Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir



Ce qu'on nous a dit



Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir

Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir

Ce qu'on nous a dit



Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Jean Pronovost, *président* Mario Dumais, *commissaire* Pascale Tremblay, *commissaire*

Suzanne Dion, secrétaire générale

Yvon Boudreau, collaboration spéciale

ÉDITION

Chantale Tremblay

RÉDACTION

Jean Dionne, Jean Filion, Richard Meloche et Chantale Tremblay, en collaboration avec Jean-François Aubin

RÉVISION LINGUISTIQUE

Carole Pâquet

PHOTOGRAPHIE

Guy Tessier

GRAPHISME

Folio et Garetti

GRAVAGE SUR CÉDÉROM

SOLISCO/Caractéra

La documentation relative aux travaux de la Commission est disponible dans le site Web de la Commission, au www.caaaq.gouv.qc.ca, ou dans celui du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, au www.mapaq.gouv.qc.ca.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives du Canada

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Vedette principale au titre :

Agriculture et agroalimentaire québécois : assurer et bâtir l'avenir. Ce qu'on nous a dit [ressource électronique]

ISBN 978-2-550-51792-4 (version PDF)

- 1. Agriculture Québec (Province). 2. Industries agricoles Québec (Province).
- 3. Politique agricole Québec (Province). I. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

S451.5.Q8C65 2008 Suppl. 2 630.9714 C2008-940073-9

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque nationale du Québec, 2008

Introduction 3

1	Les besoins alimentaires
	de la population 5

- 2 La production agricole et l'aide de l'État 14
- 3 La transformation alimentaire 45
- 4 La distribution des produits alimentaires 53
- 5 Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires 68
- 6 La formation et le perfectionnement des ressources humaines **78**
- 7 L'environnement 96
- 8 L'alimentation, la santé et les préoccupations des consommateurs 115
- La protection du territoire agricole et le développement régional 132
- 10 La gouvernance 148

Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir

Introduction

Le 20 juin 2006, le gouvernement du Québec adoptait un décret pour créer la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Il confiait à celleci le mandat :

- de faire un état de situation des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;
- d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place, tant celles sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, que celles sous la responsabilité d'autres ministres, touchant le secteur agricole et agroalimentaire dans des domaines tels l'environnement, la santé, l'occupation du territoire et le développement régional;
- d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire, compte tenu des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Formée de son président, M. Jean Pronovost, et de deux autres commissaires, Mme Pascale Tremblay et M. Mario Dumais, la Commission a tenu des audiences publiques, de février à juin 2007 dans 15 régions et 27 municipalités, du 27 au 31 août 2007 à Québec, puis du 4 au 7 septembre à Montréal. Elle a alors sollicité des avis et des commentaires sur de nombreux sujets, à partir d'un document de consultation qu'elle avait préparé. Elle a également organisé six tables rondes pour discuter d'enjeux spécifiques de son mandat d'étude.

Des citoyens et citoyennes, des producteurs et productrices agricoles, des groupes ainsi que des organismes publics lui ont alors fait quelque 770 présentations, dont 720 étaient appuyées par un mémoire. Quelques-uns se sont prononcés en leur nom personnel et la plupart au nom d'un organisme régional ou encore en tant que représentants d'une organisation panquébécoise. Il s'agit là d'un important succès de participation.

La Commission a écouté attentivement tous ceux et celles qui sont venus ainsi nourrir sa réflexion. Elle a voulu souligner l'importance de leurs témoignages. C'est pourquoi elle a choisi d'évoquer dans le présent document les principaux enjeux qui ont été abordés devant elle et de les illustrer par des exemples représentatifs de ce qu'elle a entendu.

Évidemment, toutes les opinions ou les recommandations ne s'y trouvent pas reflétées, ni même les propos de tous les groupes, entreprises ou personnes, entendus ou lus. Pour en connaître davantage, il suffit de consulter le site Web de la Commission. Tous les mémoires acheminés aux commissaires et le registre de toutes les propositions qui leur ont été faites y sont présentés.

Par ailleurs, les avis et les commentaires rapportés reflètent l'esprit du temps et font référence à des situations concrètes vécues en 2007. Ils devront donc être lus en gardant en tête le contexte dans lequel ils ont été faits, soit la situation de l'agriculture et de l'agroalimentaire au cours des premières années du XXIe siècle.

Le contenu du présent document ne doit évidemment pas être utilisé pour rechercher des éléments d'analyse ou pour préjuger des conclusions et des recommandations de la Commission, qu'on trouve plutôt dans le rapport de la Commission.

Les besoins alimentaires de la population

La population doit non seulement être nourrie, mais encore faut-il qu'elle soit bien nourrie.

C'est à partir de ce constat et d'un état de situation du marché québécois de l'alimentation et de la demande alimentaire mondiale que les questions soumises à la consultation ont été formulées dans le premier chapitre du document de consultation.

En ce qui a trait au **marché québécois**, le document posait deux questions :

- Est-ce que le secteur agricole et agroalimentaire québécois est bien préparé pour répondre aux besoins actuels et futurs des consommateurs?
- Quelles réflexions vous inspirent les problématiques de santé publique, notamment celles qui appellent la création d'environnements plus propices à de saines habitudes alimentaires?

Par ailleurs, dans la perspective de la croissance de la **demande alimentaire mondiale**, deux questions s'imposaient :

- Comment le Québec doit-il s'inscrire dans la dynamique des échanges mondiaux de produits agricoles et alimentaires?
- L'accroissement prévisible de la demande mondiale pour des protéines animales doit-il ou non être vu comme une opportunité pour le secteur agroalimentaire québécois?

Finalement, sur les questions de **pauvreté**, d'**abondance** et de **gaspillage**, les commissaires ont sollicité des avis sur la question suivante :

 Comment le secteur agricole et agroalimentaire peut-il contribuer aux efforts pour combattre la sousalimentation et la malnutrition?

Transversal, le présent chapitre sur les commentaires exprimés dans les audiences publiques sur les besoins alimentaires de la population traite de plusieurs thèmes qui seront exploités davantage dans les chapitres suivants.



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Un grand nombre de producteurs et productrices agricoles, de syndicats agricoles, de groupes environnementaux, de consommateurs et consommatrices, d'organismes de concertation régionale et de directions régionales de santé publique plaident en faveur de la souveraineté alimentaire.

Quand ils évoquent le concept de souveraineté alimentaire, tous et toutes ne se réfèrent toutefois pas nécessairement à la même définition. Voici celle que proposent l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Coalition GO5 et à laquelle plusieurs organisations régionales se sont référées :

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre politique alimentaire et agricole; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie alimentaire et à éliminer le dumping sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce dans la mesure où ce dernier est subordonné au droit des peuples à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions équitables qui respectent le droit de tous les partenaires à des conditions de travail et de rémunération décentes.

Quant à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, elle en suggère la définition suivante :

Le droit des populations et des États à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires pour l'approvisionnement de leurs marchés régionaux et nationaux, sans que celles-ci causent préjudice aux agricultures d'autres pays. Elle met en place les conditions permettant la prise en compte et un meilleur contrôle des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la production alimentaire sur les milieux locaux et l'environnement.

Par exemple, les personnes qui revendiquent la souveraineté alimentaire souhaitent que les États, par leurs politiques, accordent la priorité aux besoins de leur population et que, ce faisant, ils prennent en compte des enjeux sociaux tels le revenu des producteurs agricoles, le développement local et régional, la protection de l'environnement et l'occupation du territoire:

Dans le monde entier, 3 milliards de personnes sont artisans de l'agriculture. Il va sans dire que c'est un secteur prioritaire pour la survie de l'être humain. La souveraineté alimentaire est et doit rester la préoccupation principale de tous les pays avec l'aide des gouvernements et de différents groupes. Nous devons sensibiliser les citoyens à la nécessité de l'agriculture dans la vie de tous les jours, sachant que les besoins alimentaires vont tripler dans les 30 prochaines années. (Syndicat de base de l'UPA des Quatre Cantons, Montérégie)

Dans le même esprit, quand leur fédération régionale les a réunis pour dessiner ensemble un avenir optimal, les producteurs et productrices agricoles de la région du Centre-du-Québec ont exprimé leur préférence pour une agriculture qui permette à ceux qui la pratiquent d'en vivre décemment, dans le respect de l'environnement et en harmonie avec la population. Dans leur vision, les agriculteurs et les agricultrices fournissent des produits de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer la souveraineté alimentaire au niveau local, régional et panquébécois.

L'appui à la souveraineté alimentaire est exprimé avec insistance par plusieurs producteurs agricoles, comme M. Christian Lacasse, de la Chaudière-Appalaches, qui émet des réserves à l'égard des politiques de libéralisation du commerce international :

Il faut prôner la souveraineté alimentaire pour faire contrepoids au libéralisme économique à outrance qu'on nous présente comme étant la seule voie. Les syndicats de base et les fédérations régionales de l'UPA font de la mission de nourrir les gens d'ici l'un des axes fondamentaux de leur argumentation. Selon la Fédération de l'UPA de la Mauricie, la mondialisation met en péril la souveraineté alimentaire du Québec. D'après elle, il est périlleux pour notre société de s'en remettre complètement aux importations pour se nourrir. Elle évoque les risques liés aux changements climatiques ou aux bouleversements géopolitiques qui pourraient altérer, voire couper, l'approvisionnement alimentaire des Québécois:

S'il y a une seule chose que le gouvernement devrait retenir de vos travaux, c'est que l'agriculture c'est vital pour la société québécoise, et que la souveraineté alimentaire ne devrait jamais être sacrifiée sur l'autel des économies potentielles et de la mondialisation.

Cette position est largement partagée par les groupes de consommateurs, notamment l'Association coopérative d'économie familiale du Grand Portage, au Bas-Saint-Laurent, qui soutient que « la souveraineté alimentaire, qui tient compte du développement durable et donc de l'environnement au sens large (naturel et humain), ce qu'on pourrait appeler une agriculture écologique, offre une réponse intéressante à la plupart des enjeux soulevés par la Commission ». L'Association assortit alors la souveraineté alimentaire à la disparition de l'agrobusiness et à un urgent virage vert :

L'État doit soutenir les productions et le développement de productions qui favorisent la souveraineté alimentaire (exemple : des produits importés qu'on pourrait produire ici), l'agriculture biologique, la polyculture, la pérennité des sols, l'agriculture de proximité, etc. L'État peut continuer à soutenir les productions déficitaires si celles-ci contribuent à notre souveraineté alimentaire, tout en incitant les entreprises à rendre leurs pratiques plus écologiques.

Pour M. Arthur Lacomme, un citoyen montréalais, favoriser la souveraineté alimentaire, c'est tout simplement appliquer à l'agriculture la notion de « localisation » qu'on applique à l'économie en général :

Cela signifie de mettre l'accent sur l'autonomie locale, qui permet aux pavs de produire sur place, limitant ainsi les transports de marchandises, gros émetteurs de gaz à effet de serre. [...] Alors que les idées doivent dépasser les limites frontalières, les échanges de capitaux et de biens devraient être limités au maximum, favorisant par le fait même l'économie locale.

Dans la perspective de la souveraineté alimentaire, les importations servent à diversifier nos aliments de base, certains ne pouvant être produits localement. Inversement, l'exportation des produits est perçue comme souhaitable seulement après que les besoins locaux ont été comblés :

Si nous dépendons des autres pour nous alimenter, nous demeurons vulnérables aux sautes d'humeur de nos fournisseurs. Nous comprenons qu'un certain nombre de nos produits de base doivent être importés (bananes, agrumes, etc.), cependant la souveraineté alimentaire est cruciale pour tout pays. (Luc Paré et autres, Beauce)

Pour ceux et celles qui sont attachés à la souveraineté alimentaire, comme Les AmiEs de la Terre de Québec, exporter constitue un objectif secondaire qui doit s'exercer dans le respect de la capacité de produire des autres pays:

Le principal rôle de l'agriculture ne doit pas être, selon nous, l'exportation et l'accès aux marchés mondiaux, comme cela nous semble être le cas actuellement, mais la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire représente le droit des peuples et des pays à maintenir et à développer leur capacité de produire leur alimentation de base, tout en respectant la diversité culturelle et agricole.

Les producteurs agricoles soulignent qu'ils contribuent largement à la souveraineté et à la sécurité alimentaires des Québécois en produisant des aliments qui offrent à la fois qualité, saveur, constance des approvisionnements et innocuité. Ils rappellent que ce travail s'effectue dans un cadre réglementaire élaboré visant la protection de l'environnement et de la santé qui, bien que nécessaire, n'est pas sans impact sur les coûts de production des aliments.

C'est pourquoi, à l'exemple de la Table de concertation agroalimentaire des Îles de la Madeleine, plusieurs déplorent que les produits québécois non contingentés doivent affronter la compétition de plus en plus féroce de pays qui n'offrent pas de réciprocité à certains chapitres :

Les normes instaurées sur le territoire québécois interdisent l'utilisation de certains produits chimiques reconnus comme ayant des effets nocifs sur la population et sur l'environnement. Par contre, ces normes ne sont pas aussi sévères dans d'autres pays où l'on cherche à réduire les coûts de production (intrants, main-d'œuvre). Cela fait en sorte que la production québécoise est souvent plus coûteuse et qu'il devient difficile d'entrer en compétition avec certains produits importés. Ainsi, nous pensons que des mesures protectionnistes applicables aux produits agricoles et agroalimentaires importés exigeant les mêmes normes (salubrité, innocuité, environnement et conditions de travail des ouvriers agricoles) devraient être édictées.

Plus rares, certains intervenants comme le Centre de développement du porc du Québec affirment que le Québec et le Canada ont des économies ouvertes dans lesquelles la liberté de commerce revêt une importance vitale. Ils rappellent que nos exportations alimentaires comptent pour beaucoup dans l'équilibre de notre balance commerciale, même si elles ne représentent que des créneaux modestes à l'échelle mondiale.

Du même avis, la Coopérative Citadelle, qui commercialise le sirop d'érable de ses quelque 2000 membres dans plus de 30 pays, accorde à l'État un rôle clé dans l'adaptation de l'industrie aux nouvelles tendances internationales :

L'État doit jouer ce rôle de rassembleur. [...] Il doit lancer les signaux et être à l'affût de la tendance des marchés selon ses différents départements et ministères. Toutefois, il doit rendre compte de ses recherches, pas seulement à un groupe, mais à l'ensemble de la chaîne. Son rôle est capital.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des groupes provenant d'horizons multiples se préoccupent de la sécurité alimentaire de la population du Québec. Précisons que, selon les termes utilisés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que par l'Organisation mondiale de la santé, la sécurité alimentaire consiste en « l'accès physique et économique de tous les êtres humains, à tout moment, à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Des groupes communautaires et des agences de santé publique soulignent les difficultés éprouvées par certains groupes de consommateurs et de consommatrices quand il est question de s'alimenter.

Nourrir Montréal demande une politique agroalimentaire qui prendrait en compte certains objectifs de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, entre autres celui de fournir un approvisionnement alimentaire suffisant, nutritif et à coût raisonnable aux personnes et aux familles en situation de pauvreté.

La Direction de santé publique de la région de Montréal signale que des ménages vivent une situation d'insécurité alimentaire, non seulement en raison d'un problème d'accessibilité, mais parce que les réseaux de distribution sont déficients, particulièrement en ce qui concerne l'offre en fruits et en légumes :

Nous avons relevé que 40 % des Montréalais vivant dans les secteurs les plus urbains – en excluant l'Ouest-de-l'île – n'ont pas accès à un approvisionnement adéquat en fruits et légumes frais à une distance de marche. En fait, 28 % d'entre eux ne disposent pas dans leur voisinage d'un commerce offrant des fruits et des légumes frais.

C'est ce que constatent aussi la Table de concertation agro-alimentaire de Laval, la Conférence régionale des élus de Laval et la Commission régionale de l'environnement de Laval :

La région de Laval dispose d'une offre variée de produits frais disponibles dans 51 kiosques fermiers, 44 épiceries et 10 fruiteries. Cependant, la tendance à la relocalisation des commerces alimentaires près des grands axes routiers, la diminution du nombre de commerces de proximité au profit des franchises et la mutation des dépanneurs traditionnels vers une offre de produits alimentaires moins variée compromettent l'accessibilité à des produits alimentaires pour les populations à mobilité réduite ou se véhiculant en transport en commun.

Inspirés par les principes du développement durable, ces organismes lavallois considèrent que la sécurité alimentaire passe nécessairement par la pérennité du système ainsi que par la complémentarité et la cohérence des différents acteurs.

LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET DES CONSOMMATRICES

La demande québécoise se diversifie et se segmente. La population vieillit et la taille des ménages diminue. Notre secteur agroalimentaire prend-il suffisamment en compte les nouveaux besoins qui résultent de ces transformations sociales? Répond-il aux appels en faveur d'une amélioration de la santé publique?

Les propos des groupes préoccupés par les enjeux de consommation, de santé et d'environnement reflètent les attentes des citoyens et des citoyennes du Québec. Certains, par exemple, déclarent leur vive opposition à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans la chaîne de production et de transformation alimentaire ou revendiquent la production d'aliments sains pour l'être humain autant que pour l'environnement.

C'est le cas de l'Association Manger Santé BIO des Laurentides, qui recommande notamment au gouvernement de réglementer l'utilisation des pesticides utilisés en milieu agricole, d'instaurer l'étiquetage obligatoire des OGM et de décréter un moratoire sur leur développement et leur expérimentation au Québec, de favoriser l'agriculture biologique et d'améliorer l'alimentation en intervenant dans les lieux d'enseignement :

L'Association Manger Santé BIO veut porter à l'attention de la Commission que TOUT EST LIÉ: agriculture, alimentation, environnement, santé. L'Association Manger Santé BIO réclame des actions par l'entremise de l'ÉDUCATION et des RÉGLE-MENTATIONS pour une véritable PRÉVENTION.

L'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides croit que l'industrie a un rôle à jouer pour combattre l'alimentation inadéquate qui, couplée à la sédentarité, représente en grande partie un facteur déterminant de l'épidémie d'obésité dans nos sociétés :

Nous souhaitons la mise en place de mesures visant à rendre plus accessibles (géographiquement, financièrement et culturellement) les aliments santé et à mettre la priorité sur les fruits et légumes. En ce sens, il faut miser sur les fruits et légumes de saison, favoriser les achats locaux et assurer l'accessibilité à des fruits et légumes de qualité pour les groupes vulnérables ainsi que pour les populations en régions éloignées.

Plutôt que de voir les contraintes environnementales comme un frein au développement agricole, il faut plutôt y voir une occasion de tisser des liens avec les consommateurs, suggère de son côté le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) :

Au contraire, le CREAT croit fermement que le moment est venu de réintégrer l'environnement au sein des décisions des agriculteurs et des populations rurales. Nous croyons que les préoccupations environnementales devraient plutôt être employées comme un outil de développement qui favorisera des actions écologiquement plus saines, en harmonie avec les besoins du milieu, ainsi que des produits nutritifs, accessibles et de qualité.

Les représentants des distributeurs croient en l'importance de bien connaître les attentes des consommateurs. Monsieur Robert Cloutier, représentant de Sobeys Québec, rappelle qu'il est même primordial de devancer les tendances du marché. L'une de ces tendances est le besoin des consommateurs relatif à des aliments sains qui peuvent être servis rapidement :

C'est un secret de Polichinelle que les gens cuisinent de moins en moins et recherchent des aliments santé, faciles et rapides à préparer. Les compagnies qui ont su saisir cette occasion en mettant en marché des carottes miniatures coupées, des salades prélavées ou des coupes de viandes préassaisonnées occupent maintenant une place de choix sur les tablettes.

Des entreprises de transformation réclament plus de soutien de l'État en recherche et développement pour répondre aux attentes de plus en plus diversifiées des consommateurs et des consommatrices et demeurer compétitives. Selon le Groupe Bergeron-Thibault, producteur de margarine, l'innovation doit être approchée de façon stratégique et être appuyée par une vision claire du gouvernement à cause de son importance déterminante dans le succès de la transformation alimentaire. À cet égard, le groupe exprime des requêtes:

Les définitions dans lesquelles nos projets de nouveaux produits peuvent entrer devraient être plus larges, ça réglerait bien de nos problèmes de recherche et de développement. Les délais de traitement, la communication directe et la simplification de l'accès aideraient beaucoup à la recherche et au développement.

De même, des associations de consommateurs souhaitent une meilleure visibilité pour les produits d'ici :

L'ACEF soutient qu'il faut d'abord rendre disponible ici ce qui est produit ici, tout au contraire du système actuel tel qu'il est organisé. Les lieux qui offrent des produits d'alimentation devraient être fortement incités à offrir une vitrine significative aux produits locaux et régionaux. (Association d'économie familiale de Lanaudière)



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le thème de la souveraineté alimentaire est véhiculé par maints intervenants nationaux, tous milieux confondus, et obtient l'accord tacite de bien d'autres. Quelques-uns s'y opposent toutefois, défendant plutôt la libéralisation des échanges commerciaux.

L'UPA et plusieurs de ses fédérations affiliées, dont celles du lait et des cultures commerciales, plaident tout d'abord pour le droit qu'ont « les pays de décider eux-mêmes de la façon dont ils utilisent leur territoire, développent leur agriculture et se protègent contre les importations qui déstabilisent leurs marchés ». La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) abonde dans le même sens, ajoutant :

L'agriculture ne peut se réduire à sa simple dimension marchande. Étant donné le rôle essentiel et multifonctionnel du secteur agricole, chaque pays devrait être en mesure, dans les limites de sa géographie, d'assumer sa souveraineté alimentaire.

Certains, comme l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), insistent sur le fait que la souveraineté alimentaire est déterminante pour garantir la qualité des aliments.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) partage cette ligne de pensée en invoquant le droit de la population « à une alimentation suffisante, de qualité, équilibrée et à prix abordable ». En ce sens, conclut l'organisme, « le secteur bioalimentaire ne peut être considéré sur le même plan que les autres activités économiques, ce qui rend nécessaire une approche interventionniste de l'État, alors même que la mondialisation pousse dans le sens contraire ». Ce qu'appuient par ailleurs d'autres organismes comme l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), l'Union paysanne, Équiterre et le Comité de mobilisation politique, formé d'organismes représentant les consommateurs.

Comme nous le verrons plus en détail dans d'autres chapitres, alors qu'ils n'appuient pas tous de façon officielle le concept de souveraineté alimentaire, les milieux d'affaires, dont ceux de la transformation alimentaire, se joignent à plusieurs voix qui réclament une certaine forme de protection des marchés, la promotion de l'achat local et le respect des attentes des consommateurs et des communautés.

Les groupes qui s'opposent à la gestion de l'offre, comme l'Institut économique de Montréal, sont toutefois plus réfractaires au principe de la souveraineté alimentaire :

Les producteurs doivent redéfinir l'objectif de leur entreprise non pas comme celui de produire du lait, d'élever des poulets ou de récolter du blé, mais d'offrir des aliments nutritifs améliorés et innovateurs aux consommateurs locaux et du monde entier. [...] Ils doivent étendre leur modèle commercial afin d'inclure plusieurs autres occasions d'affaires, produits et marchés.

Plusieurs répondants insistent sur le fait que souveraineté n'est pas synonyme d'autarcie. La souveraineté alimentaire n'exclut pas des rapports commerciaux avec d'autres pays, bien au contraire. À cet égard, le message de la CSN est représentatif :

Dans un contexte d'interdépendance économique croissante à l'échelle mondiale, un niveau trop élevé d'autosuffisance nuirait fortement à la croissance du secteur bioalimentaire québécois et à celle des pays en émergence ou des pays pauvres... La CSN s'oppose à la fois à la libéralisation complète du commerce agricole et agroalimentaire, à l'ouverture tous azimuts des marchés et à un trop grand protectionnisme... La notion de souveraineté alimentaire ne doit pas devenir le nouveau paravent du protectionnisme...

Le statut d'exception revendiqué pour le secteur agricole et agroalimentaire, soutient encore la CSN, ne signifie pas que ce dernier s'affranchisse de toutes les règles commerciales. Il implique que les règles soient modifiées afin d'assurer un commerce responsable et équitable. La Coop fédérée abonde en ce sens :

Mais attention, promouvoir la souveraineté alimentaire, ce n'est pas promouvoir l'autarcie, bien au contraire. Nous sommes tout à fait conscients du fait que les échanges commerciaux sont nécessaires si nous désirons garantir la sécurité alimentaire de tous les habitants de cette planète. Mais ces échanges doivent, d'une part, respecter le droit de chaque pays à définir sa politique agricole et alimentaire nationale et, d'autre part, être faits sans subventions aux exportations.

Selon plusieurs intervenants, dont l'Institut canadien de recherche sur les politiques agroalimentaires, cette logique commerciale autorise des échanges entre les pays, à condition de déterminer les produits porteurs sur les marchés internationaux. À cet égard, l'Institut soutient que le secteur agricole canadien n'est plus compétitif. Marqué par l'évolution des technologies et par l'émergence de nouveaux concurrents et de nouveaux modèles d'affaires, « le secteur agricole québécois devra répondre aux défis du XXIe siècle: saine alimentation, prévention et santé, énergie, bioproduits, etc. », dit-il.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon un grand nombre de personnes, la sécurité alimentaire englobe un ensemble de droits et de besoins. Équiterre en dégage quelques éléments qui lui paraissent essentiels. D'après ce groupe, une véritable sécurité alimentaire suppose d'abord l'accès à des aliments de qualité et diversifiés. Cet accès doit être possible à l'intérieur d'un système durable où chaque citoyen a la capacité de prendre en charge son alimentation, c'est-à-dire d'être bien informé et d'avoir le pouvoir de dépasser le rôle de simple consommateur pour agir sur les différents maillons de la chaîne agroalimentaire.

Option consommateurs, par exemple, nous rappelle qu'une importante proportion de notre population souffre d'une situation économique qui l'empêche de se nourrir adéquatement, ce qui contrevient aux principes universels fondamentaux :

De nombreux consommateurs n'ont même pas la capacité de s'alimenter selon les aliments suggérés par le Guide alimentaire canadien et qui font partie d'un panier d'épicerie de base. Des efforts doivent être déployés pour réunir les acteurs concernés, dont, mais non exclusivement, le gouvernement, l'industrie agroalimentaire et des groupes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire pour, a priori, soutenir le développement d'initiatives comme les épiceries de quartier et les marchés et mettre en place des mesures pour assurer leur pérennité [...]

De l'avis de la CSN, le caractère fondamental de la sécurité alimentaire appelle une prise en charge collective. Cette vision est partagée par ceux qui demandent explicitement une politique alimentaire. C'est le cas de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain.

Selon la CSD, la sécurité alimentaire est compromise par la course à la productivité qui se fait de plus en plus au détriment de la qualité et de l'innocuité des aliments. Le Comité de mobilisation politique met aussi en cause l'industrialisation en tant que processus qui poursuit ses propres intérêts et impératifs :

Les risques pour la santé humaine résultent principalement des processus industriels de production, de transformation et de distribution des aliments, notamment avec l'introduction de nouveaux produits dans la chaîne alimentaire, sans preuve rigoureuse préalable de leur innocuité.

Bien que les experts ne cessent de répéter que le panier d'épicerie des Québécois est l'un des moins chers au monde, tous n'ont pas un accès équitable à une alimentation qui permette de maintenir ou de rétablir la santé, nous avise l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Selon l'Ordre, l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes, menée en 2004 auprès de plus de 35 000 Canadiens, fait ressortir que l'insécurité alimentaire augmente à mesure que le revenu diminue. Ainsi, chez les ménages de la catégorie des revenus bruts les plus bas, la prévalence de l'insécurité alimentaire se situe à 48,3 %.

Concrètement, cela signifie des problèmes nutritionnels importants pour certaines couches de la population, souligne l'Ordre, qui fait référence à certaines autres données :

Dans une étude récente, le Dispensaire diététique de Montréal (DDM) signale que les ménages à faible revenu du Québec consacrent seulement 21 % de leur revenu à l'achat des aliments alors que cette proportion devrait se situer à 32 % pour répondre à l'ensemble des besoins nutritionnels du ménage. Cela s'explique en tout premier lieu par le fait que ces ménages doivent consacrer 46 % de leur revenu au logement.

Plusieurs trouvent une réponse aux besoins des moins fortunés dans les banques alimentaires. Ces services, qui utilisent les surplus de l'industrie, sont en augmentation partout au Canada, nous informe le directeur national de santé publique, le D^r Alain Poirier. Les banques alimentaires ne cessent de se multiplier dans toutes les régions du pays, poursuit Équiterre. Au Québec, 275 000 personnes y ont recours, indique l'ACEF de Québec.

Cette situation de dernier recours est inquiétante parce que, pour un très grand nombre, les conditions de vie pourraient s'aggraver encore en cas de crise, prévient l'Union des consommateurs. Le directeur national de santé publique constate lui aussi que, malgré le coût en apparence raisonnable des aliments au Québec (en comparaison avec celui des autres pays), la faiblesse des revenus de certaines personnes compromet sérieusement la qualité et la quantité de leur alimentation. Comme d'autres, le directeur soutient que les solutions sociales au problème d'accessibilité financière aux aliments passent par des politiques qui tiennent compte des besoins alimentaires des individus et des familles.

Le directeur national de santé publique s'adresse en particulier à l'industrie et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et formule la recommandation suivante :

Que les producteurs, les transformateurs et les distributeurs alimentaires contribuent à mettre en place des solutions novatrices visant à réduire les inégalités liées à l'alimentation au Québec. De plus, que le MAPAQ explore les possibilités de subventionner certains secteurs de production pour pouvoir offrir les aliments nutritifs à meilleur prix, notamment les fruits et légumes.

LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET DES CONSOMMATRICES

La confiance des consommateurs relativement au secteur agricole et agroalimentaire a été mise à rude épreuve ces dernières années, constate l'OAQ, avec les épisodes d'épizootie et l'apparition des OGM.

Aujourd'hui, il en résulte des préoccupations de plus en plus grandes pour la santé, écrit l'Alliance de la transformation agroalimentaire :

Les consommateurs d'aujourd'hui sont de plus en plus préoccupés par la qualité, la salubrité et l'impact sur l'environnement des aliments qu'ils achètent. Cette sensibilisation du consommateur à la santé va de pair avec les changements démographiques, les problèmes de santé et une prise de conscience de l'importance du choix des aliments devant les problématiques comme les OGM, les gras trans et la sécurité alimentaire.

Les consommateurs désirent une information complète sur ce qu'ils mangent, nous disent les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'Université Laval. Une opinion que partage la CSD :

Les consommateurs veulent de plus en plus savoir d'où proviennent les aliments qu'ils achètent, comment ils ont été produits, dans quelles conditions. etc. Et plus la chaîne d'approvisionnement est courte, plus les gens ont confiance, ajoute l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes, qui fait remarquer qu'émerge par ailleurs « une prise de conscience des consommateurs qui s'inquiètent du chemin parcouru par les aliments (la moyenne, 2500 km par jour) ».

L'Union des consommateurs propose une avenue claire : plutôt que de se demander comment faire les produits, il faudrait davantage se demander quels produits veut le consommateur.

De la même façon, La Coop fédérée rappelle que si la première mission de l'agriculture québécoise reste la production de biens alimentaires, les conditions de cette production doivent répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs québécois. « Ces attentes, estime-t-elle, rejoignent les grands mouvements de fond qui traversent la société aujourd'hui et elles conduisent à des exigences croissantes concernant le goût, la qualité et la relation au terroir, la traçabilité et la sécurité sanitaire, la protection de l'environnement et les considérations éthiques comme le bien-être animal. »

Par ailleurs, si l'on met le consommateur au centre des actions à faire et si l'on veut être conséquent, il faut prévoir une variété de moyens pour y répondre, souligne l'OAQ:

Puisqu'il existe une multitude de besoins et d'exigences, la solution réside sans doute dans l'acceptation d'une agriculture qui comporte plusieurs modes de production, intégrant des modes alternatifs entre les deux pôles que sont l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Cette approche pourrait éventuellement mener à une « écoagriculture » qui emprunterait plusieurs principes de l'agriculture biologique et utiliserait un minimum d'intrants de synthèse.

Pour ce faire, l'OAQ propose, par exemple, qu'on adapte les programmes de financement afin que des producteurs puissent être soutenus, au moins pendant la période transitoire, s'ils désirent se tourner vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, et qu'on favorise la recherche et le développement pour l'agriculture biologique autant que pour d'autres modes alternatifs de production.

2 La production agricole et l'aide de l'État

Le document préparé par la Commission pour lancer ses consultations abordait la production agricole en cinq thèmes, soit les méthodes et les structures de production, les revenus des entreprises et des familles agricoles, les politiques agricoles, la mise en marché collective et les programmes d'amélioration et de stabilisation des revenus.

Au sujet des tendances observées dans les méthodes et les structures de production de même que dans les revenus agricoles, la Commission posait les questions suivantes :

- Que signifient ces tendances pour l'avenir des fermes québécoises, petites, moyennes et grandes?
- Quelles stratégies devrions-nous retenir pour en gérer les conséquences?
- Quel rôle doit jouer l'État?

Concernant les politiques agricoles et la mise en marché collective, la Commission questionnait la population dans les termes suivants :

- Les mécanismes actuels de mise en marché collective des produits agricoles permettent-ils aux industries agroalimentaires de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des marchés québécois, canadiens et internationaux?
- Font-ils assez de place à l'innovation, aux nouveaux produits et aux produits de créneau?
- Les stratégies de mise en marché qui s'appuient sur la gestion de l'offre ont-elles leur place dans le contexte de libéralisation des marchés? Si oui, quels en sont les avantages et les inconvénients, et comment pourraient-elles être améliorées?
- Quelles mesures devrions-nous privilégier pour aider les secteurs de production sous gestion de l'offre à mieux composer avec une concurrence internationale qui réussit à contourner les plus hautes barrières tarifaires?
- L'organisation des offices de mise en marché, actuellement sous la responsabilité des producteurs agricoles, devrait-elle être élargie pour faire place à d'autres intérêts comme ceux des consommateurs et des transformateurs?
- Les politiques agricoles devraient-elles faire plus de place aux objectifs de bonne nutrition et de santé publique?

En ce qui a trait aux programmes d'amélioration et de stabilisation des revenus, la Commission a désiré savoir :

- Dans quelle mesure l'État doit-il intervenir pour soutenir ou hausser le revenu des entreprises agricoles?
- Quelle forme ces interventions devraient-elles prendre en ce qui concerne le type d'agriculture, de fermes ou de productions?
- Quels objectifs prioritaires l'État devrait-il poursuivre?
- Quel type d'aide l'État doit-il offrir aux producteurs?
- L'aide financière devrait-elle être fonction de la nature et du volume des produits, du revenu global de l'entreprise agricole, de la taille, du stade de développement de l'entreprise ou d'autres critères?
- L'État doit-il continuer à soutenir financièrement des productions qui sont déficitaires depuis, dans certains cas, 10, 12 et même 20 ans?
- Quels gestes les agriculteurs pourraient-ils faire pour rendre leurs entreprises moins fragiles et augmenter leur marge de manœuvre?



LES MÉTHODES ET LES STRUCTURES DE PRODUCTION

Dans toutes les régions du Québec, de nombreuses personnes ont réclamé du soutien pour les fermes familiales ou « à dimension humaine » afin qu'elles soient rentables.

Selon le Syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Rivière-Noire en Montérégie, la baisse du nombre de fermes menace la vitalité des municipalités :

On assiste à une baisse du nombre de fermes dans la partie agroforestière, principalement dans les productions laitière et porcine. Cette baisse a un impact important sur la vitalité de nos petites municipalités, affectant d'autres domaines que l'agriculture. La baisse de la population se reflète dans des risques de fermeture d'écoles, de caisses populaires, de bureaux de poste, et affecte les épiceries, les fournisseurs d'intrants, etc.

La Coalition au-delà de l'agriculture industrielle défend la ferme familiale contre ce qu'elle appelle « l'industrie agricole », qui, à son avis, « veut contrôler les graines, la production de bétail et la distribution du blé canadien » :

En occupant les terres et en faisant valoir leurs droits, [les fermes familiales] procurent une base nécessaire de citoyens pour se réapproprier l'agriculture. De plus en plus, les cultivateurs se convertissent à la culture biologique pour des raisons économiques et philosophiques. Nombre de cultivateurs créent des réserves écologiques officiellement et officieusement. Il y a un mouvement sérieux vers l'élevage du bétail et du porc au pâturage ainsi que l'élevage du poulet fermier, ce qui procure un habitat pour d'autres espèces. Nous avons le potentiel de bâtir un système alimentaire et agricole plus écologique [...]

Comme M. Bertrand St-Laurent, un ingénieur de l'Estrie, plusieurs personnes ont « un préjugé favorable aux petites et moyennes fermes exploitées par le propriétaire qui y vit et y travaille ». Selon M. St-Laurent, le gouvernement devrait encourager beaucoup plus les petites exploitations :

Les petites superficies sont moins sujettes à l'érosion par le vent et l'eau. Elles sont favorables au maintien de la biodiversité, car on peut plus facilement y cultiver des plantes variées et même rares, et y faire de la culture biologique. Le propriétaire exploitant, qui a souvent reçu la ferme de son père et espère la transmettre à un de ses enfants, n'a pas comme seul but de faire de l'argent. Il aime sa ferme, n'a pas intérêt à épuiser les sols, est fier de la santé de ses troupeaux et ne produira pas facilement des produits dont il ne voudrait pas pour sa famille.

On trouve la même préférence chez les représentants de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

Même si nous voulons éviter de circonscrire la définition quant à la taille de l'entreprise, une chose est certaine, son contrôle doit demeurer entre les mains de familles agricoles. En d'autres termes, les producteurs et productrices veulent s'assurer que la production agricole ne deviendra pas la propriété de grands conglomérats ou de multinationales. On observe présentement qu'une partie substantielle des aides apportées à l'agriculture sont dirigées vers un petit nombre d'entreprises aux dimensions qui ne semblent pas répondre à une définition partagée de ferme à dimension humaine.

Madame Carole Rouette et M. Jacques Duchesne suggèrent qu'on soutienne par des mesures appropriées la diversification des exploitations agricoles de même que l'émergence de petites entreprises agricoles (agrotourisme, agroalimentaire, horticulture, etc.) et qu'on en fasse la promotion. Ils croient que la cohabitation entre les agriculteurs et les non-agriculteurs est l'un des défis de l'avenir de l'agriculture au Québec et plus particulièrement en Montérégie où ils vivent :

De toute évidence, l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture en Montérégie a créé un déséquilibre entre le monde agricole et le reste de la population, qui constitue une menace certaine à l'intégrité du tissu social en milieu rural; d'autant plus que beaucoup de politiques, de lois et de dispositions réglementaires favorisent nettement la production agricole, parfois même à l'encontre des citoyens non agriculteurs. Le Collectif de la sauvegarde des fermes à dimension humaine, formé de producteurs et de productrices agricoles du Bas-Saint-Laurent, affirme qu'il faut passer du quantitatif au qualitatif et que l'agriculture industrielle, cette « avenue quasi incontournable » que les agriculteurs québécois ont empruntée, a des conséquences importantes :

Ce qui a amené une concentration des élevages, une spécialisation des pratiques, une uniformisation de la production, un affaiblissement du patrimoine animalier et végétal, un endettement massif et des heures supplémentaires de travail physique et administratif. Inévitablement, la relation entre les agriculteurs et les non-agriculteurs s'est envenimée. On observe également une fragilisation des écosystèmes, une hausse accélérée du prix des terres et des contingentements, des spéculations de toutes sortes, un niveau record du taux d'endettement et l'affaiblissement des fermes québécoises soumises à la seule règle du marché.

L'agriculture biologique

De nombreuses demandes sont adressées dans l'intention que l'agriculture biologique trouve un appui gouvernemental.

Monsieur Jean Roussel, de la Ferme Cadet-Roussel, pratique l'agriculture biologique diversifiée depuis 30 ans. Selon lui, il est possible de vivre de cette agriculture à temps plein et avec un minimum de subvention :

On aurait intérêt à conserver des fermes beaucoup plus autonomes et autosuffisantes, à produire et distribuer localement. Il est de toute évidence que l'agriculture biologique est celle qui aura le meilleur avenir. Si toutefois, elle est pratiquée de la bonne manière, si elle est soutenue par les consommateurs et que les fermiers coopèrent ensemble.

Les produits biologiques La Fée, dans la région de la Chaudière-Appalaches, voient dans l'agriculture biologique un excellent choix :

[...] Il faut la protection de l'État relativement au marché mondial et stimuler la conversion biologique. Cette forme de production est un outil de protection majeur pour l'environnement en même temps qu'un système de prévention de la santé publique. [...] D'une pierre deux coups, agriculture biologique égale prévention de la santé humaine et environnementale. Pour y être impliqué depuis 32 ans, je peux affirmer que l'agriculture biologique soutient de bons rendements très comparables en quantité.

Du même avis, la cinquantaine de jeunes membres du Réseau des jeunes maraîchers écologiques propose de maintenir le programme de subvention en agriculture biologique du Québec et d'augmenter les sommes consacrées au développement de l'agriculture biologique dans le budget annuel du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :

Ce nouvel argent pourrait être consacré à la recherche en agriculture biologique afin de trouver des solutions concrètes pour améliorer ce type d'agriculture, notamment dans le secteur des cultivars résistants aux maladies, de la phytoprotection, de la fertilisation biologique, etc. Des recherches dont le secteur conventionnel pourrait bénéficier.

Convaincus de l'avenir de ce type de production, la MRC et le CLD des Collines-de-l'Outaouais désirent mettre en place une agriculture biologique sur leur territoire, y voyant des avantages pour tous et toutes. Pour ce faire, ils proposent notamment qu'on instaure « des incitatifs financiers et techniques à la certification biologique » ainsi qu'une « politique de soutien à l'entrepreneuriat agricole [...] axée sur l'agriculture biologique » :

Ainsi, pour le producteur, par le développement d'incitatifs financiers et un soutien technique adéquat jumelé à la croissance naturelle du marché des productions biologiques, nous comptons augmenter les bénéfices par unité de production, rétablir le lien de confiance producteur-consommateur et valoriser la profession agricole. Pour le consommateur, nous espérons lui offrir des produits frais, sains et certifiés. Pour le citoyen, nous lui offrons l'assurance de préserver pour les générations futures un environnement sain et agréable. Pour la MRC, [...] nous nous assurons d'une occupation optimale de l'ensemble du territoire ainsi que du renforcement du lien rural-urbain à l'échelle locale et régionale.

LE REVENU AGRICOLE

La question du revenu des agriculteurs et des familles agricoles étant une source constante et majeure de préoccupations, elle ponctue plusieurs interventions. En effet, selon le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent, « la valeur des actifs d'une ferme dépasse largement sa capacité à générer un revenu, et ce, toutes productions confondues ».

Comme le montant du revenu net agricole serait négatif depuis quelques années, sans les paiements provenant des programmes gouvernementaux, ces programmes font l'objet de plusieurs commentaires. Au premier chef, ce sont le Programme canadien de stabilisation des revenus agricoles (PCSRA) et le Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) qui retiennent l'attention. Les uns les jugent essentiels, d'autres, tout en ne remettant pas en question leur pertinence, généralement du moins, en critiquent les modalités.

Des programmes jugés essentiels

Selon la Coopérative Profid'Or, qui regroupe des sociétaires et des producteurs et productrices agricoles de Lanaudière, la stabilisation des revenus agricoles et le financement des entreprises doivent être maintenus et améliorés parce que les revenus des fermes varient d'une année à l'autre en raison des fluctuations des prix, des mauvaises conditions climatiques et des maladies :

C'est là la base même de la viabilité de nos entreprises agricoles. Un programme de soutien de revenus agricoles ne devrait en aucun cas laisser une entreprise agricole avec un déficit. Du même coup, ce même programme ne devrait pas servir à enrichir l'entrepreneur agricole.

À titre d'exemple, le Syndicat des producteurs de cultures commerciales du Saguenay-Lac-Saint-Jean indique que la situation financière précaire des producteurs de céréales québécois s'explique par les subventions américaines qui font chuter les prix, le prix des céréales étant basé sur celui de la Bourse de Chicago. Pour cet intervenant, la situation trouve racine également dans la réforme des programmes entreprise par le gouvernement canadien pour répondre aux politiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) :

Le gouvernement n'a pas compris le message d'alarme lancé par les producteurs dans les dernières années, ce qui fait que ceux-ci ont fait face à une crise de revenus majeure. Cette importante réforme a fait subir une pression énorme sur le fonds céréalier de l'ASRA, car c'est maintenant l'instance provinciale, par l'entremise de La Financière agricole du Québec, qui doit compenser le fait que le prix des grains sur le marché mondial est affecté artificiellement par les programmes de soutien direct.

Plusieurs souhaitent que le gouvernement du Québec consacre plus de fonds à l'ASRA et qu'elle soit rendue disponible à toutes les productions. Elle est aussi perçue comme un outil essentiel de développement régional, par exemple par les Syndicats de base du Centre de Portneuf et de Québec Jacques-Cartier :

Pour les territoires que nous représentons, sans programme de sécurité du revenu, une grande partie de la production disparaîtrait, et ce, dans les productions les plus adaptées à notre caractéristique de région productrice de fourrage.

De même, le Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons d'Abitibi-Témiscamingue fait remarquer que l'ASRA et le Programme d'assurance récolte ont eu un impact majeur sur le développement de l'agriculture et des communautés rurales et que, en ce sens, elles devraient continuer à s'appliquer de façon à couvrir les risques associés à la production et à soutenir un revenu basé sur celui du salaire d'un ouvrier spécialisé :

Les producteurs et productrices de notre région se sont pris en main pour améliorer leur part de revenu en provenance du marché, pour réduire leurs coûts de production et pour être plus concurrentiels [...] Mais, au-delà de cette volonté, la capacité des producteurs à couvrir leurs coûts de production [...] est limitée et le soutien gouvernemental est nécessaire au maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire québécois.

La Fédération de l'UPA de la Beauce soutient que sans les régimes de sécurité du revenu, les quelque 630 producteurs de bovins et 770 producteurs de porcs actifs dans sa région n'auraient pu conserver leur entreprise. Pour elle, s'il est vrai que les gouvernements investissent annuellement des centaines de millions de dollars dans La Financière agricole du Québec, ces investissements bénéficient à l'ensemble des maillons du secteur agricole et agroalimentaire :

Le producteur agricole n'est pas le seul à en bénéficier, le transformateur en bénéficie aussi. S'il n'y avait pas eu d'aide dans l'industrie porcine ces dernières années, un très grand nombre de producteurs porcins auraient cessé la production. De ce fait, un certain nombre d'abattoirs de porcs au Québec auraient dû fermer leurs portes. Il en est de même pour les transporteurs des produits, les vétérinaires, les conseillers techniques, les fournisseurs d'intrants, etc.

Rappelant que dans un passé récent l'État a soutenu financièrement le développement rapide et important de certaines productions par ses mesures d'aide, la Fédération de l'UPA de la Beauce s'oppose au plafonnement de l'aide publique : « Il serait difficile pour lui [l'État], aujourd'hui, de faire marche arrière et de restreindre ces productions. »

Cette fédération met aussi en perspective l'importance relative des subventions à l'agriculture par rapport à celles qui sont accordées à la grande industrie :

Lorsqu'on y regarde de près, les gouvernements soutiennent aussi d'autres secteurs économiques moteurs pour le développement économique d'un pays, d'une province ou d'une région. Un exemple récent, l'aide financière accordée à Alcan. Cette entreprise vient d'investir des milliards au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, au mois de janvier [2007], Alcan a annoncé des investissements de 2,1 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. Même si ces investissements ne créent presque pas de nouveaux emplois, ils ont le mérite de conserver des emplois bien rémunérés dans une région du Québec. Cet investissement, dans le secteur de pointe qu'est l'aluminium, a été considéré comme stratégique pour le Québec.

Selon le Syndicat de l'UPA Beau Vallon, en Montérégie, il est urgent que la gestion de la crise des revenus agricoles devienne une responsabilité collective, que le gouvernement agisse en agriculture de la même façon qu'il soutient d'autres secteurs en raison de leur importance économique et sociale dans leur milieu :

La crise qu'on vit présentement aura nécessairement des répercussions sur l'économie régionale et provinciale. Il faut dès maintenant que tous soient conscients du fait que cette crise de l'agriculture aura éventuellement des répercussions sur toute la société. La crise dans toute la filière porcine, provoquée par l'annonce de la fermeture des usines Olymel de Saint-Valérien et de Saint-Simon, en est un exemple éloquent. La perte d'emplois très bien rémunérés aura un impact majeur sur l'économie locale des municipalités avoisinantes.

Des programmes critiqués

Le PCSRA comme l'ASRA suscitent un éventail de commentaires selon lesquels ils gagneraient à être bonifiés sinon remplacés.

La Chaire de recherche en éducation relative à l'environnement présente son analyse critique des programmes de soutien aux producteurs agricoles. Elle les a examinés sous les angles des politiques de l'OMC et du développement durable. Selon l'OMC, le PCSRA et son objectif de stabiliser le revenu net des producteurs agricoles ne mettent pas en péril le bon fonctionnement du marché international des denrées agricoles. Si le prix obtenu pour un produit est bas, le producteur est porté à délaisser cette production au profit d'une autre. Les subventions en agroenvironnement, les programmes de sécurité alimentaire ou les services liés aux volets de la formation et de la recherche et développement obtiendraient aussi l'aval de l'OMC.

Les représentants de la Chaire de recherche prétendent cependant qu'en appuyant des productions et des modes de production spécifiques, des interventions de l'État comme l'ASRA introduisent des distorsions dans la lecture des signaux du marché. Elles seraient appelées à subir des mesures internationales de rétorsion importantes qui pourraient, à terme, entraîner leur disparition.

La Chaire de recherche poursuit sa présentation en expliquant que les mesures qui ont des effets néfastes sur l'environnement sont, comme l'ASRA, liées au volume et au mode de production. Elles auraient un effet de verrouillage :

Ces mesures nuisent à l'adoption de pratiques culturales ou d'élevage plus environnementales et limitent les choix de cultures ou d'élevage. Cet intervenant rappelle que le Vérificateur général du Québec a déploré, en 1996, que l'ASRA soit basée sur des modèles qui maximisent la production et n'incluent aucune préoccupation environnementale.

Préconisant l'instauration d'un programme pilote favorisant le recours à la rotation des cultures, le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Est du Québec résume en ces termes ces effets pervers de l'ASRA:

Présentement, les programmes préconisés amènent trop souvent [les entreprises agricoles] à choisir l'option de la monoculture pour s'assurer d'une certaine sécurité financière. [...] Les producteurs et productrices de cultures commerciales de la région sont conscients de cette problématique grandissante et cherchent les moyens pour contrer les effets négatifs de la monoculture des céréales. Ils sont désireux d'apporter des correctifs, mais, pour cela, ils ont besoin d'aide pour relever les défis de bonnes pratiques culturales favorables au développement de l'agriculture durable.

D'après les représentants de la Chaire de recherche, la distribution des sommes de l'ASRA s'exerce au détriment de plus petites entreprises qui auraient pourtant davantage besoin de soutien. Il existerait un phénomène de déperdition des mesures d'aide, c'est-à-dire qu'une part importante du soutien serait perdue au profit d'agents économiques en amont ou en aval de la production, principalement les intégrateurs.

Les représentants de la Chaire de recherche citent aussi le rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement sur la production porcine, qui a recommandé au gouvernement du Québec que l'ASRA soit remplacée par un régime de protection du revenu global des producteurs agricoles où le revenu net maximal serait protégé et qui s'appliquerait indépendamment du volume, de la nature ou du prix de la production.

Certains intervenants prétendent qu'en liant l'aide à des productions et à des pratiques culturales spécifiques, l'ASRA décourage simultanément des ajustements rapides aux signaux du marché, l'innovation et même le développement d'une agriculture plus sensible à l'environnement. En ce sens, le producteur agricole Jean-François Robert, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, propose qu'on instaure un programme de stabilisation du revenu net qui satisfasse au principe d'écoconditionnalité et qui soit assorti d'une « prime aux actions qui ont un impact collectif positif comme l'agriculture biologique ou le semis direct » :

Ce n'est pas le rôle de l'État (ou des différents gouvernements) de répondre à la demande du marché. Par contre, c'est le sien de créer un cadre réglementaire qui permettra aux producteurs agricoles de vivre décemment de leur métier tout en satisfaisant les attentes grandissantes de la population sur le plan de l'environnement et de l'équité sociale. L'argent public, quant à lui, doit servir à soutenir l'agriculture en tant que mode d'occupation du territoire plutôt qu'à développer des marchés. Ça [développer des marchés], c'est le rôle des producteurs et de leurs associations.

Certains autres expriment l'opinion que, bien que monopolisant une grande partie des fonds publics disponibles, l'ASRA échoue à garantir des revenus décents aux petits producteurs et à ceux des régions périphériques. C'est le cas du Syndicat de base de l'UPA de la Chevrotière, dans la Capitale-Nationale:

Sans être catastrophique, la situation actuelle des producteurs agricoles est inquiétante tant sur le plan des revenus, de l'accès à la production, de l'établissement de la relève que sur celui de l'endettement des fermes. [...] Nous sommes d'avis que les programmes de soutien ne sont plus efficaces et qu'ils ne permettent plus d'assurer un revenu décent et comparable aux ouvriers spécialisés.

De son côté, le Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons du Saguenay-Lac-Saint-Jean affirme que La Financière agricole du Québec augmente sans cesse les exigences de productivité du modèle de production ovine. Elle ferait ainsi en sorte que la qualité de vie des producteurs diminue sans cesse et qu'ils doivent fournir toujours plus d'efforts. De plus, la quote-part de 33 % exigée du producteur dans le cadre de l'ASRA amoindrirait considérablement son revenu qui, selon le modèle, devrait pourtant être celui d'un ouvrier spécialisé:

Reste à peu près 20 000 \$ pour vivre, investir et développer son entreprise. Sans compter les imprévus : maladie dans le troupeau, rareté du foin dans certaines régions...

La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean croit que le PCSRA et l'ASRA ont besoin d'une mise à jour et qu'ils doivent bénéficier d'un meilleur financement de la part des gouvernements :

Le niveau du soutien devra être équivalent à celui que les États-Unis et l'Union européenne accordent à leur agriculture. Sous prétexte de la mondialisation et des obligations tributaires de l'engagement des différents pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada (et ses provinces) s'est empressé de diminuer son soutien à l'agriculture pour éviter d'être étiqueté comme protectionniste et d'interférer sur le libre marché. Force nous est de constater que nos principaux concurrents n'ont pas fait preuve d'autant de zèle dans le respect de ces règles.

La production de sirop d'érable, dont la mise en marché est maintenant encadrée par un plan conjoint, n'est pas couverte par l'ASRA. Dans ce contexte, la mauvaise récolte qu'a connue le Bas-Saint-Laurent en 2007 aurait suscité de vives inquiétudes et des récriminations à l'égard du PCSRA, de la part des producteurs de la région. Le Syndicat des agricultrices de la Côte-du-Sud en présente le point de vue suivant :

Bien que le PCSRA compensera certaines entreprises pour la baisse de revenu en 2007, cette compensation ne sera que partielle et décalée dans le temps par rapport au besoin de liquidités actuel. De plus, le PCSRA n'interviendra pas également, ou dans une moindre mesure, auprès des entreprises diversifiées dans d'autres productions agricoles, notamment des productions couvertes par l'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA). Ce programme est donc incomplet et répond mal aux besoins des acériculteurs.

Monsieur Francis Landry et M^{me} Marypascal Beauregard, de l'Estrie, pratiquent l'élevage caprin, une autre production qui n'est pas couverte par l'ASRA. Voici le portrait qu'ils présentent de leur secteur :

Pour un domaine aussi critique socialement que la production agricole, la vision d'entrepreneurs pris à la gorge, ayant à peine un revenu net de 2 \$ de l'heure et un taux d'endettement frôlant les 60 % est très préoccupante.

Des mesures de bonification sont donc proposées. Tout en souhaitant que l'ASRA soit maintenue, La Coop Purdel recommande ainsi que les entreprises agricoles aient l'obligation de participer à un programme d'amélioration continue pour bénéficier du programme d'aide:

Cette obligation favoriserait la mise en place de méthodes permettant une plus grande efficacité. L'État devrait également investir des sommes d'argent pour rembourser, en partie, une formation continue afin de permettre aux propriétaires d'entreprises agricoles de s'inscrire à ces cours.

Les représentants de La Coop Seigneurie, dans Lotbinière, proposent qu'on revoie les modalités de paiement du PCSRA, « qui est injuste si le producteur a plus d'une production », disent-ils. Du même souffle, ils requièrent une adaptation afin que l'ASRA « tienne compte des coûts supplémentaires reliés à une entreprise en démarrage ».

La Fédération de l'UPA de la Rive-Nord recommande notamment que l'État soutienne les petites fermes diversifiées et ajoute l'agriculture à temps partiel à la liste des types de projets admissibles aux programmes d'aide à la relève :

On constate que plusieurs personnes sont intéressées par la production agricole, mais ne peuvent s'établir, faute d'outils ou de moyens financiers, et ce, malgré la mise en place d'une politique jeunesse par le MAPAQ, en 2004. Le cadre de cette politique est très intéressant, mais son financement fait cruellement défaut.

L'appel en faveur d'une plus grande ouverture à la diversification vient également du producteur agricole Serge Beaulieu dans la région de Saint-Jean-Valleyfield :

Dans le cas de notre entreprise, nous avons dû scinder la production acéricole afin que le système de protection minimal du PCSRA puisse s'appliquer.

Dans le même esprit, la Fédération de l'UPA de la Côte-Nord estime que l'aide publique devrait refléter la réalité et les besoins respectifs des deux grandes catégories d'agriculture : d'un côté, l'industrie axée vers des marchés mondiaux et les pratiques de la monoculture ou de l'élevage intensif, de l'autre, les petites fermes familiales axées vers des marchés locaux :

La Côte-Nord est une région éloignée où l'agriculture est constituée en majeure partie de petites exploitations agricoles familiales et à échelle humaine. Rares sont les fermes qu'on peut qualifier d'industries. Notre réalité agricole ne correspond donc en rien aux préoccupations de ce qu'on appelle « l'industrie agricole ». Monsieur Éric Proulx, propriétaire de la Fromagerie Tourilli dans le comté de Portneuf, souhaite que l'ASRA et le PCSRA soient consolidés et que les productions de toutes les filières puissent y avoir accès. Cette aide serait limitée dans le temps et basée sur le coût de production moyen reconnu. Souhaitant éviter que les intégrateurs et les plus grandes fermes accaparent l'essentiel de l'aide, M. Proulx recommande que des échelles de régression et des seuils maximaux soient établis. Il suggère aussi que chaque filière se dote de guides de bonnes pratiques et d'objectifs de performance.

Dans un autre ordre d'idées, tout en désirant le maintien du principe du PCSRA, la Société d'aide au développement des communautés Achigan-Montcalm, dans Lanaudière, lui reproche son administration lourde et ses délais trop longs :

[II faut] maintenir le principe du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), car ce programme devrait, en théorie, maintenir une équité entre les différents types d'entreprises agricoles en assurant un revenu décent à tous les types d'entreprises. Par contre, au niveau du fonctionnement, c'est très différent. Certains producteurs n'ont pas encore la réponse du PCSRA pour 2004, ce qui est inadmissible. Le principe du programme est bon, mais dans l'application, ça ne va pas.

Le soutien aux régions

Un nombre significatif d'agriculteurs installés dans les régions souhaitent des mesures adaptées à leurs besoins. Nous abordons succinctement cet aspect, plus de détails étant regroupés dans le chapitre sur la ruralité et le développement régional.

Selon M. Marcel Daneau, économiste et professeur à la retraite, tout programme de protection ou de soutien du revenu agricole doit être conçu et évalué en fonction non seulement de ses effets sur l'agriculture, mais également d'objectifs de développement rural.

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture implique des modifications substantielles aux modalités d'aide de l'État. La fixation d'objectifs à caractère économique, environnemental ou sociétal, associés à une rétribution pour leur atteinte, semble une approche à privilégier dans l'attribution des deniers publics, selon la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie :

Une telle approche se veut intégratrice plutôt que réductrice. Les bénéfices ne sont pas liés exclusivement à l'augmentation du PNB [produit national brut] qui en ressort, mais aux économies réalisées notamment sur les coûts sociaux et aux effets catalyseurs sur d'autres secteurs qui en découlent. Le secteur agricole et agroalimentaire, de la ferme à la région, est vu alors comme un organisme qui, tout en visant à travailler en boucle, s'intègre dans un plus grand ensemble où des échanges enrichissent le tout sans appauvrir les parties.

Selon M. Vital Gagnon, un producteur de Charlevoix, il faut repenser les politiques agricoles mur à mur :

Pourquoi ne pas créer un centre d'expertise qui regrouperait les différents acteurs du milieu et ainsi orienter les politiques agricoles en fonction des besoins et des problématiques spécifiques à la région?

Pour sa part, le Syndicat de base de l'UPA de Charlevoix se dit convaincu que l'État doit mettre en place des politiques territoriales adaptées aux différentes réalités régionales. Selon le Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent, l'ASRA doit répondre aux besoins des fermes familiales et aux spécificités régionales :

Le défi pour notre gouvernement est donc de mettre en place des incitatifs pour que la production puisse se développer dans les régions. Si rien n'est fait en ce sens, il ne faudra pas se surprendre de voir la production, tant en région qu'à l'échelle provinciale, continuer à faire du surplace.

Partageant aussi cette orientation, la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean remet en question certains paramètres de l'ASRA et de l'assurance récolte qui seraient mal adaptés aux réalités régionales, rendant l'atteinte du « modèle » commandé par les programmes comparable à une « course truquée » :

Exemples concrets: les frais de transport des intrants qui sont plus élevés pour les producteurs et productrices de la région; la négociation des prix de ces intrants qui est beaucoup plus difficile, étant donné le nombre peu élevé de producteurs et de productrices dans certaines productions (pommes de terre); le commerce de la paille pour lequel il n'y a pratiquement pas de marchés régionaux; le climat régional qui a un impact certain sur les rendements.

Selon les représentants de cette fédération, les produits de créneau et à valeur ajoutée représentent une avenue de développement régional prometteuse, les marchés de masse s'ouvrant difficilement aux producteurs et aux productrices qui décident d'investir dans la transformation à la ferme, mais elle nécessiterait une aide ciblée de l'État.

Finalement, le Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite que des productions comme la leur soient financièrement soutenues pour leur contribution à l'occupation du territoire et à la vitalité des milieux ruraux :

La production ovine est la production qui a connu une des plus fortes croissances en région, avec une augmentation du cheptel de 165 %, depuis 1991. En 2006, nous sommes la 5^e région productrice au Québec. Les programmes d'assurance et de protection du revenu, gérés par La Financière agricole du Québec, ont été très soutenants pour permettre de développer cette production en émergence.

Le partage des revenus entre producteurs, transformateurs et distributeurs

Non seulement chaque acteur de la chaîne agroalimentaire doit-il vivre décemment, mais ses revenus doivent se mesurer à ceux des autres acteurs de cette chaîne, nous dit-on. Voici en quels termes le Syndicat de base de l'UPA de la Chevrotière traduit cette pensée :

Nous nous targuons d'offrir le panier d'épicerie le moins cher des pays industrialisés, le consommateur dépense une part moindre de son salaire pour se nourrir et le producteur reçoit de moins en moins pour produire. Les entreprises de transformation, de distribution et de détail, pendant ce temps, se tirent plutôt bien d'affaires et engrangent des profits records dans certains cas et se vantent, elles aussi, d'offrir les plus bas prix. La consolidation, voire l'intégration du secteur complet, ont créé de très grandes entreprises qui dictent leur façon de faire à l'ensemble de la filière.

Selon les « Dixtincts de Soulanges », le principal problème de l'agriculture, c'est que l'argent est mal réparti dans la chaîne agroalimentaire. La mondialisation et la concentration des entreprises auraient provoqué ce déséquilibre :

Les agriculteurs, se situant au bas de la structure, n'ont plus rien et plus l'on monte dans la chaîne, plus les profits gonflent. Notre solution se calque sur une intégration inversée, c'est-à-dire que l'intégration se fasse du bas vers le haut. Nous devons créer un système pour que les profits générés plus haut dans la chaîne reviennent aux producteurs agricoles.

Pour Les AmiEs de la Terre de Québec aussi, « si le revenu agricole ne fait que diminuer par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles, bien que la performance des fermes s'améliore, c'est que la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la filière de transformation et de distribution se fait mal ». « Les marges de profit des industries agroalimentaires et des quelques grandes chaînes de distribution (Sobeys, Loblaws-Provigo, Metro...) sont à remettre en question », dit l'organisme.

Quand elle en fait la promotion, la Fédération de l'UPA de Lanaudière fait toutefois remarquer que l'achat local ne pourra profiter aux producteurs agricoles que dans la mesure où on rémunère ceux-ci en conséquence :

Saviez-vous que si les familles agricoles travaillaient bénévolement (c'est-à-dire sans revenus nets), le coût du panier d'épicerie ne baisserait que de 5 %, car 95 % du prix des aliments et des boissons sert à rémunérer les autres intermédiaires de production, de transformation et de commercialisation? Une infime augmentation de la part qui retourne aux producteurs dans le prix payé par les consommateurs pour l'achat de produits québécois se traduirait par un plus grand nombre de familles agricoles impliquées dans la production et occupant le territoire agricole.

Des producteurs, tel Maxime Paquette de Val-des-Monts en Outaouais, désirent que plus de consommateurs acceptent de payer davantage pour les produits d'ici. Ils demandent aussi que les consommateurs soient mieux informés des efforts déployés pour assurer l'innocuité des produits alimentaires québécois :

La prime qu'il [le consommateur] paye pour ses produits doit être répartie équitablement dans la chaîne agroalimentaire d'abord québécoise, puis mondiale. Ce consommateur tant attendu doit, pour assumer la responsabilité qui lui incombe, premièrement accepter de payer le coût associé à ses exigences et, deuxièmement, exercer de façon discrétionnaire et honorable son pouvoir d'achat.

La production porcine

Compte tenu de son importance et des problèmes de relations de travail, de cohabitation des usages, de santé des troupeaux et de revenu qu'elle a connus en succession ces dernières années, la filière porcine fait l'objet de bon nombre de commentaires.

Tout en soutenant que la majorité des pays producteurs de porcs subventionnent leurs producteurs et que l'industrie porcine a grand besoin de soutien, M. Alexandre Lavoie, un citoyen de Saint-Joseph de Beauce, constate que les ressources du gouvernement du Québec sont limitées. Il soutient que, pour survivre, la filière porcine aurait un grand besoin de réformes structurelles. Monsieur Lavoie dresse un état de situation qui en recoupe plusieurs autres :

D'abord sanitaire, la crise est maintenant monétaire; plusieurs entreprises sont au bord du gouffre, au point où elles ont dû suspendre leurs versements en capital sur leurs emprunts à long terme et revoir toute leur structure de financement. En quelques années, la production porcine a grandement évolué au Québec, mais aussi dans le monde. En plus des entreprises intégrées verticalement qui ont continué leur croissance en procédant par fusion ou par acquisition, des pays qui, il y a de cela dix ans, n'étaient même pas présents en production porcine se sont organisés et sont maintenant des producteursabatteurs-transformateurs qui exportent sur les mêmes marchés que nous. Ces pays, souvent en voie de développement, jouissent d'un climat favorable à l'agriculture, de normes environnementales peu sévères et disposent d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché. Pendant ce temps, au Québec, les normes environnementales et autres se sont multipliées à un rythme effréné, les différentes législations se sont compliquées davantage et le fardeau bureaucratique a crû sans arrêt.

Monsieur Lavoie avance des solutions comme la réduction des contrôles bureaucratiques et réglementaires ainsi que des taxes et des impôts, l'élimination du monopole syndical et la modification du système de vente des porcs par le rapprochement entre les producteurs et les abattoirs. Il revendique plus de soutien à la recherche et développement et à la mise en marché:

Les jeunes entreprises qui veulent explorer de nouveaux créneaux de productions spécialisées ne bénéficient pas d'un soutien technique suffisant. Les lois et règlements actuels visent surtout à encadrer la production traditionnelle. Cet état de fait ajoute des embûches importantes aux productions non conventionnelles et freine leur mise en place. Dans Lanaudière, la Coopérative Profid'Or juge également que les producteurs porcins éprouvent de sérieux problèmes de rentabilité :

Certains ont une équité suffisante pour réemprunter sur leurs actifs afin d'éponger leur déficit à court terme et ainsi de poursuivre leurs activités. Pour d'autres, l'endettement est au maximum, donc aucune possibilité de refinancement. Compte tenu du contexte actuel, les prêteurs tolèrent la situation, car il n'y a plus d'acheteur, mais pour combien de temps? De leur côté, les fournisseurs demandent à être payés avant la livraison.

Le Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent affirme que c'est la production porcine qui a obtenu du marché la plus grande part de ses revenus entre 1981 et 2006, soit 92,5 % en moyenne. Ce syndicat attribue ces résultats à la mise en marché collective qui serait parvenue, bon an mal an, à fournir aux producteurs un prix égal et parfois supérieur à celui du marché. Il explique la mauvaise performance de la dernière année par les difficultés financières que traversent les abattoirs. L'ASRA suppléerait indirectement aux problèmes des abattoirs :

Nous avons l'impression que c'est l'ASRA et donc en partie la prime payée par les producteurs qui sert à financer les entreprises d'abattage en difficulté financière. Les producteurs ne pourront accepter cette situation encore très longtemps. Si le gouvernement provincial doit intervenir pour améliorer la compétitivité des abattoirs, il faut que ce soit par l'entremise des programmes spécifiques et non pas indirectement par l'ASRA.

Ce syndicat propose que le gouvernement du Québec incite les abattoirs à établir un partenariat pour obtenir de meilleurs résultats sur les marchés internationaux :

Il est, selon nous, inefficace d'avoir plusieurs « offreurs » de porcs sur le marché japonais alors que la compétition provient de géants du Danemark ou des États-Unis. Si le Québec veut demeurer compétitif sur le marché mondial, nos transformateurs devront absolument se regrouper, sinon l'industrie porcine québécoise stagnera et périclitera à moyen terme.

Devant les défis environnementaux, sociaux et économiques qu'elle doit relever, la Fédération des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe revendique l'aide de l'État, confiant aux producteurs le rôle de « travailler à améliorer leur coût de production » et aux transformateurs, celui « d'être plus compétitifs sur le marché mondial ». Des incitatifs devraient être mis en place, selon l'organisme, afin que les consommateurs se voient offrir des produits porcins québécois en tout temps.

LA RELÈVE AGRICOLE

L'aide à la relève et au transfert de ferme a occupé une part significative des présentations faites à la Commission par les producteurs et productrices agricoles, leurs syndicats et leurs coopératives. L'aspect financier du processus a marqué ces exposés, mais d'autres éléments comme l'accompagnement sont ressortis.

Monsieur Pascal Forest, un producteur agricole de La Pocatière, demande une aide plus substantielle pour la relève et mieux ajustée à la valeur des fermes, qui a considérablement augmenté:

Le MAPAQ donne aux nouveaux agriculteurs par l'entremise de La Financière agricole du Québec une prime qui va de 20 000 \$ à 40 000 \$. Pour certains, cela peut paraître beaucoup, mais pour moi, c'est trop peu. Je ne connais pas la valeur moyenne des fermes au Québec mais pour notre ferme familiale qui vaut environ 1 000 000 \$, ça représente seulement 4 % de l'argent investi. Selon moi, les montants attribués en subvention à l'établissement devraient être de l'ordre de 10 %.

Monsieur Forest revendique également que les subventions à l'encadrement et au démarrage ainsi que la contribution au paiement des intérêts soient maintenues et bonifiées. À son avis, les jeunes producteurs devraient compter sur l'appui de La Financière agricole du Québec pour financer la quasi-totalité du coût d'achat d'une ferme. Les difficultés de financement au moment du transfert de fermes impliqueraient des sacrifices financiers importants de la part des parents. Elles défavoriseraient les membres de la relève non issus d'une famille agricole :

Ce n'est pas normal qu'un parent soit obligé de donner une partie de sa ferme pour que son enfant puisse acheter son entreprise. Il n'est pas plus normal qu'un jeune sans parent agriculteur soit obligé, pour sa part, de s'associer à un intégrateur pour réaliser son projet. Les modifications que je demande à La Financière agricole du Québec sont dans le but de permettre aux jeunes qui désirent vivre de l'agriculture, de pouvoir le faire dignement même si leurs parents n'étaient pas en agriculture avant eux.

Monsieur Jean-Sébastien Sauvageau, un producteur de lapins de Charlevoix, est du même avis. Selon lui, il faut avoir fait ses preuves pour se voir attribuer l'aide financière dont on a besoin au moment du démarrage : c'est l'œuf ou la poule, en quelque sorte, résume-t-il.

On nous recommande de ne pas partir trop gros. Or, quand on se retourne vers ceux qui donnent des subventions pour la transformation, comme Capital Financière agricole, les projets doivent être d'un minimum de 500 000 \$ jusqu'à 10 000 000 \$. Et moi, il faudrait que je mette 200 000 \$ en partant. Ce n'est pas logique [...] On n'est même pas capable d'avoir notre aide à l'établissement!

Soucieuse d'encourager le cadet de ses enfants à devenir producteur laitier, mais le voyant se débattre pour trouver du financement au démarrage, une Montérégienne, M^{me} Suzanne Loranger, a en tête toutes sortes de moyens financiers qui pourraient contribuer à l'établissement de la relève, y compris celui de « permettre aux parents l'utilisation de leurs REER, pour un certain temps [...], à l'abri de l'impôt » et celui de « créer des fonds de solidarité des agriculteurs », qui pourraient « permettre à certains agriculteurs qui vendent leur entreprise, ou à tout autre producteur ou particulier, de cotiser, à l'abri de l'impôt, dans le but de soutenir notre jeune relève ».

D'après les témoignages entendus, rares sont les entreprises qui, comme les Jardins de la Grelinette, une ferme maraîchère de l'Estrie comptant moins d'un hectare de terres cultivées en zone agricole, atteignent la rentabilité dès la première année de leur existence. Pour y arriver, c'est l'approche progressive qu'ont retenue ses propriétaires:

Dans un contexte de crise agricole généralisée, où l'absence de relève est préoccupante, nous croyons qu'un modèle d'entreprise comme celui des Jardins de la Grelinette, avec un mode de production intensif sur petite surface, est un exemple d'alternative viable. Notre petite ferme fait aujourd'hui partie d'un modèle de production agroalimentaire non seulement viable en matière de rentabilité d'entreprise, mais aussi en ce qui a trait au développement durable et à l'occupation du territoire rural.

Certains jeunes doivent trouver auprès de proches et même d'étrangers des sommes considérables pour s'établir sur leur première ferme, notamment par l'intermédiaire de prêts sans intérêt ou d'une location avec option d'achat. C'est le cas de M. Justin Bergeron et de M^{me} Patricia Létourneau qui exercent maintenant leur métier de producteurs laitiers à Saint-Agapit. Ceux-ci se réjouissent d'avoir pu ainsi réaliser leur rêve même s'ils ont dû s'endetter beaucoup pour y arriver.

La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, qui s'intéresse aussi au volet financier du problème de la relève en agriculture, plaide pour un meilleur appui financier à leur égard. Elle constate que, pour un jeune non issu d'une famille agricole, l'acquisition d'une ferme, puis le développement d'une entreprise rentable, s'avèrent quasi impossibles :

Les efforts de ces jeunes sont souvent voués à l'échec dès le départ, notamment en raison de la difficulté à obtenir le financement adéquat. Les plus persévérants doivent mettre leur projet en veilleuse pendant des années afin d'amasser une mise de fonds suffisante. Les premières années d'opération sont souvent difficiles : on y fait une agriculture à petite échelle et les revenus sont maigres. Comme les revenus ne sont pas suffisants et que la production est moins importante, l'accès aux avantages consentis habituellement aux producteurs comme la prime à l'établissement et les programmes d'assurance comme l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est impossible. Ces jeunes se retrouvent dans un cercle vicieux qui retarde le développement de leur entreprise.

Or, selon la professeure et chercheuse Diane Parent, de l'Université Laval, la population agricole est « en panne de renouvellement » et « ne peut se passer de la relève hors cadre familial », une relève en moyenne plus âgée, qui s'insère différemment dans le milieu, pour qui l'accès à la propriété est plus difficile, mais qui possède quand même une logique d'exploitation et de transmission à caractère familial :

Fait important : le taux de renouvellement des générations (le nombre d'agriculteurs de moins de 35 ans ÷ le nombre d'agriculteurs de plus de 55 ans) en 2006 est de 35 % et ne cesse de décroître. Il y a donc 1 agriculteur sur 3 qui est actuellement remplacé et si la tendance se maintient, il y aura moins de 10 000 fermes au Québec en 2040.

De l'avis de M. Gérard Proteau, un retraité de la fonction publique qui aimerait produire des noix, il est urgent d'améliorer la réglementation agricole parce que le système réglementaire québécois lui pose beaucoup d'obstacles. Il possède 7300 noyers, de rares spécimens en Amérique du Nord, mais ne peut installer de maison sur sa terre de 6 hectares et demi afin d'y exploiter sa noiseraie :

Il faut trouver un moyen pour que les petites entités puissent exister au sens légal. Mon créneau, parce qu'il est très petit dans le monde agricole, n'existe pas techniquement. Nous avons tout bâti à la sueur de notre front. On est assis devant une machine administrative qui est monstrueuse. Donnez-nous une chance! Les structures réglementaires agricoles élaborées au fil des ans dont s'est doté le Québec, ferment souvent la porte à tout nouvel accès au monde agricole.

En Chaudière-Appalaches, la Coop Seigneurie propose que les gouvernements du Canada et du Québec se dotent d'une politique jeunesse ayant pour objectif de valoriser la relève agricole, en ajustant l'aide aux réalités d'une ferme en démarrage et en facilitant le transfert de ferme :

Le gouvernement doit introduire une clause « relève » dans l'élaboration des politiques agricoles. Le modèle de l'ASRA est basé sur une ferme qui n'est pas en démarrage. Il faudra revoir la possibilité d'introduire un modèle de calcul à l'ASRA qui tienne compte des coûts supplémentaires liés à une entreprise en démarrage. Sécuriser le transfert des valeurs acquises par les parents par une garantie provenant de l'État. Cela permettrait ainsi aux enfants de s'établir tout en diminuant les risques pour les parents.

Le Syndicat de base de l'UPA de la Chevrotière abonde dans le même sens :

On doit se contenter d'une aide de 40 000 \$, dans le meilleur des cas, pour établir un jeune agriculteur, alors que, par exemple, certaines grosses industries touchent près de 300 000 \$ pour créer un emploi. Une aide plus importante permettrait à la relève d'espérer vivre d'un travail à temps plein sur la ferme. Faut-il rappeler que chaque emploi créé en agriculture en génère six autres?

Tout en reconnaissant la nécessité d'un soutien financier pour la relève, le CRÉA du Bas-Saint-Laurent insiste sur le besoin d'un « accompagnement dans le processus d'installation et de l'utilisation de l'expertise aux niveaux humain et opérationnel » :

Les entreprises en démarrage ressentent le besoin d'être accompagnées au-delà du plan d'affaires. S'installer en agriculture a des répercussions sur le couple, la famille, les temps libres, les horaires de travail souvent mal évalués; car convaincre de la rentabilité du projet et obtenir le financement et les aides à l'établissement priment sur « le ressenti », sur le bien-être de la personne, sur les valeurs et les objectifs de départ.

Producteur ovin au Bas-Saint-Laurent et secrétaire de l'association de la relève agricole de la région, M. Alexandre Anctil a profité des services de son CRÉA pour s'établir et il souhaite à tous et à toutes la même chance. Toutefois, il revendique le droit de profiter également de mentors au moment du démarrage :

[...] je considère comme incontournable une meilleure utilisation de cette connaissance de la vie qu'ont les producteurs d'expérience. Je parle de parrains et de parrainage propres au milieu agricole. Les statistiques le démontrent, des entreprises officiellement soutenues par un parrainage approprié auront un taux de survie nettement plus élevé.

Monsieur Olivier Philibert, un autre agriculteur du Bas-Saint-Laurent, a transféré sa ferme avec succès à un couple de la relève. Selon lui, il est possible de s'établir sur une ferme sans héritage, moyennant quelques conditions. De la part de l'aîné, il estime, par exemple, qu'on doit s'attendre à ce qu'il fournisse une aide financière, qu'il encourage à innover avec prudence, qu'il conseille, qu'il participe aux travaux manuels et de gestion, qu'il donne la priorité aux idées du jeune et qu'il procède progressivement au transfert de toutes les responsabilités.

Monsieur Serge Lapointe, un jeune producteur laitier de la région de la Beauce, croit que la recette gagnante réside dans une « réelle politique d'établissement avec des mesures constructives, entre autres, en formation, en valorisation de l'agriculture et en financement » :

En formation, je pense qu'un bon bout de chemin a été fait pour sensibiliser les jeunes à l'importance de se former. Je pense que cette mobilisation est due, en premier lieu, aux incitatifs à la formation de La Financière agricole [du Québec]. Ensuite, les jeunes vont se former parce qu'ils veulent s'outiller afin d'améliorer leurs connaissances en fonction du secteur de production qu'ils ont choisi.

LA GESTION DE L'OFFRE

Un grand nombre d'intervenants, des producteurs agricoles et des syndicats de producteurs agricoles d'abord, mais aussi des citoyens, des instances locales et des organismes de concertation, enregistrent un plaidoyer en faveur de la gestion de l'offre.

Les négociations en cours à l'OMC, en vue de libéraliser les échanges dans le secteur agricole et agroalimentaire, en inquiètent plusieurs. Selon le Syndicat de base de l'UPA de Napierville, par exemple, cette incertitude qui plane quant à l'avenir de la gestion de l'offre constitue le plus gros problème de la production laitière.

Quant au Syndicat des producteurs de lait de Saint-Jean-Valleyfield, il croit que les négociations à l'OMC, l'importation d'ingrédients laitiers et le manque de volonté des gouvernements à défendre les systèmes de gestion de l'offre constituent les plus grandes menaces pour l'avenir et la prospérité des fermes laitières du Québec.

Le Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite que l'on trouve le moyen de rassurer les producteurs quant à l'avenir des productions sous gestion de l'offre :

Il y a déjà trop longtemps que cette situation représente une épée de Damoclès au-dessus de la tête des producteurs. À chaque ronde de négociations de l'OMC, le même manège se répète, générant insécurité et anxiété chez les producteurs. Y mettre fin représenterait une véritable amélioration de la situation de l'ensemble des producteurs de lait, qui pourraient désormais envisager des jours meilleurs [...]

Dans la région de la Capitale-Nationale, les Syndicats de base du Centre de Portneuf et de Québec Jacques-Cartier affirment que, comme plusieurs facteurs hors du contrôle des producteurs influent sur la rentabilité des fermes, des mesures de protection sont nécessaires pour assurer la pérennité d'une agriculture capable de nourrir la population et de contribuer à la vitalité des régions du Québec :

Nous ne pouvons pas, comme les autres industries, mettre nos animaux en chômage ou arrêter notre production pour ajuster l'offre à la demande.

C'est également la position de l'agronome et directeur du développement et des relations publiques à l'Université du Québec, M. Bernard Beaudin, qui croit que pour arriver à produire sous notre latitude à un prix minimal qui permettrait d'être compétitif, par exemple, avec les produits qui nous viennent du Mexique ou de la Californie, il nous faut un certain nombre d'instruments, d'outils de stabilisation :

Devant la mondialisation, il faut certainement s'adapter, mais s'adapter ne veut pas dire nécessairement répondre à toutes les exigences de la mondialisation. La solution, c'est de s'organiser chez nous pour faire en sorte qu'on occupe le territoire. L'agriculture est une des façons d'occuper le territoire et elle va le rester. Il faut investir dedans.

Nutri-Œuf, l'un des trois principaux classificateurs, se porte aussi à la défense de la gestion de l'offre. Ce système lui assurerait un approvisionnement stable et de qualité:

Au cours des dernières années, grâce à la sécurité de revenu que leur procure la gestion de l'offre, nos producteurs ont pu investir dans des nouvelles installations de production et de réfrigération, ce qui a permis d'améliorer continuellement la qualité des œufs que l'on met en marché.

Pour M. Maurice Richard, producteur, classificateur et distributeur d'œufs de consommation en Abitibi, la gestion de l'offre s'avère un bon outil de développement régional :

La beauté du système de gestion de l'offre est sans contredit sa flexibilité. Connaît-on beaucoup de secteurs agricoles qui peuvent se permettre de produire en Abitibi, de transformer en Abitibi et de livrer localement, en Abitibi? C'est pourtant ce que me permet de faire ce système et l'exemple est aussi valable pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple, où des producteurs-classificateurs font de même. Cette pratique permet aux consommateurs d'avoir les œufs les plus frais possible.

Selon le Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans, il faudrait cependant adapter la réglementation pour tenir compte des nouveaux produits entrant au Canada, par exemple l'huile de beurre et les poitrines de volaille assaisonnées.

D'après la Fédération de l'UPA de la Mauricie, il est important de conserver la gestion de l'offre et de l'étendre à d'autres productions :

Grâce à celle-ci, nous pouvons encore compter, en Mauricie, plusieurs petites entreprises laitières qui font vivre décemment des familles. Non seulement faut-il la protéger, mais il faudrait l'étendre à d'autres productions.

Cet intervenant ajoute que, dans les pays où la gestion de l'offre a été démantelée, les transformateurs et les détaillants ont haussé les prix, empochant ainsi les économies.

Le Syndicat des producteurs de lait de la Gaspésie-Les Îles prétend que c'est pour sa capacité de garantir un revenu stable aux producteurs que la gestion de l'offre est fortement appuyée par le milieu agricole :

Tout d'abord, [nous devons] reconnaître que la production laitière fait l'envie de beaucoup d'autres productions au Québec du fait que le système de mise en marché collective est de loin le plus ordonné. Les systèmes mis en place permettent de mieux protéger le revenu des producteurs laitiers.

Selon le Syndicat des producteurs de lait de Saint-Hyacinthe, sans système de gestion de l'offre, le Canada connaîtrait une instabilité des approvisionnements en lait aux usines de transformation. De plus, les prix payés aux producteurs chuteraient dramatiquement et rejoindraient probablement les prix américains. Ce syndicat prétend également que cette situation engendrerait un manque à gagner pour les producteurs qui pourrait grimper jusqu'à un milliard de dollars.

Monsieur René Chouinard, un producteur de lait de Saint-Jean-Port-Joli, soutient que la gestion de l'offre de certains produits profite au consommateur tout autant qu'au producteur agricole :

Les retombées positives de cette mise en marché sont reconnues et consistent principalement en une meilleure santé financière des entreprises agricoles, en un développement durable des productions et au maintien des communautés rurales. Elle permet aux transformateurs un approvisionnement régulier, de saisir les opportunités de marché et d'améliorer la qualité et la diversité des produits.

Dans le contexte des négociations de l'OMC et comme le gouvernement du Québec a déjà donné un appui ferme à la gestion de l'offre, la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite mieux faire connaître les bienfaits de la situation actuelle :

À la suite d'une campagne d'information ciblée, les consommateurs, sensibilisés à l'importance de ces outils précieux, seraient sûrement plus enclins à se joindre à nous pour inciter le gouvernement fédéral à les défendre avec vigueur et conviction. Une fois qu'elle sera bien sensibilisée, nous croyons possible d'obtenir suffisamment d'appuis de la population pour demander le retrait pur et simple des productions sous gestion de l'offre des négociations de l'OMC.

Par contre, le fonctionnement général du système fait l'objet de plusieurs commentaires. Plusieurs y suggèrent des corrections ou des améliorations. Le système de gestion de l'offre est interpellé notamment en raison de la hausse de la valeur des quotas et de l'activité spéculative qui lui serait associée. Il constituerait, selon certains, une véritable barrière pour la relève et un facteur d'endettement.

Monsieur Roger de Winter, agronome estrien, estime que les systèmes de gestion de l'offre jouent bien leur rôle de régulateurs de la production. Cependant, il croit qu'ils seraient aussi devenus des barrières à l'entrée insurmontables :

Des modifications importantes devront être introduites dans nos systèmes pour augmenter la flexibilité et les transferts; pour préserver et stimuler l'entrepreneuriat au niveau individuel et enfin, pour s'assurer que le système est pleinement transparent.

Tout en qualifiant la gestion de l'offre d'outil fondamental, le Syndicat de la relève agricole de Saint-Jean-Valleyfield souligne que le prix du quota est l'élément majeur à considérer, si l'on souhaite faciliter l'établissement des jeunes dans les industries sous gestion de l'offre.

Reconnaissant que la gestion de l'offre contribue à protéger les producteurs et les productrices, la MRC, le CLD et la SADC de la Matapédia soulignent de leur côté que le système des quotas peut inciter à la spéculation plutôt qu'au réinvestissement dans l'entreprise. C'est la même opinion qu'exprime en Outaouais M. Charles Cartier, producteur agricole, selon qui ce phénomène aurait grandement contribué à la diminution du nombre de fermes.

De même, dans le Bas-Saint-Laurent, M. Roméo Bouchard affirme que la spéculation et les quotas, dans la production laitière en particulier, provoquent une flambée des coûts de production et un glissement de ce qui était un permis de produire vers un fonds de pension de l'agriculteur. Ce mouvement s'exercerait au détriment de la relève.

Pour la SADC Achigan-Montcalm, le quota est un droit de production; il ne devrait pas faire l'objet de spéculations ni exercer une ponction monétaire sur l'industrie. Une loi devrait encadrer les systèmes de contingentement :

Si les quotas sont monnayés, il serait souhaitable que le montant de vente du quota soit payé au vendeur à la hauteur maximale du prix payé lors de son acquisition. Si le prix de vente est supérieur à ce coût, l'argent excédentaire devrait demeurer aux éleveurs en production par l'entremise de la fédération. Cette fédération devrait avoir l'obligation d'utiliser l'argent pour venir en aide aux producteurs en place et de favoriser la relève.

De son côté, la Coalition GO5 du Saguenay-Lac-Saint-Jean explique que, dans l'industrie de la volaille, il existe trois zones à l'intérieur desquelles tout quota transféré doit rester dans la région. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est l'une de ces zones et le niveau de production s'y serait à peu près maintenu depuis plusieurs années. Dans le même esprit, deux membres de la relève, qui étudient à l'Institut de technologie agroalimentaire, sur le campus de La Pocatière, Étienne Goulet et Patrick Jacques, rappellent que la Fédération des producteurs de lait du Québec a adopté des mesures pour stabiliser et réduire les prix des quotas laitiers.

Selon le Syndicat de l'UPA de Charlevoix, le maintien de la gestion de l'offre est essentiel à la survie des entreprises agricoles, car il permet d'obtenir un prix basé sur le coût de production moyen. Toutefois, dans une région comme Charlevoix, les coûts de production seraient supérieurs à la moyenne :

Nous souhaitons le maintien de la gestion de l'offre. Nous souhaitons que le calcul des coûts de production soit effectué sur une base régionale et non provinciale, permettant par le fait même une équité envers les producteurs de régions moins favorisées. Nous souhaitons un assouplissement des règles de la gestion de l'offre afin de faire place à l'innovation et de permettre l'émergence de produits de niche.

Plus globalement, la MRC Les Moulins relève que, malgré l'existence des mécanismes d'encadrement, les indicateurs socioéconomiques tendent à démontrer que la production agricole est en difficulté : « À trop vouloir protéger l'industrie, aurait-on nui à sa flexibilité et à son adaptabilité? », lance-t-elle.

LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Pour le Syndicat des producteurs de lait de la Gaspésie-Les Îles, le système de mise en marché collective du lait, avec son plan conjoint et ses règlements sur le transport, le contingentement de la production et la centralisation de la vente des quotas, a de quoi susciter l'envie du monde agricole :

Ce système décrié par les transformateurs est le seul qui permet aux producteurs d'aller chercher pratiquement le coût de production sur le marché. Il permet d'assurer un approvisionnement sûr pour les transformateurs et un prix également satisfaisant pour le consommateur.

Plusieurs défendent les outils de mise en marché collective, les plans conjoints et les agences de vente comme autant d'éléments essentiels d'une politique agricole qui soutiendrait l'agriculture familiale. Par exemple, la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord enregistre un plaidoyer en faveur de l'agriculture à échelle humaine et des outils de mise en marché collective :

Au cours des dernières décennies, au lieu de choisir le gigantisme, nous avons mis au point, appuyés par la population, un ensemble d'outils collectifs qui ont prouvé leur capacité d'assurer un revenu agricole décent à des fermes à dimensions humaines, et ce, à un coût nettement compétitif pour le consommateur et le contribuable québécois. Nous souhaitons que nos enfants puissent, comme nous, habiter le milieu rural dans la région de leur choix. Qu'ils puissent élever leur famille en travaillant à développer une ferme à dimensions humaines selon leurs goûts et leurs aptitudes.

Certains remettent toutefois en question la capacité des plans conjoints et des agences de vente à innover et à mettre au point des produits de créneau ou à valeur ajoutée. Ainsi, la Fédération de l'UPA de la Mauricie suggère que les mécanismes de mise en marché collective soient assouplis afin que les producteurs puissent mieux répondre aux spécificités de la demande. Un tel virage aurait été amorcé dans le domaine de la volaille :

Les producteurs, dont plusieurs de la Mauricie, l'ont compris en répondant à la demande d'une rôtisserie québécoise afin de lui produire un poulet répondant à un cahier des charges précis. En Montérégie, le Syndicat de base de l'UPA Ceinture verte, tout en souhaitant le maintien des plans conjoints et de la gestion de l'offre, exprime l'avis qu'il faudrait un peu plus de souplesse réglementaire, de façon à permettre l'émergence de produits de créneau et la reconnaissance des pratiques culturales et d'élevage distinctives.

En Estrie, Avenue BIO déplore que le système de mise en marché collective du lait ne permette pas d'exprimer la diversité des productions locales et régionales; il favoriserait ainsi l'anonymat des producteurs et des productions. Cet organisme suggère une politique favorisant la mise en marché au niveau local.

D'autres, pourtant, mettent en relief les collaborations fructueuses entre producteurs et transformateurs, qui auraient permis la mise au point de produits alimentaires à haute valeur ajoutée et qui assurent le dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire dans les régions ressources.

C'est le cas de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, qui fait observer la création, ces dernières années, de nombreux fromages de spécialité, dont certains requièrent des exigences très particulières quant à la matière première. La Fédération évoque d'autres exemples :

Natrel a des projets d'agrandissement pour son usine d'Amqui. Nous avons démarré la coopérative Natur'BOEUF qui fonctionne en présence de l'agence de vente des bouvillons. L'organisme Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent regroupe des entreprises qui transforment des produits régionaux où les systèmes de mise en marché ne semblent pas représenter un frein au développement des entreprises. À l'opposé, on voit comment, dans les productions où la mise en marché n'est pas organisée, il peut être difficile de faire du développement.

De même, la Coalition GO5 du Saguenay-Lac-Saint-Jean défend les mécanismes de mise en marché collective, qui permettraient un partage équitable des coûts associés à la commercialisation des produits de la ferme. Le transport et la mise en marché du lait sont donnés en exemples :

Nous partageons les coûts de transport et de marketing entre les producteurs des régions centrales, qui sont les plus favorisés par la concentration de l'industrie de la transformation laitière et la proximité des marchés de consommation, et les producteurs des régions plus éloignées des grands centres. Les producteurs mettent également en commun les bénéfices de la mise en marché de leurs productions. Si les producteurs de lait de la région avaient été dépendants des usines régionales, plusieurs auraient dû cesser la production lorsque l'usine de Chambord a cessé ses activités.

Dans l'industrie de la volaille, la Coalition explique qu'une entente entre les éleveurs et les acheteurs fait en sorte que ce sont ces derniers qui assument les frais de transport entre la ferme et l'usine de transformation :

Sans la mise en marché collective, non seulement les éleveurs auraient probablement eu à payer euxmêmes les frais de transport, mais ceux des régions ressources auraient payé plus cher que les éleveurs installés plus près des grands centres et des usines de transformation.

Dans divers domaines, pourtant, les producteurstransformateurs se déclarent forcés par la loi d'adhérer à des plans conjoints qui ne correspondent pas à leurs besoins. Ils déplorent aussi leur manque d'influence au sein de leurs fédérations régionales respectives. Ce serait le cas, par exemple, dans les domaines de la transformation à la ferme, de la culture du bleuet et de l'acériculture.

Ainsi, le Syndicat de base de l'UPA de Charlevoix note la présence, dans son milieu, d'un réseau de chefsproducteurs et transformateurs. Il existerait de bonnes occasions à saisir pour une mise en marché directe, notamment auprès de la clientèle touristique. Ce syndicat déplore qu'une entreprise agricole qui fait sa propre mise en marché doive contribuer au plan conjoint de sa production. De plus, si cette entreprise doit transiger par l'agence de vente, des frais de commercialisation lui sont alors chargés, et ce, même si l'entreprise commercialise l'ensemble de sa production.

Ce syndicat de base souhaite que les syndicats spécialisés fassent preuve d'une plus grande ouverture aux projets structurants. Il revendique aussi que les producteurs-transformateurs puissent avoir droit de vote au sein de leur fédération :

Une entreprise qui innove en instaurant de nouveaux marchés, devrait pouvoir avoir accès au programme d'assurance stabilisation du revenu et à la garantie de paiement.

Dans le domaine du bleuet sauvage, bien qu'une entente ait rétabli en grande partie l'harmonie, les producteurs-transformateurs regroupés dans Bleuet sauvage du Québec « considèrent que la loi sur la mise en marché impose des règles qui sont perçues comme étant inutiles ou superflues puisqu'ils se sont eux-mêmes regroupés pour mettre en marché leur propre production ».

La Commission a aussi été le témoin du débat actuellement en cours, dans le domaine acéricole, entre les partisans du plan conjoint et ses opposants, principalement les producteurs-transformateurs.

Affilié à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ), le Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec est d'avis que l'avenir de l'acériculture passe inévitablement par l'appui et la reconnaissance des mécanismes de mise en marché collective mis en place :

L'organisation de la mise en marché collective des produits agricoles par l'entremise des organisations de producteurs agricoles et forestiers, représentatives et gérées démocratiquement par leurs membres, maintiendra un rapport de force sur les marchés.

Madame Nicole Varin, une productrice-transformatrice de la région des Laurentides, s'est pourtant trouvée déstabilisée par l'implantation du plan conjoint. Elle estime qu'elle réussissait très bien sans cette structure :

Est-ce que c'est un crime de vendre au petit commerce près de chez nous, comme on l'a toujours fait? Pourquoi faut-il un permis de la Fédération [des producteurs acéricoles du Québec] pour cela? Il y a des gens qui sont poursuivis aujourd'hui par la Fédération pour avoir vendu du sirop dans leur coin sans avoir un permis de leur fédération. Aujourd'hui, quand on doit récolter, on doit se plier à la bonne volonté de ces bureaucrates. C'est un système complètement absurde. Avons-nous fait de la contrebande? Avons-nous volé? Avons-nous tué? Non.

La Ferme Vifra du Bas-Saint-Laurent transforme toute sa production et achète du sirop d'érable biologique de producteurs certifiés, mais elle doit passer par l'Agence de vente de la FPAQ, ce qu'elle déplore :

La façon de faire imposée par la FPAQ est lourde et la charge administrative qui en découle est encombrante, voire décourageante. Comment une petite entreprise familiale peut-elle garder sa place sur ses marchés acquis au fil de longues années de travail lorsque sa propre fédération travaille contre elle?

De son côté, le producteur de sirop d'érable et de boissons alcoolisées à base d'érable du Bas-Saint-Laurent, M. Vallier Robert, se dit en accord avec le principe de la mise en marché collective, mais comme M^{me} Varin et les propriétaires de la Ferme Vifra, il est d'avis que ce système ne devrait pas enlever les droits des producteurs-transformateurs qui ont, eux-mêmes, organisé leur propre mise en marché:

Où est la reconnaissance pour ceux qui, un jour, ont développé leur entreprise et commercialisé toute leur production eux-mêmes au prix de nombreux efforts? Où est la reconnaissance pour ceux qui n'ont jamais fait soutenir leur production par l'ensemble des producteurs?

L'Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable présente à la Commission son analyse des insatisfactions ressenties par les producteurs-transformateurs et des conflits juridiques qui caractérisent cette filière depuis quelques années. Pour ce regroupement, la non-reconnaissance du statut de producteur-transformateur acéricole est à la base du problème :

L'office actuel du plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec est incapable de bien servir les deux groupes de producteurs à la fois. Il a été créé par et pour les producteurs de vrac et a forcé l'inclusion des producteurs-transformateurs dans le but de les éliminer. Dans les faits, il ne reconnaît pas la notion de producteur-transformateur. Ce qu'il veut, c'est que la section transformation de ses entreprises soit considérée comme non agricole! Ainsi, tous les producteurs feront du vrac et les producteurs qui font de la 2^e et de la 3^e transformation n'auront qu'à racheter leur sirop de l'Agence de vente comme les acheteurs autorisés.

D'après l'Association, il existe un conflit d'intérêt parce que la Fédération des producteurs acéricoles administre une agence de vente qui est partie prenante à des conventions de vente avec les acheteurs de sirop en vrac, qui sont des concurrents directs des producteurs-transformateurs. Ce conflit nuirait au développement des érablières pratiquant une deuxième ou une troisième transformation.

Cet intervenant informe la Commission qu'il a déposé devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, avec 50 producteurs-transformateurs acéricoles, un projet de plan conjoint spécifique pour les producteurs-transformateurs acéricoles.

Le coordonnateur de l'Union des citoyens du Québec et cofondateur de l'Union paysanne, M. Roméo Bouchard, est d'avis qu'une commission royale d'enquête doit être instituée pour faire la lumière sur la gestion de ce plan conjoint :

Toutes les tentatives auprès de la Fédération, de la Régie des marchés, de la Cour supérieure et du ministère de l'agriculture pour démocratiser ce plan conjoint ont échoué en raison du puissant contrôle qu'exerce la Fédération, soutenue par la direction centrale de l'UPA. Des centaines de producteurs ont été massacrés par des poursuites et un acharnement qui a fini par les ruiner.

Selon M. Bouchard, les règles des plans conjoints ont évolué vers la production industrielle standardisée, de sorte qu'elles comportent généralement des contraintes et même des obstacles difficiles à surmonter pour ceux qui ont des projets de production d'appellation, de vente à la ferme ou de transformation locale.

Agrobiopôle du Bas-Saint-Laurent pose un diagnostic assez semblable à propos de la relation entre les mécanismes de mise en marché et le développement de produits de créneau :

De la même façon que l'on ne peut pas demander à un navire transatlantique de naviguer sur des rivières, il apparaît difficile de demander à des mécanismes de mise en marché conçus pour répondre aux besoins des marchés de masse, de prendre en charge la réponse à la demande pour les produits de niche et de spécialité. Des assouplissements aux règles sont nécessaires pour encourager la créativité des entrepreneurs et la production de valeur ajoutée.

Finalement, des coopératives déplorent la perte du lien d'usage avec leurs membres, qu'elles associent à la présence des plans conjoints et des agences de vente de même qu'à cette participation obligatoire au système, sanctionnée par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Ainsi, Citadelle, une importante coopérative de transformation et de mise en marché du sirop d'érable, s'exprime ainsi :

Nous devons continuellement nous débattre pour faire comprendre que nous sommes, nous aussi, une association de producteurs. La naissance d'une coopérative agricole vient du fait que des producteurs veulent ensemble investir et bâtir une entreprise qui saura répondre à leurs besoins de vendre et de commercialiser leur produit afin de recevoir une plus-value de celui-ci. C'est d'ailleurs ce qui a amené les producteurs agricoles à fonder des coopératives agricoles. La différence majeure résulte du fait que nos membres sont aussi membres d'une association syndicale obligatoire de producteurs. La non-reconnaissance de notre statut nous oblige à revoir toute notre structure coopérative. Mais, tôt au tard, cela ne sera pas suffisant pour nous démarquer auprès de nos membres. À ce stade, qu'allons-nous faire? Nous allons sûrement subir le même sort que d'autres coopératives et disparaître au fil du temps, du moins comme entité coopérative.

COMAX, une coopérative agricole de la Montérégie, émet l'opinion qu'il faudrait éviter la duplication de structures par la mise en place d'agences de mise en marché dans les domaines où les coopératives ont déjà offert aux producteurs des solutions performantes pour la commercialisation de leurs produits :

Chez COMAX, nous privilégions toute forme de mise en marché permettant la cogestion de l'industrie, tout en favorisant la compétitivité du secteur parallèlement à la libéralisation des marchés.



LES MÉTHODES ET LES STRUCTURES DE PRODUCTION

Plusieurs des intervenants et des intervenantes font l'apologie de la ferme à dimensions familiales, de petite ou de moyenne taille. Ils défendent une agriculture à dimensions humaines, soucieuse du bien-être et du développement des communautés locales. De façon générale, le monde agricole et le monde de la ruralité partagent cette vision. Certains assimilent l'entreprise de grande taille à une production industrielle, qui vise avant tout le profit, et ce, au détriment de la protection des ressources, de l'environnement et de la qualité de vie des communautés.

Or, souligne Solidarité rurale du Québec, l'agriculture est le théâtre d'une consolidation et d'une concentration des fermes. À cet effet, l'organisation met en relief deux phénomènes, soit, d'une part, « [...] que la population agricole a fondu du quart dans l'espace d'une décennie [...] » et, d'autre part, que « [...] le nombre de fermes est en nette décroissance, alors que près de six fermes disparaissent chaque semaine [...] ». Les entreprises de taille moyenne constitueraient encore la majorité, mais on devrait s'attendre à une diminution rapide de cette catégorie d'entreprises. Plusieurs facteurs pourraient intervenir, dont le manque de relève et les difficultés de transfert.

Solidarité rurale du Québec voit dans le démantèlement des fermes l'un des facteurs déterminants de la concentration de l'activité agricole. L'organisme juge que ce démantèlement représente un obstacle majeur au développement des territoires et estime que l'État doit intervenir pour le freiner :

La politique agricole doit énoncer clairement un objectif visant à freiner, voire à renverser, la baisse du nombre de fermes, car cette tendance n'est ni inéluctable ni souhaitable pour le monde rural et pour l'occupation du territoire. Pour ce faire, il faudra s'attaquer au démantèlement des fermes qui nourrit la concentration de l'activité agricole. La problématique du démantèlement est complexe et se pose avec acuité dans le contexte démographique propre au monde agricole.

Selon le Mouvement des Caisses Desjardins, qui rejoint en cela la position d'autres répondants des milieux d'affaires et de la grande entreprise, il y a place au Québec pour des entreprises de différentes tailles, qui puissent coexister avantageusement avec d'autres plus petites. Chacun des types d'entreprise a ses caractéristiques propres, comporte ses avantages et a des besoins spécifiques à combler. Il appartiendra à notre société de choisir le type de mixité qu'elle souhaite et de moduler en conséquence sa stratégie de soutien.

Le Mouvement des caisses Desjardins poursuit en soulignant que l'entreprise de taille moyenne a un apport essentiel à l'économie des régions. Par contre, il faudra rassembler des conditions favorables pour lui permettre de se maintenir en force. Il mentionne à cet égard que :

les entreprises de taille moyenne auront d'autant plus de chance de s'installer dans la durée qu'elles seront bien gérées ou qu'elles occuperont des créneaux de marché à plus haute valeur ajoutée que celle des produits de commodité.

Les représentants du Mouvement pensent qu'en matière de gestion, il importe pour les entreprises agricoles de contrer la pression des coûts de production et que, pour ce faire, il faut promouvoir les compétences de gestion et le regroupement des services. D'après eux, il faut également favoriser l'utilisation de services et de ressources en commun (coopératives, coopératives d'utilisation de matériel agricole [CUMA], coopératives d'utilisation de main-d'œuvre [CUMO]). Pour ce qui est du développement à valeur ajoutée, disent-ils, les entreprises doivent s'appuyer sur une juste appréciation des marchés, sur une réglementation permettant de protéger leur spécificité et sur des programmes de promotion auprès des consommateurs.

L'entreprise de grande taille aurait également sa place. À ce propos, le Mouvement cite une étude de La Financière agricole du Québec qui indique qu'il y a encore de l'espace pour la croissance des entreprises, qui est susceptible de générer des économies d'échelle. Cette concentration s'observe notamment dans les industries arrivées à maturité, comme le lait, le porc et les grandes cultures. Selon les dirigeants du Mouvement, ces entreprises font généralement preuve de leadership dans la recherche de nouveaux marchés et en matière d'innovation, y compris dans le domaine de l'environnement. Leurs besoins sont liés à une plus grande capitalisation, à une expansion outre-frontière et à une main-d'œuvre suffisante et compétente.

Au Mouvement Desjardins, on indique qu'on assiste également, depuis les dernières années, à la naissance d'entreprises de petite taille, qui attirent notamment la relève agricole intéressée par de nouveaux créneaux. Ces petites entreprises, même menées à temps partiel, sont importantes pour les régions; elles favorisent une occupation du territoire et revitalisent l'économie. De l'avis des représentants du Mouvement, ces entreprises peuvent avoir besoin de financement, notamment celles qui se situent dans des secteurs à risque plus élevé, mais surtout de conseils techniques, d'information et d'appui à la mise en marché.

L'agriculture biologique

Selon Équiterre, l'agriculture biologique est un mode de production avantageux à bien des égards :

[...] il est bénéfique pour la biodiversité, protège les sols et les cours d'eau, est moins polluant et moins énergivore, aide à combattre les changements climatiques, interdit les pesticides chimiques et les OGM [organismes génétiquement modifiés], donne des produits nutritifs. La viande ne contient pas de résidus d'antibiotiques ni d'hormones de croissance.

Plusieurs facteurs ont favorisé l'expansion du créneau biologique, dont les crises alimentaires traversées ici et ailleurs dans le monde et l'émergence d'une consommation alimentaire dite « éthique ». Selon la Filière biologique du Québec, « le secteur de l'agriculture biologique représente environ 2 % du marché global de la consommation alimentaire au Québec [...] ». La demande pour les produits biologiques progresse au Québec, alors que l'offre demeure insuffisante. Le décalage entre l'offre et la demande est présentement en partie comblé par des produits importés.

Toutefois, souligne la Filière biologique du Québec, malgré cette percée commerciale remarquable, l'agriculture biologique n'a jamais pu véritablement obtenir une pleine reconnaissance par les grandes politiques d'intervention québécoises, ce qui l'amène à formuler ce qui suit :

[...] la filière se demande si le Québec agroalimentaire a vraiment su être visionnaire et tirer pleinement bénéfice du positionnement avantageux du secteur biologique québécois sur le plan canadien et sur le plan nord-américain. Ne serait-il pas temps d'inclure pleinement l'agriculture biologique dans la grande famille agroalimentaire du Québec?

Ces propos sont endossés par un bon nombre d'autres intervenants. L'Union biologique paysanne ainsi que le Collège Macdonald de l'Université McGill soulignent le faible soutien financier accordé par les gouvernements à cette forme d'agriculture et croient pertinent que cette aide soit rehaussée. La Fédération des producteurs maraîchers du Québec mentionne que « la structure économique des fermes bio ne cadre pas avec les programmes d'aide basés sur la productivité et le volume. L'information technique est encore insuffisante, de même que le soutien technique et financier vers la transition au bio. » Dans le même esprit, l'Ordre des agronomes du Québec ajoute que le développement de l'agriculture biologique est entravé par un soutien limité en matière de recherche et de services-conseils.

L'un des enjeux importants de l'agriculture biologique est sans contredit la crédibilité associée à l'appellation biologique. Or, à cet égard, déplorent ses défenseurs, les deux paliers de gouvernement semblent tarder à adopter les dispositions législatives requises. À l'échelle provinciale, la Loi sur les appellations réservées régit l'utilisation de l'appellation biologique, ce qui a permis la mise en place par la filière biologique d'un système de certification garantissant l'intégrité des produits biologiques. Toutefois, le projet de règlement qui devait encadrer l'application de cette loi n'a toujours pas été sanctionné. À l'échelle fédérale, une réglementation sur les produits biologiques a été adoptée, mais elle n'est encore que partiellement entrée en vigueur. Par ailleurs, selon la Filière biologique du Québec, ce règlement n'est pas harmonisé avec le système québécois et, sur le plan international, il n'est pas reconnu par l'Union européenne, ce qui pourrait compromettre à terme les possibilités d'exportation vers ce marché.

Autre enjeu majeur, souligné par les intervenants de l'agriculture biologique : le risque de contamination des cultures par les OGM, lequel représenterait un risque financier important dont les producteurs biologiques disent ne pas pouvoir se porter garants seuls. Un soutien gouvernemental serait requis, tout comme un programme obligatoire d'étiquetage des produits contenant des OGM. Par ailleurs, la Filière biologique du Québec propose de reconsidérer l'usage des OGM sur le territoire québécois :

Dans le dossier du commerce des OGM, la filière se demande s'il serait possible, sur un plan purement commercial et dans le but de soutenir une identité forte des produits québécois, de reconsidérer l'usage des OGM sur le territoire du Québec, à la lumière des expériences des dernières années.

LE REVENU AGRICOLE

Selon Statistique Canada, le revenu net moyen par ferme en provenance des marchés est en constante diminution. La Fédération canadienne de l'agriculture souligne même que « depuis 2002, les revenus agricoles au Canada ont baissé à des niveaux jamais enregistrés ». On observe la même tendance au Québec. Même si certains domaines de la production agricole tirent mieux leur épingle du jeu et que le revenu des familles agricoles avoisine en moyenne celui des autres familles québécoises, l'UPA soutient que le plus souvent, c'est grâce à des revenus complémentaires, autres qu'agricoles, que les producteurs réussissent à boucler leur budget, ce que corrobore Solidarité rurale du Québec en affirmant qu'en 2005 les deux tiers des fermes tiraient plus de la moitié de leurs revenus d'autres sources.

Précarité, endettement, tensions chez les producteurs, voire détresse, les conséquences de cette situation financière seraient nombreuses et lourdes. Le directeur national de santé publique, le D^r Alain Poirier, voit chez les producteurs un problème de santé préoccupant. Une étude, produite à la demande de La Coop fédérée, confirme l'importance du phénomène. Par ailleurs, indique le Mouvement des Caisses Desjardins, comme les coûts de production augmentent plus vite que les revenus, cela entrave la capacité de la ferme à se développer.

Quant aux causes, elles seraient nombreuses et varieraient selon les productions. La force du dollar canadien, la majoration des coûts d'exploitation – notamment eu égard aux exigences et aux pressions sociales accrues –, l'augmentation du prix des intrants et la concurrence relative à la mondialisation sont parmi les facteurs les plus souvent évoqués pour expliquer cette situation.

Certains groupes, comme celui des étudiants et étudiantes de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval, y voient des causes structurelles et croient que nous avons atteint les limites du modèle agricole actuel :

[...] sans renier les gains importants faits par l'organisation actuelle des politiques agricoles, nous croyons qu'il faut faire preuve de la même audace que ce qui a eu cours à une autre époque afin de redéfinir la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la société. En effet, puisque les besoins de la société changent, il nous semble normal que l'agriculture et l'agroalimentaire évoluent avec ceux-ci...

L'analyse de La Coop fédérée abonde dans le même sens :

La crise des agricultures contemporaines serait-elle quelque part le reflet de la crise du modèle de production qui s'est progressivement imposé depuis le début des années 1950? Notre analyse pointe dans cette direction. D'ailleurs, l'agriculture ne serait pas le seul secteur économique à vivre une telle rupture. En fait, sa situation particulière dans nos sociétés (alimentation, valeurs sociales et culturelles, histoire, etc.) pourrait bien faire de l'agriculture un secteur précurseur des choix qui s'imposeront bientôt dans toutes les facettes de nos vies.

Le Mouvement des caisses Desjardins estime aussi que les producteurs sont à la croisée des chemins et qu'ils doivent tendre vers des modèles d'affaires qui les amèneront à explorer de nouveaux marchés.

Devant la situation actuelle des revenus agricoles, certains soulèvent un questionnement quant au soutien financier qu'il faut apporter aux agriculteurs et agricultrices et quant à l'efficacité des programmes. Si la plupart des répondants s'entendent sur le fait qu'il faut soutenir financièrement l'agriculteur, l'évaluation qu'ils font des besoins de soutien varie grandement.

L'UPA et plusieurs fédérations affiliées estiment que le régime québécois de soutien aux producteurs agricoles est satisfaisant et qu'il faut le maintenir. Toutefois, estime l'UPA, étant donné le déficit que connaît La Financière agricole du Québec, attribuable au contexte économique et aux crises traversées, il incombe aux autorités compétentes d'assurer un financement qui soit prévisible, étalé sur une période de sept ans et, surtout, adéquat. Par contre, les représentants des productions agricoles québécoises qui se trouvent exclues de la protection offerte par l'ASRA jugent inéquitable la non-universalité du programme et souhaitent des ajustements.

L'UPA se fait plus critique à l'égard du PCSRA. Elle constate en effet que ce programme, malgré son caractère universel, soulève le mécontentement des producteurs. Des ajustements devraient y être apportés pour assurer un traitement équitable des entreprises agricoles et alléger son administration. La Fédération canadienne de l'entreprise (FCEI) acquiesce :

Selon un sondage que la FCEI a réalisé en 2005 auprès de ses membres agriculteurs, 58 % de ceux qui participent au PCSRA ont indiqué qu'ils en étaient insatisfaits, notamment du fait d'une paperasserie complexe, de l'importance du temps et des coûts impliqués pour répondre aux exigences du programme et de l'insuffisance des paiements du programme.

Sur cette base, la FCEI suggère de mettre en place, avec l'ensemble des partenaires du secteur, un mécanisme de veille continue sur les déterminants des revenus agricoles et de minimiser les volumes de paperasse et les coûts de la réglementation.

Les étudiants de la FSAA présentent un point de vue tout autre à l'égard de l'ASRA. Les déficits chroniques que connaît La Financière agricole du Québec démontreraient ses limites. Cela amène les étudiants de la FSAA à conclure que « ce type d'aide (subvention par unité de production pour améliorer les revenus), en plus d'être insoutenable économiquement, semble faire en sorte d'augmenter la tolérance à l'endettement des fermes, situation problématique du monde agricole québécois ». Le groupe souhaiterait que l'ASRA soit remplacée progressivement par un programme de paiements directs impliquant des conditions économiques, sociales et environnementales.

Solidarité rurale du Québec, pour sa part, croit qu'il faut revoir le soutien actuel au producteur pour le rendre indépendant du type de production et du volume produit et favoriser des critères tels le revenu total du producteur et sa performance :

La nouvelle politique agricole doit situer le soutien aux agriculteurs dans le cadre d'un nouveau contrat visant la souveraineté alimentaire et l'occupation durable des territoires. Les pratiques agricoles et les extrants directs et indirects doivent être inscrits dans cette double optique, le soutien de l'État doit en retour légitimement garantir aux agriculteurs de vivre équitablement de leur travail.

D'autres intervenants ont également exprimé le souhait qu'un soutien des agriculteurs tienne compte de valeurs qui soient plus en accord avec les enjeux actuels du monde agricole. Certains, comme Nature Québec, jugent que le soutien de l'État doit couvrir toutes les fonctions de l'entreprise agricole :

(...) l'entreprise agricole doit d'abord nourrir la famille agricole et subvenir à ses besoins, ensuite remplir une fonction nourricière pour la société présente sur le territoire local, régional et national, et enfin apporter une contribution aux autres secteurs d'activité socioéconomique en marchandises, en services, en main-d'œuvre et en aménités rurales telles que le paysage, la conservation et la régénération des ressources naturelles et du patrimoine culturel. (...) La seule fonction qui est actuellement rémunérée aux entreprises agricoles est la fonction nourricière. Toutes les autres fonctions essentielles ne sont pas adéquatement rémunérées.

Des organismes comme le réseau des Tables de concertation agroalimentaire du Québec estiment que ce soutien doit reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture. À cela s'ajoute l'appel sans équivoque des productions dites émergentes, qui se considèrent comme exclues du système et qui réclament un appui pressant. C'est le cas, par exemple, de l'agriculture biologique, de la viticulture et de l'acériculture.

Du côté des organismes à vocation économique, on conçoit que l'État doive intervenir par des programmes de soutien à l'agriculture. C'est le cas du Mouvement des caisses Desjardins :

De toute évidence, l'État a le rôle de définir et de maintenir des programmes de stabilisation, afin d'amortir les risques liés aux variations parfois draconiennes des facteurs d'ordre climatique ou des conditions des marchés qui sont hors du contrôle des agriculteurs... Les programmes d'assurance stabilisation ont été conçus pour fournir une compensation dans les années plus creuses, soit de façon ponctuelle, et ce principe doit être préservé. Si la compensation s'exerce chaque année dans une production, il ne s'agit pas à proprement dit de stabilisation, mais d'un programme de soutien. Pour l'État, il pourrait être tentant de modifier ce type de programme, dans le contexte budgétaire restreint. Mais nous tenons à souligner que cette approche de soutien n'est pas en soi mauvaise : elle peut être la volonté de développer une production, de soutenir l'économie régionale ou d'assurer un minimum d'autoapprovisionnement. C'est à l'État de définir clairement ses objectifs et d'ajuster les programmes en conséquence.

Le Mouvement suggère toutefois que l'importance des sommes en jeu mérite qu'on s'y attarde :

Nous assistons depuis trois ans à un accroissement des déboursés visant à soutenir les revenus agricoles, tendance qui, dans un contexte de restrictions budgétaires, force l'État à s'interroger sur les stratégies de soutien auxquelles il doit donner priorité. Les milieux économiques réclament par contre plus de flexibilité et un appui de nature stratégique. Le soutien de l'État doit favoriser l'efficacité, la productivité et la vision. En ce sens, le Mouvement des caisses Desjardins note :

Que ce soit en matière d'appui aux investissements, à l'innovation, au développement des marchés ou à la formation de la main-d'œuvre, les programmes devront tenir compte des nouveaux modèles d'affaires et des besoins des entreprises (par un meilleur arrimage entre les différents programmes et en élargissant au besoin les critères d'admissibilité). Pour les intervenants privés ou publics, la formation du personnel en appui aux entreprises devra répondre à ces nouvelles réalités.

LA RELÈVE AGRICOLE

Le problème de la relève agricole est souligné par plusieurs intervenants, qui indiquent qu'il s'agit d'un enjeu majeur. Selon les données de l'UPA, un tiers des producteurs sont à l'approche de la retraite et n'ont pas encore trouvé de relève. « L'enjeu est de taille, estime la FCEI. Sans une disponibilité adéquate de la maind'œuvre, c'est le développement, voire la survie, d'un bon nombre d'établissements agricoles qui est menacée. »

L'UPA croit que la situation démographique est l'un des facteurs déterminants. La population québécoise prenant de l'âge et la strate démographique susceptible de fournir une relève se rétrécissant, la compétition pour cette relève est vive entre les secteurs économiques. Paradoxalement, soulève l'UPA, « la relève potentielle est toutefois suffisante pour garantir le maintien du nombre de fermes. Le défi est donc de l'intéresser et de lui faciliter le passage ». D'autres facteurs que la démographie sont évoqués.

La FCEI avance certaines idées explicatives :

Plusieurs contraintes à l'établissement et au travail dans le domaine agricole ont été identifiées : d'abord un environnement d'affaires peu favorable à l'investissement et des capitaux nécessaires importants. Ensuite, une hausse tendancielle des prix des quotas et une évolution industrielle de moins en moins favorable à la stabilité financière. Enfin, une tendance forte à l'exode des jeunes vers les villes.

La Fédération de la relève agricole du Québec estime que les nouvelles entreprises sont confrontées à des défis particuliers dans la mise sur pied de leurs opérations, particulièrement en ce qui touche le financement et l'investissement de capitaux. Elle fait remarquer qu'au cours des dernières années, la valeur des actifs agricoles connaissait une hausse vertigineuse pendant que la valeur du quota laitier progressait de 108 % entre 1996 et 2006 et que le foncier augmentait dans une proportion similaire :

Force est d'admettre qu'il existe une forte compétition pour l'achat des biens de production, c'est-à-dire le foncier et le quota. Ainsi, le prix de l'un et de l'autre s'établit en fonction de l'offre et de la demande et la hausse laisse croire à une forte demande. Cette dernière, en poussant les prix à la hausse, exclut la nouvelle génération qui ne peut entrer en compétition avec la profession pour l'achat de biens de production en raison de l'absence de ressources financières. On remarque donc une compétition déséquilibrée où seuls ceux qui possèdent une forte capacité financière peuvent accéder aux biens de production.

Dans un tel contexte, la Fédération réclame la mise en place d'un capital « patient », soit un prêt accordé à des conditions avantageuses et remboursé dans un délai important, et l'imposition de plafonds sur le prix de transaction des quotas par tous les offices responsables de cette question.

D'autres intervenants insistent sur les conditions de transfert de la ferme familiale d'une génération à l'autre. Ainsi, la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec indique que plusieurs entreprises familiales ne passent pas le cap de la seconde génération. Entre autres facteurs pour expliquer cette situation, elle invoque que l'accompagnement offert durant le transfert se concentre sur l'aspect économique au détriment de la dimension des relations humaines.

Pour leur part, les étudiants et étudiantes de la FSAA croient que La Financière agricole du Québec ne favorise pas suffisamment l'agriculture à temps partiel, puisqu'elle lui accorde des subventions de beaucoup inférieures à celles consenties à l'agriculture à temps complet. Ce diagnostic est appuyé par Solidarité rurale du Québec.

Que faire dans ce contexte? Il faut, estiment de nombreux intervenants, varier les cibles, revoir les formes d'aide et les adapter à la clientèle potentielle. De son côté, l'UPA, qui a mené une enquête auprès de ses membres, indique que trois avenues retiennent l'attention : « la diversification de la production, l'encouragement à la formation et l'accès à la profession de diverses façons. L'État a un rôle à jouer pour apporter à cette relève un appui financier, au moyen de mesures fiscales, et adopter des mesures d'accompagnement plus soutenues. » Solidarité rurale du Québec estime par ailleurs qu'une politique agricole en accord avec le développement de la ruralité devrait donner priorité à la relève :

Les politiques agricoles devraient favoriser l'accès à l'agriculture, surtout dans un contexte où les enjeux de l'établissement en agriculture et de la démographie sont fondamentaux dans les milieux ruraux et où il s'agit de freiner, voire de renverser, la chute du nombre de fermes et la tendance à la concentration.

D'autres organismes, à l'instar de l'Association des vignerons du Québec, plaident pour plus de flexibilité de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), notamment pour autoriser des projets complémentaires à la ferme, à vocation agrotouristique, par exemple.

La FCEI, pour sa part, recommande de « sensibiliser les gestionnaires d'entreprises agricoles à la question de la relève, de permettre aux entrepreneurs de retirer des fonds de leurs REER et d'étendre les programmes d'information existants pour cibler particulièrement la reprise d'entreprise ».

Finalement, la Fédération des producteurs de lait du Québec croit à la nécessité de favoriser la vente de la ferme en bloc et, dans cette perspective, elle trouve pertinent de mettre sur pied un fonds de retraite pour les producteurs agricoles. On éviterait ainsi que le quota serve de fonds de retraite.

LA GESTION DE L'OFFRE

Pour la majorité des membres du secteur de la production agricole, la gestion de l'offre est un système qui a bien servi les intérêts généraux de l'industrie. Il aurait permis de stabiliser les marchés, avantageant autant les producteurs et les transformateurs que les consommateurs, tout en contribuant à façonner le modèle agricole québécois.

Les milieux reliés à la production agricole réclament que l'agriculture obtienne un statut particulier dans les règles de commerce mondial, sur fond de souveraineté alimentaire. Certains lancent un cri d'alarme et demandent une intervention musclée de l'État. C'est le sens de l'intervention de La Coop fédérée :

L'État québécois doit exprimer sans réserve son soutien indéfectible à la gestion de l'offre et il doit s'engager à faire en sorte qu'elle puisse opérer en toute fonctionnalité et en respect des principes qui la sous-tendent [...] Cet appui doit être véhiculé haut et fort et sans aucune possibilité de compromis auprès des autorités fédérales compétentes.

La Coalition GO5 propose un modèle agricole sous gestion de l'offre; elle est particulièrement attentive aux débats entourant le cycle actuel de négociations à l'OMC. Elle regroupe 30 000 producteurs agricoles, membres du secteur agroalimentaire, élus et citoyens. Selon ses représentants, les prétentions de l'OMC selon lesquelles un marché agricole totalement libre améliorerait la situation des agriculteurs, sortirait les pays en voie de développement de la pauvreté et rendrait les aliments accessibles sont fausses. La mondialisation des marchés ferait plutôt disparaitre l'agriculture familiale et ne permettrait pas aux centaines de millions de paysans du monde de sortir de la pauvreté, disent-ils.

Tout en prônant l'exception agricole par rapport aux règles du commerce international, la Coalition réclame du gouvernement du Québec « qu'il exerce un leadership auprès du gouvernement fédéral pour maintenir les conditions nécessaires à une gestion de l'offre efficace ».

Exceldor partage cet avis. Le groupe affirme ainsi que [...] « la gestion de l'offre, en vigueur dans le secteur de la volaille, est particulièrement menacée dans le cadre des négociations de l'OMC ». L'entreprise demande ainsi une position plus ferme des autorités fédérales à l'égard des tarifs imposés aux produits importés :

Bien que les autorités gouvernementales canadiennes se soient engagées à préserver le système de gestion de l'offre au pays pour la volaille, les œufs et le lait, cet engagement n'offre qu'une protection limitée à partir du moment où une baisse des tarifs douaniers ou encore une augmentation de l'accessibilité des produits étrangers sans tarifs deviendraient des options envisageables par les négociateurs canadiens.

Exceldor poursuit en soutenant qu'« une baisse des tarifs pourrait avoir des effets dévastateurs sur l'industrie ». Elle invoque à cet égard le fait qu'en 2005 des poulets avaient été importés malgré le tarif de 238 % qui était imposé. « Qu'en serait-il si ce tarif devait être abaissé? », soutient l'entreprise.

Les syndicats de travailleurs appuient généralement cette vision quant au besoin de soutenir fermement la gestion de l'offre. La Centrale des syndicats démocratiques avance même que « la gestion de l'offre est considérée comme un système non seulement à protéger, mais à étendre à d'autres produits agricoles ». La Confédération des syndicats nationaux apporte néanmoins la nuance « que le statut d'exception revendiqué pour le secteur bioalimentaire n'implique pas que ce dernier s'affranchisse de toutes les règles commerciales. Il implique que les règles soient modifiées afin d'assurer un commerce responsable et équitable [...] ».

Par ailleurs, sans pourtant condamner le système de gestion de l'offre, plusieurs acteurs du secteur de la transformation alimentaire ainsi que des milieux financiers et d'affaires souhaitent équilibre et concertation, pour ainsi mieux s'adapter à la réalité du défi économique posé. En ce sens, les propos du Mouvement des caisses Desjardins sont assez évocateurs :

À l'heure actuelle, il n'y a plus de place pour la confrontation ni pour la dissimulation devant les difficiles virages qu'il faudra prendre... Pour y arriver, il est essentiel que les experts élaborent différents scénarios de réduction de barrières tarifaires, d'ouverture de marché intérieur et d'accès à de nouveaux marchés, qu'ils en estiment les impacts, et ce, pour les secteurs les plus menacés par l'ouverture des marchés, soit le lait, les œufs et la volaille. Partagés avec l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire, ces scénarios pourraient constituer la base de lieux d'échanges, permettre de se donner une vision commune de l'ampleur du défi et surtout de préparer l'avenir dès maintenant. Il faudra accepter d'explorer de nombreuses idées, même celles qui déplaisent et qui bousculent.

Quelques voix distinctes s'expriment néanmoins, comme celle de l'Union paysanne, qui considère que le coût élevé des quotas de production résultant de la gestion de l'offre a contribué à l'appauvrissement des petits producteurs et provoqué une concentration des fermes québécoises.

Solidarité rurale du Québec s'inscrit également dans cette perspective, en émettant le souhait que la gestion de l'offre serve davantage la mise en valeur des territoires. L'organisme est d'accord pour un renforcement du système, mais insiste néanmoins sur le besoin de le réviser pour lui permettre de renverser le phénomène de concentration :

[...] sur le plan interne, ce mécanisme est confronté à des difficultés, compte tenu de la consolidation des quotas et de la tendance vers une concentration spatiale. Avec le temps, le droit de produire (quota) a pris beaucoup de valeur, ce qui favorise l'endettement, rend l'accès difficile à l'établissement et encourage la concentration économique et financière [...] Dans certaines productions, les quotas sont régionalisés et permettent de préserver dans les régions une part de la production. Cette mesure peut être envisagée plus largement et contribuer à la maîtrise du marché des quotas en limitant les hausses du prix sur le droit de produire [...] Toutefois, régionaliser le mécanisme des quotas ne peut être suffisant en soi [...] la régionalisation des quotas doit être accompagnée de mesures qui limitent la forte concentration.

Des répondants du secteur de la transformation alimentaire voient un avantage indéniable à la gestion de l'offre en matière de protection des marchés, mais aussi des inconvénients stratégiques importants, dont son effet inflationniste sur le prix des produits et son impact négatif sur la créativité du secteur et sur l'innovation. De leur côté, les représentants de la distribution alimentaire indiquent que la gestion de l'offre limite l'approvisionnement en produits alimentaires et qu'il devient impossible de la maintenir dans sa forme actuelle.

Enfin, certains répondants croient aux bénéfices que procure l'ouverture des marchés. C'est le cas des Aliments Maple Leaf, un transformateur de viande, qui est d'avis qu'il faut « [...] moins de protectionnisme, mais plus d'équité pour ce qui est des ouvertures dans l'environnement agroalimentaire mondial ». La firme souhaite également que le Québec appuie la négociation de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux ainsi que la mise en œuvre de mesures disciplinaires dans l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pour éviter les usages commerciaux abusifs.

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires « appuie l'ouverture des marchés pour tous les produits alimentaires, incluant ceux sous gestion de l'offre ». Elle estime qu'il faut résolument se rendre à l'évidence et opter pour un virage sans équivoque :

Les gouvernements au Canada doivent travailler à garantir un meilleur accès aux marchés étrangers aux produits laitiers et à la volaille, tout en négociant une période de transition à ces industries afin de s'ajuster aux marchés étrangers. La restauration au Canada ne veut pas une solution à courte vue qui mettrait en péril la viabilité à long terme des industries laitière et de la volaille au Canada et qui en plus menacerait notre approvisionnement de ces produits. [...] L'industrie de la restauration croit que les partenaires du secteur agroalimentaire doivent mettre de côté leurs différends et tous ensemble, devant la situation actuelle, trouver des solutions incluant des mesures de transition vers un marché plus ouvert. Nous n'avons pas les moyens d'attendre que les autres viennent nous dire quoi faire et nous imposent leurs solutions.

Dans le même esprit, l'Institut économique de Montréal suggère aux producteurs agricoles de « redéfinir leur entreprise non pas comme celle de produire du lait, d'élever des poulets ou de récolter du blé, mais d'offrir des aliments nutritifs améliorés et innovateurs aux consommateurs locaux et du monde entier ». Selon lui, il faut réformer le système de gestion de l'offre, qui cause aujourd'hui plus de mal que de bien aux consommateurs, à l'économie en général, mais aussi aux producteurs. « Les fermiers doivent se rendre compte qu'ils font partie de l'économie normale comme les autres », dit-il. Il propose de s'attaquer en premier lieu à la gestion de l'offre laitière, « parce que c'est le secteur qui a été réformé avec le plus de succès au cours des dernières années » :

La nature exacte des changements requis demeure davantage une question politique qu'une question purement commerciale. Les producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario doivent prendre conscience du fait qu'ils ne peuvent plus compter sur la réglementation fédérale et provinciale pour les protéger de la concurrence intérieure et étrangère. Peut-être faudra-t-il que plus de petits producteurs joignent des coopératives afin d'apprécier les bénéfices de la libéralisation commerciale. Une telle décision, du moins au début, pourrait les aider à voir la nécessité de mettre en place des procédures de gestion plus modernes telles que l'intégration verticale.

LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Plusieurs s'accordent à dire que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche a été conçue dans les années 1950 dans un esprit d'équilibre des forces entre producteurs et acheteurs, pour permettre notamment aux producteurs d'obtenir un revenu suffisant. Mais est-ce que les modalités prévues par la Loi sont toujours pertinentes, alors que le contexte de la production agricole a évolué? Cette question de fond est soulevée présentement et obtient des réponses très diverses.

L'UPA croit que les conditions qui ont conduit à l'adoption de cette loi n'ayant pas changé, le gouvernement doit la maintenir tout comme il doit préserver l'organisme chargé de son application (la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec). Plusieurs fédérations et syndicats spécialisés portent le même message. Quant à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, même si elle se dit convaincue que la mise en marché collective profite à tous, elle croit néanmoins qu'il faudrait revoir certains mécanismes de vente pour soutenir une meilleure compétitivité internationale.

D'autres intervenants de la production agricole ont une vision plus critique. L'Union biologique paysanne estime que « les plans conjoints assujettissent l'agriculture biologique aux lois de la vieille agriculture, sans distinction de modèle, alors que c'est le modèle en entier qu'il faut changer ». L'Union paysanne formule également le souhait que l'approche collective soit revue en profondeur. Le groupe estime notamment qu'une certaine confusion règne quant à la gestion des plans conjoints :

En principe, un office de producteurs doit gérer un secteur particulier. Et en principe aussi, cet office pourrait réunir plusieurs groupes différents de producteurs qui donnent leur point de vue. Or, la situation de monopole syndical du Québec dans le domaine agricole fait en sorte qu'il n'y a qu'un seul organisme d'agriculteurs participant aux offices de producteurs, soit les fédérations de l'UPA. Le résultat est donc que le rôle d'une fédération et celui d'un office de producteurs sont confondus.

L'Union paysanne soutient également que le type de gestion des plans conjoints en vigueur, en créant un canal unique de mise en marché, a favorisé la disparition des coopératives agricoles, qui devaient, selon l'esprit du législateur, être un mécanisme complémentaire de mise en marché. Dans le même esprit, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité évalue que la Loi, tout en reconnaissant les coopératives comme des acteurs présents dans l'agriculture, ne leur accorde aucun pouvoir ni aucune marge d'autonomie et d'action.

Le système d'approvisionnement des transformateurs alimentaires québécois est assujetti en grande partie à des mécanismes de mise en marché collective. Les visions quant à la performance de ce système ne sont pas unanimes. Les producteurs estiment généralement que le système d'approvisionnement est en mesure de répondre aux besoins du marché. Quant aux transformateurs alimentaires, ils soulèvent plusieurs interrogations à son égard.

Certains domaines semblent particulièrement problématiques. Le Conseil de l'industrie acéricole, entre autres, soutient en ce sens que l'offre n'est pas toujours adaptée à la demande, notamment pour le sirop certifié biologique, et qu'il faut remettre en question la pertinence des agences de vente.

De façon typique, lorsqu'il y a mise en marché collective, les règles d'allocation des intrants aux entreprises de transformation sont soumises à une convention de mise en marché qui a force de loi dès qu'elle est homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Pour le secteur laitier, l'approvisionnement en lait représente un enjeu important. Selon le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ), les différentes conventions de mise en marché ont, dans l'ensemble, bien servi la croissance des entreprises dynamiques. Par ailleurs, historiquement, en matière d'approvisionnement, elles auraient eu un préjugé favorable à l'endroit des petites et des nouvelles entreprises. Plusieurs nouvelles fromageries, par exemple, auraient bénéficié de cette ouverture.

Toutefois, souligne le CILQ, « le défi à venir est de se doter d'un environnement qui continuera de soutenir le développement des marchés et des entreprises, tout en respectant les besoins des entreprises qui approvisionnent depuis des années des marchés existants ». C'est d'ailleurs dans cette perspective que le CILQ s'est engagé dans un processus de négociation avec les producteurs et les transformateurs du Québec et de l'Ontario pour créer un régime intégré « Québec-Ontario » d'allocation du lait.

Les entreprises coopératives d'abattage, telles Exceldor et Olymel, mettent en relief certains problèmes d'approvisionnement liés à l'application des plans conjoints et des conventions de mise en marché qui en sont issues.

Du côté des transformateurs de viande, des abattoirs de porcs notamment, on déplore l'incapacité des mécanismes actuels du système de mise en marché collective à assurer un approvisionnement s'adaptant à la nouvelle réalité des marchés. En ce sens, Olymel soutient que :

Pour satisfaire des demandes différenciées, c'est-àdire exigeant des porcs différents possédant des caractéristiques (tangibles ou intangibles) précises, l'abattoir doit pouvoir coordonner ses approvisionnements pour s'assurer d'abattre ensemble les différents types de porcs correspondant aux commandes de ses clients. La direction du produit par l'agence de vente vient se substituer au moins en partie à l'abattoir dans la coordination de ses approvisionnements. Dans ce contexte, la possibilité de coordonner les approvisionnements est affaiblie.

Dans le secteur des abattoirs avicoles, Exceldor mentionne que les transformateurs, surtout les plus gros, ont à se plaindre souvent du volume d'approvisionnement qui leur est destiné :

Les membres de l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ) ont connu une décroissance de leur volume d'approvisionnement garanti (VAG) au cours des dernières années, alors que les autres intervenants ont augmenté leurs parts de marché, et ce, dans un contexte de croissance de l'industrie [...] Le renouvellement de la Convention devra tenir compte davantage de l'importance des grandes entreprises comme moteur économique de l'industrie.

Dans le même esprit, Exceldor relève qu'une des grandes failles du système d'approvisionnement des abattoirs de poulets est liée au commerce interprovincial de la volaille. Cette pratique a pour effet de détourner une partie de la production québécoise vers des abattoirs ontariens, privant ainsi les entreprises d'abattage québécoises d'une partie appréciable de leur approvisionnement. Selon Exceldor, la menace est sérieuse et pourrait à terme compromettre la rentabilité d'abattoirs québécois et même provoquer leur fermeture. Il serait donc essentiel de trouver une solution à ce problème épineux. Des démarches sont en cours auprès des représentants de l'industrie avicole des deux provinces ainsi qu'auprès des autorités publiques compétentes, explique la coopérative.

Pour sa part, l'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA), appuyée en cela par l'ensemble de ses membres et certains acteurs économiques, soutient que la Loi demeure nécessaire, mais qu'elle est largement déficiente pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'industrie. En ce sens. l'ALTA déclare :

Il s'avère nécessaire d'adapter ce cadre législatif dans son contenu (la Loi) ainsi que dans son fonctionnement (la Régie). Il faut donc y inclure la reconnaissance officielle de l'importance des transformateurs, la flexibilité nécessaire à la compétition, l'équité dans le processus décisionnel et l'établissement et le maintien d'un équilibre dans les rapports de force entre tous les joueurs de la chaîne d'approvisionnement pour favoriser l'harmonie et, par extension, une plus grande compétitivité.

L'ALTA déplore notamment le manque de flexibilité des outils de commercialisation, « qui rend difficile l'utilisation de moyens d'adaptation aux besoins changeants des consommateurs, par exemple l'approche des chaînes de valeur, qui est actuellement peu développée au Québec ».

Le message de La Coop fédérée va dans le même sens, cette dernière estimant qu'« il faut admettre que le mode de relation commerciale, qui a résulté de la mise en place de la formule des plans conjoints dès la fin des années 1950, est davantage axé sur le rapport de force que sur la concertation et la confiance entre les parties de la chaîne de valeur ». Faisant référence à la production porcine, Olymel exprime la même préoccupation :

Dans une production comme celle du porc, où le marché requiert des produits de plus en plus spécifiques, il faut rétablir, comme dans celle de la volaille, le lien direct entre l'acheteur et le vendeur. La mise en marché actuelle qui supprime ce lien entre le producteur et l'acheteur rend le produit acheté par l'abattoir « anonyme ». En principe, l'abattoir ne peut donc pas choisir, ou même obtenir une garantie, de recevoir les porcs d'un producteur donné.

L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) estime pour sa part que la mise en marché collective n'est pas la meilleure formule ni pour le secteur des céréales ni pour celui du porc. Concernant en particulier la production porcine, l'AQINAC considère qu'un des problèmes majeurs de cette production est lié aux conditions de mise en marché :

Le principal problème de l'industrie porcine est que les divers mécanismes d'établissement des prix sont mal adaptés à la réalité nouvelle du marché : le besoin de spécialisation et de spécificité des producteurs-transformateurs. En fait, ces systèmes complexes et rigides incitent carrément ces derniers à ne pas s'orienter dans cette direction, malgré son vaste potentiel commercial et les capacités évidentes des producteurs et des transformateurs du Québec à l'exploiter, pour le plus grand bénéfice des consommateurs.

Par ailleurs, à titre de membre de l'ALTA, l'AQINAC épouse l'ensemble des orientations du regroupement. Elle recommande en outre que l'application des mécanismes de mise en marché se fasse sous le mode de la cogestion. Elle demande également que la Loi reconnaisse aux acteurs des industries agricole et agroalimentaire la liberté de choisir leur mode de mise en marché et qu'un comité représentant l'ensemble des intéressés soit mandaté pour revoir la loi.

Quant à l'Institut économique de Montréal, il juge que les offices de commercialisation sont lourdement axés sur les intérêts des producteurs, alors que l'industrie est présentement moins fragmentée et plus profitable que lors de la création des offices. Cette approche de commercialisation comporterait comme désavantage de décourager l'innovation et de faire augmenter les prix. Aussi l'organisme recommande-t-il une réforme majeure pour « libéraliser le secteur et assurer une économie dynamique ».

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires indique que les restaurateurs, grands consommateurs de denrées, notamment de produits laitiers et de poulet, trouvent à bien des égards que le système de mise en marché les désavantage. « Le prix du lait destiné à la consommation, estiment-ils, est trop élevé. Le retour sur investissement pour le producteur est excessif et doit être réévalué. » Pour ce qui est du poulet, le système d'allocation par province manquerait de flexibilité et ne permettrait pas de croissance différenciée selon les régions. Les restaurateurs ne peuvent obtenir les coupes et la quantité désirée que 60 % du temps. Ils déplorent ainsi la lenteur des offices de mise en marché à répondre aux besoins du marché.

Les regroupements de consommateurs ajoutent leurs voix à ce débat en exprimant le souhait de participer aux mécanismes de mise en marché. Ainsi en est-il de l'Association coopérative d'économie familiale de Québec :

Les mécanismes de mise en marché collective et de gestion de l'offre ont toujours leur place si les divers intervenants prennent part à la prise de décision concernant les prix, les quantités, la diversité et la qualité des produits offerts. De la sorte, les revenus des producteurs pourront être décents et stables et le rapport qualité-prix répondra aux attentes des consommateurs.

LA PRODUCTION AGRICOLE NON ALIMENTAIRE

Les bioénergies

Le besoin de plus en plus pressant de remplacer les carburants fossiles stimule l'intérêt à l'égard des nouvelles sources d'énergie. De nombreuses avenues sont présentement considérées. Parmi celles-ci, plusieurs mettent en scène des produits de l'agriculture ou de la biomasse. On peut penser à la production d'éthanol, de biodiesel ou de méthane.

De façon générale, les intervenants qui se sont exprimés sur la question montrent de l'intérêt quant à ces nouvelles sources d'énergie verte. Ils estiment qu'elles offrent un potentiel de diversification de la production agricole tout en proposant des avenues pour répondre aux besoins énergétiques du Québec. C'est le cas de l'Union des consommateurs, qui croit que les agriculteurs peuvent être des producteurs d'aliments certes, mais en même temps des producteurs d'énergie et de matières premières :

En utilisant sa propre récolte d'énergie et ses matériaux résiduels, l'agriculture referme son cycle écologique. Les matières premières renouvelables sous forme d'huiles végétales, de biogaz et de bioéthanol comme carburants ou de vent pour l'électricité élargissent l'éventail des produits. Elles contribuent ainsi à la création de nouveaux emplois en dehors du secteur alimentaire. Les dérivés issus de la création d'énergie comme les tourteaux d'oléagineux venant du broyeur, des marcs, du lisier dégagé ou des cendres issues de la combustion de la biomasse représentent des aliments et des engrais, mais aussi des produits phytosanitaires de grande valeur.

Plusieurs appellent toutefois à la prudence. Ainsi, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) considère « qu'avant de favoriser la production d'énergie avec une culture donnée, il est primordial d'analyser les impacts tout au long du cycle de vie du système [...] ». Il faut ainsi considérer les différentes avenues à travers le prisme du développement durable, en prenant en compte autant les dimensions techniques, économiques et environnementales que sociales. Par ailleurs, il faudra s'assurer que ces utilisations bioénergétiques respectent un juste équilibre entre les besoins énergétiques et les besoins alimentaires.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour se prononcer sur la viabilité de l'une ou l'autre de ces technologies, l'IRDA énonce déjà quelques repères :

Des efforts devraient être consacrés au développement des projets de production de bioénergie utilisant d'abord les résidus de cultures ou les rejets animaux (déjections ou carcasses)... La transformation de la cellulose en biocarburant devrait être considérée en complément à l'utilisation du maïsgrain. Ceci stimulera le développement de nouvelles cultures à fort rendement en biomasse, comme le chanvre ou certaines vivaces : panic érigé, graminées fourragères, saules à croissance rapide, etc. Le soya et le canola pourraient également servir à la production de biodiesel.

La foresterie familiale

La foresterie familiale, comme le mentionne la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), « diffère à plusieurs égards de la foresterie industrielle, notamment par des interventions dont l'importance et l'intensité sont généralement moins grandes et par l'absence de subordination des activités de récolte aux activités de transformation manufacturière ». Elle contribuerait au développement des communautés rurales et à d'importantes industries de transformation, de récréation et de tourisme.

Un regain d'intérêt se manifeste aujourd'hui pour la culture d'arbres et la mise en valeur des boisés de ferme. En effet, d'après l'UPA, « plusieurs agriculteurs constatent que la foresterie peut jouer un rôle primordial en réduisant les impacts environnementaux des pratiques agricoles et en générant un revenu complémentaire à leurs activités ».

Par contre, le potentiel de la forêt privée, note la FPBQ, n'est pas pleinement exploité. Le tiers seulement des propriétaires possèdent un plan d'aménagement forestier. Dans ce contexte, la FPBQ estime que le gouvernement doit intervenir pour soutenir cette activité :

L'aménagement des boisés suppose l'investissement de ressources financières et humaines sur de longues périodes de production. L'intervention gouvernementale est nécessaire pour établir un climat propice aux investissements.

La FPBQ ajoute qu'il faudrait fixer des objectifs d'exploitation quantifiés et, sur cette base, définir les politiques et programmes à mettre en œuvre.

La Fédération estime par ailleurs que le modèle québécois d'aménagement de la forêt privée et de mise en marché de ses produits fonctionne très bien et doit être maintenu. Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) apporte sur la question un autre point de vue :

L'absence d'évolution des mécanismes de mise en marché, les conditions instables du secteur forestier et la négation du droit des propriétaires de produire de façon groupée font craindre pour l'avenir des groupements forestiers et l'aménagement des forêts privées.

Le RESAM soutient ainsi que les propriétaires se sont donné plus de moyens pour aménager leur forêt en regroupant leurs territoires et leurs forces. Ce modèle permet une gamme de services étendue pour couvrir tous les besoins des propriétaires. Or, selon le RESAM, la loi ne reconnaît pas l'existence des groupements forestiers et le droit de mettre en marché le bois de manière regroupée. Il faudrait amender la loi pour formaliser cette reconnaissance :

Cette inscription dans la loi validerait également l'obligation d'un ministre à reconnaître légalement non seulement l'importance du travail réalisé par les groupements forestiers, mais également la manière dont ils le réalisent. Cette reconnaissance permettrait de valoriser l'image de la formule regroupée.

Enfin, estime aussi le RESAM, il faudrait définir un rapport plus clair entre les syndicats et les groupements forestiers.

3 La transformation alimentaire

La transformation alimentaire faisait l'objet du troisième chapitre du document soumis à la consultation.
Cette partie montrait bien que la transformation alimentaire, qui s'applique aux aliments et aux boissons, contribue de façon significative à l'économie québécoise.

À son sujet, la Commission s'est intéressée aux mesures à prendre pour améliorer la productivité et la compétitivité de la transformation alimentaire :

- Comment les entreprises québécoises de transformation alimentaire peuvent-elles miser davantage sur leurs forces et améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs?
- Existe-t-il une problématique des coûts des matières premières agricoles? Si oui, quelles en sont les caractéristiques et les conséquences?
- Comment faciliter aux transformateurs spécialisés l'accès aux réseaux de distribution?
- Comment assurer aux entreprises la main-d'œuvre qui leur est nécessaire?

Concernant **le développement de nouveaux marchés**, la Commission a également voulu savoir :

- Quels sont les créneaux de marchés les plus porteurs?
- Quelles sont les conditions à favoriser pour mieux saisir les occasions d'affaires?
- Quels moyens peut-on se donner pour que les maillons de la chaîne agroalimentaire perçoivent les signaux du marché et travaillent conjointement pour y répondre?
- Quel rôle l'État doit-il jouer?
- Comment inciter les transformateurs à créer des produits ayant des caractéristiques positives pour la santé?

Plusieurs thèmes qui concernent de près les entreprises de transformation alimentaire sont aussi traités dans d'autres chapitres. Le sujet de l'approvisionnement en intrants auprès des producteurs agricoles est couvert dans le chapitre sur la production agricole et l'aide de l'État. Le manque d'accès aux réseaux de distribution fait l'objet d'une partie du chapitre sur la distribution des produits alimentaires. La question de la productivité est abordée dans le chapitre portant sur la formation et le perfectionnement des ressources humaines. Les stratégies régionales de développement de la transformation alimentaire se trouvent dans le chapitre sur la protection du territoire agricole et le développement régional. Quant au rôle des coopératives en transformation, il est présenté dans le chapitre portant sur la gouvernance.

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle régionale

Selon M. Roméo Bouchard, cofondateur de l'Union paysanne et coordonnateur de l'Union des citoyens du Québec, la concentration des chaînes d'alimentation et leur dépendance des marchés mondiaux contribuent de plus en plus à marginaliser les produits du Québec, non seulement sur les marchés mondiaux, mais aussi sur leurs propres marchés. L'avenir se situerait donc du côté de la transformation et de la mise en marché locales. Cette mutation devrait être appuyée par l'État:

Déjà, plusieurs agriculteurs ont compris que leur avenir était dans la transformation et la mise en marché locales. Malheureusement, au cours des dernières années, on a systématiquement détruit toutes nos infrastructures de transformation et de mise en marché locales et régionales : usines laitières, abattoirs, petits marchés et épiceries, boulangeries, pâtisseries, etc. Il faut un programme systématique de mesures pour créer, parallèlement à la filière des supermarchés, une filière de marchés locaux.

Cet avis est partagé par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska, au Centre-du-Québec, qui demande notamment à l'État de travailler de concert avec elle afin de « favoriser la création d'un climat propice et la mise en place d'incitatifs concrets favorisant l'implantation d'entreprises agroalimentaires innovantes, diversifiées et de toutes les tailles sur son territoire » :

[...] les 1^{re}, 2^e et 3^e transformations des produits de la terre sur notre territoire sont sources de valeur ajoutée. De plus, elles sont avantageuses sur le plan environnemental tout en étant un levier pour le développement économique local, particulièrement lorsqu'elles s'inscrivent dans un des circuits courts de production-transformation-distribution-consommation.

Madame Marie Anne Rainville, propriétaire-exploitante de Bis la boulange à Rivière-du-Loup, propose qu'on revoie l'ordre des priorités en donnant la plus grande attention aux attentes du consommateur et en investissant dans le développement des produits de créneau des sommes et des efforts équivalents à ceux consentis à la production et à la transformation de masse :

Quoi que l'on en dise, le consommateur peut tout manger et tout avoir même si plus une carotte ne devait pousser au Québec. Opérant cette mutation de l'esprit, nous aurions une commission axée sur l'alimentation, l'enfant pauvre de la mission du Ministère, si bien relégué en troisième place dans sa nomenclature. Et, ce faisant, les artisans, les jardiniers, les gourmands, les grands chefs, les brasseurs, les vignerons, les chroniqueurs, et les autres amis de la bonne chère se sentiraient concernés. Pourtant, les Québécois sont passés au fromage de lait de chèvre bien avant que les technocrates en fassent le constat. Et les boulangeries artisanales, sans programme d'aide ni subvention, ont réapparu et même qu'elles ont renouvelé l'offre de la grande industrie.

Les représentants de la MRC de Nicolet-Yamaska croient également en « l'émergence en milieu rural d'activités de transformation non traditionnelles à forte valeur ajoutée axées vers les produits différenciés (du terroir, artisanaux, etc.), les biotechnologies, les nutraceutiques, la valorisation des sous-produits d'origine agricole ou agroalimentaire, etc. » Pour cela, la MRC et le Centre local de développement (CLD) de Nicolet-Yamaska comptent favoriser l'implantation, au sein des entreprises de leur territoire, d'activités de recherche, d'innovation et de développement de produits adaptés aux exigences des marchés.

Pour sa part, la coopérative agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nutrinor, souhaite l'adoption d'une véritable politique agroalimentaire, qui appuierait financièrement les initiatives régionales de transformation et de distribution. Elle en définit certains éléments :

Il faut décentraliser les décisions quant à l'attribution de ces subventions. Il faut favoriser les outils collectifs afin de distribuer la richesse localement. Il faut subventionner les coûts du traitement de lisier de porc (actuellement, de 5 \$ à 10 \$/porc) afin d'être en mesure de concurrencer la production américaine non assujettie à ces règlements.

Laval Technopole prononce elle aussi un plaidoyer en faveur de l'intervention de l'État, dont elle espère qu'elle soit régionalisée. Elle fait d'ailleurs de ce principe « la clé de l'avenir du secteur agroalimentaire québécois » :

Sans une réelle volonté de régionalisation, les programmes et le soutien destinés au secteur agroalimentaire ne seront jamais que des demi-mesures. Sans une harmonisation du déploiement des ressources en fonction des spécificités de la région, l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la région de Laval est mis en péril. [...] Pensons qu'une fois Laval privée de ses producteurs et transformateurs au profit des autres régions, le même processus se reproduira. Souhaite-t-on liquider nos ressources et mettre ainsi notre souveraineté alimentaire en péril?

Dans le même ordre d'idées, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent revendique que le gouvernement du Québec aide financièrement l'industrie de transformation régionale, notamment en prolongeant l'accessibilité au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources et en recapitalisant le programme d'appui à la transformation pour les PME, qui était sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec:

[...] dans les régions ressources, les entreprises de transformation doivent surmonter des difficultés spécifiques telles que l'éloignement des marchés, un accès plus limité aux services, aux fournisseurs et aux réseaux de distribution ainsi que l'attrait exercé sur la main-d'œuvre potentielle par les grands centres. [...] Ainsi, il ne faut pas perdre de vue qu'en soutenant les entreprises des régions ressources, l'État vise avant tout le renforcement socioéconomique de ces régions.

Selon Agrobiopôle du Bas-Saint-Laurent, pour développer les marchés de spécialité, l'État doit favoriser et soutenir la mise en place de chaînes de valeur se rapportant aux différents créneaux de développement associés au terroir et au patrimoine particuliers d'une collectivité, aux caractéristiques géographiques, climatiques ou géologiques du territoire, ou au savoirfaire et à l'ingéniosité des concepteurs.

La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale présente une approche qui, comme plusieurs, favorise l'innovation et la diversification :

Sans tomber dans le cliché du small is beautiful, il faut permettre à la diversité de s'exprimer. Il faut concevoir des outils et des programmes pour soutenir l'entrepreneuriat qui s'exprime à travers les produits fins, les indications géographiques ou encore les productions biologiques. En outre, cette philosophie doit s'exprimer dans le soutien apporté aux entreprises de transformation dont les succès actuels sont largement attribuables à la force d'innovation. Nous pensons ici notamment aux Biscuits Leclerc ou encore à Soylutions.



LA PRODUCTIVITÉ DU SECTEUR

Plusieurs intervenants du monde des affaires et de la transformation alimentaire ont mis en relief le problème de productivité que connaît la transformation alimentaire. Dans l'ensemble, on s'entend sur le fait que l'industrie québécoise de la transformation alimentaire accuse un retard par rapport à celle de l'Ontario. Les marges bénéficiaires sont à la baisse, pour l'abattage par exemple.

Cela se traduit notamment, constate le Mouvement des caisses Desjardins, par une baisse des investissements :

Ainsi les investissements progressent en dents de scie et la perspective est même négative en 2007, ce qui n'augure pas bien quant à l'état de santé actuel et à venir de l'industrie de la transformation.

L'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA) abonde dans le même sens en affirmant que « le secteur de la transformation a démontré une forte décroissance de ses investissements en immobilisation depuis 2001, soit -7 % en moyenne par an, alors qu'ils sont restés stables ou ont crû dans les autres secteurs agroalimentaires ». L'organisme en conclut à un besoin pressant d'agir : « Les transformateurs ont donc besoin d'investissements majeurs en équipements et en machineries permettant à long terme de compenser le retard de productivité et d'assurer la rentabilité. »

La Coop fédérée croit pour sa part qu'il faut apprécier à sa juste valeur la productivité des entreprises et que, pour ce faire, il serait impératif de mener des études approfondies.

L'ALTA note par ailleurs que le secteur de la transformation alimentaire n'obtient pas sa juste part du soutien financier gouvernemental. Aussi soutient-elle que « la part du financement accordé au secteur par les sociétés gouvernementales (SGF Soquia et Investissement Québec) n'est pas à la hauteur de l'importance de l'industrie dans l'économie du Québec ». À cela s'ajouterait le fait que les sociétés à capital de risque existantes ne répondent que partiellement aux besoins des entreprises qui ont un potentiel de croissance. L'offre actuelle de fonds fiscalisés et de fonds privés ne satisferait qu'en partie à la demande des entreprises en transformation alimentaire, la taille des projets attendus étant souvent trop importante pour les PME.

L'ALTA demande donc à l'État de revoir toutes ses formes d'appui financier et de rehausser sa part de financement. Le Mouvement des caisses Desjardins endosse ce message et soutient que « l'État doit donc appuyer fermement leurs efforts et créer les conditions favorables à la croissance et au développement de leur compétitivité ».

Cette lacune sur le plan de la productivité est aussi constatée par les syndicats de travailleurs du secteur de la transformation alimentaire. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) indique à cet effet que, « en dépit de son importance, le secteur de la transformation alimentaire souffre d'un manque de productivité. Il convient d'envisager une sérieuse mise à niveau technologique ».

Mais, estime par ailleurs la Centrale des syndicats démocratiques, il ne suffit pas d'investir dans les équipements pour corriger le tir. Elle déclare à cet égard : « [...] on sait que les meilleurs gains de productivité s'obtiennent en investissant aussi dans les gens, en améliorant l'organisation du travail, en favorisant la participation des travailleurs dans l'entreprise ». À cela s'ajoutent aussi des besoins de formation de la main-d'œuvre.

LA DIVERSIFICATION

Les intervenants de tous les milieux sont unanimes quant à l'appréciation des tendances actuelles des marchés de consommation. Une fraction importante des consommateurs accorderait encore au prix une importance capitale, notamment pour les produits de masse. Par ailleurs, on constaterait pour cette gamme de produits un glissement des ménages vers des produits de plus en plus préparés et prêts-à-manger. En outre, il est à noter que, de plus en plus, les habitudes de consommation se complexifient. La demande évolue constamment et les consommateurs expriment de nouvelles valeurs. Agropur dit à ce propos :

Pour répondre à ses besoins alimentaires, le consommateur recherche de plus en plus des produits innovateurs, à valeur ajoutée ainsi que tous les produits « prêts-à-manger ». L'industrie laitière innove de plusieurs façons en mettant sur le marché une gamme élargie de produits laitiers répondant à ces nouveaux besoins. Par exemple, nous estimons aujourd'hui que les ventes de produits à valeur ajoutée représentent près de 30 % du marché du lait de consommation.

De plus en plus, les consommateurs chercheraient ainsi des aliments répondant à des critères élevés de qualité, de santé, de sécurité et d'innocuité, des aliments biologiques, etc. On accorderait par ailleurs une valeur croissante aux conditions de production, par exemple au respect de paramètres environnementaux et d'éthique (production équitable, relations de travail, etc.).

Quand il est question d'avenir en matière de transformation, l'attention se porte rapidement vers les produits de créneau, à valeur ajoutée. Ce sentiment est partagé par plusieurs des intervenants de la filière de la production agricole et du monde de la ruralité, mais aussi par les syndicats de travailleurs. La FTQ s'exprime ainsi :

[...] L'avenir de la transformation alimentaire passe par un virage vers des produits différenciés, de créneaux, à plus grande valeur ajoutée, misant sur les aspects de qualité, de santé, de proximité et de respect de l'environnement. Les autorités publiques doivent appuyer ce virage. Le réseau des Tables de concertation agroalimentaire du Québec est d'avis que la PME est la mieux placée pour répondre à cette demande nouvelle des marchés de consommation :

Alors que les consommateurs du Québec montrent depuis quelques années de réelles modifications de leurs attentes, avec un goût prononcé pour des produits différents, porteurs de valeurs renouvelées d'identité, d'authenticité et de typicité, il nous apparaît que les PME sont les plus à même de répondre à ces nouvelles demandes. Partant de là, l'appui à ces entreprises doit être accru, et doit privilégier l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Par contre, prévient l'Association des détaillants en alimentation du Québec, les nouveaux créneaux et approches ne pourront à eux seuls assurer la pérennité du secteur agroalimentaire. « La disparition d'un des maillons de notre production de masse, soutient l'organisme, serait catastrophique pour l'économie du Québec et des régions. » Quant à l'Union des producteurs agricoles et aux grandes fédérations de production agricole, elles reconnaissent qu'il faut maintenir dans cette industrie une certaine mixité.

La réflexion de La Coop fédérée est assez représentative en ce sens. La transformation alimentaire québécoise, estime cette dernière, devrait progressivement délaisser la production de masse pour s'orienter vers la production de moyen et de haut de gamme. En effet, dans la production de masse, la concurrence est déjà vive et ne fera que s'accentuer, de sorte que « compte tenu de notre structure de coûts, il serait suicidaire de vouloir nous frotter aux pays à faibles coûts de production sur ces marchés ».

Pour sa part, le Mouvement des caisses Desjardins conclut que le principal défi de l'ensemble des acteurs de la chaîne agroalimentaire sera de bien identifier les circonstances opportunes, de bien se positionner en fonction de ses forces et d'être en mesure de répondre rapidement aux besoins. Afin de soutenir les entreprises dans leur adaptation, « les services et programmes gouvernementaux devront accroître les efforts en termes de production et de diffusion d'informations et d'analyse de marchés et assurer un encadrement réglementaire suffisamment souple ». Par ailleurs, dit aussi l'organisme, « comme les besoins de soutien varient selon les types d'entreprises, les programmes de soutien devront tenir compte de la diversité à promouvoir et à conserver ».

Finalement, en matière de diversification des activités de transformation, plusieurs observateurs mentionnent le besoin d'encourager la transformation de produits locaux dans chacune des régions. Cette question est développée plus à fond dans le chapitre sur la protection du territoire agricole et le développement régional.

LA CONCERTATION

Plusieurs intervenants, de milieux divers, ont soulevé le besoin d'une concertation entre les acteurs de l'agroalimentaire, qui doivent partager les mêmes données quant aux enjeux et aux scénarios à prévoir et se prêter ensemble à un exercice d'analyse et de planification, en dépit des intérêts divergents.

« Les entreprises agricoles et de transformation alimentaire ont des défis communs, estime le Mouvement des caisses Desjardins. La réussite de l'ensemble de la filière reposera donc sur la capacité des uns et des autres à devenir de véritables partenaires. »

Plusieurs témoignent de la nécessité de cette concertation et mettent en relief l'avantage de l'approche par filière. Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec indique ainsi « que cet instrument de concertation qu'est la table filière est un acteur stratégique dans le développement de l'industrie. Il est un instrument à privilégier pour les industries en émergence ». La Fédération des chambres de commerce du Québec formule un message semblable : « La filière, dit-elle, permet d'encourager le maillage pour développer les activités à valeur ajoutée et à potentiel de croissance. »

En outre, maints intervenants, dont les représentants de l'industrie de la transformation et d'autres milieux économiques, ont indiqué que cette concertation doit s'appuyer sur l'approche de la chaîne de valeur, dont le premier maillon doit être le consommateur. À ce propos, le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) appelle au réalisme :

Le monde agricole et agroalimentaire doit établir ses positions et ses politiques d'avenir à partir d'une analyse réaliste de notre environnement d'aujour-d'hui, plutôt que d'une image de 1956. Nous devons placer le consommateur en premier lieu comme la base de nos efforts et la mesure de notre succès. Il est souverain. C'est avec diligence que nous devons maintenir sa confiance.

Les répondants de la transformation alimentaire ajoutent par ailleurs que la reconnaissance de cette position déterminante du consommateur comporte sa part de défis pour l'ensemble de la chaîne, notamment pour l'entreprise de transformation. À ce propos, La Coop fédérée cite un rapport du *Global Commerce Initiative* qui, d'une part, reconnaît la position déterminante que doit jouer le consommateur et, d'autre part, décrit l'impact de ce choix sur la gestion des entreprises :

Les consommateurs [...] exigent que distributeurs et industriels les écoutent avec plus d'attention et cherchent plus souvent à apprendre d'eux. Répondre à ces attentes nécessite des changements fondamentaux dans la manière dont nous, en tant qu'industrie, travaillons [...] Nous devons faire face au défi de penser notre activité comme faisant partie d'une chaîne de valeur intégrée, tout en maintenant les principes commerciaux essentiels liés à une compétition féroce [...] Nous ne pouvons gérer cette dichotomie qu'en modifiant nos cultures d'entreprise et en repensant le type de relations qui nous lient les uns aux autres [...] Cela affectera le développement de nos organisations et les systèmes de rétribution que nous mettons en œuvre pour identifier de nouveaux indicateurs de performance. Au cœur de notre vision [...] réside le principe fondamental d'une confiance commerciale fondée sur la collaboration.

Selon La Coop fédérée, l'étude rappelle plus loin que le secteur des biens de consommation doit apporter réponse à trois défis distincts, mais interdépendants : établir de nouveaux modes de collaboration; intégrer des changements durables dans la culture des entreprises et dans la gestion prévisionnelle collaborative; concevoir de nouveaux indicateurs de pilotage. Cette étude stipule en outre que c'est seulement dans un environnement ouvert et collaboratif que l'industrie pourra redéfinir la chaîne de valeur du futur et gérer efficacement l'impact de la fluctuation des coûts de l'énergie, de l'évolution de la densité démographique et des autres facteurs externes.

Exceldor tente d'illustrer cette ouverture qui lui paraît nécessaire alors que les marchés sont de plus en plus exigeants et en constante évolution :

Il est parfois difficile de convaincre un éleveur de changer son type de production afin de fournir les oiseaux selon le poids désiré ou avec une alimentation différente. [...] Des quantités impressionnantes de temps, et souvent d'argent, sont ainsi dépensées pour convaincre certains producteurs d'élever le type de volailles requis par les marchés. Il faut donc que l'industrie comprenne qu'elle doit produire non pas ce qui est plus profitable aux producteurs en matière de revenus, mais bien ce que les consommateurs et les marchés exigent.

Devant ce défi de « satisfaire et de protéger les marchés domestiques et internationaux », les transformateurs croient que le gouvernement devrait favoriser une solution « gagnant-gagnant » basée sur le principe d'équilibre des forces économiques et commerciales entre les vendeurs et les acheteurs (incluant les transformateurs individuels) et revoir la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et ses outils :

En 2007, les transformateurs québécois se sentent coincés entre des monopoles de vente qui détiennent une force politique imposante et une force économique impressionnante, et des oligopoles d'achat qui dictent toutes les conditions à leurs fournisseurs.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

Dans un contexte de mutation profonde comme celui de toute l'industrie agroalimentaire, le secteur de la transformation alimentaire est conscient des virages qui s'imposent et des efforts majeurs qu'il devra déployer. Il est néanmoins convaincu, du moins à en croire les principaux répondants de cette industrie, qu'il lui faudra obtenir un appui majeur et stratégique de l'État.

Quant à ce rôle que doit exercer l'État, trois fonctions sont évoquées par les intervenants, soit celle d'appuyer techniquement et financièrement les entreprises, celle d'encadrer leur action et, finalement, celle d'agir comme agent de concertation auprès de l'ensemble de la filière.

Pour ce qui est de l'appui financier et technique, les propositions des transformateurs ciblent quatre besoins spécifiques : le soutien à la croissance (par la modernisation des moyens de production), l'intensification des efforts de recherche et développement, un appui substantiel à l'innovation, pour le développement de nouveaux créneaux notamment, et une aide à la mise en marché. Et ces appuis, estime l'ALTA, doivent être prioritairement accordés aux PME, qui sont en situation de plus grande fragilité, sans pour autant qu'on néglige les besoins de la grande entreprise qui demeure à bien des égards le moteur de toute l'industrie.

L'ALTA presse l'État « d'approcher l'innovation de façon stratégique, s'appuyant sur une vision gouvernementale claire et ayant recours à des mécanismes plus accessibles ». Par ailleurs, le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation précise qu'il serait nécessaire d'accorder au secteur une part de financement à la mesure de son importance économique, dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (fonds de 1,2 milliard de dollars, géré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation).

Les transformateurs souhaitent également une harmonisation des réglementations en matière d'environnement et de sécurité alimentaire. Il en va de même pour l'étiquetage nutritionnel, la traçabilité des produits et les mesures pour assurer l'innocuité des aliments.

Les firmes qui ont une portée pancanadienne sont particulièrement sensibles à cet aspect. C'est le cas des Aliments Maple Leaf, qui déplorent « le dédoublement des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ce qui entraîne lourdeurs, incertitudes et délais dans l'application des lois ». C'est le cas également d'Exceldor, qui constate une iniquité dans l'application des règles d'inspection des aliments :

[...] 48 entreprises faisaient de l'abattage de volailles au Québec en 2005. Dix-huit d'entre elles étaient sous inspection gouvernementale, dont 12 agréées par le gouvernement fédéral et 6 agréées par le gouvernement provincial. Il existe également environ 30 abattoirs dits de type « B » qui n'ont pas besoin de permis. [...] il serait bien d'uniformiser les règles fédérales et provinciales de l'inspection. Il s'agit d'assurer non seulement l'équité entre les abattoirs, mais aussi la cohérence entre deux types de législation visant sensiblement les mêmes buts, soit la sécurité et la salubrité des aliments. En second lieu, les règles d'étiquetage sont beaucoup plus sévères et un contrôle serré est effectué par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) [...]

Dans un autre registre, l'ALTA indique que « les gouvernements doivent être conscients de l'impact de l'adoption de réglementations sur la viabilité des entreprises ». À cette fin, des études d'impact doivent être menées et des mesures d'application réalistes doivent être retenues (délais, mesures transitoires, programmes de soutien aux entreprises, etc.).

C'est ce qu'illustre le CILQ quand il décrit la situation délicate de ses membres :

Tous les membres du CILQ considèrent qu'ils possèdent peu de pouvoir ou qu'ils n'en possèdent pas comme collectivité devant un monopole de vente (Fédération des producteurs de lait) d'une part et, d'autre part, devant un nombre limité de distributeurs qui exercent un pouvoir important. La transformation laitière a un grand besoin de desserrer cet étau.

Selon La Coop fédérée, l'État devrait aussi conduire les études requises, effectuer une veille stratégique sur la transformation alimentaire, notamment sur sa productivité et sur les besoins de mise en marché, et assurer une diffusion de l'information à tous les acteurs concernés. La coopérative soutient même que l'État devrait, dans l'esprit d'un nouveau pacte social à établir, participer à un exercice de réflexion en profondeur sur l'avenir de l'industrie agroalimentaire, sinon le coordonner.

4 La distribution des produits alimentaires

Dans le chapitre de son document de consultation portant sur la distribution alimentaire, la Commission a sollicité des avis sur la question suivante, qui traite de la capacité concurrentielle de la chaîne production-transformation :

 Quels moyens ou mesures pourrions-nous prendre pour que les entreprises québécoises de toutes tailles, petites, moyennes et grandes et les fournisseurs des produits-créneaux ou du terroir puissent se tailler une meilleure place dans le système actuel de la distribution alimentaire?

Le document abordait également la question de l'étiquetage des produits alimentaires :

- Quel est le rôle de l'étiquetage? Jusqu'où devons-nous aller?
- Quelle information est essentielle aux consommateurs et que devons-nous trouver sur les étiquettes?
- L'étiquetage volontaire des organismes génétiquement modifiés (OGM) doit-il devenir obligatoire?
- Comment tenir compte des contraintes qu'impose cette obligation aux entreprises de transformation et de distribution?

En rapport avec **les hôtels, restaurants et institutions** (HRI), la Commission voulait recevoir des avis et des commentaires sur les questions suivantes :

- Comment l'agriculture et l'agroalimentaire québécois peuvent-ils déployer un véritable partenariat avec les HRI et mieux répondre aux occasions d'affaires qu'ils représentent?
- Les appels d'offres des institutions publiques devraientils faire une plus grande place aux produits québécois?
- Comment pourrions-nous inciter les distributeurs à mieux tenir compte de l'offre des produits québécois?



LE POINT DE VUE DES PRODUCTEURS ET DES TRANSFORMATEURS

Une très forte préoccupation par rapport aux difficultés d'accès aux tablettes des magasins est exprimée par un large éventail d'intervenants de toutes les régions du Québec. De fait, cette préoccupation est partagée par les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires au premier chef, mais aussi par les organismes régionaux de concertation du secteur agroalimentaire et par les élus locaux.

Certains déplorent plus particulièrement la perte du lien entre le producteur et le consommateur. Monsieur Normand Bournival, de la Ferme les Terres maraîchères Norvie en Mauricie, explique que, jusqu'à la fin des années 1990, la mise en marché des produits locaux était faite surtout dans la région. Il raconte que, depuis, les surfaces des magasins d'alimentation ont augmenté et que ceux-ci sont ainsi devenus plus dépendants des maisons mères et de leurs politiques d'achat centralisées. Il évoque ce qu'il considère comme une belle époque, malheureusement révolue :

Au début des années 1990, notre camion chargé de pommes de terre, de choux et de salades chinoises approvisionnait restaurants et épiceries. Nous n'avions pas un camion de 45 pieds, mais un [camion] communément appelé 6 roues avec une boîte de 16 pieds, et il était plein. Ces ventes servaient à faire vivre notre famille, c'était suffisant, c'était notre marché, notre gagne-pain.

Selon la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Saint-Hyacinthe, le secteur de la distribution est une source majeure d'inquiétudes pour les producteurs agricoles. Le regroupement des achats par les distributeurs et les volumes qu'ils exigent ont des effets directs sur les prix de vente à la ferme et sur la capacité de produire.

Pour la Fédération de l'UPA de la Beauce, les gains de productivité réalisés par les agriculteurs au fil du temps sont passés directement à la filière agroalimentaire, sans qu'ils en obtiennent leur juste part : Entre 1997 et 2001, le prix versé à la ferme pour les produits agricoles a augmenté de seulement 2 %, alors que le prix payé par le consommateur canadien pour les aliments a connu une hausse de 9 %. Depuis 2004, l'UPA a fourni à maintes occasions des exemples démontrant qu'une part de plus en plus restreinte du dollar payé par le consommateur pour un aliment revient au producteur. À nouveau, cette année, les marges bénéficiaires des fermes ont encore diminué, sans pour autant que le prix du panier d'épicerie ait suivi cette tendance.

Selon cette fédération, le fait que la distribution québécoise soit concentrée principalement dans trois grandes entreprises crée une pression indue sur l'ensemble des filières agroalimentaires.

L'ACCÈS AUX RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Dans un contexte de concentration des entreprises de distribution et de développement de marques privées comme Le Choix du Président, Nos Compliments et Sélection Mérite, l'accès aux marchés semble particulièrement difficile aux transformateurs d'ici. Le mémoire de l'Office général des eaux minérales (OGEM, eau Saint-Justin) est explicite à ce propos :

Au cours de la dernière décennie, l'industrie québécoise de la transformation alimentaire a subi de nombreux changements liés à la concentration et à la consolidation du secteur de la distribution ainsi qu'à l'intensification de la concurrence mondiale. La petite entreprise de transformation alimentaire québécoise est confrontée à des pressions très importantes sur les prix alors que l'accès aux tablettes est de plus en plus difficile.

Les marques privées offriraient un potentiel de croissance limité à l'OGEM, puisqu'elles feraient en sorte qu'un distributeur choisisse un seul fournisseur par produit. Or, de telles décisions sont prises au siège social des trois grandes entreprises de distribution qui, pour deux d'entre elles, est situé à l'extérieur du Québec. Dans le cas de l'OGEM, cette situation a été défavorable :

Deux des plus grands détaillants en alimentation, dont le siège social est à Toronto, ont choisi de s'approvisionner en eau minérale gazéifiée auprès de fournisseurs italiens. Nutri-Œuf, classificateur d'œufs à Saint-Hyacinthe, s'inquiète également de la situation actuelle :

Dans l'avenir, est-ce que les acheteurs extérieurs du Québec, principalement de l'Ontario, favoriseront leurs fournisseurs locaux en négociant des rabais au volume incluant une distribution dans les supermarchés du Québec? Comment fera-t-on pour promouvoir les produits locaux quand la marque maison des chaînes d'alimentation aura été fabriquée ou emballée n'importe où au Canada ou à l'extérieur du Canada, et ce, sans que le consommateur puisse en connaître la provenance?

Selon Nutri-Œuf, les campagnes de sensibilisation en faveur de l'achat de produits du Québec n'obtiennent pas de grand succès parce que les chaînes d'alimentation ne soutiennent pas ces campagnes.

Le problème de l'accès aux tablettes se pose également aux petites entreprises de transformation. La Table de concertation en développement agroalimentaire de la Vallée-de-l'Or, en Abitibi-Témiscamingue, croit aussi que le développement, voire la survie, des entreprises de transformation locale et régionale en sont menacés :

Il y a peu de transformation en région, nous envoyons tout dans le sud de la province. Il est très difficile pour les entreprises d'effectuer une bonne mise en marché des produits agroalimentaires. Les multinationales ont priorité sur les tablettes dans les supermarchés. De ce fait, l'espace réservé sur les tablettes à des transformateurs locaux est plus négligé.

Les responsables du Centre AgroTIC+ résument les difficultés éprouvées par les transformateurs de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de distribution :

[...] la communication entre les transformateurs et les distributeurs est souvent complexe et coûteuse; la distribution, dans les régions, est rendue difficile par le manque d'outils technologiques et de communication à la fois efficaces et adaptés aux besoins spécifiques de la région; le manque de concertation entre les acteurs locaux cause des dédoublements qui seraient facilement évitables. De plus, nous vivons actuellement une période charnière inquiétante en ce qui concerne la manutention et le transport des marchandises, alors que les grands distributeurs sont de plus en plus présents et que les produits locaux voyagent de plus en plus loin pour finalement revenir sur les tablettes locales.

Intéressé à construire une plate-forme d'affaires électronique utile à l'agroalimentaire régional, cet intervenant croit que l'« un des freins au développement d'une industrie d'agrotransformation forte tient entre autres au fait qu'il est difficile pour les petits transformateurs d'entrer en relation avec les distributeurs ». La solution tiendrait notamment dans l'utilisation de la technologie nécessaire pour répondre aux normes de commerce exigées par les distributeurs :

Il est en effet coûteux (jusqu'à 80 000 \$ pour l'installation d'un système complet de transactions électroniques) et complexe pour le transformateur de se conformer aux normes. La création d'outils conviviaux et abordables permettant d'assurer un contact entre les acteurs des transactions du milieu de l'alimentation est une nécessité pour mettre en place une économie régionale forte.

Pour M. Francis Landry et M^{me} Marypascal Beauregard, qui transforment à leur ferme de l'Estrie la totalité du lait de leurs chèvres, « la pierre angulaire » de l'avenir de l'agriculture est l'offre de produits. Non seulement de plus en plus de producteurs agricoles doivent-ils transformer eux-mêmes leurs produits et les marchés publics doivent-ils se multiplier, mais ils proposent « que s'établisse une chaîne d'alimentation par et pour les agriculteurs québécois ». Ils suggèrent également à leurs pairs de se regrouper :

Ce peut être par l'entremise des regroupements locaux de transformation, des incubateurs industriels axés sur l'agroalimentaire [ou] des regroupements offrant à des détaillants locaux ou régionaux des produits en quantité suffisante pour permettre une offre saisonnière (ex. : petits fruits) ou à l'année (viandes et autres denrées de base).

Nutrinor, une coopérative de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, s'inquiète aussi :

Nutrinor est forte au Saguenay-Lac-St-Jean. Les grandes chaînes ne peuvent l'ignorer dans ce marché limité. Il en va tout autrement à l'extérieur de notre région. Livrer un produit à Québec, à Montréal ou à Toronto, n'est plus un défi logistique; c'est maintenant un défi d'espace sur les tablettes. Osons le dire, la concentration de la distribution est devenue un obstacle au commerce. Tout est en place pour une catastrophe.

Les solutions proposées sont nombreuses. Un premier ensemble de propositions vise le rapprochement des consommateurs et des producteurs – des circuits plus courts de distribution – par le développement d'une agriculture de proximité, de marchés publics, de marchés de solidarité ou de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC).

Comme un nombre appréciable d'intervenants, la Direction de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec préconise une agriculture de proximité, soit la consommation locale d'aliments produits localement. Selon la Direction, plutôt qu'un simple partenariat de gré à gré entre consommateurs et producteurs, le concept d'agriculture de proximité devrait être soutenu par les acteurs agricoles et agroalimentaires locaux. En achetant des produits locaux, les consommateurs favorisent la création d'emplois dans leurs milieux. Cette position de la Direction l'amène à formuler le commentaire suivant :

Pour exister, cette agriculture doit bénéficier d'un réseau local de distribution (marchés publics, ententes avec les commerces de détail alimentaires locaux, kiosques à la ferme, etc.). La mise en place de marchés locaux constitue un débouché intéressant pour les entreprises agricoles de toutes les tailles, mais en particulier pour celles qui ne peuvent fournir les grandes chaînes d'alimentation exigeant un approvisionnement de grand volume et régulier. Les produits de créneaux (produits du terroir, appellations réservées, appellations d'origine, produits transformés artisanalement à la ferme, etc.) peuvent par la même occasion se tailler une meilleure place dans le système de distribution alimentaire.

Le concept de l'ASC s'applique notamment à l'agriculture biologique, à l'initiative de l'organisme Équiterre par exemple. Le système que l'organisme a mis sur pied fait en sorte que le consommateur paye à l'avance, au printemps, pour des fruits et légumes frais et diversifiés ou pour des découpes de viande en provenance d'une ferme. Les produits lui sont livrés tout au cours de la saison de production et sont déposés chaque semaine à un point de chute situé près de chez lui.

Du point de vue du producteur, ce système facilite la mise en marché, lui assure un meilleur revenu en éliminant les intermédiaires et lui fournit la liquidité nécessaire au printemps pour l'achat, notamment, des semences et des engrais. Des producteurs expliquent que ce système leur permet de bien vivre de leur travail, tout en répondant à une demande de plus en plus sentie de la part des consommateurs pour des produits dont ils peuvent facilement identifier la provenance et les méthodes de production.

Dans le même ordre d'idées, Les AmiEs de la Terre de l'Estrie entretiennent un « marché de solidarité régionale », un concept qu'ils considèrent comme adaptable à d'autres villes et régions du Québec. En accord avec David Suzuki, pour qui « la seule façon de sauver la planète, c'est l'achat local », l'organisme a trouvé une formule « qui allie la souplesse du commerce électronique et la convivialité du commerce de proximité » : les consommateurs commandent par Internet des produits qu'ils viennent recueillir, leurs propres sacs ou contenants en mains, dans un local près de chez eux.

Un deuxième ensemble de propositions vise directement l'accès aux tablettes des magasins pour les produits régionaux et québécois.

Certaines visent le renforcement des capacités de mise en marché. Par exemple, pour faciliter l'accès aux réseaux de distribution, la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose qu'on lui donne les moyens de se doter de ressources spécialisées en commercialisation et marketing. Disponibles à toutes les entreprises, ces ressources permettraient de soutenir davantage les initiatives des transformateurs régionaux pour percer les marchés externes, et d'assurer des retombées dans toute la chaîne de valeur.

D'autres réclament l'intervention de l'État, qui devrait, par des mesures incitatives et réglementaires, assurer aux produits régionaux un espace adéquat sur les tablettes des magasins d'alimentation. C'est le cas, notamment, du Groupe d'agrotransformateurs de l'Abitibi-Témiscamingue :

Il est recommandé que les instances gouvernementales décrètent que des espaces sur les tablettes soient réservés aux produits de marché de proximité, en favorisant les entreprises locales, régionales et nationales dont le transport de marchandises est moins long, contribuant à l'effort collectif pour la sauvegarde de l'environnement. Le détaillant et le distributeur auront accès à des crédits d'impôt (crédits verts) pour l'achat de produits issus d'un marché de proximité. Les agrotransformateurs participants croient que cette démarche pourrait faire connaître davantage les produits et les entreprises de la région et de chacune des régions du Québec.

Selon les producteurs de vins et d'alcools artisanaux, le monopole de la Société des alcools du Québec (SAQ) doit être réexaminé.

Copropriétaire du Domaine Acer situé au Témiscouata, M. Vallier Robert fait état de ses efforts de mise en valeur des produits de l'érable par le développement de boissons alcoolisées. Ses produits à forte valeur ajoutée sont le fruit d'une longue et rigoureuse démarche, amorcée en 1992 et qu'il présente à la Commission :

Pour y parvenir, je suis passé par beaucoup d'étapes. Faire de la recherche et du développement; mettre en place un laboratoire pour assurer le contrôle de la qualité de mon sirop et de mes produits transformés; faire de la mise au point de produits; créer une image pour mes produits par un marketing créatif; faire de la publicité pour mes produits; investir pour la conception et la création d'équipements, la construction de bâtiments adaptés aux besoins de la transformation sur les lieux; concevoir une activité agrotouristique pour amener les visiteurs sur le site de production et de transformation; m'associer à divers réseaux (ÉCONOMUSÉE®, Agricotours, ATR...) pour mieux faire connaître mon entreprise et mes produits et faciliter leur commercialisation.

Les règles actuelles de commercialisation des alcools artisanaux causeraient des préjudices majeurs au Domaine Acer, menaçant son développement et sa pérennité :

La vente de mes produits d'érable n'est autorisée légalement que par la vente directe aux consommateurs, sans intermédiaire, alors que celle des boissons alcoolisées est acceptée en plus dans quelques rares marchés publics considérés comme des extensions du lieu de production. Nos clients bénéficient également d'un service de livraison à domicile et nous avons accès aux foires et aux expositions à condition qu'elles soient à caractère agricole.

Cet entrepreneur déplore que, depuis 2006, la vente d'alcools artisanaux doive être sous la responsabilité du titulaire du permis. L'employé au comptoir doit être directement rémunéré par le producteur, la mise en marché devant se faire également par le producteur lui-même :

Il nous reste seulement deux marchés publics en fonction: « Le marché des saveurs » au marché Jean-Talon à Montréal et « Les comptoirs du terroir » au marché du Vieux-Port à Québec.

Par ailleurs, toujours selon M. Robert, la politique de la SAQ ne fait pas de distinction entre la grande et la petite entreprise, pas plus qu'entre les produits étrangers et québécois. La SAQ exigerait des marges bénéficiaires élevées qui font en sorte que le prix des alcools du terroir soit non concurrentiel ou encore elle imposerait un profit insignifiant, voire inexistant.

Monsieur Vallier Robert réclame un appui du gouvernement du Québec pour le développement des alcools du terroir. Il cite en exemple le soutien du gouvernement ontarien à son industrie vinicole et les retombées positives qui en découlent :

En 1990, le gouvernement ontarien a pris le ferme engagement d'amener son industrie vinicole à prospérer. Ainsi, grâce à cette volonté politique et à des décisions éclairées, la province de l'Ontario est passée, entre 1985 et 2005, soit en 20 ans, de 4 % à 44 % de vins ontariens vendus dans la province! Pour y arriver, trois actions principales ont été réalisées. En 1990, le gouvernement ontarien a offert une seule subvention finale de 200 millions aux artisans (versus 6 millions répartis sur 3 ans au Québec). Une visibilité extraordinaire a été accordée aux produits ontariens dans les succursales du monopole d'État. Le gouvernement a modifié sa loi sur les alcools exigeant de son monopole d'État qu'il promeuve les produits ontariens. Résultat : une industrie florissante qui rapporte 260 millions par an.

De plus, de l'avis de plusieurs personnes, une meilleure distribution des produits locaux passe par l'information et par la sensibilisation du consommateur. Des campagnes de promotion sont proposées, par exemple par le Conseil local de développement de Lotbinière qui y voit une façon de contrecarrer de nombreuses tendances comme l'augmentation des marques privées.

Un étiquetage plus explicite, qui faciliterait le repérage sur les tablettes des produits régionaux par les consommateurs et les consommatrices, est requis par d'autres.

Des participants souhaitent aussi valoriser la promotion de type « Aliments du Québec ». C'est le cas de M. Claude Carignan, producteur laitier en Mauricie :

Faire son marché et trouver des produits affichés Québec devient mission difficile. Pourtant, plusieurs produits en provenance des États-Unis, de l'Inde et de la Chine pour en citer quelques-uns, sont quant à eux identifiés de façon visible. Quant à la provenance de nos produits, ils sont peu ou ne sont pas identifiés. Où en sommes-nous avec le programme Qualité Québec?

Des intervenants demandent au gouvernement du Québec de rendre opérationnelle la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants et de soutenir adéquatement la promotion des produits qui pourraient en bénéficier. Monsieur Vital Gagnon souligne les difficultés que les producteurs de Charlevoix éprouvent à cet égard :

Depuis plus de 10 ans, nous œuvrons à développer l'agneau de Charlevoix et son appellation contrôlée, laquelle n'est pas encore en vigueur. Ce qui est aberrant, c'est que les éleveurs en produisent, mais doivent parfois aller les écouler à l'encan de Saint-Hyacinthe. Un flagrant manque de volonté retarde la mise en marché dans ce secteur. On utilise la renommée de ce type d'agneau, sans respecter le cahier des charges ou les normes relatives à cet élevage, afin de vendre un peu partout de l'agneau de Charlevoix qui n'a jamais mis une patte dans la région.

LE POINT DE VUE DES GRANDS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Les présentations des grandes entreprises de distribution alimentaire portent principalement sur l'accès aux tablettes, sur les marques privées et sur la salubrité des aliments.

Monsieur Robert Cloutier, porte-parole de Sobeys-Québec, qui est également le président du Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA) pour le Québec, affirme d'abord que la concentration du commerce alimentaire de détail est une tendance lourde :

La concentration donne un pouvoir d'achat devant des grands joueurs. Le pouvoir de commercialisation et le pouvoir de capitalisation nous permettent de compétitionner. Monsieur Cloutier constate que les distributeurs en alimentation ont à cœur de soutenir le développement du secteur agroalimentaire québécois, tout en conservant leur premier objectif qui est d'offrir aux clients les meilleurs produits possible, au meilleur prix possible. Il fait remarquer que les propriétaires et les gérants de magasins ont tous, dans une proportion qui varie selon les chaînes, une certaine marge de manœuvre pour offrir des produits locaux et régionaux en magasin :

Je vous citerais en exemple la compagnie La Fraisonnée de l'Abitibi. Cette microentreprise détenait une recette différente de confiture artisanale. Puisqu'elle était seule dans son créneau, elle a tout doucement commencé par desservir un seul magasin, et graduellement s'est retrouvée sur les tablettes de nombreuses chaînes d'alimentation. Elle a géré sa croissance à son rythme, en conservant sa couleur artisanale.

Selon M. Cloutier, pour se retrouver en magasin, un nouveau produit doit impérativement apporter quelque chose dans sa catégorie ou s'inscrire dans un créneau émergent à fort potentiel. Il faut aussi que son producteur sache cogner à la bonne porte :

Plusieurs milliers de produits gagneront une place ou disparaîtront des tablettes chaque année. Il est donc évident que, pour qu'un produit puisse se retrouver sur les tablettes, il faut évaluer la catégorie dans laquelle notre nouveau produit se retrouverait puisque pour gagner une place sur les tablettes, il faut déloger un produit qui y est déjà. Par exemple, si une compagnie de miel conventionnel peut ajouter son produit à la catégorie du miel, si son produit est en tout point similaire aux produits qui se trouvent déjà sur les tablettes, la seule variable de différenciation sera le prix. Et, à ce jeu, il y a fort à parier qu'effectivement il est difficile de concurrencer les plus grandes compagnies. Par contre, s'il s'agit d'un produit unique, par exemple du miel biologique, il a beaucoup plus de chances d'être pris en considération.

Monsieur Dominic Arsenault, copropriétaire avec ses parents du IGA de Coaticook et président de l'Association des détaillants en alimentation de l'Estrie, croit que les marchands ont un rôle à jouer dans la distribution des produits locaux, régionaux et des produits marqués « Aliments du Québec », car l'entrée est de prime abord difficile pour eux en raison de la concentration du réseau de distribution. Il faut toutefois que les entreprises de la région adaptent leurs produits pour percer chez eux : il évoque la nécessité de fournir un produit frais, à valeur ajoutée, de qualité supérieure et livré avec régularité. Luimême a acheté des produits d'environ 70 producteurs ou transformateurs au cours de la dernière année, ce qui totalisait 1 300 000 \$. Les produits régionaux lui permettent de se démarquer et d'obtenir une bonne rentabilité :

Ces produits sont en demande : vous voyez pour quelle valeur totale j'en ai acheté au cours de la dernière année! Et les gens parlent moins de prix quand il est question de ces produits-là, parce qu'ils connaissent l'historique derrière le produit.

Madame Annick Gazaille, propriétaire d'épiceries affiliées à IGA en Estrie et présidente de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), est d'accord. Les produits régionaux peuvent faire la différence dans les magasins et apporter la valeur ajoutée – le petit « plus » – que recherchent certains clients, soutient-elle. Toutefois, ils occasionnent des frais de gestion associés au fait qu'ils ne sont pas référencés dans le catalogue de la bannière :

Quand on est en région, on a droit à 10 % de notre chiffre d'affaires en achats de produits locaux. Ceux-ci nous demandent plus de gestion « maison », notamment pour l'étiquetage et la gestion des stocks. Et puis, normalement, ils présentent moins de roulement.

Madame Gazaille considère que le travail du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) lui facilite la vie, car l'organisme lui présente de nouveaux produits régionaux, adaptés en vue de la vente dans les épiceries, et vient faire des promotions en magasin, ce qui lui permet de vérifier quels produits plaisent aux consommateurs.

Les représentants du CIBLE possèdent de nombreuses idées sur les moyens qui pourraient aider les entreprises de transformation régionales à gagner des places dans leur région. Toutefois, ils croient qu'il faut « inciter le secteur de la distribution alimentaire à mieux positionner les produits québécois auprès de sa clientèle ». Le CIBLE a d'ailleurs mis au point l'indicateur CIBLE-Chaire Bombardier, un outil de veille qui mesure les efforts de mise en marché des produits régionaux déployés par les magasins d'alimentation.

À Boucherville, Colabor, l'un des principaux grossistes qui répondent aux besoins des distributeurs en alimentation de l'Est du Canada, estime que, dans son secteur, il n'y a aucune barrière à l'entrée pour les fournisseurs, pour peu qu'ils répondent à certains critères de base :

Par exemple, si des restaurateurs nous demandent des produits d'ici – et qu'il y a assez de demandes pour que nous puissions réaliser des économies d'échelle et que le produit répond aux exigences commerciales de la chaîne d'approvisionnement (code à barres, minimum de livraison, durée de vie, etc.) – il est certain que le produit sera référencé chez nous. Il n'y a donc aucune raison pour que des restaurateurs ou de plus petits commerces qui désirent offrir des produits de niche québécois à leurs consommateurs ne soient pas en mesure de le faire. Quant aux produits du Québec, notre réseau est un débouché qui ne devrait être négligé en aucun cas.

Selon les représentants de Provigo, la stratégie des chaînes de détaillants est d'aller au-delà des attentes des consommateurs, de façon à bénéficier d'un avantage concurrentiel. Les marques maison sont une façon d'atteindre cet objectif. Pour les détaillants, elles seraient aussi un moyen efficace de fidélisation des consommateurs.

Les marques maison permettraient finalement d'établir des partenariats avec les transformateurs alimentaires dans le développement et l'amélioration de produits et, en ce sens, elles leur seraient aussi bénéfiques. Les représentants de Provigo rappellent que près de 100 fournisseurs du Québec fabriquent plus de 1200 produits de marque maison pour Provigo:

Dans un supermarché qui peut regrouper plus de 20 000 produits alimentaires différents, l'avantage du prix se constate directement sur les tablettes; les produits de marque contrôlée sont remarqués, car ce sont des produits de qualité, offerts à des prix moins élevés que leurs équivalents de marque nationale. Si des consommateurs sont prêts à payer pour l'image associée à un produit de marque nationale et, conséquemment, pour les grandes campagnes publicitaires qui permettent au produit de se distinguer grâce à cette image et à sa notoriété, d'autres consommateurs demandent davantage de valeur pour le prix payé. Les marques contrôlées leur donnent ce choix.

Du côté de Metro, on attire l'attention sur les efforts consacrés pour assurer l'innocuité des aliments et la sécurité du public. Selon ses représentants, les efforts combinés des gouvernements et des distributeurs privés font en sorte que le Canada et le Québec offrent aux consommateurs des aliments parmi les plus sécuritaires au monde, bien qu'ils souhaitent que les règles applicables soient harmonisées entre les provinces :

Le maintien du statu quo aurait pour effet de causer de graves distorsions et un fardeau considérable pour les entreprises qui travaillent à la fois au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

Metro croit toutefois que la politique d'inspection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) affecte les grands distributeurs qui ont mis en place des pratiques rigoureuses de vérification interne et externe pour assurer la sécurité du public :

L'achalandage et la superficie représentent, aux yeux du MAPAQ, des facteurs ayant une influence sur le risque, sans égard aux méthodes de contrôle mises en place à l'intérieur d'un établissement donné. Nous sommes en désaccord avec cette façon d'évaluer les risques. Bien que plusieurs de nos établissements de vente aient une grande superficie, ceux-ci ne présentent pas un risque aussi élevé que certains établissements beaucoup plus petits et ne pouvant compter sur une équipe de soutien interne vouée à la promotion et à la formation en matière de salubrité des aliments.

Les représentants de Metro abordent en outre le dossier de la traçabilité des aliments. Ils saluent au passage la mise en place, par les distributeurs alimentaires canadiens, de la norme *Can-Trace*, qui permet une traçabilité descendante et ascendante de chaque catégorie de viande, de volaille ou de poisson, de même que l'instauration au Québec des processus de développement de systèmes, qui permettent de retracer le flux des produits de viande bovine, de l'abattoir jusqu'à l'aire de livraison d'un magasin.

Metro affirme pourtant que l'industrie agroalimentaire est très intégrée à l'échelle continentale et que toute réglementation sur la traçabilité ne saurait ignorer cet état de fait :

Dans un contexte d'intégration de l'industrie agroalimentaire nord-américaine, la question de la traçabilité alimentaire ne saurait être traitée à l'échelle du Québec uniquement puisque l'impact sur l'approvisionnement serait non négligeable. Nos sources d'approvisionnement se situant tant au Québec que dans le reste du Canada et à l'étranger, nos partenaires d'affaires ne seraient pas en mesure de répondre, à court terme, au type de réglementation envisagée. Il serait grandement compliqué, voire presque impossible, sans mettre à risque notre approvisionnement en viande, d'étendre dès maintenant la traçabilité à tous les types de viandes sans en avoir préalablement discuté avec l'ensemble de nos partenaires d'affaires. Agir autrement risquerait d'entraîner de graves répercussions sur notre capacité tant d'importer que d'exporter des produits.

LES HÔTELS, LES RESTAURANTS ET LES INSTITUTIONS

Outre les propositions portant sur la mise en valeur des produits locaux et du terroir par les restaurants et les circuits agrotouristiques, qui sont présentées dans le chapitre sur la protection du territoire agricole et le développement régional, ce sont principalement les politiques d'achat des institutions publiques qui font l'objet de commentaires chez les transformateurs.

Des intervenants font remarquer que les acheteurs importants de produits alimentaires que sont les commissions scolaires, les hôpitaux et les autres institutions se sont regroupés afin d'obtenir un approvisionnement à meilleur prix, ce qu'ils voient comme profitable.

Les entreprises de transformation désirent cependant avoir un accès privilégié aux ministères et organismes du gouvernement du Québec quand ceux-ci planifient leurs achats. Ainsi, l'OGEM (eau Saint-Justin) souhaite que le gouvernement donne priorité à l'achat local pour combler ses propres besoins :

En effet, comment peut-on légitimer que, d'une main, le gouvernement apporte une aide financière aux entreprises alors que, de l'autre, il encourage, pour ses propres besoins, l'achat de produits importés?

La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides croit également que cette orientation fait partie des voies d'avenir, tout comme celles d'encourager l'utilisation de produits québécois dans les produits transformés en région, de soutenir les entreprises de transformation dans leurs démarches de mise en marché ou de sensibiliser les consommateurs à l'importance d'encourager les produits locaux :

Si le gouvernement souhaite une amélioration de la présence des produits québécois sur le marché, il doit nécessairement montrer l'exemple. Ainsi, les politiques d'achat doivent être repensées afin de prendre davantage en considération les produits québécois.

La Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose que l'État adopte une grille d'évaluation des soumissions tenant compte de priorités d'ordre social et environnemental, comme la réduction des déplacements et le soutien aux politiques de développement régional. Cela contribuerait à soutenir les entreprises agroalimentaires locales.

Quant à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, elle suggère que les institutions gouvernementales mettent en place des politiques d'achat qui leur feraient donner priorité aux ateliers de type artisanal et aux transformateurs qui s'approvisionnent en matières premières d'origine québécoise.

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle nationale

L'accès aux tablettes des épiceries, enjeu fondamental, est convoité par l'ensemble des entreprises liées à la production et à la transformation, tout comme l'accès aux tables des chefs, des cuisiniers et des pâtissiers du Québec d'ailleurs. Ces préoccupations s'ajoutent à celles qui concernent l'étiquetage, et d'une manière plus générale, l'information transmise aux consommateurs. Ajoutons la question de l'importance de raccourcir les circuits de distribution « de l'étable à la table » ou « de la fourche à la fourchette », et nous obtiendrons un bon tour d'horizon des enjeux qui interpellent le secteur de la distribution québécois.

L'ACCÈS AUX TABLETTES

Nous l'avons vu précédemment : au Québec, le marché de la distribution en agroalimentaire est le fait de quelques joueurs seulement. En fait, la concentration qu'on y trouve est exceptionnelle, « l'une des plus fortes au monde », selon l'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA). Ce contexte conditionne évidemment la mise en marché et le choix des produits offerts aux consommateurs.

Plusieurs ont observé que les mutations profondes qui marquent le secteur de la transformation alimentaire ont pour conséquence d'exercer une pression énorme sur le prix des produits transformés et de rendre difficile leur accès aux tablettes. À cet égard, le Mouvement des caisses Desjardins juge en effet que « la difficulté croissante des entreprises québécoises à conserver leur place sur les tablettes d'épicerie est préoccupante, compte tenu de l'apport important de ce secteur à l'économie, de sa stabilité et de son impact sur la production agricole ».

Dans ce contexte, l'ALTA affirme que deux besoins ressortent clairement : celui de renforcer le positionnement des marques nationales auprès des consommateurs et des distributeurs, pour en stimuler la consommation et en favoriser la distribution, notamment dans les grandes surfaces, et celui de susciter le contenu en produits québécois des marques privées, c'est-à-dire les marques des distributeurs. L'ALTA souligne également le besoin que le secteur des HRI devienne un marché de prédilection pour les petits et les moyens transformateurs.

En ce sens, l'ALTA rejoint l'ensemble des groupes économiques et sociaux qui défendent l'accès aux tablettes du réseau de distribution et l'achat local. Les positions se rejoignent également quant au rôle que devrait jouer Aliments du Québec dans l'identification des produits domestiques et quant au besoin de mener un programme de marketing visant à renforcer la notoriété des produits québécois.

À ce chapitre, le CCDA souligne que l'espace qu'offrent les tablettes n'est pas « élastique » et que, parmi les critères pour y accéder, le concept-clé est la valeur ajoutée:

Bon an mal an, environ 8000 produits feront leur entrée sur les tablettes ou disparaîtront du marché. Ceux qui se retrouveront sur les tablettes, et y resteront, auront créé une valeur ajoutée à la catégorie et suscité une adhésion de la part des consommateurs. Conséquemment, la meilleure façon d'accéder à nos tablettes réside sans contredit dans une approche innovatrice. En d'autres termes, plus un produit présentera une certaine nouveauté et de la valeur ajoutée dans une catégorie donnée, plus ses chances de se tailler une place en magasin seront élevées.

Le critère de l'innovation n'est pas seul garant d'un accès aux tablettes, car encore faut-il pouvoir s'intégrer à la logistique des grands distributeurs. En effet, les trois principales chaînes ont mis au point des modes de distribution pour l'ensemble du territoire, faisant appel à des logistiques bien établies où les produits à haut volume (dits « référencés ») occupent une très grande place. De telles conditions peuvent sembler contraignantes pour plusieurs producteurs ou manufacturiers québécois qui ne sont pas encore intégrés à ces grands réseaux.

Cependant, précise le CCDA, le système de distribution est suffisamment souple pour accueillir, dans certaines conditions, un produit particulier offrant cette valeur ajoutée tant recherchée. Le système intègre assez facilement les produits des petites entreprises ou des plus grandes, mais des solutions restent à trouver pour les entreprises de taille moyenne :

Pour de plus petits producteurs et transformateurs, desservir directement quelques magasins dans une région peut se faire sans trop de problèmes, de même que les plus grandes compagnies québécoises peuvent répondre aux exigences logistiques et ainsi se retrouver dans l'ensemble de notre réseau. Les compagnies de taille moyenne, souhaitant desservir des magasins de plus d'une région, mais ne pouvant desservir l'ensemble du réseau, peuvent, dans certains cas, peiner à trouver la bonne formule pour répondre à nos exigences logistiques. Conscients de cette réalité, nos membres seraient prêts, si le gouvernement les y conviait, à prendre part à une réflexion pour trouver des solutions pratiques et efficaces en réponse à cette problématique.

Par ailleurs, l'ADA soulève que les règles de distribution sont mal connues des PME et que celles-ci ont un besoin évident de formation à ce chapitre. Les grandes chaînes ont des besoins de base que tout fournisseur doit connaître et respecter : code à barres, approvisionnement uniforme et constant et prix ajusté à la valeur réelle du produit.

L'ADA constate par ailleurs que la disponibilité des produits québécois varie grandement et que des mesures précises pourraient être prises pour améliorer cette situation. Par exemple, elle suggère un seuil obligatoire d'approvisionnement ou une mesure fiscale pour inciter les commerces de détail à offrir davantage de produits québécois.

Peu de place est faite aux produits locaux et de petit volume, note la Fédération des producteurs de lait du Québec. Il faut forcer d'une manière quelconque les épiceries à offrir des espaces en tablette pour les produits locaux, renchérit la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Quelle place peut raisonnablement avoir un produit local à l'épicerie? L'ADA fait part de sa réalité commerciale dans le contexte de la guerre de prix que ses membres vivent :

Nos membres sont catégoriques, il leur faut faire de l'argent sur des articles à forte vélocité, souvent des marques nationales, pour pouvoir soutenir l'inventaire de produits dont la rotation est plus faible en tablette, comme les produits régionaux. Il y a bien sûr des exceptions, mais généralement, c'est un juste équilibre de ces deux types de produits qui permet aux détaillants propriétaires de demeurer en affaires.

Les produits locaux qui se retrouvent dans l'épicerie entrent donc ainsi dans la dynamique commerciale du roulement nécessaire des produits. Ils sont soumis à cette réalité contraignante. Toutefois, la porte est toujours ouverte : comme l'indique le CCDA, le marchand possède la marge de manœuvre nécessaire pour continuer à les offrir.

Encore ici, il y a des exceptions. Les produits locaux n'ont pas tous accès à l'épicerie. Des contraintes légis-latives interviennent dans la mise en marché de certains produits de créneau. L'exemple des alcools artisanaux est rapporté. À cet égard, l'Association des vignerons du Québec déplore la difficulté qu'ont les vins québécois à accéder à un réseau de distribution efficace, dont celui de la SAQ :

Une des forces sur le marché québécois, que les producteurs aimeraient bien utiliser de façon plus flexible, est le réseau de la SAQ; un formidable réseau se rendant dans toutes les régions du Québec. L'économie locale s'en trouverait plus solide. [...] C'est pourquoi l'actionnaire unique de la SAQ, le gouvernement du Québec, doit imposer un plan d'action visant l'atteinte d'objectifs clairs quant au pourcentage de vin québécois vendu par le réseau de distribution de la SAQ (propos tirés du rapport du Vérificateur général du Québec, 2007). Il doit aussi revoir les contraintes légales et financières liées à notre type de productions, entre autres, prendre en considération les coopératives ou les boutiques pour des produits locaux ou du terroir, ce qui créerait un réseau de distribution complémentaire.

L'ADA insiste également sur la problématique de distribution des vins québécois. Selon elle, bon nombre de nos produits de très grande qualité demeurent méconnus et marginaux parce qu'ils sont noyés à travers des milliers de bouteilles importées et qu'ils sont disponibles seulement dans un petit nombre de succursales de la SAQ. C'est la réalité de la majorité de nos artisans vignerons, cidriculteurs et producteurs d'alcools de petits fruits. Nos détaillants revendiquent le droit d'offrir ces produits alcoolisés alternatifs :

La place des alcools québécois est avec les autres produits de créneau d'ici, c'est-à-dire dans les commerces de détail alimentaire, avec nos fromages, viandes, charcuteries, boulangeries et pâtisseries d'ici. L'accord vin et mets, ou plus inclusif, alcool et mets est la meilleure façon de valoriser ces produits, alors pourquoi bouder ce plaisir?

L'ADA croit qu'il faut ouvrir toutes les portes à nos produits et nous libérer d'un modèle unique, une position qu'appuie fermement le réseau des Tables de concertation agroalimentaire du Québec :

Les services actuellement offerts aux producteurs d'alcools artisanaux du Québec par la SAQ ne correspondent en rien à ce qu'il faudrait qu'ils soient pour que ces entreprises accèdent aux marchés. La loi qui organise la mise en marché de leurs produits doit être révisée sans tarder pour qu'elles puissent offrir leurs produits plus largement.

L'ÉTIQUETAGE

L'étiquetage est un des éléments importants de la distribution. Plusieurs y souhaitent des améliorations majeures, et ce, à plusieurs niveaux.

La critique la plus récurrente concerne la clarté des informations affichées sur les étiquettes. L'Ordre professionnel des diététistes du Québec affirme que la majorité de la population n'est pas en mesure d'utiliser convenablement toute l'information qui figure sur les étiquettes et emballages. Les indications ne seraient pas toujours rigoureuses. La CSD dit même qu'une énorme méfiance est exprimée à l'égard de l'étiquetage des produits alimentaires, car celui-ci serait considéré tantôt comme mensonger, tantôt comme difficile à interpréter.

Cette situation est vécue dans un contexte où les consommateurs sont de plus en plus intéressés par la composition de leurs aliments. Des sondages rapportés par Aliments du Québec évaluent à 70 % la proportion des consommateurs préoccupés par le manque d'informations sur les produits.

À ce sujet, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) est formel : le consommateur doit être bien informé pour pouvoir faire des choix éclairés. L'OAQ insiste sur cet aspect et recommande même la création d'une instance dont le but unique serait de bien informer les consommateurs. Le réseau des Tables de concertation agroalimentaire du Québec considère également comme prioritaire l'information à fournir aux consommateurs :

L'information présentée sur l'étiquette d'un produit alimentaire doit être claire et vraie, et ce, peu importe la provenance des produits. Autrement dit, une même règle pour tous! Elle doit préciser le contenu, la provenance, le mode de production, etc. Ainsi, le consommateur qui souhaite faire des choix santé, responsables et équitables disposera des informations à cette fin.

Danone y voit une condition pour le développement de l'industrie. Elle dit qu'une saine croissance de l'agroalimentaire ne peut être assurée que si l'État permet, voire impose, une communication transparente et responsable.

La Fondation Lucie et André Chagnon, pour sa part, tient à insister sur le rôle primordial que peut jouer l'étiquetage dans le choix éclairé des consommateurs. Elle est ainsi d'avis que le tableau de la valeur nutritive ajouté au dos d'un produit est un bon outil, mais que l'information ainsi fournie est difficile à comprendre et qu'elle ne permet pas la comparaison entre les produits. Il faut simplifier par quelques repères visuels évocateurs. En ce sens, elle propose :

[...] qu'au tableau nutritionnel apposé sur l'emballage arrière des produits, soit ajouté un résumé visuel des caractéristiques principales du produit sur le devant de l'emballage. Nous recommandons que ce panneau avant soit réglementé par une instance gouvernementale tout comme le Tableau de la valeur nutritive afin que la crédibilité de l'information qui s'y trouve soit tout aussi fiable [...] En ce sens, le système britannique d'étiquetage utilisant l'image de feux de circulation est facile d'utilisation et permet de faire de bons choix à l'épicerie, même lorsque les consommateurs sont pressés et accompagnés par des enfants.

Une autre dimension est soulevée par l'Association québécoise des allergies alimentaires, soit celle de l'identification par étiquetage du contenu en produits allergènes. Selon l'organisme, l'étiquetage devient un outil essentiel pour permettre à cette population à risque « [...] d'obtenir les informations nécessaires à la sélection et à l'achat de denrées appropriées au régime d'éviction ». Toutefois, précise-t-elle : « En dépit de la réglementation en place sur l'étiquetage, l'approvisionnement en aliments sécuritaires est souvent compromis par des listes d'ingrédients difficiles à interpréter, incomplètes ou erronées. » Dès lors, estime l'association, il faut apporter des changements au Règlement sur les aliments et drogues dans le but d'améliorer les exigences relatives à l'étiquetage des allergènes prioritaires que sont les arachides, les noix, les poissons et les fruits de mer, les graines de sésame, les œufs, le lait, le soya, le blé et les sulfites.

Mais, tient à formuler l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, il faut éviter la surenchère dans l'étiquetage. En effet, soutient l'Ordre, il faut tenir compte d'un ensemble de facteurs limitatifs :

[...] la majorité de la population n'est déjà pas en mesure d'apprécier convenablement toute l'information qui figure sur les étiquettes et emballages d'aujourd'hui; [...] cette information n'est toujours pas rigoureuse; [...] la confusion et la méfiance croissante des mangeurs qui découlent du contexte actuel sont nuisibles, à terme, à l'amélioration de la santé de la population [...]

Dans ce contexte, l'Ordre invite les deux paliers de gouvernement à « résister à la tentation de multiplier indûment les informations sur les étiquettes et les emballages et améliorer la rigueur de l'information déjà disponible ».

Par ailleurs, en plus de renseigner sur le contenu, l'étiquetage est également un outil pour indiquer la provenance. Ici encore, diverses opinions se font entendre sur la confusion que peut générer la réglementation actuelle auprès des consommateurs. La position de la

Table filière des légumes de transformation est représentative en ce sens. Cet organisme indique ainsi :

En vertu de la réglementation actuelle, un produit peut notamment porter la mention « Produit du Canada » si 51 % de son coût total de production est canadien. On se retrouve donc avec une multitude de « produits du Canada » dont la matière première a été importée, mais dont la transformation ou parfois seulement l'emballage ont été réalisés au pays. Compte tenu du contexte actuel de mondialisation des marchés, la présente définition de « Produit du Canada » est désuète, car l'origine réelle des produits ainsi identifiés sème la confusion.

Dans ce contexte, soutient la Table filière des légumes de transformation, les instances gouvernementales doivent revoir en profondeur les règles qui régissent l'origine des produits et qui entourent l'utilisation de l'appellation « Produit du Canada ».

Par ailleurs, sur la notion de provenance inscrite sur les étiquettes, la position de la Table filière des légumes de transformation résume bien une opinion largement partagée : il faut stimuler l'approvisionnement d'origine intérieure en facilitant le repérage de nos produits auprès des nombreux consommateurs désireux d'encourager l'économie locale ainsi que la qualité et la protection de l'environnement. « L'étiquetage sert non seulement à fournir des informations sur le produit, mais elle constitue tout autant un outil de marketing de distinction », résume l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes.

Les appellations contrôlées jouent ce rôle, mais, encore ici, on constate certaines lacunes actuelles dans la loi. La Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec critique le cadre réglementaire actuel :

La route des appellations contrôlées (indications géographiques protégées, appellations d'origine, etc.) est longue et périlleuse. La Loi sur les appellations réservées a été adoptée en 1996, puis révisée en 2006, mais aucune indication géographique protégée n'a encore été accordée au Québec, faute d'un cadre réglementaire.

Par ailleurs, le Conseil des industriels laitiers du Québec soumet le cas des termes valorisants pour les fromages fermiers. L'organisme souligne que la loi en ce domaine a été votée, mais que son application peut prendre du temps. Il serait préférable d'utiliser le processus de reconnaissance d'une attestation de spécificité, comme le MAPAQ le suggère.

Aliments du Québec

Aliments du Québec nous informe que 70 % des consommateurs pensent qu'il est important d'identifier les produits du Québec. Pour 81 % d'entre eux, cette identification serait même un incitatif à l'achat. Un autre sondage, celui-ci rapporté par Équiterre, révèle que le consommateur est prêt à faire des efforts pour acheter des produits locaux et se dit prêt à payer plus cher. Devant de telles données, Équiterre dit voir un paradoxe de marketing puisque, d'un côté, on observe une tendance notable pour l'achat de produits d'ici et que, d'un autre côté, peu de moyens sont mis en œuvre au Québec pour identifier la provenance des aliments.

La promotion de l'achat chez nous est un incontournable pour un vaste éventail d'intervenants, tels que l'Association coopérative d'économie familiale de Québec, la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, Agropur et l'ALTA. La Coop fédérée s'est aussi exprimée sur ce sujet :

Il devient urgent que le Québec renouvelle sa stratégie d'« achat chez nous ». Une campagne d'information soutenue sur les produits d'ici et l'importance de les choisir, accompagnée d'une politique d'étiquetage appropriée, doivent faire partie de notre stratégie de mise en marché.

Cette promotion de l'achat chez nous passe pour plusieurs par une image de marque. La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est d'avis que l'internationalisation de l'économie québécoise oblige la filière agroalimentaire à se différencier non plus uniquement sur l'avantage du prix, mais sur des facteurs hors coûts. La solution passerait par la valorisation d'une image de marque québécoise. Ainsi, comme plusieurs autres, la FCCQ prétend qu'il faut accroître la notoriété des logos d'Aliments du Québec auprès des consommateurs québécois.

L'UPA en fait une recommandation formelle :

Afin d'accroître la demande en produits agroalimentaires de chez nous, le gouvernement doit reconnaître « Aliments du Québec » comme le label officiel des produits québécois et lui accorder les ressources suffisantes pour jouer son rôle et mettre en branle une vaste campagne de valorisation des produits québécois en misant sur leur qualité et sur les avantages sociaux, économiques et environnementaux liés à l'achat de produits locaux et régionaux.

Aliments du Québec dit que la seule voie de succès devant l'offre diversifiée issue de la mondialisation des marchés consiste à miser sur l'identité « agriculturelle » québécoise en répondant aux attentes des consommateurs de plus en plus informés et exigeants. C'est pourquoi l'organisme fait la promotion d'une identité visuelle générique de l'agroalimentaire québécois, une identification unique, restrictive et dotée de droits réservés :

Aux yeux des consommateurs, Aliments du Québec doit assurer que le produit est bien d'ici, qu'il est bien fait, correct sous tous les rapports, éthique, de qualité, qu'il répond à nos normes, à nos besoins, à nos attentes et à nos goûts.

Aliments du Québec indique par ailleurs que son intervention fait consensus auprès de l'ensemble des acteurs de l'agroalimentaire. Toutefois, l'organisme désire une reconnaissance explicite du gouvernement et son appui. Il maintient que pour assurer la portée de son action, la crédibilité de son intervention et la confiance qui en résulte, il doit pouvoir compter sur l'appui du gouvernement, seul garant de cette crédibilité. Pour soutenir son propos, Aliments du Québec souligne que le gouvernement de l'Ontario a investi 75 millions de dollars sur 20 ans dans un programme similaire, comparativement à 4 millions de dollars sur 10 ans par le gouvernement québécois.

L'appui de l'industrie est généralisé à l'endroit des demandes d'Aliments du Québec. Des acteurs de tous les maillons de la chaîne s'expriment à cet effet : l'UPA, le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation, le CCDA, l'ADA de même que l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires. L'ALTA formule ainsi les besoins à combler en la matière :

Il faut déplorer l'insuffisance et le manque de récurrence du financement d'Aliments du Québec, qui demeure la principale source du positionnement des produits québécois auprès des consommateurs. [...] Il faut également souhaiter qu'un nouveau programme de marketing, de grande envergure, soit mis en œuvre pour renforcer la notoriété des produits québécois. Tous les acteurs du secteur de l'agroalimentaire devraient participer à cette promotion des produits québécois. Au total, ce sont quelque 12 à 15 millions de dollars qui seront requis pour cette mobilisation promotionnelle; le financement devrait être conjoint et provenir en parts égales des fédérations de producteurs, des transformateurs et du gouvernement provincial.

LES HÔTELS, LES RESTAURANTS ET LES INSTITUTIONS

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires nous rappelle que son secteur d'activité a totalisé un chiffre d'affaires de 10,7 milliards de dollars en 2006 au Québec, ce qui représente 3,7 % du PIB. C'est donc dire l'importance du rôle de ses membres dans l'industrie agroalimentaire. L'ALTA le fait remarquer également en affirmant que le secteur des HRI doit devenir un marché de prédilection pour les petits et les moyens transformateurs.

Lorsqu'on pense à une politique d'achat chez nous, comme plusieurs la souhaitent, les HRI sont évidemment d'une grande valeur stratégique. On souhaite que le gouvernement en tienne compte dans tous les domaines où il peut intervenir directement. C'est du moins ce que défendent l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, La Coop fédérée et le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation. Ce dernier suggère précisément d'accorder la priorité aux produits québécois dans les achats publics d'aliments transformés (écoles, hôpitaux, résidences, ministères...) et qu'il serait opportun à cet égard d'uniformiser les processus d'appel d'offres et d'établir des critères plus précis concernant les spécifications des produits. C'est aussi ce que soutient l'Association des vignerons du Québec, en formulant le souhait que nos institutions publiques donnent la première place aux produits québécois.

L'ADA fait une recommandation précise à cet égard, soit celle d'instaurer un seuil minimal d'achat de produits québécois fixé à 50 % :

[...] L'ADA croit cependant qu'il faudrait en demander plus aux institutions gouvernementales, leur taux devrait atteindre au moins 50 %. Cette mesure draconienne serait certainement très contraignante, mais à notre avis plus efficace que tous les programmes de soutien à la production ou à la transformation.

Les HRI peuvent aussi jouer un rôle important dans le développement des produits régionaux. La Société des chefs, des cuisiniers et des pâtissiers du Québec souhaiterait une plus grande promotion de la cuisine régionale qui mettrait ainsi en valeur les produits du terroir, notamment. On souligne que le rôle des chefs, des cuisiniers et des pâtissiers pourrait être grandement accru dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques de développement qui les touchent.

Ici encore, l'idée d'une certification revient. La CSD écrit dans son mémoire :

Pour ce qui est de la distribution des produits du terroir par les HRI, c'est l'absence de certification qui est en cause. Quand elle sera mise en place, sans doute l'attrait pour de tels produits grandira, ce qui incitera les HRI à leur ouvrir leur réseau de distribution.

Pour sa part, l'Association des vignerons du Québec souhaite que la promotion des vins québécois se fasse également par le truchement des HRI:

La promotion de nos produits par l'entremise des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI) devrait aller de soi. Leur rôle est important et peut se faire aisément en misant sur le goût du terroir, la découverte, et pour chaque région du Québec. Soyons créatifs. Nos institutions publiques doivent donner la première place aux produits québécois.

LES CIRCUITS COURTS DE DISTRIBUTION

Les produits alimentaires sont transportés en moyenne sur une distance de 2600 kilomètres, affirme l'Union des consommateurs. Elle poursuit en ajoutant que seulement la moitié de ce qui est produit au Québec est consommé ici. Selon Équiterre, une laitue de Californie transportée au Québec nécessite 36 fois plus d'énergie en combustibles fossiles qu'elle n'en produit elle-même en calories.

La question de la distribution sur de courtes distances interpelle divers organismes liés à l'agroalimentaire, à l'environnement, à la protection des consommateurs et même à la santé. À plusieurs niveaux, limiter le transport des denrées offrirait des avantages variés. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec en trace un portrait :

L'achat local constitue une approche fort prometteuse en vue de mitiger les retombées environnementales négatives de l'activité agricole intensive. D'abord, elle augmente de façon significative l'efficacité énergétique du transport des denrées alimentaires. Cette meilleure efficacité réduit en retour les pressions sur l'environnement (gaz à effet de serre, pollution atmosphérique), la santé de la population (pollution atmosphérique, risques d'accident) et les finances publiques (usure des infrastructures routières). Ensuite, elle favorise les productions agricoles d'envergure plus modeste, ouvrant la voie à une plus vaste gamme de produits cultivés tout en favorisant la biodiversité. Par effet d'entraînement, l'achat local réduit la dépendance alimentaire à l'égard des marchés extérieurs, ce qui favorise la réinjection des investissements dans la communauté et contribue au développement économique de la région et à la création d'emplois.

Devant ces nombreux avantages et à la lumière des programmes déjà existants ailleurs en Amérique du Nord, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement propose au gouvernement de mettre en place, à vaste échelle, des réseaux de rapprochement entre producteurs, consommateurs et HRI. Il suggère d'étudier la faisabilité d'une agence facilitatrice.

L'ADA est également favorable au principe des circuits de distribution courts. Elle fait valoir des avantages supplémentaires relativement à l'innocuité :

Raccourcir les chaînes d'approvisionnement est une priorité pour les détaillants propriétaires. C'est non seulement profitable à nos économies régionales, mais cela simplifie également toute la question de la traçabilité, de la sécurité alimentaire et du respect des attentes des Québécois quant aux modes de production. De plus, acheter local est un gage de fraîcheur, de qualité et donc de santé, tout en diminuant les impacts négatifs sur notre environnement.

Cette position est appuyée par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec ainsi que par le directeur national de santé publique qui estime qu'il faut favoriser l'accès géographique aux aliments nutritifs :

Il nous semble important de diversifier la distribution alimentaire pour qu'elle réponde davantage à des besoins de proximité et de valorisation des produits locaux.

Les considérations invoquées en faveur des circuits courts motivent Option consommateurs à recommander au gouvernement d'encourager diverses formes de distribution favorisant la proximité, telles que les marchés publics, les marchés de solidarité, les coopératives d'alimentation, les groupes d'achat et les projets d'ASC.

L'Association des marchés publics du Québec fait valoir tout particulièrement le lieu privilégié que constitue un marché public pour favoriser des échanges directs entre les consommateurs, les producteurs et les transformateurs artisans. Ce modèle de mise en marché est facilement accessible aux PME et, en particulier, à celles qui sont en démarrage :

Dans les limites que nous impose le climat du Québec, les marchés publics peuvent contribuer à :

- informer la population de ce qui est disponible chez nous en relation avec les saisons et les productions locales:
- tester directement les nouveaux produits auprès de la clientèle;
- améliorer en saison la fraîcheur de ce qui est offert à la population;
- rapprocher les producteurs des besoins de la population.

Concernant l'ASC, Équiterre a indiqué à la Commission qu'il coordonne un réseau d'une centaine de fermes relayées par 350 points de livraison. On arriverait ainsi à fournir des denrées dans des circuits très courts à 8700 familles dans 13 régions du Québec.

Les possibilités de la vente à la ferme ont aussi été soulignées. L'Union biologique paysanne y voit là un mode de distribution alternatif qui offre un grand potentiel de revitalisation des régions et du commerce local. Elle recommande ainsi de « modifier la loi sur la mise en marché des produits agricoles afin de donner préséance à la vente à la ferme sur les plans conjoints, dans le cas où [cette vente se fait directement au] consommateur ».

5 Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires

Dans son document de consultation, la Commission conclut le chapitre sur le commerce extérieur en constatant que « l'économie du Québec est relativement dépendante des marchés extérieurs, tant pour sa consommation que pour sa production de produits alimentaires ».

Les commissaires ont donc souhaité obtenir des commentaires sur les éléments de réflexion suivants :

- Quelle importance le secteur agricole et agroalimentaire du Québec devrait-il attribuer à l'exportation et aux marchés extérieurs?
- Nos stratégies devraient-elles ou non accorder une importance particulière aux produits transformés?
- Compte tenu de la concurrence mondiale, que doit faire le Québec pour maintenir ou accroître ses positions sur les marchés mondiaux?
- Comment s'assurer que les transformateurs soient bien informés des tendances des marchés extérieurs?
- Comment concilier gestion de l'offre et exportation?

Les commissaires ont également invité les participants à se prononcer sur quelques autres éléments :

- Quelle place faites-vous à la sécurité alimentaire dans votre vision de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois?
- Pensez-vous que la place occupée par les importations au Québec menace sa production et sa sécurité alimentaire?
- Comment le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire devrait-il, d'une part, composer avec la tendance mondiale à la diminution des tarifs douaniers et, d'autre part, avec la baisse des prix mondiaux?

Rappelons que les concepts de souveraineté alimentaire et de sécurité alimentaire ont été présentés longuement dans le premier chapitre sur les besoins alimentaires de la population. De plus, la question de la gestion de l'offre a été traitée dans le deuxième chapitre sur la production agricole et l'aide de l'État. Ces sujets ne seront donc pas abordés ici.



L'EXPORTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Des producteurs agricoles, des entreprises de transformation et des organismes de concertation socioéconomique formulent des recommandations pour améliorer la performance québécoise sur les marchés intérieur et extérieur.

Comax, une coopérative agricole de la Montérégie, avance quelques propositions susceptibles de soutenir le développement des exportations québécoises : « une meilleure concertation lors de la conception des projets d'exportation de produits à valeur ajoutée; la participation directe des producteurs au développement et au partage des retombées et finalement, le maintien ou l'augmentation des soutiens gouvernementaux à la recherche et au développement dans le domaine des produits à valeur ajoutée ».

Citadelle, une coopérative de transformation des produits de l'érable du Centre-du-Québec, attire aussi l'attention sur l'importance d'exporter des produits à forte valeur ajoutée. Cette affirmation serait d'autant plus vraie dans le domaine de l'érable, dont la production mondiale provient à près de 80 % du Québec :

L'exportation en vrac d'un produit non transformé au Québec est une menace pour les transformateurs et pour la plus-value tant recherchée par les producteurs. Depuis quelques années, plusieurs pays (Australie, Japon et autres) importent des produits en vrac et les emballent chez eux. De plus, ces produits emballés ne sont pas contrôlés comme ceux produits dans nos usines. Nous n'avons aucun contrôle sur la qualité du produit mis en bouteilles dans ces pays.

Un certain nombre d'intervenants soutiennent que les stratégies tournées vers l'exportation et les marchés internationaux n'ont pas donné les résultats escomptés. Pour ceux-là, il nous serait impossible de concurrencer avec des pays comme la Chine et le Brésil qui profitent de plusieurs avantages. C'est ce que pense notamment le Centre local de développement (CLD) du Kamouraska:

Sur l'arène internationale, force est de constater que nous ne luttons pas à armes égales et que si rien ne change, le résultat du combat est malheureusement prévisible. Outre les subventions massives de certains pays à leur agriculture, cette disparité de moyens qui joue en défaveur du Québec se traduit par un climat nordique défavorisant une production plus soutenue annuellement, des normes sociales et un niveau de salaires plus élevé, une éthique environnementale beaucoup plus développée, desnormes de salubrité plus sévères et un niveau de productivité plus faible que bien d'autres pays concurrents. De plus, depuis peu, l'écart de moins en moins grand entre la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine met en évidence nos problèmes de compétitivité.

Les propriétaires de la Ferme Caitya du Caprice caprin en Estrie proposent d'exploiter à 100 % le marché intérieur plutôt que de se prêter au jeu de l'exportation pour lequel le Québec posséderait peu d'atouts :

Un autre aspect qui a d'ailleurs été souvent évoqué est l'impact des subventions agricoles aux exportations. Actuellement, le Québec n'est que peu subventionné sur ce plan, ce qui a comme conséquence qu'il maintient difficilement sa compétitivité. Si nous y additionnons les désavantages climatiques qui viennent réduire la saison de culture, les normes alimentaires et antipollution qui sont plus élevées au Québec que dans plusieurs autres pays exportateurs et l'abondante concurrence mondiale pour les produits de mêmes types, en plus des fluctuations de la devise canadienne, nous pouvons certainement croire que le Québec n'est pas le pays idéal pour se destiner aux exportations.

Agrobiopôle du Bas-Saint-Laurent défend qu'il faut privilégier l'innovation à tout prix si l'on veut améliorer le sort des entreprises de transformation québécoises :

Au chapitre de la transformation, les entreprises québécoises sont moins productives que les ontariennes. Certains prétendent que notre main-d'œuvre est responsable du manque de compétitivité. Cette explication semble quelque peu limitative. Alors qu'ailleurs les entreprises ont investi en recherche et développement et dans le renouvellement du parc technologique pour être plus compétitives, bien des entreprises d'ici se sont contentées de profiter de la faiblesse du taux de change du dollar canadien pour produire à prix compétitif et exporter. On constate aujourd'hui les conséquences de cette stratégie.

L'organisme croit également que nos entreprises devront miser davantage sur les produits à valeur ajoutée pour percer à l'étranger:

Selon une analyse effectuée par le MAPAQ [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec] en 2005, la commercialisation de produits à valeur ajoutée a été un moteur de développement économique pour les régions du Québec. Les produits de spécialité constituent une voie de diversification pour le secteur bioalimentaire. [...] La diversification de ce secteur d'activité, le développement des produits de niche ou de créneau et la transformation des produits de spécialité sont primordiaux pour maintenir cette vitalité.

La Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec croit que, pour performer sur les marchés extérieurs, nos entrepreneurs ont besoin d'accompagnement technique et de soutien financier. Il existe actuellement certains outils qui leur fournissent ce type d'aide, mais il faudrait faire mieux, notamment pour soutenir financièrement les entreprises qui participent à des missions exploratoires sur des marchés potentiels ou pour amener les entreprises à se regrouper quand elles tentent de percer les marchés extérieurs.

Ce type d'accompagnement, M^{me} Angèle Prince, productrice acéricole à Princeville, au Centre-du-Québec, le réclame pour une meilleure exportation des produits de l'érable, et M. Alexandre Lavoie, de la Beauce en Chaudière-Appalaches, le demande pour la mise en marché du porc :

Si nous voulons préserver nos marchés d'exportation, nous devrons être plus agressifs sur le plan du marketing. Les producteurs, les abattoirs et les gouvernements devront s'unir pour établir des stratégies marketing agressives et efficaces afin de faire valoir à notre clientèle la plus-value de notre viande. De son côté, le Syndicat des producteurs de lait de la Beauce croit que l'État a un rôle à jouer dans la mise en marché des produits dérivés du lait, particulièrement auprès des petites entreprises, afin qu'elles occupent pleinement le marché canadien :

Celles-ci ont plus difficilement accès, voire aucun accès, aux marchés desservis par les détaillants en alimentation. Les entreprises sont laissées à elles-mêmes, ce qui les empêche d'exploiter pleinement les marchés potentiels pour les produits qu'elles fabriquent. Nous avons développé au Québec une très bonne expertise en matière de fromages fins. Nous devons maintenant prendre les moyens pour mieux les mettre en valeur, tant auprès des consommateurs québécois que [de] ceux des autres provinces.

LES IMPORTATIONS

Les fédérations et syndicats de l'Union des producteurs agricoles (UPA) comme beaucoup d'autres acteurs du secteur agricole et agroalimentaire dénoncent unanimement l'entrée au Québec de produits étrangers qui ne respecteraient pas les normes d'ici.

Par exemple, pour la Fédération de l'UPA de la Mauricie, il faut exiger la réciprocité des normes phytosanitaires et environnementales. La Fédération de l'UPA en Estrie recommande aussi que l'on assure la réciprocité, notamment par l'imposition de barrières à l'importation pour les produits qui ne respectent pas les normes québécoises et canadiennes.

Pour F. Ménard inc., une entreprise spécialisée dans l'élevage porcin en Montérégie, le principe de réciprocité est impératif à la survie de l'industrie agroalimentaire québécoise :

À l'heure où les consommateurs peuvent se procurer de la viande de porc du Danemark, des États-Unis ou d'autres pays sur les étals des épiceries, sans compter toutes les autres denrées alimentaires importées, nous croyons qu'il est de mise de protéger notre agriculture en imposant aux produits importés les mêmes règles.

Cet intervenant ajoute qu'au cours des dernières années les consommateurs et les gouvernements ont exigé beaucoup des producteurs agricoles, des éleveurs porcins en particulier, en matière de protection de l'environnement ainsi que d'innocuité et de traçabilité des aliments :

Il serait tout à fait normal et justifié d'exiger au minimum que tous les produits qui entrent au pays et qui sont vendus dans nos épiceries répondent aux mêmes normes (utilisation ou non de certains médicaments, normes environnementales, de salubrité et d'innocuité, de conditions de travail, etc.) que celles auxquelles nous devons nous-mêmes nous conformer.

Un bon nombre d'intervenants font valoir qu'en somme les avantages de coût que peuvent présenter certains produits importés sont annulés par des désavantages liés à la qualité, à l'innocuité ou à la traçabilité des aliments.

Sur ce plan, le CLD Les Mascoutains et la Municipalité régionale de comté (MRC) des Mascoutains sont clairs :

Il nous apparaît injuste qu'un produit local répondant à toutes nos normes subisse une vive concurrence (basée essentiellement sur le prix) de la part d'un produit étranger ne respectant aucunement ces mêmes normes. Il s'agit, à nos yeux, d'une concurrence déloyale et inacceptable.

De son côté, le Syndicat de l'UPA de l'Île-d'Orléans s'inquiète en particulier de l'absence de réciprocité en matière de pesticides :

Nous savons que le fédéral permet l'entrée de denrées alimentaires traitées avec des pesticides non homologués au Canada, ce qui est contraire à l'éthique de sécurité alimentaire d'un pays développé. Nous savons aussi que le Canada est très en retard dans l'homologation de nouveaux pesticides plus sécuritaires et plus performants.

Les agents de développement rural de la MRC de Rivière-du-Loup donnent l'exemple de médicaments comme le carbadox ou le mecadox, prohibés au Canada, mais toujours utilisés aux États-Unis. Pourtant, selon ces intervenants, ces médicaments se retrouveraient dans le porc américain vendu au Québec.

Abaisser nos normes? Demander aux entreprises étrangères qui importent au Québec de respecter nos normes? Pour « rétablir l'équilibre » en matière de commerce extérieur, le CLD Les Mascoutains et la MRC des Mascoutains croient que la première avenue n'est

pas envisageable. La deuxième voie est celle qu'il faut privilégier bien qu'elle comporte d'énormes difficultés d'adaptation et qu'elle ait ses limites :

En effet, comment s'en assurer? Si le respect de normes environnementales et sanitaires pouvait se vérifier au moyen d'un système d'audit de type ISO ou HACCP, le respect des normes sociales serait moins évident à vérifier. De plus, cette solution suppose que nos normes sont les plus rigoureuses et que notre avance dans ce domaine nous ferait gagner du temps. Est-ce bien le cas et si oui, combien de temps gagnerons-nous? Il est en effet certain que les entreprises concurrentes étrangères s'adapteront rapidement si elles ont espoir d'y retrouver leur profit.

Plusieurs réclament qu'on accentue les contrôles aux frontières pour les produits importés afin que ceux-ci répondent aux mêmes normes de qualité que les nôtres. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est alors fréquemment interpellée.

Monsieur Daniel Henri, agronome et producteur agricole de Lanaudière, affirme que l'écart entre les contrôles exercés par l'ACIA sur les produits locaux et ceux qu'elle exercerait sur les produits en provenance de l'extérieur crée une iniquité au détriment des producteurs locaux :

Est-ce que l'ACIA vérifie la présence de carbadox dans la viande porcine qui est importée de l'extérieur du Canada? Les substances laitières importées ontelles été produites sans somatotropine dans le lait? Qui vérifie ces importations, et comment le fait-on? Le Canada est-il en mesure d'empêcher la contamination à la mélamine comme il y a eu récemment aux États-Unis? Autant de questions que les Canadiens doivent se poser. En contrepartie, les producteurs agricoles canadiens sont soumis à des normes élevées de salubrité de l'ACIA. Est-ce équitable pour nous, producteurs agricoles canadiens?

Au Bas-Saint-Laurent, le Centre matapédien d'études collégiales propose de créer un organisme international afin d'améliorer le système d'inspection des aliments, une organisation qui réglerait les problèmes entre pays et qui établirait des normes mondiales d'utilisation des pesticides :

Selon nous, l'uniformité de la classification de ces produits améliorera la confiance des consommateurs vis-à-vis des produits utilisés [et permettra] de supprimer les débats concernant la permission de certains pesticides au Canada, alors qu'ils sont interdits ailleurs. Selon le Syndicat de l'UPA Beau-Vallon de la Montérégie, les consommateurs ne sont pas assez informés de la provenance des aliments. Ce syndicat déplore que des producteurs de légumes de conserverie aient vu leurs superficies diminuées, d'autres, leurs contrats annulés, car l'approvisionnement de haricots ou de concombres serait maintenant assuré par l'Asie. Cette perte de marché se passerait à l'insu du consommateur, qui continuerait à s'approvisionner de la même marque de commerce en pensant qu'il s'agit d'un produit d'ici:

Même la personne la mieux intentionnée va s'y perdre : le principal ingrédient dans un pot de cornichons identifié « Produit du Canada » vient de l'Inde!

En Outaouais, la Conférence régionale des élus souhaite d'abord une harmonisation des normes et des règlements pour faciliter le commerce interprovincial, notamment avec l'Est ontarien.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

Madame Lynda Tétreault et M. Claude Ménard, de la Ferme Borealis en Estrie, font le constat que le Québec a depuis longtemps abandonné l'agriculture d'autosuffisance pour une agriculture industrielle avec des frontières ouvertes :

On nous a permis d'aller y vendre notre bœuf, notre porc, notre blé, notre orge, notre soya, nos Starbuck, nos homards, notre crabe des neiges, nos crevettes, notre maïs, nos canneberges, nos salades, nos produits maraîchers, notre bois, notre sirop. Alors comment aujourd'hui pourrions-nous leur dire que nous voudrions imposer des tarifs, des droits douaniers, des embargos quelconques pour leurs cornichons, leur lait, leur poulet? Une logique difficile à suivre, du moins pour le citoyen moyen.

Toutefois, les Québécois et les Québécoises qui sont venus rencontrer les commissaires étaient nombreux à désirer que l'État assure à l'agriculture un statut d'exception en matière de commerce extérieur. Pour le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud au Bas-Saint-Laurent, l'agriculture devrait être retirée totalement des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en raison de ses particularités :

Il faut considérer le respect de l'environnement et les normes de qualité de production lors de l'importation de tout produit agricole et agroalimentaire. En aucun temps, nous ne pourrons assurer une compétition saine contre des produits qui ne respectent pas nos normes de production. Selon la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors que les États-Unis et l'Union européenne continuent de soutenir massivement leur agriculture, le Canada, sous prétexte des obligations tributaires de l'engagement des pays membres de l'OMC, se serait empressé de diminuer son soutien à l'agriculture. Le gouvernement fédéral chercherait ainsi à éviter d'être taxé de protectionnisme.

Selon le Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional du Centre-du-Québec, nous serions parmi les pays les plus ouverts à l'importation. Les États-Unis et l'Union européenne n'en feraient pas autant :

C'est une situation inéquitable. Le commerce international passe par la même porte; impossible de l'ouvrir pour l'exportation, mais de la fermer pour l'importation. Nous croyons que le Québec devrait limiter l'importation des produits que nous produisons et s'ouvrir plus à ceux que nous ne produisons pas. Que chaque pays membre de l'OMC respecte les mêmes règles.

Les Américains ne nous font pas de cadeau, affirment les représentants de la Couenne dure du Témiscouata, qui ajoutent que nos voisins du Sud pratiquent le dumping et le protectionnisme déguisé en s'appuyant, par exemple, sur les situations de crise comme celle de la vache folle.

En Estrie, SOCIECO, une entreprise-conseil en économie, défend une approche différente. Selon cet intervenant, l'OMC réussira tôt ou tard à réduire les protections tarifaires des pays développés qui nuisent aux pays en développement, dont l'économie dépend fortement de l'agriculture. Les produits alimentaires de ces pays ne pourraient concurrencer les exportations subventionnées des pays développés. Selon SOCIECO, le Canada devrait, en conséquence, commencer à préparer ses producteurs à cette réalité, notamment ceux qui sont sous gestion de l'offre, et qui, dans les faits, bénéficieraient de taux de protection supérieurs à ceux des États-Unis et de l'Union européenne :

Les notions de développement durable s'appliquent aussi au développement social des personnes dans les pays en développement et il n'est pas impossible qu'une plus grande équité dans le commerce agricole et agroalimentaire mondial, surtout de la part des États-Unis et de l'Union européenne, conduise à une réduction de l'insécurité liée à l'injustice et à la pauvreté désespérée.

Cette entreprise-conseil rappelle que la déclaration de Doha, adoptée en 2001, prévoyait la diminution et l'élimination éventuelle des subventions à l'exportation, une réduction substantielle des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges commerciaux et un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Les étudiants en sciences de l'agriculture du Collège Macdonald de l'Université McGill défendent un point de vue similaire. Pour ces étudiants, l'OMC aurait pour objectif l'amélioration de l'accès aux marchés mondiaux et la libéralisation de l'économie. Les pressions sur le système de gestion de l'offre canadien viendraient de partout dans le monde, et le Canada n'aurait aucun allié auprès des 148 autres pays membres de l'OMC:

Le gouvernement et le consommateur québécois investissent de très grandes sommes d'argent dans leur système de gestion de l'offre. Cet argent, dans une économie de libre marché respectant les normes de l'OMC, pourrait plutôt servir à améliorer l'éducation et la recherche en agriculture qui se traduiraient par des gains compétitifs importants [...]

De son côté, la Fromagerie Perron du Saguenay-Lac-Saint-Jean exporte du fromage cheddar depuis 1895, notamment au Royaume-Uni. D'une part, son mémoire attire l'attention sur les sanctions commerciales imposées au Canada par l'OMC dans le domaine du lait et leurs impacts négatifs sur son chiffre d'affaires. D'autre part, il dénonce ce que les propriétaires de la Fromagerie considèrent comme des pratiques de concurrence déloyale. Les produits d'imitation que les commerces de restauration utilisent à la place du fromage sur les pizzas et dans les poutines préoccupent particulièrement les représentants de la Fromagerie Perron.

Pour les représentants des Croustilles Yum Yum rencontrés au Centre-du-Québec, les coûts d'approvisionnement en matières agricoles deviendraient, dans un contexte de levée des barrières tarifaires, un enjeu important pour la compétitivité et la pérennité des transformateurs alimentaires québécois. Pour contrer ces impacts, il faudrait donner plus de flexibilité aux règles d'approvisionnement en intrants agricoles domestiques.



L'EXPORTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Il a été question au deuxième chapitre de la menace pressentie à l'égard de la libéralisation des marchés, notamment pour les secteurs sous gestion de l'offre, jouissant d'une relative protection. C'est ce qui amène plusieurs des intervenants à demander aux autorités gouvernementales d'appuyer fermement le système de gestion de l'offre.

Ce courant en côtoie toutefois un autre, qui considère que le potentiel commercial lié à l'exportation est immense et qu'il doit devenir le point d'appui de la croissance de l'ensemble des secteurs agricole et agro-alimentaire. Souvent même, certains intervenants sont partagés entre ces deux options, croyant aux avantages de la protection apportée par la gestion de l'offre, mais fondant aussi beaucoup d'espoir sur l'exportation. À cet égard, le message d'Agropur quant à la croissance du secteur laitier reflète cette ambivalence :

L'avenir du système laitier canadien dans sa forme actuelle repose en partie sur l'issue des négociations à l'OMC. Pour profiter de la croissance laitière mondiale, les entreprises d'ici doivent d'abord compter sur un environnement laitier domestique stable, prévisible et rentable. Avec cet « avantage concurrentiel » et cette base solide, Agropur saura tirer profit d'un marché laitier international effervescent, pour le bénéfice de ses membres.

L'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA) présente le marché mondial des aliments comme étant en pleine mutation. Compte tenu de la forte croissance des économies chinoise et indienne, on assisterait à une hausse de la demande alimentaire de l'Asie et de l'Australie de quelque 8,4 % en moyenne depuis 2001; cette demande dépassera ainsi celle de l'Amérique du Nord avant 2010. Cela amène l'organisme à affirmer les possibilités du marché mondial :

Cette mutation économique créera de nouvelles opportunités de croissance pour les transformateurs agroalimentaires québécois, qui sont déjà menacés par la concentration accrue des distributeurs et auront plus de difficulté à croître en visant le marché intérieur.

La capacité concurrentielle des entreprises

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) exprime de son côté que les exportations québécoises augmentent moins rapidement que l'importation des denrées, ce qui, à terme, pourrait compromettre la croissance des entreprises. Le Mouvement des caisses Desjardins acquiesce, affirmant que la balance commerciale est présentement déficitaire et que celle-ci pourrait le devenir davantage si la hausse du dollar canadien et la baisse des prix mondiaux persistaient.

Agropur soulève également ce problème de la capacité concurrentielle d'exporter en évoquant plutôt les règles du commerce mondial. L'entreprise fait référence, entre autres, à la décision du tribunal de l'OMC, prise en 1999, de plafonner les exportations subventionnées à un certain niveau, ou encore à celle prise par le tribunal d'appel de l'OMC, en 2002, et qui a mené à l'abolition des mécanismes d'exportation individuelle. Ces mesures auront contribué à limiter la possibilité pour le Canada d'exporter ses surplus de lait.

Concernant la capacité concurrentielle du Québec, le Groupe Export Agroalimentaire Québec-Canada soulève une autre dimension, liée celle-là à la fragilité de l'offre québécoise sur les marchés internationaux. L'organisme souligne le danger que représente le fait que quelque 44 % de l'offre du Québec se concentre dans quelques produits de masse :

[...] presque tous nos œufs sont dans le même panier et plusieurs joueurs internationaux majeurs voudraient bien s'emparer du panier. Donc, souvent, pour ces produits à grand volume, il s'agit d'un marché de commodité où seulement le prix fait loi [...] Avec un dollar canadien presqu'au pair avec le dollar US [...] plus des tarifs horaires de la main-d'œuvre chez les pays compétiteurs, nous pouvons prédire que les prochaines années seront extrêmement difficiles pour certains leaders de notre industrie de l'exportation. Déjà, nous sommes irrévocablement en phasing out dans certains secteurs. Comme notre économie est grandement dépendante de notre commerce extérieur, étant donné la faible population du Québec, il nous faudra être fort imaginatifs pour survivre et diversifier nos exportations pour être moins vulnérables à long terme.

Ainsi, les producteurs de fraises et de framboises du Québec déplorent la perte du marché des produits congelés au profit de pays comme la Chine, la Pologne et le Mexique. Les bas prix offerts par les exportateurs de ces pays auraient obligé nos producteurs locaux à abandonner ce marché. Des coûts de main-d'œuvre plus faibles et des normes environnementales peu exigeantes auraient encore une fois contribué à cette érosion.

Ces agriculteurs constatent aussi que la production de fraises californiennes est en pleine croissance, ce qui permettrait aux producteurs de cet État américain d'appliquer sur nos marchés des stratégies de vente très efficaces, et ce, tout au long de l'année. Les fraises et les framboises du Québec sont maintenant disponibles de juillet à septembre et une stratégie pour mettre en valeur leur qualité et leur innocuité serait essentielle pour que le marché des produits frais ne se ferme pas aussi aux fermes d'ici.

Du côté de l'Association des jardiniers maraîchers du Québec également, on constate que de nouvelles barrières à l'exportation apparaissent alors que des produits concurrents entrent en masse au Canada:

Autrefois, le secteur maraîcher se sentait protégé par le caractère périssable des légumes, par les volumes importants à transporter et par les grandes distances à parcourir. La présence abondante de carottes, d'épinards, de pois mange-tout et de piments importés de Chine remet en cause cette fausse sécurité. La venue de ces légumes sur nos marchés est impossible à concurrencer, compte tenu des faibles coûts de production de ce pays et de bien d'autres.

Selon le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, cela met en lumière le besoin de varier cette offre, en misant tout particulièrement « sur la transformation alimentaire et l'addition de la valeur ajoutée à la production québécoise ». Pour ce faire, un appui essentiel est requis :

[...] il nous faudra collectivement soutenir nos transformateurs en faisant un immense effort pour inciter à la recherche et au développement de nouveaux produits... La recherche et le développement doublés de mesures de traçabilité efficaces permettront au Québec de se positionner comme leader national sur les marchés internationaux. La Fédération des producteurs de porcs du Québec partage ce point de vue. Selon cette dernière, un porc canadien de masse ne pourrait être concurrentiel sur les marchés plus lucratifs comme le Japon. Il faut donc soutenir l'innovation pour ainsi mettre au point des produits mieux adaptés à la demande :

C'est dans ces moments que l'innovation, soutenue par des investissements stratégiques en recherche fondamentale, en recherche appliquée et en transfert de technologie, le tout dans un cadre réglementaire facilitant l'innovation, devient primordiale. La Fédération s'inquiète sérieusement du sousfinancement de la recherche agricole par le secteur public depuis une quinzaine d'années.

Les créneaux porteurs

L'ALTA estime que les chances de succès des produits québécois sur les marchés internationaux sont excellentes. Elle fonde ce jugement sur le fait que les produits du Québec ont une très bonne réputation dans le monde, compte tenu de divers facteurs, dont une image de marque naturelle et des réserves abondantes de matières premières, d'énergie et d'eau. Par ailleurs, le Canada pourrait tabler sur certaines productions émergentes et qui attirent de plus en plus les consommateurs, soit les produits biologiques, les produits du terroir et certains produits ethniques. Les transformateurs auraient tout intérêt à continuer de développer cette image de marque à son plein potentiel.

D'ailleurs, ce point de vue sur les créneaux porteurs est partagé par plusieurs répondants, tous secteurs confondus. À titre d'exemple, Les éleveurs de volaille du Québec mentionnent que plusieurs tendances lourdes s'expriment sur les marchés de consommation. Elles sont relatives aux cinq axes suivants : le plaisir, la santé, la forme, la praticité et l'éthique.

La fédération énumère quelques produits qui, sous cet angle, auraient des chances de percer : les aliments à valeur nutritive renforcée (riches en fibres, en vitamines ou en oligo-éléments, etc.), les aliments santé (faibles en gras, en calories, en cholestérol, en sucre, etc.), les produits biologiques et les aliments fonctionnels. Le syndicat propose de faire vite pour en saisir les possibilités :

Le partenariat et la rapidité d'action sont à favoriser afin qu'éleveurs et transformateurs du Québec travaillent de concert à l'identification et à la concrétisation des occasions d'affaires avant que celles-ci ne soient comblées par la concurrence. La création de comités de travail interprofessionnels favorise le partenariat. De son côté, le Comité de mobilisation politique, qui regroupe divers représentants de consommateurs, juge qu'il y aurait avantage à faire du Québec un territoire « sans organismes génétiquement modifiés (OGM) » et à miser sur cet atout. Cette valeur de développement durable rejoindrait les préoccupations et les préférences alimentaires des Européens et de nombreux Nord-Américains. Toutefois, estime Greenpeace, si le Canada optait pour la promotion de l'agrobiotechnologie, cela deviendrait une entrave aux exportations canadiennes, notamment sur les marchés autres que nord-américains.

La FCCQ indique, quant à elle, qu'il faut opter pour des activités à valeur ajoutée et à potentiel de croissance, comme les nouvelles technologies du vivant, les produits d'appellation réservée ainsi que les activités récréotouristiques ou de villégiature.

Divers répondants ont par ailleurs indiqué que l'exploitation de ce type de produits émergents ou de créneaux est aussi à la portée de petites et de moyennes entreprises. En ce sens, souligne le Conseil des industriels laitiers du Québec, « plusieurs PME du secteur laitier considèrent que l'exportation est une étape importante qui assurera leur croissance et même leur survie ».

Les marchés cibles et les stratégies

Les marchés d'exportation, avance l'ALTA, sont présentement peu variés et dominés majoritairement par les États-Unis, qui accapareraient plus de 64 % des exportations québécoises. Il devient évident, estime l'ALTA, qu'il faut varier ces marchés. Même s'il faut préserver le marché américain, il faudrait cibler les marchés identifiés par le programme Québec Export du MAPAQ, dont la Chine et l'Asie du Sud.

Par ailleurs, constate le Mouvement des caisses Desjardins, « plusieurs joueurs de l'industrie agroalimentaire soulignent que l'exploitation du marché domestique et nord-américain mériterait davantage d'efforts ». Cela suggère qu'il faudrait notamment mieux viser les marchés des autres provinces et pénétrer les marchés nord-américains au moyen d'une approche adaptée aux nouveaux créneaux.

Pour en arriver à occuper une place de choix sur les marchés internationaux, il faudrait élaborer des stratégies gagnantes. Dans cette optique, croit le Mouvement des caisses Desjardins, le défi est de reconnaître les occasions d'affaires et de se positionner efficacement. Le Conseil de la transformation alimentaire et des produits de consommation propose à cet égard d'encourager le benchmarking: « Il faudrait mettre en place un programme de veille stratégique sur les meilleures pratiques industrielles et commerciales, sur l'impact des tendances mondiales majeures ».

D'autres solutions sont également proposées par le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, entre autres la mise en place d'un partenariat solide entre le gouvernement et l'industrie, la création d'un fonds d'exportation, le maintien des délégations du Québec à l'étranger, le soutien du Salon international de l'alimentation SIAL, qui est présenté à Montréal, et la révision complète du rôle du MAPAQ en matière de développement des marchés (y compris le rôle de Transformation alimentaire Québec [TRANSAQ]). Cette dernière recommandation quant aux rôles du MAPAQ et de TRANSAQ rejoint le point de vue exprimé par l'ALTA. Cet enjeu est commenté davantage dans le chapitre sur la gouvernance.

L'ALTA est d'avis que le financement des programmes offerts par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial a diminué substantiellement alors qu'il faudrait au contraire le renforcer. L'organisme considère également qu'il faut réorienter le budget de promotion accordé par les gouvernements vers les produits à valeur ajoutée et non plus vers les produits de masse. Il juge également essentiel de prévoir « [...] un programme gouvernemental de promotion et de marketing des produits québécois pour soutenir la diversification des marchés d'exportation vers certains pays émergents, qui sont présentement peu pénétrés ».

LES IMPORTATIONS

De nombreux intervenants, tous secteurs confondus, expriment le souhait que les politiques en agriculture et en agroalimentaire s'appuient sur une harmonisation des réglementations en tenant compte du principe de réciprocité. Ce que l'on impose aux uns doit également s'appliquer à tous. Le mémoire conjoint des ordres professionnels des chimistes, des agronomes, des médecins vétérinaires et des diététistes, reflète cette préoccupation :

Ainsi, dans la mesure où les règles de conduite en matière de qualité des aliments et d'agriculture durable sont imposées au secteur agricole québécois, il faudrait également mettre en place des mesures qui garantissent que les règles de compétitivité sur les marchés ne sont pas faussées. Dans un souci de cohérence, nous devrons établir des exigences similaires à l'égard des produits que nous importons, tout particulièrement lorsque nous produisons ces mêmes denrées.

Dans cette logique, estiment certains, il nous faudrait revoir nos normes à la baisse pour éviter que des concurrents puissent en bénéficier, comme c'est le cas dans la production maraîchère quant à l'emploi aux États-Unis de pesticides interdits ici. Dans d'autres cas, au contraire, il faudrait adapter et même rehausser nos normes et nos critères pour nous ajuster à des marchés plus exigeants.

Les répondants de tous les milieux croient qu'il faudrait exercer un contrôle étroit sur les produits importés afin qu'ils respectent les mêmes normes et standards que ceux qu'on impose aux produits québécois. À ce sujet, la FCCQ invoque des motifs relatifs à la qualité des aliments importés, à la salubrité, à l'innocuité, à la traçabilité et à certaines conditions « éthiques » de production. L'UPA plaide pour un renforcement du contrôle à la frontière :

Il est clair, à ce propos, que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne dispose pas des outils et des pouvoirs équivalents à ceux en vigueur ailleurs en matière de contrôle des frontières, notamment aux États-Unis. Faute d'avoir des mesures de réciprocité adéquates, autant les consommateurs que les producteurs seront perdants. Le gouvernement canadien doit faire en sorte que ses exigences au regard des produits d'ici soient appliquées avec la même rigueur aux produits importés.

D'autres intervenants avancent qu'un étiquetage approprié pourrait permettre au consommateur d'être informé adéquatement. Les transformateurs alimentaires appuient également cette préoccupation, y ajoutant toutefois la dimension d'équité commerciale, le bas prix de certains produits non soumis aux mêmes standards étant source de concurrence inéquitable.

Ca formation et le perfectionnement des ressources humaines

Dans le sixième chapitre de son document de consultation, consacré au développement des ressources humaines, la Commission a souhaité recevoir des commentaires et des avis sur **la formation** en agriculture et en agroalimentaire:

- Les programmes offerts répondent-ils adéquatement aux besoins actuels et futurs?
- Quels moyens peut-on utiliser pour augmenter le nombre de diplômés en agriculture et s'assurer que la formation de base des agriculteurs soit suffisante?
- Comment augmenter la participation aux programmes de formation continue?

La Commission a également cherché à recevoir des commentaires et des avis sur les stratégies à mettre en place pour attirer et conserver les ressources humaines dans le secteur agricole et agroalimentaire :

- Quelles sont les stratégies à mettre en place pour assurer aux entreprises agricoles et agroalimentaires le personnel qualifié dont elles ont besoin?
- Quel est le rôle des gouvernements?
- Comment intéresser à l'agriculture et à l'agroalimentaire de nouvelles personnes comme les immigrants?

Par ailleurs, la Commission a voulu connaître l'opinion de la population sur les stratégies à privilégier pour appuyer la recherche, la veille technologique et la production de nouveaux savoirs :

- Les investissements consentis en recherche, veille technologique, production de nouveaux savoirs sont-ils suffisants et bien ciblés?
- Portent-ils sur les créneaux qui offrent le meilleur potentiel pour le futur?
- Comment accroître les échanges entre les différents producteurs de savoir?
- Comment maximiser la portée des investissements dans le domaine de la recherche et du développement?
- Comment les instances locales et régionales peuvent-elles appuyer les démarches d'innovation sur leur territoire?
- Quel rôle doit jouer l'État?

Le service-conseil voué aux entreprises agricoles est essentiel à la transmission des nouvelles connaissances, peut-on lire dans le document de consultation. À ce sujet, la Commission a suggéré les éléments de réflexion suivants :

- Comment élargir l'accès aux services-conseils?
- Comment assurer la qualité de l'ensemble de ces services?
- Comment faire en sorte que les ressources actuellement en place travaillent en complémentarité?
- La formation des conseillers répond-elle aux exigences?

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle régionale

LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur agricole manque de main-d'œuvre. Le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, AGRIcarrières, souligne que, depuis plusieurs années, le secteur agricole éprouve des difficultés croissantes à recruter et à retenir des ressources humaines, notamment pour des postes permanents :

Si la main-d'œuvre familiale continue de prédominer, et ce, principalement au chapitre des productions animales, l'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter de plus en plus des travailleurs expérimentés à l'extérieur de la ferme. Les entreprises de production laitière, porcine et avicole, et de plus en plus maintenant en horticulture et en production céréalière, expriment des besoins de main-d'œuvre spécialisée [...]

AGRIcarrières recommande que des ressources supplémentaires soient consacrées aux moyens de recrutement régionaux. Son mémoire souligne l'importance du rôle des centres d'emplois agricoles (CEA) exploités par les fédérations régionales de l'UPA avec le concours d'Emploi-Québec. Leur mandat est de recruter des travailleurs agricoles pour répondre aux besoins des employeurs de leur région :

Les ressources affectées au fonctionnement d'un CEA sont limitées, mais absolument indispensables pour rendre plus accessibles les emplois en agriculture. Le déplacement des travailleurs agricoles des villes vers les fermes, la mise en œuvre de projets pour stabiliser des emplois ou encore l'implantation de regroupements d'employeurs pour l'embauche de travailleurs, sont des stratégies qui ont besoin de l'encadrement d'un CEA en région.

AGRIcarrières souhaite que l'on poursuive les efforts pour intéresser la main-d'œuvre d'ici. À son avis, il faudrait bonifier l'organisation des transports, mieux organiser l'accueil et l'accompagnement des personnes visées et mettre en place des formations minimales.

Il faudrait commencer par valoriser l'agriculture en milieu scolaire, disent Michèle Fréchet, enseignante en géographie et présidente de la Société des professeurs de géographie du Québec, et Marie-Claude Thibault, responsable de la vie syndicale et des communications à la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides. Les adolescentes et les adolescents sont très peu exposés au monde agricole, disent-elles. Les rudiments et les perceptions qu'ils en ont proviennent de leur cours de géographie du secondaire. Or, le contenu du programme serait pauvre et dégagerait une image négative de

l'agriculture; il ne permettrait pas de comprendre la dynamique du secteur agroalimentaire et l'ensemble de ses enjeux. Mesdames Fréchet et Thibault formulent donc les recommandations suivantes :

Que du matériel de soutien aux enseignants soit élaboré par le MAPAQ [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec] en fonction de l'approche préconisée par le MELS [ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport] et que les manuels soumis à l'approbation soient aussi révisés par le MAPAQ et d'autres intervenants du milieu. Que le projet pédagogique inclue un partenariat avec les intervenants du milieu agricole et agroalimentaire. Qu'un concours ou un projet sur l'agriculture et l'agroalimentaire soit tenu annuellement afin de stimuler l'intérêt des élèves. Mandater un organisme régional et lui fournir les fonds nécessaires pour concevoir des projets de valorisation et fournir aux écoles des projets « clé en main » adaptés au programme pédagogique.

L'apport de la main-d'œuvre saisonnière

Selon AGRIcarrières, le secteur agricole embauche toutefois la plus grande partie de ses effectifs sur une base saisonnière, surtout pour des postes de manœuvres et de préposés aux récoltes. Or, les emplois saisonniers souffrent en général d'un désintérêt des travailleurs, souligne l'organisme :

Cette situation tient à la fois aux conditions de travail difficiles (intempéries, poussières, efforts physiques, longues heures de travail) et à l'absence de reconnaissance des qualifications. Des messages le plus souvent dissuasifs véhiculés par des agents de l'assurance-emploi afin de contraindre les travailleurs agricoles chômeurs à accepter des emplois plus permanents, ne sont pas de nature à valoriser le secteur et les emplois...

Dans le même esprit, l'organisme Au bas de l'échelle affirme que les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre saisonnière sont liées aux conditions de travail difficiles et à la faible rémunération offerte. Comme le rappelle cet organisme, bien que, depuis 2003, la plupart des travailleuses et des travailleurs agricoles aient droit au salaire minimum, certains en sont toujours exclus en vertu du Règlement sur les normes du travail. Il s'agirait du salarié affecté principalement à des opérations non mécanisées liées à la cueillette des framboises, des fraises ou des pommes, dont le salaire est établi au rendement, et du salarié affecté principalement à des opérations non mécanisées liées à la cueillette de légumes de transformation.

Plusieurs suggèrent de favoriser les formules de coopérative d'utilisation de main-d'œuvre agricole (CUMO) ou d'autres programmes de dépannage pour répondre aux attentes des producteurs et des productrices agricoles. Du producteur-transformateur Charles A. Trottier, rencontré à Pont-Rouge dans la région de la Capitale-Nationale, qui suggère qu'on crée un réseau régional d'agences de travailleurs de remplacement polyvalents, au Syndicat des producteurs de lait de la Beauce, qui demande au gouvernement du Québec de promouvoir les regroupements de producteurs et de travailleurs, en ajoutant une aide financière au salaire versé par les producteurs aux travailleurs, plusieurs cherchent une solution aux besoins temporaires de main-d'œuvre.

Au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, les coopératives Agriservices du Littoral et la CUMO de la Côte-du-Sud comptent ensemble plus de 120 membres actifs, soit 16 branches de partage de main-d'œuvre, chacune étant composée de 6 à 8 entreprises agricoles et se partageant un ouvrier à temps plein. Or, ces coopératives sont touchées elles aussi par le manque de main-d'œuvre spécialisée, qui compromet leur fonctionnement :

Le plus grand frein au développement des CUMO est la pénurie de main-d'œuvre agricole qualifiée. Notre mission étant d'offrir les services d'ouvriers expérimentés à nos membres, en période de pénurie, il n'est pas rare de devoir suspendre les activités de certaines branches [de partage de main-d'œuvre], le temps de trouver un ouvrier digne de confiance. Nous nous retrouvons alors dans une situation dans laquelle on ne peut fournir les services pour lesquels les membres paient.

Le contexte général favoriserait le recrutement de travailleurs saisonniers étrangers, selon AGRIcarrières :

Il faut signaler la présence très importante de travailleurs agricoles étrangers sur les fermes québécoises, principalement en provenance du Mexique, des Antilles et du Guatemala. Ces travailleurs saisonniers, avec en main un permis de travail temporaire, se sont avérés incontournables pour soutenir le besoin de main-d'œuvre des entreprises horticoles en pleine croissance. Leur nombre est passé de 1196 en 1999 à plus de 4200 en 2006 (MICC, 2006), ce qui représente une augmentation de 350 %.

Les conditions de travail et de vie de ces travailleurs migrants, « à qui on accorde un permis de travail temporaire en vertu de certains programmes fédéraux et qui doivent retourner dans leur pays d'origine à la fin du contrat », méritent une grande attention, selon le groupe populaire Au bas de l'échelle :

Les personnes qui viennent travailler dans le cadre de ces programmes connaissent bien peu leurs droits et sont souvent victimes d'abus. Leurs conditions de logement sont parfois déplorables. Il arrive que leur salaire ne soit pas versé, que des accidents de travail ne soient pas déclarés et que certains employeurs peu scrupuleux confisquent leurs documents personnels, tels les passeports, billets d'avion et cartes d'assurance santé.

Le groupe cite une étude de l'Institut Nord-Sud, rendue publique en 2006, dans laquelle on peut lire, par exemple, que « bien que les travailleurs migrants aient accès aux mêmes droits que les travailleurs agricoles canadiens, s'ils veulent se plaindre de leur renvoi devant un tribunal canadien ou un tribunal d'emploi, dans la pratique, le fait d'être rapatriés dans leur pays signifie qu'une fois expulsés ils ne peuvent plus exercer ce droit. En vertu des dispositions du contrat d'emploi et du visa de travail temporaire, le travailleur doit quitter le Canada aussitôt après la fin de son emploi ».

Les immigrants peuvent répondre en partie au besoin important de main-d'œuvre. Cependant, le Collectif régional en formation agricole de l'Estrie constate que peu de personnes immigrantes sont inscrites dans les programmes agricoles, et ce, même si l'Estrie est une région d'accueil importante. Les principaux obstacles évoqués seraient une méconnaissance de l'agriculture québécoise et de ses perspectives d'emploi, autant par ces immigrants que par ceux qui les accueillent, le manque de préalables requis pour accéder aux programmes ainsi que les difficultés de transport liées au fait que la majorité des immigrants s'installent en milieu urbain.

LA FORMATION

Le besoin d'une formation de base

Selon le Collectif régional en formation agricole de l'Estrie, le monde de l'éducation devra prendre les mesures qui s'imposent afin de s'assurer que les gestionnaires et les employés puissent acquérir les compétences requises pour répondre aux nouvelles exigences du contexte agricole afin d'assurer, entre autres, la rentabilité de leurs entreprises :

Un défi important, dans un contexte où le niveau de scolarisation des agriculteurs est le plus bas au Canada et où l'intérêt pour travailler dans le secteur est plutôt à la baisse et se traduit par une diminution des inscriptions en formation initiale, et ce, que ce soit en formation professionnelle ou en formation technique.

M. Donald Millaire, le directeur du Centre de formation professionnelle (CFP) des Moissons, en Montérégie, illustre de façon imagée l'importance stratégique de la formation :

Si vous croyez que la formation coûte cher, imaginez ce que vous coûte l'ignorance... Que ce soient des défis de production, que ce soient des défis de transformation ou encore des défis de mise en marché, l'apport des nouvelles technologies et des saines pratiques de gestion passe par le développement de compétences.

De son côté, se réjouissant de la présence du campus de La Pocatière de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud fait de la formation de la relève « la base la plus solide sur laquelle nous devons nous fier pour rendre les entreprises agricoles prospères ».

Rencontré au Bas-Saint-Laurent, le jeune Simon-Pierre Bouchard partage cet avis, faisant de la formation « le pilier le plus important pour bâtir une agriculture solide et durable » et un atout sur le chemin d'une meilleure reconnaissance du métier :

Certains diront que je pousse un peu fort, mais je crois qu'il faut arrêter de banaliser les entreprises agricoles et nous rendre compte que nous possédons maintenant de vraies entreprises qui valent parfois plusieurs millions de dollars et qui ont toutes des paperasses, des inventaires, des dossiers et la régie de production à gérer en même temps.

Pourtant, trop peu de futurs exploitants d'entreprises agricoles poursuivent leur formation au-delà du secondaire, selon AGRIcarrières, pour qui la formation collégiale en gestion et en exploitation d'entreprise agricole constitue la formation de base qu'il est impératif d'assurer à la relève :

Le programme collégial Gestion et exploitation d'entreprise agricole est le programme spécialement formulé pour répondre aux besoins de formation de base des futurs producteurs et productrices agricoles. Tous nos efforts doivent être dirigés pour sensibiliser les jeunes, leurs parents, la communauté agricole et les intervenants en formation, à l'importance de viser cet objectif de formation. Il est de notoriété que les jeunes qui se destinent à la relève ne poursuivent pas suffisamment leurs efforts audelà d'une formation du secondaire.

L'adaptation des programmes de formation

L'un des remèdes consisterait à mettre à jour régulièrement les programmes, à créer des passerelles entre le secondaire, l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire et à harmoniser les programmes des ministères de l'emploi et de l'éducation.

Ainsi, AGRIcarrrières constate qu'il y a un certain nombre de compétences communes entre le diplôme d'études professionnelles (DEP) agricole et le programme collégial en gestion et exploitation d'entreprise agricole. Cependant, seulement quelques établissements harmoniseraient les contenus et proposeraient un cheminement continu et une formation écourtée. L'organisme souhaite qu'on propose un cheminement scolaire particulier aux futurs agriculteurs :

Si les établissements de formation s'en donnent la peine, il nous apparaît plutôt simple d'identifier les jeunes qui se destinent à la relève agricole inscrits dans un DEP agricole. Une fois qu'ils sont reconnus, il pourrait leur être proposé un cheminement rapide de formation de base qui tienne compte de leurs capacités, mais aussi des préalables qui seront nécessaires pour accéder à l'enseignement collégial. Avec un encadrement serré, en misant aussi sur la complicité des parents et du milieu agricole régional, nous sommes convaincus qu'un nombre intéressant d'élèves pourraient poursuivre leurs études vers l'enseignement collégial alors qu'au départ ils n'avaient prévu qu'une formation terminale au secondaire.

Le Collectif régional en formation agricole de l'Estrie souligne que la révision du contenu des programmes par le MELS est beaucoup trop longue et laborieuse pour répondre aux besoins qui, eux, sont en constante évolution.

Du même avis, deux directeurs de centres de formation professionnelle, MM. Donald Millaire, de la Montérégie, et Benoit Desjardins, du Bas-Saint-Laurent, constatent que les programmes ont pris de l'âge et que le processus de révision et de création de ces programmes est ardu. Ils citent en exemples les projets de programmes en horticulture ornementale qui, bien qu'ayant réussi toutes les étapes de révision et d'approbation, attendent encore une autorisation finale du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Faute de moyens financiers, le début de l'implantation initialement prévue pour 2002-2003 est toujours attendu :

Cet exemple présente un bien mauvais présage pour les révisions futures nécessaires aux autres programmes. Sans assurance concrète d'une implantation réelle, serons-nous tentés de nous investir pour actualiser les autres programmes qui en ont bien besoin? NON! (Donald Millaire)

Par ailleurs, M. Desjardins constate que les secteurs de la transformation agroalimentaire et des productions émergentes sont très peu couverts. Il propose de nouveaux programmes modulaires basés sur la combinaison de cheminements génériques et spécialisés :

Il faut aussi souligner que bon nombre de productions émergentes (chèvre, mouton, cerf...) ne sont pas couvertes par les programmes de formation de base. L'ingéniosité du personnel enseignant comble en partie le besoin. Par exemple, au CFP Mont-Joli-Mitis, nous avions récemment un groupe de 6 élèves impliqués dans 4 types de production. Mais ce qu'il faut le plus rapidement possible, c'est la mise en place de programmes souples et modulaires comportant des contenus génériques portant sur plusieurs types de production, complétés par des modules plus spécialisés, adaptés aux productions visées.

Pour rejoindre une clientèle déjà active en production, mais sans formation spécifique, le CFP des Moissons a ajusté l'organisation de son programme en production laitière en modifiant les horaires et les calendriers et en reconnaissant les compétences acquises, et ce, tout en complétant les apprentissages afin de répondre aux exigences normales du programme. Une telle souplesse permettrait aux élèves ayant moins d'acquis de faire l'objet d'une attention plus soutenue et aux élèves plus avancés, de ne pas perdre leur temps. Les enseignants se déplacent sur les fermes pour actualiser les apprentissages théoriques et assurer un véritable transfert de compétences.

Le Collectif régional en formation agricole de l'Estrie a pris lui aussi diverses initiatives avec ses partenaires pour répondre aux besoins, dans ce contexte de baisse de la fréquentation des programmes. Selon ses représentants, l'alternance travail-études et le mentorat sont des approches efficaces, particulièrement pour intégrer les élèves qui ne sont pas issus de familles agricoles :

L'alternance travail-études aux deux semaines fait en sorte que le jeune est vraiment en immersion en milieu de travail. Il établit ainsi des liens avec son maître de stage qui devient son mentor. Une formule intéressante à explorer et qui permet une appropriation concrète du secteur à des clientèles ne provenant pas du milieu agricole.

Plusieurs intervenants évoquent le partenariat parmi les solutions à envisager lorsqu'on veut adapter les programmes à la clientèle. De son côté, le CFP des Moissons s'y est déjà mis. Dispensée au Centre, la majeure partie de la formation en gestion agricole, qui s'étale sur deux sessions d'hiver, est axée sur les besoins spécifiques des élèves. L'expérience serait un succès :

Les résultats positifs de la première cohorte d'élèves de l'AEC [attestation d'études collégiales] en gestion d'entreprise agricole nous stimulent, autant comme responsables du Collège de Valleyfield que de la Commission scolaire, à préparer une deuxième cohorte et plus.

Pour illustrer son approche personnalisée, le CFP des Moissons présente le parcours de deux élèves qui éprouvaient auparavant de sérieuses difficultés scolaires :

[...] nous avons connu deux jeunes producteurs agricoles pour qui la formation était hors de question, tous deux ayant connu un parcours scolaire peu glorieux où difficultés d'attention et d'apprentissage les ont menés dans le secteur des cheminements particuliers. Rapidement, échecs et dévalorisation les poussent au décrochage, les stigmatisent et les rendent « allergiques » à l'école. Sans l'acharnement d'une enseignante de notre équipe qui a réussi à convaincre leurs milieux familiaux (parents et conjointe) du bien-fondé de la formation, ces deux producteurs seraient toujours « allergiques ». [...] Non seulement ces deux compères, devenus complices, ont très bien réussi l'ensemble du programme ordinaire, pour l'un au DEP en production laitière et pour l'autre au DEP en grandes cultures, mais au moment de la cérémonie de graduation, ils se sont retrouvés à s'inscrire au programme d'AEC en gestion d'entreprise agricole. Au 20 mars 2007, tous deux remettaient leurs derniers travaux, complétant ainsi un deuxième diplôme. Le témoignage de leur satisfaction portait principalement sur leurs plans d'affaires qu'ils avaient dû compléter et qui facilitaient leurs négociations avec La Financière agricole et les institutions de financement [...]

Le partenariat serait également à l'ordre du jour quand vient le temps de procurer aux étudiants des équipements intéressants et motivants. Madame Édith Malouin, une membre de la relève agricole de l'Île d'Orléans ayant fréquenté successivement l'Institut de technologie agricole (ITA) de Saint-Hyacinthe et un collège, suggère qu'on établisse un partenariat entre le MAPAQ et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ou encore des partenariats publics-privés.

Selon M^{me} Malouin, les partenariats pourraient venir à bout du manque de ressources disponibles dans les établissements de formation, qu'elle illustre de la façon suivante :

Bien sûr, les deux lieux d'enseignement sont publics, mais financés différemment et cela a un impact énorme sur la qualité du matériel mis à la disposition des élèves. [...] En voici quelques exemples : premièrement, au Cégep de Lévis-Lauzon, nous avions une petite ferme avec seulement un fonds de terre et des animaux qui partent et qui arrivent fréquemment (agneaux, taures, etc.) et, bien sûr, quelques tracteurs et équipements souvent désuets et, bien souvent, même plus au goût du jour. [...] En comparaison avec l'ITA de Saint-Hyacinthe, où il y a de belles infrastructures à proximité, à la disposition des élèves, en plus d'une ferme performante. Mon constat est simple, il y a un manque flagrant de financement dans les cégeps qui offrent un cours en agriculture, et cela, au détriment d'une bonne formation pour la relève.

Le manque de ressources, le Centre de formation Mont-Joli-Mitis connaît bien : il a tenté, sans succès, d'acquérir une ferme-école à même son budget afin d'offrir à tous ses élèves un laboratoire permanent, des possibilités d'expérimentation plus grandes aux élèves qui ne proviennent pas du milieu agricole et un milieu de promotion et de diffusion pour les élèves du secteur général :

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde des investissements importants de plusieurs millions pour la plupart des programmes, mais oppose une fin de non-recevoir à toute participation à une ferme-école.

D'autres soulèvent l'importance de permettre à la relève de concilier travail et études. Cette voie est au cœur de la formule des maisons familiales rurales (MFR), qui tentent de concilier les formations pratique et générale, l'insertion et le maintien dans la communauté ainsi que le mentorat. Le centre MFR-Québec croit que la formule constitue une excellente façon de répondre aux besoins des futurs agriculteurs tout en contribuant au dynamisme des communautés rurales :

La formule de l'alternance [travail-études] des MFR permet aux parents et aux maîtres de stage de se côtoyer et de développer des liens qui leur permettent d'être moins individualistes. De même, les stages répétés dans différentes entreprises favorisent les échanges entre les agriculteurs et les élèves, ce qui amène l'identification d'une relève extérieure ou d'une main-d'œuvre qualifiée. Enfin, cette forme de pédagogie suscite chez les agriculteurs de l'intérêt pour la formation continue grâce aux contacts fréquents avec des jeunes en situation de formation.

L'accessibilité des programmes de formation

Avoir accès aux programmes dans les diverses régions est souvent revendiqué quand il est question de formation. Ainsi, le Syndicat de la relève en Abitibi-Témiscamingue réclame pour sa région l'existence d'une formation continue jusqu'au niveau collégial :

Certains jeunes ne terminent pas leur formation puisque l'option n'est pas continuellement offerte en région et que les études à l'extérieur sont une entrave à leur cheminement. Lorsque les jeunes quittent pour suivre une formation à l'extérieur, cela engendre des coûts supplémentaires tels que les frais de déplacement, d'hébergement, etc. Et au-delà de la capacité de payer ces frais supplémentaires, il y a la difficulté de trouver une main-d'œuvre pour remplacer le jeune. Cette situation n'est pas facile tant pour la relève que pour les parents.

D'autres, comme la MRC de Nicolet-Yamaska, partagent cet avis :

La MRC a la chance d'avoir sur son territoire une école d'agriculture qui participe à former les agriculteurs de demain. C'est un outil favorable à la rétention des jeunes dans la région et à l'amélioration de l'agriculture au sens général. Dans ce contexte, la MRC propose au gouvernement de mieux développer et soutenir en région la formation des personnes qui travaillent en agriculture et d'améliorer significativement la performance du Québec à cet égard, non seulement pour combler les retards, mais pour se situer parmi les meilleurs.

Le Réseau Agriconseils Saguenay-Lac-Saint-Jean se félicite que le Collège d'Alma soit l'un des 11 établissements québécois à offrir le programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole. Pour lui, une formation donnée à proximité du domicile familial permet de concilier travail à la ferme et études et favorise l'intégration des connaissances acquises.

De son côté, la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose de « décentraliser les programmes de formation spécialisée pour l'offrir en région, et ce, en créant des liens entre les universités » : « [...] les jeunes intéressés par une formation en agroalimentaire changent souvent d'orientation parce qu'elle se donne seulement à l'extérieur des régions », soutiennent ses représentants.

Le CLD de Kamouraska propose plutôt de concentrer les ressources en formation autour des ITA. Dans son mémoire, il déplore que le gouvernement du Québec finance deux réseaux parallèles : l'État affaiblirait ainsi la qualité de la formation. Selon ses représentants, nous en sommes plutôt à l'heure de consolider les ressources afin de confirmer le rôle de l'ITA comme leader de l'enseignement et de la diffusion de connaissances en agriculture au Québec :

Bien que la reconnaissance de l'expertise en matière d'enseignement en agriculture soit dévolue à l'Institut de technologie agroalimentaire et reconnue par tous, nous devons nous préoccuper du développement de ses campus, voire de leur survie. Les difficultés de recrutement de nouveaux élèves, les problématiques de maintien de l'expertise enseignante et les limites budgétaires imposées freinent cet établissement dans son rôle de leader. Dans ce contexte, il nous apparaît questionnable d'avoir autorisé, dans certains cégeps de la province, le développement d'un réseau parallèle pour l'enseignement collégial en agriculture lorsque deux campus spécialisés dans ce secteur peinent à maintenir un niveau de recrutement d'étudiants pour assurer leur développement. Cette dispersion de ressources et de moyens financiers ne sert pas, à notre avis, les intérêts supérieurs du secteur agroalimentaire. Pourquoi deux ministères d'un même gouvernement se font-ils compétition en matière de formation agricole? Pourquoi le gouvernement du Québec, tout en confirmant le leadership de l'ITA, développe-t-il un réseau parallèle?

La formation continue

Pour AGRIcarrières, il faut aussi inculquer dans le milieu agricole une culture de formation continue, l'environnement actuel en constante évolution nécessitant un renouvellement rapide des pratiques de production et de gestion :

Pour accroître la performance de l'entreprise, l'heure est à l'anticipation des marchés et à l'innovation des techniques. La petite entreprise et le travail autonome en agriculture n'échappent pas non plus à cette réalité. Il faut donc plus que jamais disposer des meilleurs outils pour que les producteurs et les productrices, et leur main-d'œuvre, aient accès à une formation tout au long de leur vie active.

Le Collectif régional en formation agricole de la Montérégie-Ouest constate que, bien qu'une multitude de programmes aient été mis en place au cours des dernières années, les producteurs ont dû sacrifier le peu de temps dont ils disposaient pour la formation à relever le défi de la productivité. Selon ce collectif, pour augmenter la participation aux programmes de formation continue, il faudrait « organiser constamment des formations sur mesure ». Par exemple, cette formation pourrait porter sur les produits de transformation à la ferme ou sur les besoins des productions en émergence (élevage de cerf, de wapiti, de sanglier, de bison et de lapin, agroforesterie).

Contrairement à celui de la Montérégie-Ouest, le Collectif régional en formation agricole de l'Estrie a observé une augmentation importante de la participation aux activités de formation continue au cours de la dernière année. Le nombre de participants aux formations de courte durée y aurait doublé. Les facteurs qui auraient contribué à cette augmentation sont la qualité de l'analyse des besoins, une plus grande diffusion de l'offre de formation et la consolidation de l'organisation :

Il est essentiel de bien cibler les besoins de formation. L'un des défis du Collectif en formation agricole est de mettre sur pied une structure de consultation efficace qui permette d'évaluer adéquatement les besoins de formation et ainsi d'ajuster annuellement l'offre de formation. Cette structure de consultation doit non seulement inclure les agriculteurs et les ouvriers agricoles, mais aussi les intervenants locaux qui encadrent et soutiennent le développement de l'agriculture.

D'après tous les intervenants concernés, le Plan de soutien en formation agricole (PSFA) et les collectifs régionaux de formation agricole doivent bénéficier de plus de moyens financiers. AGRIcarrières rappelle que le PSFA est un mécanisme de concertation québécois instauré en 1981 pour répondre à certaines problématiques propres au secteur agricole comme la dispersion de la clientèle et la disponibilité limitée des producteurs.

La participation des partenaires à leur collectif régional de formation agricole et le dynamisme du permanent qui l'anime semblent être les principaux facteurs de succès :

Le collectif de formation qui dessert notre région est non seulement très actif, mais il représente un partenariat de grande qualité, très élargi, comprenant des représentants de la clientèle (relève, agricultrices, producteurs) et des maisons d'enseignement (quatre commissions scolaires, le cégep et l'ITA-campus de La Pocatière), en plus d'être soutenu par une ressource humaine, la répondante en formation agricole, qui est stable depuis de nombreuses années. (CFP de Mont-Joli–Mitis)

LES SERVICES-CONSEILS

Les besoins en accompagnement des producteurs agricoles, notamment en gestion, en agroenvironnement ainsi qu'au moment du transfert de la ferme d'une génération à la suivante, sont exprimés dans plusieurs mémoires.

L'offre

Les groupes-conseils agricoles (GCA), les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) et les centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) tentent de répondre à ces besoins. Qualifiés de non liés parce qu'ils ne fournissent pas d'autres intrants agricoles, ces organismes ont tenu à présenter leurs offres de services respectives ainsi que l'importance de leur travail.

Consacrés à l'accompagnement en gestion, les Groupes-conseils agricoles Québec-Beauce indiquent que « les résultats de recherches ont démontré hors de tout doute que les entreprises membres d'un GCA depuis plusieurs années obtiennent de meilleurs bénéfices ». Celles-ci atteindraient de tels résultats en travaillant directement avec leur conseiller, en travaillant en groupe et en profitant d'un suivi année après année : « Cette façon de faire amène une meilleure réflexion et un suivi des objectifs des gestionnaires plus éclairé », affirment les GCA Québec-Beauce, qui revendiquent un financement plus régulier de la part du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

Quant aux CCAE, ils aident les agriculteurs à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en environnement et affirment qu'ils y réussissent bien. Toutefois, un financement plus solide serait devenu un enjeu majeur pour leur avenir, selon le Comité des conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement de la Montérégie-Est:

[...] les revenus sont constants alors que les dépenses augmentent régulièrement. Jusqu'à présent, des gains d'efficacité avaient permis de compenser les augmentations de coûts, mais [...] cette solution a atteint sa limite.

Par ailleurs, la mission des CRÉA est d'accompagner les acquéreurs et les cédants au cours de cette phase très sensible du cycle de vie d'une entreprise et d'une famille agricole qu'est le transfert de la ferme. Les CRÉA du Québec affirment que l'expertise des spécialistes en transfert de fermes est unique et variée. Elle conjuguerait la connaissance des réalités du monde agricole et l'expertise en relation d'aide et en gestion. Cette expertise serait cependant menacée, le nombre de CRÉA étant passé de 9 à 4. Des régions du Québec ne seraient plus desservies.

À la différence des trois autres types de groupesconseils, les coopératives fournissent d'autres intrants agricoles que leurs services-conseils même si ceux-ci occupent une place importante dans leur offre de service à leurs membres. Les coopératives souhaitent que cette expertise soit reconnue afin qu'elles puissent profiter du soutien financier gouvernemental. Cette aide devrait être versée directement aux producteurs, disent-elles, par exemple sous la forme de crédits d'impôt. Le producteur pourrait ainsi choisir librement ses fournisseurs de services-conseils. Les représentants de la Coop Seigneurie, en Chaudière-Appalaches, s'expriment ainsi à ce sujet:

La Coop offre déjà aux membres des services de qualité. Nous ne comprenons pas pourquoi il faut doubler ces services qui sont déjà disponibles par l'entremise de nos coopératives. D'ailleurs, qui de mieux placé que l'expert-conseil qui connaît son produit pour bien le positionner devant son client?

Des entreprises privées comme Shur Gain et Belisle Solution Nutrition présentent dans leur mémoire des positions assez semblables.

L'accès

Certains intervenants ont proposé de miser sur la formule d'un guichet régional unique pour faciliter l'accès à des services-conseils. C'est le cas du Syndicat de la relève agricole de Saint-Jean-Valleyfield :

Nous souhaitons que les jeunes soient appuyés par des personnes compétentes afin de faciliter le transfert d'une entreprise agricole. À cet effet, il serait fondamental que les jeunes et les parents qui souhaitent procéder à un transfert satisfaisant pour les deux parties aient accès facilement à de l'information de pointe en la matière. Pour ce faire, nous suggérons que les services-conseils soient plus accessibles. En cas de besoin, il pourrait être pertinent de regrouper les services-conseils en un guichet unique pour qu'ils soient plus accessibles et de meilleure qualité.

Depuis avril 2006, des réseaux régionaux Agriconseils ont le mandat de veiller à l'organisation de l'offre des services-conseils, chaque réseau jouant un rôle de guichet régional qui propose une gamme de services-conseils. L'aide gouvernementale, qui était auparavant établie sur la base des cotisations des membres d'un club-conseil, est maintenant fixée en fonction des services rendus. Pour le CRÉA du Bas-Saint-Laurent, cette nouvelle approche, qui est notamment le résultat des orientations du Cadre stratégique agricole (CSA) canadien, présente des forces et des faiblesses :

Nous constatons après un an et demi d'expérimentation que les clients estiment davantage l'approche multi car elle est inscrite noir sur blanc; que le plan de relève formalise un peu plus la démarche. Des intervenants ont fait mention du fait que la gestion du projet par le CRÉA facilitait leur travail et le suivi du dossier. Il v a aussi des éléments moins favorables comme la lourdeur administrative et la durée écourtée de l'intervention. Il devient de plus en plus difficile d'offrir une planification et un accompagnement au cours d'une période de 3 à 5 ans, vu les contraintes des programmes du CSA, car c'est devenu la principale source de financement. Bien que cette nouvelle approche de financement nous apporte une aide financière plus importante qu'auparavant, elle exige beaucoup plus de frais d'administration.

Des craintes sont exprimées quant à la stabilité du financement des groupes-conseils, à la perte du lien permanent entre le conseiller et le producteur et à l'implication du membre dans son groupe-conseil, par exemple par les Groupes-conseils agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean:

Nous revendiquons une aide directe pour les formules de groupe gérées par les producteurs qui ont démontré en région et ailleurs leur importance et leur place. Le risque de privatisation des conseillers dans la livraison des services-conseils est très présent et nous avons besoin d'aide financière directe pour maintenir nos groupes. Cela représente une facture difficilement transférable aux membres dans une facture de service individualisée. L'apport des membres est principalement le bénévolat pour l'administration et le maintien des activités sociales du groupe. Les GCA sont des regroupements incubateurs de plusieurs générations de leaders de notre région.

Par contre, d'autres font valoir que, pour plusieurs, l'obligation de faire partie d'un groupe est un irritant. Elle serait même carrément impossible pour certains types de productions trop peu nombreuses dans une communauté donnée pour recevoir une formation similaire.

On observe finalement une certaine unanimité des intervenants lorsqu'il s'agit de déplorer la disparition lente des services de première ligne du MAPAQ, à mesure que les spécialistes prennent leur retraite. On souhaite que le MAPAQ assure le transfert des connaissances et la relève de son personnel, en même temps qu'il réinvestisse temps et argent dans la prestation de services-conseils.

L'INNOVATION

D'après le Groupe A. Lassonde, 49 % du chiffre d'affaires des entreprises les plus performantes provient de produits qui n'existaient pas il y a 3 ans. Cela démontre bien le caractère stratégique de l'innovation.

De nombreux exemples de projets et de réalisations sont présentés à la Commission. Entre autres, il est question du développement de produits alimentaires à valeur ajoutée et de nutraceutiques, de la génétique animale, de l'utilisation de la biomasse à des fins environnementales et de production d'énergie, du traitement du lisier, des semis directs et de l'agriculture de précision.

Pourtant, les entreprises de transformation agroalimentaire déplorent unanimement le faible usage que font les secteurs agricole et agroalimentaire de l'aide gouvernementale et des crédits d'impôt destinés à l'innovation ainsi qu'à la recherche et au développement.

Pour le Groupe A. Lassonde, l'avenir de la transformation alimentaire passe sans contredit par l'habileté des entreprises à innover. Or, ce secteur investirait cinq fois moins en recherche et développement que les autres secteurs manufacturiers. Les crédits d'impôt, le plus important programme d'encouragement, y seraient très peu sollicités :

Le manque de ressources s'installe rapidement, surtout pour les petites entreprises, où les dirigeants doivent porter plusieurs chapeaux. La préparation et la présentation des dossiers nécessitent souvent l'embauche d'un consultant, ce qui diminue les avantages du programme. Le programme à la RS et DE [recherche scientifique et développement expérimental] reconnaît plus facilement les projets à caractère scientifique que les projets de développement de produits, ce qui constitue un obstacle à l'approbation du financement.

Le Groupe-conseil R et D agricole et agroalimentaire du Québec affirme cependant que grâce à un soutien compétent comme celui qu'offrent les groupes-conseils agricoles en recherche, l'accès aux crédits d'impôt offerts par les gouvernements fédéral et provincial se trouve grandement facilité.

Selon cet intervenant, le Canada – et plus particulièrement le Québec, qui bonifie le programme fédéral avec un crédit d'impôt relatif aux salaires – est reconnu sur la scène internationale comme offrant l'un des régimes fiscaux les plus favorables à la recherche et développement. Si, pendant plusieurs années, des milliards de dollars en crédits d'impôt et en subventions ont bénéficié principalement aux grosses entreprises manufacturières, les petites et moyennes entreprises auraient demandé leur juste part des crédits d'impôt et des subventions au cours des dernières années. Il faudrait maintenant que le secteur agricole québécois en profite à son tour, puisque plusieurs de ses activités sont relatives à l'innovation :

La R et D ne se limite pas à des travaux tels que le fractionnement de molécules ou d'atomes, mais s'applique à des activités telles que la mise au point d'un prototype ou la modification, même légère, d'un équipement de culture ou de production pour en augmenter les performances, la fiabilité ou la précision; l'amélioration ou l'élaboration expérimentale de nouveaux produits alimentaires; l'amélioration ou la mise au point de procédés de transformation alimentaire; l'amélioration de la production animale par l'utilisation de différentes méthodes d'alimentation; l'essai de nouvelles méthodes de transformation des produits et des sous-produits agricoles; l'amélioration des méthodes existantes pour le contrôle des mauvaises herbes; l'essai de semis et d'engrais à taux variables; la transplantation, le sexage ou la conservation d'embryons; le lisier et l'alimentation; les anti-moisissures dans les céréales; l'utilisation des résidus de céréales; l'évaluation de la capacité du sol à assimiler les engrais; etc.

Le Groupe-conseil R et D agricole et agroalimentaire du Québec estime qu'entre 5 et 10 % des entreprises agricoles effectuent, sans en être conscientes, des travaux de R et D admissibles. Ce pourcentage augmenterait de façon significative dans les secteurs agroalimentaire et agro-industriel :

Sans tenir compte des autres subventions disponibles, nous estimons que le secteur agricole du Québec se prive annuellement de crédits d'impôt à la R et D qui se situeraient entre 48 et 100 millions de dollars. Entre 20 % et 25 % des entreprises agroalimentaires et agro-industrielles effectuent sur une base régulière de la R et D.

Pourtant, selon le groupe-conseil en recherche et développement, l'obtention de crédits d'impôt est toute simple. Il suffit que l'entreprise remplisse les critères du programme et que la documentation appropriée soit bien présentée :

Nous avons constaté, sur le terrain, que plusieurs consultants offrant le service de réclamation de crédits d'impôt à la RS et DE éprouvent de la difficulté à obtenir ces crédits et que les dossiers de certains sont systématiquement vérifiés : Pourquoi en est-il ainsi? Par analogie, disons que toutes les partitions musicales de Mozart ou de Beethoven sont disponibles en magasin, mais que très peu de personnes réussissent à en rendre toute la symphonie. C'est à peu près la même chose pour les crédits d'impôt à la RS et DE. Tous les formulaires de l'ARC [Agence du revenu du Canada] sont en ligne, mais la capacité à les interpréter peut constituer, dans certains cas, une œuvre d'art. C'est qu'il faut savoir marier vocabulaire technique et structure de recherche.

Outre ces mesures d'aide, selon le Groupe A. Lassonde, il faudrait encourager l'innovation et stimuler le réinvestissement des industries en R et D, démythifier l'innovation et fournir des formations, favoriser des missions de vigie technique et commerciale pour saisir les innovations possibles de nouveaux produits et procédés en provenance des autres pays et faire connaître les programmes d'études en agroalimentaire tout en les rendant attrayants.



LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

Comme nous le rappelle La Coop fédérée, « au-delà de la technologie et des capitaux, ce qui constitue le fondement de la compétitivité des entreprises et des filières de production réside dans la qualité et les compétences des personnes qui y travaillent ». Cela est vrai tant sur le plan de la production, de la transformation, de la distribution et du détail que dans le domaine des services-conseils.

Or, comme le précise l'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA), les tendances démographiques vont avoir un impact majeur sur l'industrie dans les années à venir : à compter de 2008, la main-d'œuvre disponible va diminuer au Québec et l'immigration ne compense pas pour le vieillissement de la population. Les problématiques d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre pourraient devenir un facteur limitant la croissance.

Le Mouvement des caisses Desjardins fait le même constat et soulève en outre le fait que les régions vivront une difficulté encore plus grande :

Dans les prochaines années, les entreprises manufacturières feront face à la difficulté de recruter et de conserver la main-d'œuvre. Il y a au départ un phénomène général de rareté de la main-d'œuvre, associé à la dénatalité et au vieillissement de la population. Ce déclin affecte particulièrement les régions : plus que toute autre catégorie de PME, les entreprises du secteur agricole et de la transformation alimentaire auront plus d'efforts à consacrer pour relever cet important défi.

Devant cette pénurie de main-d'œuvre appréhendée, plusieurs axes d'action ont été présentés à la Commission. On préconise un meilleur accompagnement des jeunes, des interventions à réaliser dans les champs de l'éducation et de la formation, sans oublier le potentiel offert par l'immigration. Au-delà des défis relatifs à la relève, un autre enjeu s'avère des plus stratégiques dans le contexte actuel. L'évolution rapide de l'industrie à l'échelle mondiale oblige plus que jamais les acteurs et l'ensemble des responsables à assurer un contexte favorable à l'innovation ainsi qu'à l'accès à l'information et au savoir.

L'apport de l'immigration

Certains acteurs nationaux entrevoient le recours à l'immigration comme une façon fort utile de combler les besoins en main-d'œuvre. À l'instar du Mouvement des caisses Desjardins, Exceldor constate la difficulté que pose le contexte rural en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, mais signale le défi encore plus grand que doivent relever les activités de transformation comme celles des entreprises d'abattage. Exceldor souhaite qu'une politique d'immigration soit élaborée par le gouvernement pour attirer davantage d'immigrants en milieu rural. Une plus grande mécanisation des usines d'abattage pourrait aussi être favorisée pour pallier les difficultés.

Le Conseil des viandes du Canada fait des recommandations très précises pour résoudre certains besoins de main-d'œuvre qu'il décrit comme urgents dans le secteur de la transformation de la viande :

Plusieurs de nos entreprises de transformation de viande ont des ennuis. Le manque de disponibilité de travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et peu qualifiés est un problème majeur de l'économie canadienne, surtout dans les provinces de l'Ouest. La situation constitue une menace sérieuse pour l'industrie de la transformation des viandes. La main-d'œuvre n'est pas suffisante pour que les usines fonctionnent à [pleine] capacité. Les défis sont plus sévères dans les régions rurales loin des villes majeures.

Selon le Conseil, des usines canadiennes devraient même limiter la transformation et vendre leur production avec une moins grande valeur ajoutée. Faute de capacité de transformation au Canada, des animaux devraient tout simplement être exportés aux États-Unis, le Canada perdant ainsi 2 milliards de dollars annuellement.

À court de main-d'œuvre, plusieurs entreprises doivent faire appel à des travailleurs étrangers non spécialisés. Dans le but de simplifier le recours à ces travailleurs, le gouvernement fédéral a apporté des modifications pour étendre à 24 mois leur possibilité de séjour au Canada sans nécessité de permis de prolongation. Le Conseil des viandes du Canada déplore que cette mesure ne puisse prendre effet au Québec du fait que les critères de sélection québécois associent ces travailleurs à des ressortissants étrangers. Le Conseil souhaite que le programme québécois soit modifié de façon à ne pas assimiler cette problématique à celle de l'immigration.

Le secteur maraîcher est également un grand employeur de travailleurs non spécialisés. En cela, il se trouve lui aussi en concurrence avec les autres secteurs économiques souffrant de la pénurie de main-d'œuvre. Or, le secteur maraîcher offre un type d'emplois de courte durée, exercés dans des conditions parfois difficiles, qui l'obligent de plus en plus à faire appel aux travailleurs étrangers :

Afin de compenser la rareté des travailleurs locaux, les maraîchers ont fait et font de plus en plus appel aux travailleurs étrangers, ce qui a contribué pour beaucoup au développement économique des entreprises depuis quinze ans.

L'Association des jardiniers maraîchers du Québec demande à l'État « de continuer à faciliter l'entrée de ces travailleurs étrangers en posant des conditions qui permettront aux producteurs du Québec de demeurer concurrentiels, eux qui paient déjà des salaires plus élevés que leurs concurrents étrangers ».

L'Ordre des agronomes du Québec souligne également le besoin d'intégrer des personnes immigrantes dans ses rangs :

De fait, dans un contexte de pénurie anticipée d'effectifs professionnels en agriculture et en agroalimentaire, une attention particulière doit être portée à l'intégration des personnes immigrantes. Que la relève soit issue des établissements d'enseignement québécois ou canadiens, ou encore qu'elle soit formée à l'étranger, le public ne sera vraiment protégé que si les agronomes répondent, en nombre et en compétence, aux exigences toujours croissantes de la pratique de l'agronomie au Québec.

En cette matière, se pose la question de l'intégration des immigrants québécois, qui pourraient non seulement combler les besoins immédiats de la production et de la transformation, mais s'intégrer plus durablement à un milieu. Un organisme québécois se consacre à la réalisation de cet objectif. Le Carrefour BLE (Bio Local Emploi) est le seul organisme québécois d'intégration des personnes immigrantes qui se soit spécialisé dans l'agroalimentaire. Depuis 2001, cet organisme a favorisé l'intégration de près de 200 nouveaux arrivants un peu partout au Québec. Le Carrefour BLE s'interroge :

Comment se fait-il qu'un petit organisme communautaire, précaire, financé annuellement par Emploi-Québec, et par le MICC [ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles], soit apparemment le seul à se préoccuper de leur intégration? Il n'y aura pas de régionalisation significative de l'immigration – encore moins de ruralisation de l'immigration – sans une ouverture marquée et systématique de l'ensemble des ministères en faveur de nouveaux immigrants [...]

LA FORMATION

Parmi les facteurs qui font obstacle au développement à venir de l'industrie, la Fédération des chambres de commerce du Québec relève, comme plusieurs autres, le peu d'attrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour les jeunes, une situation déjà bien réelle dans les établissements d'enseignement.

La Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec et l'ALTA nous informent que le nombre d'inscriptions dans des programmes spécifiques de formation diminue significativement depuis plusieurs années. Bien que plus de 25 établissements au Québec offrent une formation spécialisée en agriculture, une diminution généralisée du nombre d'inscriptions se ferait sentir depuis 2000. La Table de concertation confirme le peu de popularité du domaine :

Dans un monde où les technologies prennent de plus en plus de place, il importe de compter sur une relève formée en agriculture. Malgré l'importante offre de formation et les campagnes de valorisation des métiers professionnels, les employeurs du secteur agricole et agroalimentaire font face à de sérieuses difficultés de recrutement. Méconnus des jeunes et peu valorisés, les métiers liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire connaissent une faible popularité.

Des actions doivent être envisagées, affirme-t-on. La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FSAA) de l'Université Laval dit qu'elle devra apprendre à courtiser davantage les jeunes des centres urbains, une clientèle d'étudiants traditionnellement moins attirée par les professions de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il faudra notamment établir des stratégies pour bien la cibler. Le problème est de taille parce que, non seulement faut-il pouvoir compter sur une relève suffisante, mais cette nouvelle main-d'œuvre devra être encore mieux formée que par le passé. « La complexité grandissante des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, nous dit la FSAA, affectera les besoins en recherche et en innovation, mais aussi et surtout les exigences de scolarisation des intervenants du milieu. »

C'est également le message du Collège Macdonald de l'Université McGill, qui prévient que, pour pouvoir s'adapter efficacement, l'industrie devra pouvoir compter sur des ressources humaines très compétentes. Les nouveaux producteurs et productrices agricoles devront acquérir une formation scientifique générale ainsi qu'un ensemble de connaissances spécialisées qui puissent s'adapter au développement rapide de l'industrie. Le Collège Macdonald estime aussi que les nouveaux producteurs agricoles viendront de milieux plus variés. Agropur tient pratiquement les mêmes propos :

La compétitivité de l'entreprise dépend de plus en plus de la capacité de sa main-d'œuvre à s'adapter aux nouveaux équipements, aux nouvelles technologies, à la forte technicité des produits et aux changements dans l'environnement d'affaires. Cette réalité, ajoutée au phénomène de rareté ou de pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, met en lumière l'importance d'avoir une formation de base de qualité pour les employés et force l'organisation à se doter de programmes de formation à l'emploi et de plans de relève efficaces.

Des besoins importants en formation

L'UPA constate que près du tiers des jeunes s'établissent en agriculture sans une formation appropriée. Cette situation est malheureuse, vu les avantages importants que procure une formation de base adéquate sur les revenus, la performance de l'entreprise et la capacité d'adaptation de l'exploitant. L'UPA propose donc qu'un vaste plan d'opérationnalisation soit mis en place pour promouvoir la formation de base et la reconnaissance des compétences. Elle estime que le travail de concertation amorcé au sein de la Table de concertation agricole est à même d'accélérer cette réalisation.

Pour sa part, le Mouvement des caisses Desjardins signale le manque de cohésion actuel entre la formation offerte aux jeunes et les besoins des entreprises, une situation qui demanderait des ajustements pressants :

L'industrie agroalimentaire a un besoin croissant de personnel spécialisé et qualifié. Or, il persiste une inadéquation entre la formation offerte par le système d'éducation et les besoins des entreprises, et ce, dans un contexte où les conditions du marché et les technologies évoluent rapidement. En conséquence, le recrutement reposera de plus en plus sur l'immigration et le recours à des catégories d'emplois de plus en plus spécialisées. Plus que jamais, la formation devra s'ajuster aux besoins de l'industrie. Tant les entreprises que l'action gouvernementale devront s'assurer d'agir en prévision des difficultés de l'industrie agroalimentaire à recruter la main-d'œuvre en région, et de disposer d'un investissement suffisant et adéquat dans la formation de cette main-d'œuvre.

La situation inquiète l'industrie et force la réflexion. Par exemple, Agropur témoigne du fait que le risque de pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs fonctions force les entreprises à intensifier la formation et le développement de leur propre relève. Or, considérant qu'il s'agit de former des employés, une formule de programmes condensés serait idéale pour les entreprises, dans la mesure où l'employé pourrait s'absenter de ses fonctions pendant cette période. Cependant, le coût pour l'entreprise serait astronomique.

Ce genre de considération amène l'ALTA à proposer qu'on élabore une approche concertée des enjeux de main-d'œuvre, comme la relève, l'attraction et la formation. Ces défis concerneraient tous les maillons de l'agroalimentaire. Par ailleurs, pour assurer un bassin de main-d'œuvre suffisant, il faudrait améliorer les conditions de travail et, par conséquent, investir dans le renouvellement des équipements et des technologies. Le retour des mesures fiscales d'amortissement accéléré pourrait fournir une aide appréciable dans cette voie, disent ses représentants.

Dans un autre ordre d'idées, l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) affirme que la subordination de ses membres aux agronomes décourage plusieurs jeunes d'entreprendre des études dans ce domaine. En faisant part du rôle accru que ses membres travaillant dans l'agriculture et l'agroalimentaire pourraient jouer de façon à favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles pour l'ensemble de l'industrie, l'OTPQ fait remarquer qu'à l'heure actuelle ces technologues sont dans l'obligation de faire surveiller la quasi-totalité de leurs gestes par des agronomes. Cette situation, qui serait causée par une définition trop large du champ de pratique exclusif aux agronomes selon l'Ordre, entraînerait en outre un dédoublement du travail et des coûts supérieurs pour les entreprises.

LES SERVICES-CONSEILS

Comme nous le rappelle l'UPA, en agriculture comme en d'autres domaines, l'accès à l'information et au savoir, notamment par l'intermédiaire de services-conseils et d'accompagnement, fait souvent la différence entre le succès et l'insuccès. L'UPA indique ainsi :

Les agriculteurs et les agricultrices travaillent dans un environnement en constante évolution. S'ils doivent avoir une solide formation initiale (générale et spécialisée), ils doivent également pouvoir compter sur une offre de formation continue afin de renouveler leurs pratiques de production et de gestion. L'avenir du secteur agricole repose sur sa capacité d'acquérir, de renouveler, de diffuser et de partager un savoir précieux. Dans le domaine des services-conseils, nous réitérons l'importance du partenariat État-producteurs pour garantir non seulement la qualité, mais l'universalité des services.

La Fédération des groupes-conseils agricoles du Québec rappelle que la formule des groupes a connu une crise difficile en 2005 alors que l'aide financière de l'État a été retirée. Depuis, la Fédération offre ses services et ses outils à l'ensemble des fournisseurs de services en gestion, qu'ils soient associés ou non à la Fédération.

L'aide présentement offerte pour soutenir les servicesconseils en gestion vient en grande partie du CSA du gouvernement fédéral. Bien que les montants disponibles soient substantiels, ils ne sont pas tout à fait suffisants pour une entreprise qui désire effectuer de la gestion de manière récurrente. La Fédération croit que la gestion ponctuelle comporte des lacunes quant au suivi et à l'évaluation à moyen et à long terme des mesures prises. Une planification stratégique serait importante, surtout pour les entreprises en démarrage et pour celles qui éprouvent des difficultés :

Il est important d'avoir une vision à long terme du développement de son entreprise. Nous incitons tous ceux et celles que nous côtoyons à faire une planification stratégique, au moins une fois tous les cinq ans ou selon les besoins et entre-temps, de mesurer annuellement l'évolution de la planification. De cette façon, on évite les décisions impulsives et le développement anarchique de la ferme. Ce faisant, le producteur et la productrice retrouvent une vision globale de tous les aspects de leur entreprise.

Selon la Fédération, la gestion technicoéconomique demeure le parent pauvre de la gestion en milieu agricole. Il faudrait se modeler sur une vision à long terme et des efforts promotionnels devraient être faits. L'Association des banquiers canadiens souhaite également des améliorations à la compétence en gestion des agriculteurs. L'un des outils possibles serait d'offrir au producteur agricole la possibilité de consulter une équipe multidisciplinaire de façon régulière.

Joueur-clé pour assurer le transfert des connaissances, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) soulève un élément crucial pour la vitalité des services-conseils. Le Centre rappelle que la problématique des ressources en main-d'œuvre s'applique également aux conseillers. Le problème à court terme et à moyen terme, signale-t-il, sera encore plus pressant pour ce qui est des experts qui viennent en appui aux conseillers. Le Centre recommande à cet effet d'assurer le remplacement de ces ressources de deuxième ligne au sein du MAPAQ pour couvrir les secteurs en développement et les nouvelles productions en émergence.

Le financement

Le financement des services-conseils fait l'objet de commentaires de la part de l'Ordre des agronomes du Québec. Il souligne certains effets qu'a entraînés la réorganisation des services-conseils subventionnés à la suite de l'implantation de la formule de « paiement à l'acte ». Cette formule amène graduellement une part importante des agronomes à modifier leur façon de faire – plus particulièrement dans le cas de ceux qui travaillent dans des structures dont le financement était essentiellement assuré sur la base des effectifs. Dans ce contexte, l'agronome devra davantage adopter une approche d'affaires qui est appelée à se développer et à s'étendre :

Ce nouveau contexte signifie aussi que l'agronome devra convaincre le producteur de la plus-value que ses services peuvent lui apporter. Pour ce faire, il devra sans doute avoir une approche très proactive et mettre de l'avant tout son « savoir » et non seulement faire valoir la nécessité de répondre à des normes environnementales imposées. Il est aussi permis de penser que la profession d'agronome évoluera vers la nécessité de développer des domaines d'expertises plus spécifiques. Il s'agit là d'un virage important pour plusieurs agronomes, toutcomme pour de nombreux producteurs agricoles. Ce changement devra être bien géré si l'on veut pouvoir conserver les avantages liés au type de relation professionnelle qui a toujours existé entre le producteur et « son » agronome accompagnateur.

L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) remet en question, quant à elle, l'entente entre le MAPAQ et l'UPA sur les services-conseils, qui a conduit à la création du Réseau Agriconseils. Pour l'AQINAC, cette entente ne reconnaît pas l'apport de l'industrie privée et fait ainsi preuve de discrimination à l'endroit des conseillers liés à la vente d'intrants. Cela conduirait à une concurrence déloyale et ne respecterait pas la liberté de choix des producteurs agricoles.

Souhaitant des règles du jeu claires et partagées par tous les participants, La Coop fédérée propose pour sa part que le MAPAQ organise un large débat national sur la question des services-conseils en agriculture dans le but de trouver des réponses aux questions suivantes : Quels types de conseils? Quelles finalités? Quels financements? Quelles organisations?

L'agroenvironnement

Les CCAE ont fait part à la Commission de l'essor important qu'ils ont connu au cours des dernières années en matière d'effectifs. De 844 membres en 1997-1998, ils sont passés à 8368 membres en 2005-2006. Ils ont également communiqué une synthèse de leurs réalisations sur le plan agroenvironnemental entre 2001 et 2006: par exemple, diminution moyenne de 20 % de la quantité de phosphore par exploitation, augmentation des superficies sans herbicide de 28 000 hectares à 177 000 hectares, aménagement de 1 574 kilomètres de bandes riveraines en 2005-2006.

Ces succès ne doivent cependant pas masquer les nombreux enjeux actuels, rappellent les CCAE. Parmi les principaux défis à relever, on indique celui de maintenir les compétences des conseillers à un haut niveau. Annuellement, le réseau des CCAE recrute plus de 30 nouvelles ressources afin de combler de nouveaux besoins et de remplacer le personnel. Ces efforts de recrutement sont importants et l'intégration ainsi que l'encadrement en emploi demeurent des enjeux importants pour assurer la stabilité des écoconseillers dans leurs nouvelles fonctions. Il y a l'appui de deuxième ligne offert actuellement par des personnes-ressources externes au réseau des CCAE, notamment du MAPAQ. qui tend à disparaître au rythme des retraites. Enfin, on peut aussi mentionner que les écoconseillers n'ont pas toujours les compétences requises pour la planification et la réalisation de projets spécifiques. À cet égard, ils nécessitent davantage de soutien logistique et technique.

S'ajoutent à ces défis, les besoins liés aux enjeux de plus en plus complexes de la problématique environnementale et du développement durable. Les CCAE en mentionnent quelques-uns : les interventions par bassin versant, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le développement de l'agriculture biologique, la réduction et la rationalisation des pesticides, la diminution des gaz à effet de serre par l'adoption de pratiques permettant leur séquestration et la conservation de l'énergie à la ferme.

Tous ces besoins et ces enjeux ont un coût qu'il peut être difficile d'assumer. L'État doit financer certaines activités qui apportent des bénéfices à la collectivité, nous disent les CCAE :

La conformité aux normes réglementaires et l'implantation de pratiques agricoles durables représentent des coûts importants, souvent sous-estimés, pour les entreprises agricoles. De plus, elle freine l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques. Nous convenons que les services-conseils en agroenvironnement seront financés en partie par l'exploitation agricole selon les services reçus. Toutefois, l'État doit contribuer à cofinancer certaines activités en fonction des intérêts et des bénéfices pour la collectivité. Une priorité sera accordée aux services conseils dans une perspective de bénéfices collectifs.

L'entente actuelle qui encadre les activités des CCAE doit se terminer le 31 mars 2008. Les CCAE souhaitent donc « que la démarche d'accompagnement en agroenvironnement se poursuive au-delà du 31 mars 2008, en raison notamment des besoins d'encadrement associés aux obligations réglementaires des exploitations et de l'implication des CCAE dans le Plan d'action concerté 2007-2010 ».

L'INNOVATION

La notion d'innovation rejoint pratiquement tous ceux qui s'expriment sur l'avenir de l'industrie. L'innovation semble la voie toute désignée dans ce contexte en mouvance où la mondialisation des marchés presse chacun de se distinguer. À ces enjeux commerciaux importants s'ajoutent des enjeux environnementaux d'une ampleur inédite. Dans un tel contexte, les efforts de recherche et développement, l'accès à l'information, les applications technologiques, tous ces aspects prendraient une dimension stratégique.

Pour la Fédération des chambres de commerce du Québec, l'innovation doit devenir un réflexe obligé des entrepreneurs de l'agroalimentaire :

Le caractère traditionnel de la filière agroalimentaire ne tient plus. Le recours au savoir et aux meilleures technologies doit être systématisé pour laisser les entreprises entrer dans une routine d'innovation et répondre, entre autres, à la sensibilité grandissante des consommateurs à l'égard du caractère santé des produits alimentaires. Les principes de développement durable semblent également faire partie des nouveaux facteurs de compétitivité, ce qui suggère la capacité des entreprises à innover en ce sens. Si dynamiser le système d'innovation doit permettre l'accès aux gains de productivité, notamment pour faire face à la concurrence étrangère, cela doit également permettre aux produits du terroir québécois de garder l'élan entrepris au cours des dernières années.

Le Mouvement des caisses Desjardins résume bien à son tour cette opinion qui est très répandue dans l'industrie :

Plus que jamais, l'innovation constante doit faire partie des stratégies d'avenir. Pour l'entreprise agricole ou l'entreprise de transformation alimentaire, un produit innovateur et distinctif favorise un meilleur positionnement sur les marchés, que ce soit sur les marchés locaux ou les marchés d'exportation, sur les marchés de commodité ou dans un créneau spécifique. L'innovation demeure un facteur de compétitivité important puisqu'elle permet aux entreprises non seulement de se distinguer sur les marchés, mais d'améliorer les coûts de production.

Si la recherche de nouveaux débouchés, la réputation de qualité et l'innovation ouvrent de nouvelles possibilités pour nos entreprises, le succès dépendra aussi et tout autant de l'aptitude de l'ensemble de la filière à bien comprendre les besoins et l'évolution des marchés et de disposer des moyens pour s'y adapter rapidement. Les étudiants et étudiantes de la FSAA de l'Université Laval insistent également sur le besoin d'intensifier les efforts en R et D et en innovation, mais ajoutent qu'il faut encourager le maillage des intervenants de l'agroalimentaire en cette matière :

Le gouvernement du Québec doit continuer de concevoir des outils et des incitatifs avantageux pour les divers intervenants du domaine agroalimentaire désirant se regrouper afin de faire plus de travaux de recherche technologique. L'association de producteurs ou de transformateurs d'un même secteur de production agricole permettrait une meilleure gestion des ressources disponibles, une diffusion plus large des avancées technologiques et briserait l'isolement des entreprises qui bénéficieraient de ce type d'associations. Une action concertée des divers intervenants d'un secteur promet d'être plus efficace que des actions individuelles.

Cintech agroalimentaire—Agrinova, qui est l'un des centres d'expertise contribuant à la chaîne d'innovation, abonde dans ce sens et suggère d'encourager chez les entrepreneurs une culture d'innovation :

Pour assurer la viabilité de leur action et en optimiser les retombées sur l'économie et l'emploi, les entreprises québécoises souhaitent donc que soit créé et maintenu un environnement d'affaire qui concourt véritablement à l'émergence et à l'essor d'une culture de l'innovation « à la québécoise », radicalement axée sur la recherche constante de l'efficacité.

Mais, pour mettre l'innovation au cœur de la stratégie agroalimentaire québécoise, poursuit l'organisme, il faut d'abord savoir comment appliquer l'innovation et en comprendre les processus tout aussi incontournables que complexes : « Il faut donc miser sur les vecteurs et accélérateurs de croissance éprouvés qui sont en mesure d'agir immédiatement à l'instar des meilleures pratiques d'affaires, tels le *Processus de développement de produit* et le *Développement précompétitif.* »

Malheureusement, l'analyse que font plusieurs de la situation actuelle au Québec mène à des constats souvent négatifs. L'Alliance pour l'innovation en agroalimentaire en énumère quelques-uns. Elle nous informe notamment que, si on compare ce secteur économique important qu'est l'agroalimentaire à l'aérospatiale ou aux technologies de l'information et des communications, on constate que sur le plan économique, ce secteur est très important alors que, sur le plan des efforts en innovation, il est beaucoup plus faible.

Par ailleurs, malgré le fait que le nombre d'entreprises québécoises qui réalisent des activités d'innovation dépasserait celui de l'Ontario et du Canada, les efforts d'innovation des entreprises québécoises seraient moins rentables qu'en Ontario.

Du soutien stratégique à trouver

Pour que l'industrie agroalimentaire puisse améliorer sa compétitivité et tirer profit des nouvelles opportunités de marché, elle devrait consacrer plus d'efforts à l'innovation. Toutefois, étant donné sa structure, elle ne pourrait accroître seule ses efforts. Elle aurait besoin de la collaboration du milieu de la recherche et du soutien des gouvernements. D'une stratégie intégrée, somme toute, résume l'Alliance pour l'innovation en agroalimentaire :

À l'heure actuelle, il y a des stratégies d'innovation dans certaines filières, mais il ne semble pas y avoir de stratégie intégrée pour l'ensemble du secteur agroalimentaire qui permettrait une meilleure efficacité. Certaines filières ont mis en place une démarche d'innovation, mais plusieurs autres n'ont pas pris d'initiatives en ce sens. Le choix des créneaux porteurs et des enjeux doit être fait rapidement pour établir des orientations de base.

Ce diagnostic, d'autres le posent. Les Aliments Maple Leaf nous disent que le soutien à l'innovation est appréciable, mais pas suffisamment stratégique en ce qui concerne la chaîne de valeur et les nouveaux produits. L'ALTA abonde dans le même sens en ajoutant que, pour développer la R et D et l'innovation au sein de la transformation agroalimentaire au Québec, il faut améliorer l'efficacité de la chaîne de l'innovation. Cela passerait par le renforcement des liens entre tous les intervenants de la chaîne, incluant le consommateur, par l'intermédiaire d'une valorisation et d'un transfert de technologie encore plus efficace. Il faudrait intensifier les efforts de R et D et susciter le regroupement des producteurs et des transformateurs à cette fin, ajoutent les étudiants de la FSAA.

Cintech agroalimentaire—Agrinova souligne aussi que les entreprises ont besoin d'un appui concerté :

Encouragées par l'État et soutenues par de multiples partenariats, les entreprises pourront clairement déterminer et rapidement mettre en œuvre les multiples opportunités d'innovation réelles et rentables qui s'ouvrent à elles et, ce faisant, assurent la viabilité de leur action et optimisent les retombées sur l'économie et l'emploi.

La recherche et développement

Concernant la recherche, la FSAA de l'Université Laval note que, contrairement à ce qu'on observe dans presque toutes les autres provinces canadiennes, les efforts de recherche en agroalimentaire au Québec sont dispersés dans toutes sortes d'organismes divers (universités, centres de recherche fédéraux, provinciaux et collégiaux, centres d'expertise, centres de transfert, centres de recherche privés, etc.) ayant souvent peu de liens les uns avec les autres. Il faudrait donc consolider et regrouper les activités de recherche, et déterminer des créneaux porteurs.

Pour sa part, Cintech agroalimentaire—Agrinova observe que nous possédons un réseau de recherche exceptionnel à l'intérieur duquel un tiers des chercheurs universitaires et des techniciens travaillent pour l'agroalimentaire. Ce potentiel est affaibli du fait qu'il n'y a pas de vraie structure de partenariat entre les milieux scientifique et entrepreneurial. Une situation que décrie également l'AQINAC. Il s'ensuit que les visées de la recherche ne tiennent pas toujours compte des créneaux et des occasions qui s'ouvrent à l'entreprise. Pourtant, une foule de bonnes idées pourraient être beaucoup mieux exploitées, signale Cintech agroalimentaire—Agrinova:

Tout un pan de valorisation pourrait être effectué, par l'entremise des centres tels que Cintech ou Agrinova, pour traduire les résultats des recherches en application industrielle. Une foule de bonnes idées issues des maîtrises, des doctorats ou d'autres recherches gouvernementales peuvent, par ailleurs, être rendues plus accessibles si on en vérifie l'intérêt industriel par une structuration d'essais.

Le secteur privé finance environ la moitié des activités de R et D en agroalimentaire et l'objectif de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation est de 66 % en 2010, nous informe l'Alliance pour l'innovation en agroalimentaire. Par ailleurs, la FSAA observe que la contribution de l'entreprise privée à la recherche est une réalité grandissante et estime que cette contribution doit continuer à être encouragée. Des programmes du type des crédits d'impôt seraient particulièrement favorables au maillage entre la recherche et ses applications sur le terrain.

7 L'environnement

Comme l'indique le document de consultation, « la qualité de notre environnement et des écosystèmes qui le composent est étroitement liée à celle de nos pratiques agricoles et agroalimentaires ».

En ce domaine, les commissaires ont voulu, d'une part, entendre les participants sur les stratégies et les conditions qui assureraient **l'atteinte et le maintien des équilibres** entre l'environnement et l'agriculture :

- Comment les responsabilités des secteurs agricole, industriel et municipal face à la protection de l'environnement peuvent-elles s'exercer plus efficacement?
- Les stratégies de gestion des déjections animales sont-elles adéquates, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau?
- Quels moyens devraient être préconisés pour contrer les inconvénients de la gestion des fumiers liquides?
- Quelles sont les meilleures pratiques agronomiques à mettre en place, notamment en matière de fertilisation, de conservation des sols ou d'utilisation des pesticides?
- Comment l'agriculture pourrait-elle contribuer davantage à la réduction des gaz à effet de serre et ainsi participer à l'effort collectif pour contrer le réchauffement de la planète?
- Que devrait-on faire pour assurer le maintien et la croissance de la biodiversité sur le territoire agricole?
- Quel est votre point de vue sur l'utilisation des plantes génétiquement modifiées, compte tenu des risques et bénéfices qu'elles peuvent représenter?

D'autre part, la Commission a souhaité entendre les participants sur la nature et le niveau des **exigences environnementales** en matière agricole :

- S'attaquent-elles aux bons problèmes?
- Sont-elles suffisantes?
- Produisent-elles les résultats escomptés?
- Les agriculteurs doivent-ils porter seuls le poids des exigences qu'on leur demande de respecter au nom de l'intérêt collectif?
- Les politiques publiques en matière d'agroenvironnement sont-elles adéquates?
- Dans quelle mesure peuvent-elles être bonifiées?
- L'État dispose-t-il des outils nécessaires à l'application et aux suivis des règlements et des politiques? La surveillance qu'exerce l'État est-elle suffisante et adéquate?

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle régionale

L'EAU

De nombreux avis et commentaires portent sur la qualité de l'eau. L'apparition des cyanobactéries dans les lacs et les cours d'eau de Lanaudière, de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, entre autres, suscite de vives inquiétudes. Si la majorité reconnaît que l'agriculture est loin d'être l'unique responsable des surplus de phosphore observés, cette activité est souvent pointée du doigt quand vient l'heure de trouver des explications.

Monsieur Jean-Noël Leduc, riverain du lac Lovering, attire l'attention sur la problématique des cyanobactéries en Estrie. Selon lui, une partie importante du phosphore et de l'azote, sources des cyanobactéries, provient des terres agricoles. Il s'interroge alors sur les mesures de contrôle:

Est-ce qu'il y a des échantillons pour fins d'analyse qui sont prélevés dans les fossés des terres drainées, immédiatement après l'épandage du lisier et jusqu'à plusieurs jours après à intervalles réguliers, ainsi qu'aux endroits où se fait l'épandage de fumier à l'état brut? Si les résultats d'analyses démontrent des taux de phosphore et d'azote importants, ainsi que la présence de matières en suspension dans l'eau de ces fossés, est-ce qu'on fait d'autres échantillonnages pour analyse le long du parcours des fossés, jusqu'au plan d'eau? Si ces analyses sont positives, y aurait-il possibilité de faire des bassins de rétention en aval de chaque cours d'eau de ces terres avec des roseaux épurateurs?

L'Association pour la protection du lac Massawippi (APLM) se dit particulièrement concernée par le phosphore en provenance de l'agriculture. Elle prétend que l'activité agricole a connu une forte croissance au cours des dernières années dans le bassin versant du lac :

La santé du lac Massawippi est victime d'une surcharge au niveau du phosphore. Ce phosphore est en provenance de multiples sources du voisinage immédiat du lac aussi bien que des sources lointaines à l'intérieur du bassin versant qui déversent du phosphore dans les tributaires du lac. Le phosphore est utilisé massivement comme fertilisant, aussi bien pour les fins de l'industrie de l'agriculture que pour des fins d'horticulture ornementale par les particuliers ou par les propriétaires de terrains de golf. Les rejets des usines de traitement des eaux usées en contiennent massivement et les systèmes de fosses septiques les retiennent plus ou moins bien.

Pour sa part, M^{me} Denise St-Germain attire l'attention sur l'apparition des algues bleu-vert dans le lac Saint-François en Chaudière-Appalaches. Pour elle, ce sont l'industrie porcine de même que la gestion des déjections animales sur fumier liquide qui en sont responsables :

Un règlement obligeant la porcherie existante à opérer sur fumier solide est essentiel pour protéger nos cours d'eau et nos nappes phréatiques. Le taux de nitrate est très élevé dans le purin de porc. De plus, dans une municipalité où la villégiature est prédominante, interdire l'expansion de la porcherie existante et bannir toute nouvelle porcherie est une obligation morale.

Dans Lanaudière, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) s'appuie sur un portrait dressé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour qualifier de préoccupante la situation générale des cours d'eau dans la portion agricole de Lanaudière. Il accuse la production porcine, qui aurait augmenté de 25 % entre 1997 et 2002 :

Des concentrations élevées de phosphore, d'azote et de matières en suspension confèrent à l'eau une piètre qualité pour les rivières drainant les bassins agricoles et dans lesquelles on réalise un suivi systématique de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique de l'eau, soit les rivières L'Assomption, Bayonne et Mascouche.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est une approchée jugée pertinente pour améliorer la qualité de l'eau au Québec, tant par les citoyens et les élus locaux que par le monde agricole et les acteurs du monde de l'environnement.

Selon le Syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Portneuf-Ouest, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant permet aux agriculteurs de se mobiliser et d'améliorer leurs connaissances environnementales par des inventaires de la dégradation des sols, des suivis de l'état de l'environnement, des activités de sensibilisation, de la formation et des transferts technologiques.

Le Syndicat de base est fier de son projet fait en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec et qui a mené à la caractérisation complète des cours d'eau permanents et intermittents du bassin versant de la rivière Niagarette, qui a marqué le début du processus de mise en valeur de cette rivière :

Ce travail a permis de caractériser les 140 km de bandes riveraines sous différents aspects, soit : la largeur de la bande riveraine, la densité de sa végétation, le degré de pente et l'instabilité de la berge. Le lit du cours d'eau a aussi été caractérisé en fonction du type de substrats, des abris disponibles et de la vitesse de courant. Les structures agricoles telles que les sorties de drains, les sorties de fossés, les ponceaux, les traverses de machineries et les traverses d'animaux ont été caractérisées.

En Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Rouyn-Noranda désire « assurer la protection des plans d'eau et des cours d'eau dans un contexte de développement durable » et elle retient la même approche que Portneuf-Ouest pour ce faire :

La Ville entend privilégier une approche de gestion intégrée par bassin versant afin de protéger la qualité de vie, l'environnement et, de manière complémentaire, la santé publique dans les milieux ruraux.

Plusieurs espèrent que le gouvernement accroisse les sommes qu'il verse aux organismes de bassin versant. De la Capitale-Nationale, l'UPA de la Chevrotière souhaite que les ressources financières nécessaires soient disponibles pour que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant se réalise entièrement :

Nous souhaitons [...] que les obligations légales se transforment en chantier de réalisations concrètes en matière d'environnement, que la recherche soit intensifiée et les résultats mis à la disposition des agriculteurs pour que le transfert du savoir se fasse le plus rapidement possible.

Pour la MRC de la Nouvelle-Beauce, où a été créé l'un des premiers comités de bassin versant du Québec, peu de choses concrètes ont été réalisées aujourd'hui en soutien au développement de l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, mis à part le dépôt du rapport Beauchamp en mai 2000 et l'adoption de la Politique nationale de l'eau qui a suivi à l'automne 2002 :

Nous avons une politique sans moyen financier. Bien sûr, il existe des actions réalisées dans le cadre de comités de bassin versant à travers le Québec. Celui de l'Etchemin est particulièrement actif. Toutefois, c'est le bénévolat de ses membres qui lui assure certains succès. Il n'est pas normal que la ressource eau soit si peu protégée, mal gérée, dispersée et partagée entre les différents ministères et les nombreuses législations qui la gèrent de façon sectorielle. En ce sens, on peut se demander en quoi l'approche de gestion intégrée par bassin versant est privilégiée. Elle est privilégiée par des groupements bénévoles et d'autres agences de bassin qui, sans relâche, protègent, ici cinq hectares, là, une frayère.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant présenterait l'avantage de mobiliser les acteurs intéressés à la préservation de la qualité de l'eau.

On l'observe en Mauricie, où l'Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé se félicite de grouper les principaux intervenants de la communauté, dont quatre syndicats de base de l'UPA. Pour cet intervenant, la clé de la réussite consiste justement à rassembler tous les acteurs pour faire de la qualité de l'eau un projet commun :

En faisant prendre conscience à tous de leur part de responsabilité, on évite l'isolement souvent exprimé par les agriculteurs devant les problématiques environnementales. De plus, gérer les problématiques de l'eau par bassin versant permet de constater les gains acquis dans la qualité de l'eau à la suite des travaux de terrain ou des changements de pratique.

L'Association demande au gouvernement du Québec de consacrer les ressources nécessaires à la consolidation des liens de confiance qui s'établissent entre le secteur agricole et les organismes de bassin versant au cours de la réalisation des projets de réhabilitation des cours d'eau en zone agricole.

Des mesures de protection à encourager

La sauvegarde des boisés, une meilleure gestion des sols et des fertilisants et, plus particulièrement, le renforcement de la protection des bandes riveraines, sont souvent cités parmi les autres solutions efficaces pour améliorer la qualité des cours d'eau au Québec.

Dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, par exemple, le maire Yvon Pesant estime qu'il faudra tout un coup de barre pour redresser la situation qui a cours, par exemple au chapitre de l'égouttement des terres, de la fragmentation des grands massifs boisés ou de la régression constante du nombre d'espèces animales et végétales. Une meilleure protection des bandes riveraines et la plantation de haies d'arbres ou d'arbustes pouvant servir de brise-vent ou de brise-odeurs y sont notamment envisagées :

Nature et agriculture devraient toujours, pour ne pas dire obligatoirement, aller de pair, selon nous. Or, ce n'est plus vraiment le cas sur le terrain et ce n'est plus nécessairement le cas dans l'esprit de bien des gens pour lesquels l'économie a pris le pas sur l'environnement, sans considération du fait qu'il n'y a pas d'économie rentable trop longtemps sans environnement viable. C'est devenu presque un euphémisme de le dire, mais nous aurons à nous donner des politiques fermes de développement durable en utilisant tous les recours possibles pour y arriver, qu'on parle de sensibilisation et d'éducation populaire, de réalisation de projets concrets ou de réglementation plus sévère en ce genre de matière.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tient à souligner l'initiative des producteurs agricoles en faveur de la préservation du bassin versant de la rivière Ticouapé. Toutefois, bien convaincu de l'importance de faire des compromis à la fois pour utiliser l'eau et pour la protéger, il s'est heurté à de la résistance quand il a demandé qu'on préserve des bandes boisées d'une largeur variant entre 15 et 50 mètres au moment de mettre sur pied un projet de développement de bleuetière sur des terres publiques :

Encore aujourd'hui, il faut réaffirmer les motifs pour lesquels on conserve ces bandes boisées puisque la majorité des intervenants du milieu agricole considèrent que la MRC nuit à l'agriculture en réduisant des superficies productives. La protection de l'eau est un enjeu important pour plusieurs municipalités, et le Conseil de la MRC considère que des compromis doivent être consentis par le monde agricole.

Selon les représentants de la MRC de Coaticook, l'activité agricole est souvent tenue responsable de la mauvaise qualité de l'eau. De l'avis de certains, des fertilisants se retrouveraient dans les cours d'eau, mais ce processus serait amplifié par l'absence de bandes riveraines adéquates ou par des méthodes culturales inappropriées, particulièrement dans les secteurs de forte pente :

De simples changements dans les façons de faire pourraient faire en sorte de diminuer la quantité de sédiments qui se retrouvent dans les cours d'eau. Perte de sol, perte de fertilisant, le producteur agricole voit ses revenus s'écouler dans le cours d'eau, il a donc avantage à y apporter des solutions. Souvent, le manque de connaissances et d'informations jumelé à des habitudes bien ancrées sont responsables du maintien de pratiques dont la rentabilité économique, tout autant qu'environnementale, sont discutables.

La MRC de Coaticook recommande que l'on mette en place des fonds locaux réservés aux travaux relatifs aux cours d'eau, au moyen d'une taxe spécifique à laquelle le gouvernement ajouterait une contribution additionnelle. Ces fonds seraient gérés par les MRC. Les travaux subventionnés devraient inclure la stabilisation des berges et le reboisement des bandes riveraines.

Comme la MRC de Coaticook, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides considère que les milieux municipaux et industriels ont des responsabilités certaines à l'égard de la protection des ressources du milieu. Selon ses représentants, les écosystèmes urbains et ruraux sont en étroite relation, particulièrement quand il est question de pratiquer l'agriculture en milieu périurbain :

Les écosystèmes urbains et ruraux sont étroitement liés et ont des répercussions l'un sur l'autre. De plus en plus de municipalités puisent leur eau en zone agricole, d'où l'importance accrue de la protéger. À l'opposé, certains producteurs ne peuvent plus utiliser l'eau directement de la nappe phréatique sans la traiter ou doivent être alimentés par les réseaux publics d'aqueduc parce qu'elle est contaminée. C'est le cas, par exemple, à Laval, le long de l'autoroute 440, où la nappe est contaminée par l'utilisation importante d'abrasifs.

La Fédération rappelle que, au cours des dernières années, les producteurs agricoles ont déployé des efforts considérables pour réduire les impacts environnementaux de leurs activités, les quantités d'engrais minéraux ne cessant de diminuer et les initiatives de gestion intégrée de l'eau par bassin versant se multipliant. Cependant, maints efforts seraient anéantis par une gestion déficiente des eaux usées par les municipalités. La Fédération dit constater des écarts entre ce qui est exigé des producteurs agricoles et ce qu'on demande aux autres acteurs:

Les entreprises agricoles recyclent la majorité de leurs rejets. Elles doivent être en équilibre au niveau du phosphore. Les producteurs sont conscients des rejets produits par leur entreprise et de l'utilisation qu'ils peuvent en faire, notamment en ce qui a trait aux fumiers. Les centres urbains, quant à eux, produisent de plus grands volumes de déchets de consommation que les communautés rurales et ont un plus grand impact sur l'environnement en matière de pollution, notamment sur le plan de la qualité de l'air et de l'eau.

L'AIR

Selon ce qui ressort de plusieurs des propos présentés, en améliorant leurs pratiques, les producteurs et les productrices agricoles pourraient contribuer significativement à diminuer l'émission des gaz à effet de serre et, par conséquent, à améliorer la qualité de l'air.

Les arbres absorbant le CO2, il est important pour plusieurs porte-parole d'augmenter le couvert forestier des terres agricoles. Faisant remarquer que lorsque la forêt vient à maturité, les rejets de CO2 liés à la décomposition de la végétation diminuent grandement le bilan de fixation du carbone, d'autres intervenants soulignent l'importance des bonnes pratiques d'entretien et de récolte en forêt. D'autres encore rappellent que le bois utilisé comme matériau de construction séguestre le carbone de façon permanente, un fait qui mériterait d'être mieux connu.

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est d'avis que, pour diminuer les émissions de GES, le monde agricole devrait améliorer la gestion des fumiers, optimiser l'emploi des engrais et des fertilisants, modifier les modes d'élevage et d'alimentation des animaux, améliorer les pratiques de conservation des sols et favoriser la séquestration du carbone et la gestion optimale des matières azotées.

Sur le plan énergétique, le Conseil recommande une meilleure gestion des combustibles fossiles, le recours à des sources d'énergie renouvelable, la réduction des pertes et le déploiement de nouvelles technologies d'efficacité énergétique :

Le secteur agricole engendre environ 9,4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec. qui sont attribuables principalement à la digestion des ruminants et à la gestion des fertilisants. Trois grands enjeux touchent la communauté agricole à ce sujet : la réduction des émissions de GES, la performance énergétique et l'adaptation aux changements climatiques.

Selon le Centre de développement du porc du Québec, le réchauffement de la planète causé par les gaz à effet de serre préoccupe de plus en plus la population. Des équipes et des programmes de recherche supplémentaires devront être rapidement mis sur pied. La récente crise du coût de l'énergie, liée au pétrole, rendrait les investissements en efficacité énergétique plus rentables :

La recherche de sources d'énergie alternatives au pétrole est justifiée. Dans ce champ d'activité peu couvert, les acteurs de l'innovation au Québec devront s'y intéresser.

L'industrie de la transformation et de la distribution alimentaires est aussi interpellée. En effet, plusieurs intervenants soulignent que les aliments voyagent sur de très grandes distances avant de se retrouver dans l'assiette des consommateurs. Ils génèrent ainsi de grandes quantités de gaz à effet de serre. Cette problématique serait liée à la fois au commerce extérieur et à la centralisation des activités de transformation et de distribution au Québec :

Qui dit commerce extérieur de produits alimentaires, dit transport par camion, avion ou, plus rarement, par bateau, donc consommation de produits pétroliers et production de gaz à effet de serre que l'on souhaiterait réduire. Il me semblerait donc plus logique d'essayer de réduire le commerce extérieur (et même intérieur) d'aliments, plutôt que de l'encourager. En encourageant la consommation de produits locaux, nous réduisons notre dépendance alimentaire, encourageons nos producteurs, mangeons des aliments généralement plus frais et contribuons à diminuer la production de gaz à effet de serre. (Bertrand Saint-Laurent, Estrie)

Est-il écologiquement raisonnable que nos producteurs aient de la difficulté à placer leurs pommes de terre dans les chaînes d'alimentation de la région, alors qu'on est de plus en plus inondé par des pommes de terre provenant de l'entrepôt central sous un nom maison? (Syndicat de base des Îles-de-la-Madeleine)

Le Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean rappelle qu'en effectuant la transformation près du bassin laitier on évite de transporter inutilement des volumes importants de lait au bénéfice d'un produit fini comme le fromage :

Il fut un temps où il en était ainsi et où on minimisait les coûts énergétiques (transport) et les impacts négatifs sur l'environnement (gaz à effet de serre) tout en stimulant l'économie régionale.

Comme plusieurs porte-parole d'organismes et de producteurs agricoles, la Coopérative de solidarité en développement durable de Bellechasse-La Mauve préconise le développement de circuits courts de distribution et de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) pour réduire l'émission de GES :

Dans un système tel que l'ASC, les paniers parcourent en moyenne 150 kilomètres. Pour un panier d'épicerie « standard », la distance moyenne se situe entre 2400 km et 4000 km.

LE TRAITEMENT DES DÉJECTIONS **ANIMALES**

L'Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé juge qu'il existe encore d'importantes lacunes quant à la gestion des déjections animales. Les nuisances seraient principalement attribuables aux fumiers liquides:

En effet, les lisiers, contrairement aux fumiers solides, n'apportent rien à l'amélioration de la structure des sols et sont facilement lessivables et évaporables. De plus, les structures d'entreposage sont souvent à la merci des conditions climatiques puisque la plupart des fermes ne possèdent pas de toit pour recouvrir leur fosse à purin. Ainsi, lors de la saison 2006, à cause des nombreuses averses automnales et aussi parce que les agriculteurs étaient dans l'incapacité d'entrer dans les champs gorgés d'eau, nous estimons qu'il y a eu des risques sérieux de débordement de fosses vers les réseaux hydrographiques.

Selon l'Association, différentes avenues se présentent pour s'attaquer à ces nuisances, mais il faudrait certainement repenser la gestion des lisiers dans sa globalité, favoriser les nouvelles approches comme la lutte intégrée et le travail réduit du sol et soutenir la recherche et développement dans la valorisation des déchets agricoles.

Des intervenants croient que le Québec doit investir dans les technologies de traitement des lisiers sous diverses formes. C'est le cas de la MRC de Témiscouata, qui y voit une façon pour le génie guébécois de s'imposer en matière environnementale:

Nous sommes convaincus qu'entre autres le traitement des lisiers par compostage, la génération d'électricité à partir des excréments animaux ou encore les expériences de gestion par bassin versant sont toutes des voies de développement très intéressantes. Ces développements technologiques peuvent nous positionner avantageusement sur la scène agricole internationale et nous permettre de contrer la stratégie de la production au moindre coût. Nous devons cependant nous donner les moyens de reconnaître ces technologies et en faciliter l'intégration par les entreprises agricoles. Voilà un créneau aue nous ne pouvons pas ignorer.

Selon les représentants de Poudrex et de Lisitech, les principaux obstacles au développement de l'industrie porcine sont inhérents aux odeurs et à la pollution (gaz à effet de serre, pollution des eaux et de l'atmosphère) associées à la gestion liquide des déjections animales et aux surplus des lisiers. Ils possèdent une technologie qui, selon eux, permet de réduire de plus de 80 % les odeurs produites de façon conventionnelle et les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, et ce, en recyclant toute la matière organique.

D'après le groupe Maxeco Organo-Minéral (Canada), au Québec seulement, la masse de fumier de bovin laitier est capable de générer plus d'énergie que le projet de la plate-forme du Suroît. Il serait donc intéressant de canaliser l'énergie générée par les résidus organiques :

En plus d'améliorer de façon notable la santé des sols, les fertilisants obtenus par ce procédé pourraient être assimilables beaucoup plus rapidement, ce qui permettrait une utilisation encore plus rationnelle des fertilisants chimiques et contribuerait grandement à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Quant aux agriculteurs, leurs factures d'intrants diminueraient potentiellement de façon importante tandis que leurs revenus par hectare augmenteraient en raison de la quantité et de la qualité des produits récoltés.

LA BIODIVERSITÉ

Des organismes régionaux ont tracé un portrait de la biodiversité dans leur coin de pays. Ainsi, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides fait remarquer que la biodiversité est l'une des richesses de son territoire et qu'il s'agit là d'un avantage comparatif déterminant pour les producteurs et les productrices agricoles :

La qualité de l'eau y est bonne, les bassins versants n'y sont pas dégradés et les sols sont pauvres en phosphore. Ces caractéristiques seront fort importantes lorsqu'on parlera de potentiel de développement. Globalement, il n'y a pas de démarcation franche ou de coupure nette entre la forêt, les bosquets et les terres cultivées. La biodiversité est maintenue par les liens qui unissent ces différents écosystèmes et permet à la faune une mobilité d'une forêt à l'autre. L'aménagement des forêts privées et publiques et les pratiques sylvicoles se font dans le respect de cette biodiversité et assurent le maintien de la faune dans son milieu naturel.

Cette fédération explique que l'agriculture joue un rôle significatif dans la protection de certaines espèces animales de l'Outaouais. Ce serait le cas, entre autres, du cerf de Virginie et de l'ours noir, qui auraient profité d'une situation privilégiée engendrée par l'agriculture.

Dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, M. Éric Giguère, agronome et agriculteur, fait valoir l'extrême importance d'alléger l'empreinte de nos systèmes agroalimentaires sur la biodiversité. Celle-ci a permis à l'agriculture de voir le jour, dit-il. Il observe qu'en Gaspésie comme ailleurs l'agriculture pratiquée comme activité commerciale s'accompagne d'une spécialisation toujours plus grande:

Il ne s'agit pas seulement de la spécialisation des fermes dans une production précise; cet état de fait est accentué par le fait que les surfaces productives se limitent inexorablement à un nombre de plus en plus limité d'espèces végétales. Les rares élevages qui restent tendent vers la stabulation complète. Les fourrages qui les nourrissent requièrent une mécanisation complexe et un minutage qui ne tolèrent pas la diversité. Ainsi, nous sommes passés de prairies riches de plusieurs espèces à des parterres de coupe qui en comptent une demi-douzaine.

Pour M. Giguère, les choix sont dictés par les systèmes de financement et de soutien étatique :

On constate en Gaspésie qu'en l'absence d'élevage, les terres arables – et surtout les hommes et femmes qui tentent d'en vivre – sont confinés à exploiter une poignée d'espèces. Dans le marché actuel des denrées agricoles conventionnelles, chaque effort de culture auguel n'est pas lié ce soutien d'État est craint et négligé. Les terres de la plaine du Saint-Laurent ne sont pas uniquement fertiles pour l'agriculture. Ces terres abritaient jadis des espèces endémiques associées à des écosystèmes maintenant remplacés par des champs de monoculture.

Plusieurs personnes et groupes expriment leurs appréhensions relativement à la disparition de plus en plus rapide d'espèces animales et végétales. Il s'agirait là d'un phénomène à la fois planétaire et local.

En Estrie, M. Éric Saumur, ingénieur civil et étudiant à la maîtrise en environnement, cite le scientifique Hubert Reeves, selon qui la période d'extinction massive des espèces que nous vivons ne peut engendrer que deux résultats : l'extinction de l'humanité ou un profond changement du rapport de l'homme avec la nature.

Dans le même esprit, Alexandre L.-Gaudreau, étudiant en géographie, aménagement du territoire et développement durable à l'Université du Québec à Rimouski, exprime sa vive inquiétude devant ce qu'il décrit comme la sixième période d'extinction massive de la vie sur la Terre. Il se réfère sur ce plan à l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui prétend qu'un mammifère sur quatre, qu'un oiseau sur huit et qu'un amphibien sur trois seraient en danger d'extinction. Le Québec, particulièrement en sa partie sud, serait affecté par la diminution de la biodiversité.

L'agriculture, si elle n'est pas l'unique responsable, est encore une fois interpellée. Selon le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, la littérature associe les pertes en biodiversité aux monocultures, à l'introduction d'espèces et de gènes étrangers dans l'environnement, à la pollution par des pesticides ou à la surfertilisation ainsi qu'à la fragmentation et à la perte des habitats naturels par la réduction des bandes riveraines, des corridors fauniques, des milieux humides et des boisés. Les représentants du Conseil soutiennent que le maintien de la biodiversité est un indicateur de la capacité de charge des écosystèmes et du potentiel de développement durable de l'agriculture :

La diversité biologique permet entre autres le maintien d'un matériel génétique nécessaire et de processus essentiels qui parfois profitent à l'agriculture : pollinisation, décomposition de la matière organique, refuges pour les auxiliaires ou agents de lutte, etc. Comme autres avantages, la protection de boisés agricoles peut être valorisée et fournir des revenus complémentaires par la plantation d'essences de valeur (par exemple, le bois d'œuvre et l'exploitation de divers potentiels commercial, touristique, agroforestier et en gestion intégrée des ressources).

Des pistes de solutions

La protection de la couverture forestière et l'aménagement de bandes riveraines seraient deux avenues à privilégier pour préserver la biodiversité.

L'Institut de recherche en biologie végétale a mené des expériences pilotes pour introduire des peupliers couplés à des cultures intercalaires en brise-vent et en bordure de rives ou de fossés de drainage. Cette expérience a été concluante, notamment sur le plan de la biodiversité :

La présence d'arbres en agriculture augmente les retours de matière organique par l'apport de feuilles et de racines fines, élève l'activité des microorganismes du sol, participe à la séguestration du carbone, limite le ruissellement de surface et l'érosion des sols, récupère une partie des fertilisants échappant à la culture, agit sur la dégradation des pesticides, augmente la biodiversité pour la maîtrise des ravageurs, structure l'espace, créant davantage de niches, et peut favoriser les déplacements de la faune. L'enjeu est maintenant d'établir des formes modernes d'associations d'arbres et de plantes agricoles qui permettent d'atténuer l'impact de la pratique agricole intensive tout en assurant une rentabilité du bois produit pour son acceptation par les agriculteurs.

L'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal rapporte que plus de 70 % des habitats forestiers de la vallée du Saint-Laurent ont disparu. C'est aux pratiques agricoles en cours, mais aussi à un mauvais aménagement du territoire et des paysages agricoles que cet intervenant attribue principalement le problème:

Ainsi, la disparition de forêts, notamment au niveau des écosystèmes riverains, est étroitement liée aux problèmes de pollution diffuse et de perte de biodiversité qui sévissent principalement dans le sud du Québec.

Les représentants de l'Institut font remarquer que la présence de forêts naturelles ou aménagées est d'une importance capitale non seulement pour la biodiversité en milieu agricole, mais aussi pour l'équilibre et la pérennité des pratiques agricoles :

En plus d'offrir bon nombre d'habitats à tout un éventail d'espèces végétales et animales, la forêt et les autres écosystèmes naturels contribuent à maintenir l'homéostasie interne dans les systèmes agricoles. Par exemple, en conservant des milieux naturels à proximité des terres en culture, il sera plus facile de maintenir un équilibre des populations d'insectes ravageurs.

La MRC de Coaticook fait état de ses efforts pour protéger la biodiversité sur son territoire, notamment au chapitre de la protection des milieux humides et des boisés:

La MRC de Coaticook réglemente l'abattage d'arbres sur l'ensemble de son territoire depuis 1995. L'inspecteur régional en matière d'abattage d'arbres couvre l'ensemble du territoire de la MRC et émet annuellement une moyenne de 90 certificats d'autorisation. Appuyé par un comité consultatif de la forêt privée, le conseil de la MRC a entrepris une réflexion afin d'actualiser cette réglementation particulièrement en rapport avec les mises en culture. Cette réflexion a été freinée par le gel imposé et devait reprendre dès la disponibilité des nouvelles données photographiques permettant de mieux évaluer la progression des superficies en culture sur l'ensemble du territoire et d'être outillé en prévision d'un éventuel déael.

Selon M. Laurier Chabot, qui s'identifie comme un paysan, on peut assurer le maintien et la croissance de la biodiversité en encourageant la production locale et la

En ayant plus de petits producteurs, il y aura plus de diversité, pourvu que le développement se fasse en tenant compte de l'environnement.

Plusieurs expriment aussi leurs inquiétudes quant à la disparition progressive des variétés de plantes cultivables et des types d'animaux d'élevage. La monoculture, les pratiques intensives de l'élevage, la gestion oligopolistique des semences et la présence des organismes génétiquement modifiés (OGM) suscitent chez eux de vives appréhensions.

Madame Diane Joubert présente la position du Programme semencier du patrimoine Canada. Selon cette intervenante, l'agriculture intensive et le contrôle oligopolistique des semences entraîneraient des pertes imposantes de biodiversité végétale, tant sur le plan du nombre de variétés cultivées que sur celui de la diversité génétique au sein de ces variétés :

Mondialement, ce sont dix corporations qui contrôlent actuellement 32 % du marché commercial des semences, un marché évalué à 23 milliards de dollars. Ce sont ces mêmes corporations qui contrôlent à 100 % le marché des semences transgéniques. En conséquence, la sécurité de notre base alimentaire est devenue précaire, détenue actuellement par très peu d'acteurs se mobilisant autour d'un nombre très limité de variétés.

Dans le Bas-Saint-Laurent, une membre de la Coalition au-delà de l'agriculture industrielle, Mme Nicole Basque, dénonce la modification génétique des semences :

On peut utiliser ces graines pour faire de la farine, de l'huile, mais si on les plante, elles ne poussent pas. C'est ce qu'on appelle la technologie « Terminator ». Cette technologie est tellement atroce que la Convention des Nations unies sur la diversité biologique a établi un moratoire sur les essais et la commercialisation de la technologie Terminator.

Madame Basque mentionne que l'Agence canadienne d'inspection des aliments propose un nouveau régime d'enregistrement des graines qui privatiserait le processus et permettrait aux entreprises de semences de révoquer automatiquement l'enregistrement des variétés de graines plus anciennes.

De son côté, le Réseau québécois des groupes écologistes se dit d'accord avec la prétention des AmiEs de la Terre de Québec selon laquelle « l'utilisation d'OGM restreint la variété des plantes cultivées et la diversité des cultivars utilisés »:

Conséquence directe, les agriculteurs constatent ces dernières années qu'ils ont de moins en moins de choix de cultivars non OGM. Cela est sans compter les risques sur l'environnement et de perte de biodiversité. En effet, il existe un risque de dissémination dans l'environnement par pollinisation. L'exemple le plus frappant réside dans les OGM de colza ou de betteraves résistants à des pesticides.

Monsieur Éric Chaurette, un membre du Groupe de travail sur les politiques canadiennes en matière de sciences et technologies, est du même avis. Il écrit qu'en créant des produits soi-disant universels qui ne sont pas forcément conçus pour s'adapter aux conditions locales, la biotechnologie agricole peut menacer la biodiversité :

On en voit un exemple saisissant dans la contamination des variétés locales, une réalité maintenant bien concrète pour plusieurs communautés. Cette contamination limite le choix des agriculteurs et peut faire des ravages sur le plan économique. Elle est un acte d'agression envers les cultures autochtones et d'autres cultures intimement liées à la terre et à l'agriculture.

Dans le domaine de l'élevage, la biodiversité serait également en perte de vitesse. La Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec et M. André Auclair, un éleveur de la Mauricie, font part des efforts consacrés par quelques-uns pour préserver les races traditionnelles que sont la poule Chanteclerc, la vache canadienne et le cheval canadien. Ces races seraient bien adaptées au climat du Québec, leurs origines remontant à l'époque de la colonisation. Pourtant, d'après M. Auclair, ces races en danger ne trouvent aucun autre refuge que celui qu'offrent quelques rares éleveurs sensibles à leur sauvegarde. Il réclame l'application de quotas réservés pour la poule Chanteclerc et la vache canadienne ainsi qu'une aide financière de l'État pour la préservation des trois espèces.

LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'écoconditionnalité

Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de lier ses programmes d'aide au principe d'écoconditionnalité, faisant ainsi du respect des normes environnementales l'une des conditions d'admission à l'aide gouvernementale. En agriculture, La Financière agricole du Québec doit préparer et mettre en œuvre un plan à cet effet pour la période 2007-2010.

Pour plusieurs intervenants, l'écoconditionnalité devrait être plus qu'une mesure coercitive destinée à assurer le respect des normes en vigueur. Ceux-ci réclament une politique proactive qui puisse soutenir financièrement les productions s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Ils souhaitent la transformation des programmes de soutien financier afin qu'ils appliquent graduellement le principe d'écoconditionnalité.

Selon le Réseau des jeunes maraîchers écologiques, il est grand temps de réviser les modes de financement en agriculture et de soutenir prioritairement les fermes qui produisent pour nourrir les populations locales, qui innovent tout en prenant soin de l'environnement et qui sont bien intégrées à leur communauté :

Est-ce que l'écoconditionnalité se limite à la production du bilan de phosphore sur nos terres agricoles? Nous sommes en attente d'autres actions concrètes et souhaitons que l'implantation du plan d'action dans ce domaine par La Financière agricole du Québec d'ici 2010 soit ambitieuse. Par contre, selon nous, l'écoconditionnalité se doit de soutenir les agriculteurs qui usent de bonnes pratiques agroenvironnementales, allant au-delà du simple respect de la réglementation.

Cette approche est retenue par un nombre considérable d'intervenants, entre autres par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Celui-ci rappelle que c'est la notion de développement durable qui sous-tend le principe d'écoconditionnalité :

Avec évidence, le conseil de l'environnement est grandement favorable au principe d'écoconditionnalité ainsi qu'au déploiement de divers instruments économiques en agriculture dans la mesure où ils assurent une agriculture durable et respectueuse de la capacité de charge des écosystèmes sur la base d'indicateurs pertinents et mesurables.

Plaidant pour une transformation des modes de production, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal affirme que les mesures d'écoconditionnalité actuelles s'attardent à améliorer des pratiques, plutôt qu'à revoir le mode de production pour tendre vers une agriculture durable:

Le Québec fait face aux problèmes inhérents de l'agriculture marchande intensive qui de plus en plus dépend des subventions gouvernementales pour être compétitive sur les marchés locaux, nationaux et internationaux, tout en entraînant des coûts sociaux et environnementaux localement. D'un point de vue environnemental, l'agriculture intensive entraînerait des coûts importants pour la société. La perte des sols due à l'érosion n'est pas une fatalité inhérente à toute agriculture, mais est associée à un type d'agriculture.

Monsieur Mario Handfield, chercheur-collaborateur au Centre de recherche sur le développement territorial à l'Université du Québec à Rimouski, propose que la diversité des modèles de production soit davantage valorisée socialement, soutenue économiquement et politiquement et représentée syndicalement, notamment pour favoriser l'innovation sociale plutôt que d'exclure de ses rangs ceux qui ne se conforment pas à un système qui cherche à standardiser et à uniformiser l'agriculture dans un modèle dominant orienté vers la « conquête des marchés »:

Dans cette optique, la multifonctionnalité positive de l'agriculture devrait être valorisée et rétribuée pour les services et biens produits dont toute la population bénéficie sur le plan collectif et individuel, par opposition à l'écoconditionnalité qui demeure une approche coercitive.

Déplorant ce qu'elle décrit comme l'approche punitive du gouvernement du Québec, la Fédération de l'UPA de la Mauricie préconise aussi la proactivité :

L'écoconditionnalité, c'est un mécanisme qui assure l'application des normes environnementales. Souvent perçue comme punitive, l'écoconditionnalité doit être un incitatif à la performance environnementale des fermes de la Mauricie. Ainsi, nous souhaitons qu'elle prenne la forme d'une prime à la performance. Plus un producteur en fait, et plus il récolte d'aide gouvernementale.

À Alma, M. Jean-François Robert propose également une prime aux actions positives comme l'agriculture biologique et le semis direct, qui comptent parmi « les domaines dans lesquels le financement public devrait être mis à disponibilité et où il ne fait pas de doute [...] que la collectivité y trouve son compte ».

De concert avec le groupe Action Semis Direct, M. Jocelyn Michon, un producteur agricole de la Montérégie, explique à la Commission que la pratique du semis direct est une pratique culturale qui ne nécessite aucun travail du sol. D'abord élaboré pour conserver l'humidité du sol dans les régions sèches, le semis direct aurait gagné en popularité sur tout le continent américain, le Québec compris. Il assurerait une protection accrue du milieu en réduisant de façon très importante l'érosion des sols de même qu'en abaissant de beaucoup les besoins en carburant, en fertilisants et en herbicides.

Une responsabilité partagée

Plusieurs affirment par ailleurs que la pression est grande sur les producteurs agricoles et qu'ils ne doivent pas être les seuls à payer pour des actions qui ont des retombées bénéfiques sur l'ensemble de la collectivité. Des mesures qui devraient bénéficier du soutien de l'État sont déterminées. Il s'agit notamment de l'aménagement de haies brise-vent et de bandes riveraines, du retrait de certaines superficies en culture, du reboisement, du maintien de boisés, de la préservation de milieux humides et de tourbières, de la rotation des cultures, de la certification biologique, de la réduction des intrants chimiques, des essais de nouvelles cultures et espèces adaptées à nos conditions, de la conservation des semences patrimoniales, de l'entretien du paysage et de la production de bioénergies.

Les AmiEs de la Terre de Québec soutiennent eux aussi qu'il n'appartient pas aux seuls agriculteurs d'assumer les coûts financiers qu'implique la protection des ressources collectives. Ils déplorent de même que l'implantation des mesures d'écoconditionnalité soit lente et peu efficace. Ils attribuent ces problèmes de mise en œuvre à la gouverne de La Financière agricole du Québec :

Pour une meilleure efficacité, il convient au préalable de libérer La Financière agricole et les autres instances de gestion des programmes d'aide, de la pression des lobbies de l'agrobusiness en diversifiant l'origine des membres de son conseil d'administration (par exemple, intégrer des représentants de l'agriculture biologique, de l'Union paysanne, d'unions de consommateurs, d'associations environnementalistes et écologistes).

Active dans la Capitale-Nationale, plus précisément dans le comté de Portneuf, la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne avance que le principal problème en matière de réglementation environnementale réside dans le fait que celle-ci est plus ou moins respectée:

Ce sont souvent ces quelques individus qui font mal paraître l'ensemble des producteurs quant au respect des normes environnementales. Cette surveillance pourrait être, encore une fois, avantagée par la formation d'inspecteurs ou de surveillants. Les producteurs devraient également être mieux informés des solutions de rechange aux pratiques agricoles conventionnelles et sensibilisés à l'importance et aux coûts de la dégradation du milieu naturel.

Par contre, cette corporation constate que des exigences de plus en plus grandes sont imposées aux agriculteurs et aux agricultrices. Il deviendrait indispensable de recourir à des incitatifs financiers pour assurer la conformité aux exigences gouvernementales.

D'après l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie, malgré les efforts consacrés jusqu'à maintenant, le chemin à parcourir est encore important. Il serait urgent d'accélérer le rythme et les agriculteurs ne devraient pas être les seuls à assumer le poids financier des actions à accomplir :

Certains producteurs deviennent nerveux, sinon agressifs, dès qu'ils entendent parler d'efforts supplémentaires à faire. Nous ne leur ferons pas l'injure de croire que c'est parce qu'ils n'ont aucune conscience environnementale : ils ont besoin de soutien.

Dans la MRC de Coaticook, le secteur agricole aurait été grandement sollicité par l'application de la réglementation québécoise. Or, malgré le chemin parcouru depuis les 10 dernières années, certains organismes ne se gêneraient pas pour dénoncer l'agriculture :

Le climat est actuellement tendu. D'une part, les entreprises agricoles n'ont plus de marge de manœuvre financière pour faire face à de nouvelles obligations, d'autre part, l'opinion publique accentue les pressions pour la protection de l'environnement. Pourtant, cette responsabilité ne peut incomber à un seul groupe. Il faudra donc poursuivre les efforts dans un esprit de concertation et de partenariat accrus.

Selon cet intervenant, au regard de la protection de l'eau, par exemple, les avis sont partagés sur la responsabilité de chacun : propriétaires riverains, propriétaires du bassin versant, municipalités, etc. Il fait remarquer toutefois que les travaux nécessaires requièrent des investissements importants qui dépassent largement la capacité individuelle de payer.

La filière énergétique agricole

La mise en valeur de la biomasse agricole à des fins de production d'énergie mérite d'être encouragée par l'État, disent certains. Ainsi pense M. Éric Camirand, le président d'Électrigaz Technologies, qui souhaite que les ministères responsables des ressources naturelles, de l'environnement et de l'agriculture travaillent de concert à mettre en place une filière énergétique agricole.

C'est également le vœu exprimé par M. Francis Allard, président d'Agro Énergie, selon qui les cultures intensives sur courtes rotations (CICR) d'arbres à croissance rapide, par exemple le saule, conviennent tout à fait au Québec et offrent des rendements très performants en matière de production de biomasse, et ce, à faible coût :

Les gouvernements auront, dans un futur rapproché, à intégrer les CICR dans leurs platesformes. Ce mode de culture cadre parfaitement [dans les] politiques de développement durable du Québec.

Monsieur Daniel Henri, un résident de Saint-Roch-del'Achigan qui est à la fois agronome et vice-président d'une exploitation agricole familiale, propose que le Québec développe une politique agricole d'énergie verte basée sur la production de biogaz par méthanisation :

Les lisiers et les résidus seraient ainsi débarrassés de leurs mauvaises odeurs, ce qui apporterait une plus grande acceptation sociale des activités agricoles, y compris celle des porcheries. Cela produirait des fertilisants naturels de grande qualité. De plus, on diminuerait le problème de production de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur agricole, ce qui donnerait une chance non négligeable au Québec de se conformer aux normes de Kvoto.

Bien qu'il recommande au gouvernement du Québec d'appuyer des initiatives comme la cogénération ou le biogaz, Greenpeace ne considère pas l'éthanol comme le substitut idéal aux carburants fossiles, car il produirait des bilans énergétiques et environnementaux négatifs. Monsieur Steven Guilbeault, alors responsable de la campagne Énergie et changements climatiques de Greenpeace, a présenté un mémoire dénonçant l'utilisation de l'éthanol à base de maïs dans le carburant, cette mesure que préconise le gouvernement du Canada.

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle nationale

Meilleure connaissance des milieux physiques, modes de production pour une agriculture durable, intégration des programmes gouvernementaux et « réglementation intelligente », beaucoup reste à faire en matière d'environnement. C'est du moins ce que font valoir plusieurs groupes et entreprises d'envergure nationale comme le Mouvement des caisses Desjardins :

Dans le secteur agricole, la question environnementale est au cœur des débats depuis quelques années. Elle soulève des questions sur les modèles de développement de l'agriculture, provoque des tensions sociales, mais incite aussi à des efforts en matière de protection environnementale tant de la part des intervenants que des producteurs. Avec l'application de la réglementation bioenvironnementale, la mise en place du principe d'écoconditionnalité lié aux programmes de subventions, le développement de l'offre de service des clubs d'encadrement technique et l'engagement incontestable des agriculteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques, des progrès significatifs ont été réalisés depuis dix ans.

Le Barreau du Québec indique pour sa part que l'activité agricole et agroalimentaire affecte la qualité de l'environnement et que, pour se situer dans une perspective réelle de développement durable, il faudrait être vigilant :

[...] les activités agricoles et agroalimentaires contribuent de manière très importante à la dégradation et à la pollution de tout le bassin québécois et du fleuve Saint-Laurent. Nous soumettons l'idée que la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois doit accorder une attention toute particulière à ce sujet fondamental pour l'avenir de ces activités qui paraissent non durables quant à leurs impacts sur la ressource eau.

L'AGRICULTURE INTENSIVE

L'agriculture intensive, qu'on associe souvent à la monoculture, est accusée d'être à l'origine de la dégradation des sols et des cours d'eau. Équiterre avance même qu'au Québec la majorité des cours d'eau et des nappes phréatiques en milieu agricole sont contaminés par des résidus de pesticides. Si quelques-uns, comme le Sierra Club du Canada, pointent du doigt la production porcine pour la présence de pathogènes et de fertilisants, le constat fait par plusieurs identifie davantage l'agriculture intensive dans son ensemble comme étant un facteur majeur. Le directeur national de santé publique du Québec, le Dr Alain Poirier, aborde la question :

L'intensification des pratiques culturales ainsi que la disparition graduelle des cultures pérennes au profit de cultures annuelles occasionnent de nombreux problèmes de dégradation des sols et des cours d'eau. [...] Au Québec, la majorité des cours d'eau et des nappes phréatiques situés en milieu agricole sont contaminés à des niveaux variables par des résidus de pesticides ou des dérivés des engrais organiques (comme les nitrates et le phosphore).

L'agriculture intensive est souvent évoquée. Des organisations comme l'Union des municipalités du Québec (UMQ) y font référence et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec porte un jugement sévère sur les conséquences de la monoculture. Équiterre en traite également et déplore la dégradation des sols causée notamment par les engrais chimiques et la surfertilisation :

En plus de favoriser la multiplication des plantes et des insectes nuisibles, la monoculture appauvrit les sols. Pour maintenir la productivité des sols, des engrais sont donc appliqués. Comme dans le cas des pesticides, les engrais ruissellent vers les cours d'eau et peuvent être lessivés jusque dans la nappe phréatique.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec rappelle que l'agriculture doit respecter la « capacité de support de l'environnement », c'est-à-dire que l'agriculture doit faire en sorte de ne pas dépasser un seuil au-delà duquel les écosystèmes ne pourraient se régénérer.

La capacité de support doit guider le développement durable de l'agriculture, affirme le Regroupement, mais il constate que le Règlement sur les exploitations agricoles n'utilise pas cet élément et que de nouveaux lieux d'élevage sont autorisés, par exemple, sans qu'on connaisse la teneur en phosphore des cours d'eau.

L'EAU

La gestion intégrée par bassin versant

La pollution de l'eau, qu'elle soit souterraine ou de surface, est souvent mentionnée. Une facon de s'attaquer à ce problème a été mise en place au cours des dernières années et plusieurs mémoires en traitent : il s'agit de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) y voit une approche globale très bénéfique:

Les interventions en agroenvironnement doivent être guidées par une bonne évaluation à l'échelle du territoire ou du bassin versant. Cette évaluation est nécessaire pour bien comprendre les problématiques et leurs causes. L'analyse pourra ensuite être raffinée à l'échelle d'un sous-bassin, de la ferme et du champ.

Plusieurs partagent cet avis que la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant s'avère très efficace. C'est d'ailleurs la mission que poursuit le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ), avec ses 38 organismes faisant appel à tous les intéressés : utilisateurs de l'eau, producteurs agricoles ou forestiers, groupes communautaires et élus municipaux.

Le ROBVQ poursuit actuellement plusieurs projets dans diverses régions du Québec, mais ses actions sont limitées, faute de données qui puissent appuyer une connaissance suffisante du terrain. Le même constat est fait par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec qui nous informe qu'il existe bien peu de connaissances au Québec sur l'état des eaux souterraines, tant en quantité qu'en qualité. Ces informations sont d'autant plus nécessaires qu'il s'agit évidemment d'une ressource indispensable aux activités agricoles et aux besoins domestiques et industriels. Il propose donc, tout comme les organismes de bassin versant, que le gouvernement québécois veille à approfondir les connaissances sur l'état des eaux souterraines.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant a été mise en place dans la foulée de la Politique nationale de l'eau et elle est contenue dans le cadre de référence du MDDEP. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) se dit entièrement favorable à cette approche. Toutefois, elle est d'avis que certaines dispositions devraient être revues.

La FQM déplore que la responsabilité de l'élaboration des plans directeurs de l'eau soit confiée aux comités de bassin, alors que ceux-ci n'exercent pas de responsabilité directe en la matière. Elle propose que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant soit plutôt orchestrée par les MRC, en continuité avec leur mandat d'aménagement du territoire. Les bassins versants étant souvent plus vastes que les territoires des MRC, les MRC devraient, le cas échéant, gérer cette responsabilité en commun, selon le modèle des commissions conjointes d'aménagement par exemple.

Des pratiques agricoles durables

Nature Québec explique que la protection de l'eau serait grandement favorisée par l'adoption de pratiques agricoles durables : bonnes pratiques d'épandage, de gestion des amas de fumier au champ, de transport des fumiers ou d'alimentation des animaux, de l'utilisation raisonnée des pesticides, etc. L'organisme met aussi en relief l'importance de bonnes pratiques d'approvisionnement en eau, insistant particulièrement sur l'intérêt du drainage souterrain des sols plutôt que par l'intermédiaire de fossés.

L'IRDA communique diverses mesures à promouvoir pour minimiser les impacts des différentes activités liées à la culture et à l'élevage. Par exemple, une bonne rotation des cultures constituerait la solution à plusieurs problèmes. L'Institut mentionne aussi que pour optimiser les fertilisants, toutes les pratiques qui améliorent la structure et l'activité biologique des sols seraient à favoriser. L'IRDA déclare à ce sujet :

Diverses pratiques culturales et des aménagements agricoles appropriés pourraient également améliorer la santé environnementale des espaces agricoles... On peut penser aux bonnes pratiques relatives au contrôle de l'enrichissement à long terme des sols, à l'épandage des engrais de ferme et autres produits fertilisants (doses, périodes et enfouissement), à la préservation de la qualité et de la productivité des sols et à la réduction des pertes de sols et de nutriments, aux aménagements hydroagricoles, etc. Une bonne rotation des cultures constitue la solution à plusieurs problèmes. Il faut donc miser sur des systèmes de production qui favorisent de telles rotations. On peut également penser à la diversification des cultures, à l'optimisation de la gestion de l'eau d'irrigation, etc.

Des techniques sont déjà appliquées et il ne faudrait pas mésestimer les progrès accomplis jusqu'à maintenant, fait valoir l'Ordre des agronomes du Québec en référence, notamment, à l'application des fertilisants :

L'approche québécoise des PAEF [plans agroenvironnementaux de fertilisation], qui est basée sur la richesse des sols, a permis de rationaliser la fertilisation. [...] L'évolution et le raffinement des connaissances permettent maintenant d'examiner les autres facteurs qui portent atteinte à l'environnement et de recourir également à d'autres approches.

Les bandes riveraines

Comme d'autres intervenants, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec témoigne des avantages importants et variés que les bandes riveraines présentent :

Les bandes riveraines constituent également des habitats fauniques essentiels à la préservation de la biodiversité en milieu agricole. En effet, la végétation riveraine est un milieu vivant d'une richesse exceptionnelle où se côtoient les écosystèmes aquatiques et terrestres. Les zones riveraines sont habituellement très productives et recèlent une grande diversité écologique, tant végétale qu'animale. Les bandes riveraines sont d'autant plus importantes que dans un milieu à vocation agricole, les habitats et refuges fauniques sont limités et fragmentés. Outre ces bénéfices, les bandes riveraines comportent également un aspect économique non négligeable. On signalera notamment l'augmentation de la valeur des terrains et des propriétés, la réduction du coût pour le traitement de l'eau et l'atténuation des dommages en cas d'inondations.

La contribution des bandes riveraines serait toutefois très variable selon les milieux où celles-ci sont implantées. Par exemple, la vitesse et la profondeur de l'eau de ruissellement conditionneraient les propriétés à donner à la bande de protection. Pour juger de l'efficacité réelle, de nombreux paramètres doivent être considérés et. encore ici, un effort de recherche serait nécessaire pour mieux connaître les structures optimales des bandes riveraines. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec réitère donc le besoin d'augmenter les connaissances relatives aux cours d'eau afin d'établir des normes à moduler en fonction des différentes capacités de support.

Une autre amélioration est également souhaitée par la FQM, qui signale une lacune du Règlement sur les exploitations agricoles. La FQM fait remarquer que le Règlement ne tient pas compte de problématiques particulières telles que la protection de cours d'eau présentant un caractère particulier (rivières à saumon, frayères, rivières patrimoniales, etc.). Elle propose de prévoir une bande de protection plus importante en bordure de ces cours d'eau.

Pour sa part, l'UMQ souhaite que le gouvernement québécois assure la protection des bandes riveraines en partenariat avec les villes et les MRC. Elle désire ainsi l'adoption d'une approche mieux adaptée aux problématiques locales et régionales.

L'AIR

Avec des circuits de distribution de plus en plus grands, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribuerait de façon significative aux émissions totales de GES. Il faudrait donc privilégier les circuits de distribution courts, comme nous en pressent notamment Équiterre, le Comité de mobilisation politique et l'Association des marchés publics du Québec.

Outre les circuits de distribution, la production de GES touche bien d'autres aspects et tous les éléments de la chaîne de valeur sont concernés, comme nous le dit le directeur national de santé publique :

Au Canada, on estime à environ 10 % la contribution de l'agriculture aux émissions totales de GES. Cette estimation est nécessairement plus importante si l'on tient compte de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire. De la production de l'aliment à sa consommation, en passant par la transformation, l'emballage, la conservation et le transport, chaque étape contribue aux émissions totales de GES. Une action efficace de réduction de GES implique nécessairement des changements importants à tous les niveaux de cette chaîne.

LE TRAITEMENT DES DÉJECTIONS **ANIMALES**

La question des fumiers, parfois des lisiers, fait l'objet de quelques commentaires qui rappellent l'importance de cette problématique et l'urgence que des solutions soient trouvées. Selon des intervenants à portée nationale, des réponses se trouvent du côté de l'innovation.

Le Collège Macdonald de l'Université McGill fait valoir toute la pertinence de ce sujet dans le contexte actuel de l'intensification de l'agriculture et des risques ainsi posés à la protection de l'eau et des sols. Les milieux de l'éducation et de la recherche pourraient jouer un rôle plus grand encore, nous dit le Collège :

Il y a encore beaucoup à faire en matière d'éducation et de recherche dans le domaine de la gestion des déjections animales et des systèmes d'élimination, afin de réduire la pollution de l'eau des sols agricoles. L'interaction de l'intensification de l'agriculture, des innovations technologiques et des changements climatiques exerce une pression croissante sur notre sol et les ressources en eau. L'élaboration et l'application des meilleures pratiques de gestion pour réduire cet impact, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, est de la plus haute priorité. Traduction libre de la Commission]

L'IRDA indique des aspects techniques précis à considérer. Par exemple, pour être davantage rentables, les systèmes de séparation et de traitement des lisiers devraient considérer le développement et la mise en marché de produits à valeur ajoutée à partir de la phase

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec y va également d'une recommandation en rapport avec les efforts qu'elle poursuit concernant la gestion des fumiers. Elle invite le gouvernement à s'associer aux producteurs pour poursuivre la recherche visant à la fois à protéger l'environnement et à trouver de nouveaux débouchés comme la valorisation énergétique par la création de biogaz servant à produire de l'électricité.

Le Sierra Club du Canada aborde le sujet de la production porcine en mentionnant que les technologies de traitement des lisiers, même si elles existent, sont trop coûteuses et donc difficilement applicables. Cette situation, selon le Club, oblige l'imposition d'un moratoire et peut-être la fermeture de certains établissements non conformes.

Les amas de fumier au champ

Pour ce qui est des amas de fumier au champ, l'IRDA souligne l'importance de les gérer selon les règles de l'art, mais reconnaît le besoin d'approfondir les connaissances en cette matière :

Afin de fournir des solutions diversifiées à l'ensemble des producteurs agricoles, l'IRDA a produit en 2006 le Guide de conception des amas de fumier au champ à partir de plusieurs études réalisées par ses chercheurs. Ce guide a été élaboré à l'intention des conseillers agricoles qui peuvent recommander le stockage de fumier solide en amas au champ dans le cadre d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le guide énonce les règles de l'art en matière de conception et de gestion des amas au champ.

Ce guide, précise l'IRDA, sera par la suite soumis à une validation sur le terrain, de concert avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), pour déterminer son applicabilité.

La Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) soutient quant à elle qu'il faut encourager l'entreposage au champ des fumiers solides, puisqu'il présente des avantages certains :

[...] la gestion sous forme solide et l'entreposage au champ au fur et à mesure que le fumier est produit procurent de nets avantages sur le plan agronomique et environnemental. Cela permet notamment d'enregistrer des gains environnementaux significatifs en atténuant les risques de ruissellement à l'épandage, en augmentant les fenêtres d'épandage, et en diminuant les risques de compaction du sol, puisque le transport du fumier est surtout effectué au cours de l'hiver et déposé dans les parcelles.

Les carcasses d'animaux morts

Eu égard à la problématique de gestion des carcasses d'animaux morts, pour laquelle il faut aussi trouver des solutions adéquates, la FPBQ propose aux autorités publiques une approche de valorisation :

Dans un contexte où les producteurs doivent toujours trouver de nouvelles avenues pour valoriser leurs produits et sous-produits, et protéger durablement leur environnement, leur attitude visionnaire représente un atout indéniable. Voilà pourquoi nous avons fait réaliser des études sur la faisabilité de l'implantation d'une usine transformant les carcasses d'animaux morts et les sous-produits d'abattage en

LA BIODIVERSITÉ

Afin de répondre à 90 % de la demande mondiale en alimentation, l'industrie mondiale a recours à quelques espèces végétales et animales, nous informe le Collège Macdonald de l'Université McGill. Considérant ces données, la biodiversité est à risque, estime le Collège :

La biodiversité est d'une importance fondamentale pour soutenir la production agricole et le développement durable. La diversité génétique fournit l'accès aux semences et aux plantes les mieux adaptées aux conditions climatiques futures (par exemple, la résistance à la sécheresse ou la résistance aux parasites et aux maladies), et elle est à la base de l'adaptation aux besoins et aux changements des conditions environnementales. La production agricole est basée sur l'utilisation de la biodiversité. Environ 7 000 espèces de plantes ont été cultivées pour l'alimentation et récoltées par les humains au cours des 12 000 dernières années. Aujourd'hui, cependant, seulement quelque 15 espèces de plantes et 8 espèces animales fournissent 90 % de la demande mondiale en alimentation. La conservation génétique des espèces végétales et animales est donc d'une extrême importance. [Traduction libre de la Commission]

Devant l'importance que prend la culture intensive, bon nombre d'intervenants fournissent leur réflexion sur l'importance de favoriser la biodiversité. Des organismes comme l'Union des consommateurs, la Confédération des syndicats nationaux, Équiterre, Greenpeace et Nature Québec communiquent tous le même message sur l'importance de préserver la biodiversité - particulièrement dans les zones agricoles. Le Comité de mobilisation politique résume bien cette préoccupation :

La diversité des plantes augmente les chances d'une nutrition adaptée et réduit la vulnérabilité des agriculteurs devant les changements climatiques, aux prix instables du marché, aux attaques d'insectes et aussi devant la pauvreté. Il faut comprendre que notre alimentation, notre santé, notre économie, nos énergies, notre habitat et nos transports dépendent de la richesse et de la diversité des ressources biologiques de notre territoire, nous devons donc les préserver au maximum.

Greenpeace abonde dans le même sens en reconnaissant que la protection de la biodiversité est l'un des enjeux majeurs du secteur agricole :

Le problème : combinées à la standardisation de la production alimentaire, les pratiques agricoles industrialisées et intensives menacent les écosystèmes agricoles. Cela entraîne différentes conséquences importantes, de la perte de la biodiversité à la dégradation des sols en passant par la salinisation et même les changements climatiques à l'échelle mondiale. Nous sommes maintenant dans une situation singulière où 15 espèces végétales et 8 espèces animales représentent 90 % de notre production alimentaire totale. Ce grave manque de biodiversité entraîne un cercle vicieux de dégradation de la santé des écosystèmes. Cela réduit aussi de façon radicale les bases productives nécessaires à la future production alimentaire.

Nature Québec signale l'urgence de mettre en place des réseaux de suivi de la biodiversité aquatique et terrestre sur des sites permanents. L'Union des consommateurs, quant à elle, attire l'attention sur la menace que posent les OGM pour la biodiversité :

N'y aurait-il pas un avantage, sur le plan de la protection de la biodiversité comme sur le plan commercial, à forcer les promoteurs de technologies du génie génétique à porter l'entière responsabilité du confinement de leurs cultures, voire à viser à ce que le Québec bannisse les cultures OGM ou les limite, d'ici à ce que nous ayons l'assurance raisonnable que les risques qu'ils posent à la biodiversité soient écartés?

La préservation des boisés est mentionnée comme une bonne pratique à privilégier. Le Collège Macdonald la rappelle, tout comme la FQM, qui tient à préciser que les boisés ne doivent plus être perçus comme une entrave, mais plutôt comme un élément de protection pour les cultures et la biodiversité.

Enfin, mentionnons que la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec recommande d'accélérer l'homologation des produits phytosanitaires à faible impact.

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont sollicités par la réglementation environnementale. Si le milieu ne s'y oppose pas, en principe, les modalités font l'objet de plusieurs commentaires.

L'état du cadre juridique actuel

Certains suggèrent de s'inspirer de l'approche de développement durable pour encadrer l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'UMQ dit à cet égard que l'adoption de la Loi sur le développement durable a constitué un grand pas et qu'elle pourrait servir de base à un véritable développement agricole durable.

Sur un autre plan, un certain nombre d'intervenants mettent en lumière les lacunes dans les politiques en vigueur. Le Barreau du Québec est très critique du contexte législatif actuel. Il est formel : les régimes juridiques sont insuffisants, ils ne sont pas appliqués correctement, faute de ressources, et les politiques administratives n'ont pas de force de loi. Le Barreau suggère d'examiner le renouvellement des politiques publiques, notamment des interventions législatives dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, sous la lorgnette du développement durable et des choix de développement qu'il propose :

Dans l'ensemble, les régimes juridiques applicables à la protection des eaux de surface et souterraines en milieu agricole sont manifestement insuffisants, voire inadéquats, pour garantir la qualité des milieux hydriques, le respect de la capacité de support des écosystèmes et le développement de pratiques durables en agriculture et dans l'industrie agroalimentaire.

Le Barreau du Québec estime également qu'il faut revoir le cadre juridique pour assurer la biodiversité et met en relief certaines faiblesses quant au contrôle exercé par les autorités concernées. Il soutient ainsi que « [...] les régimes juridiques visant la protection des cours d'eau, des rives, du littoral, des plaines inondables et des eaux souterraines en milieu agricole ne sont pas toujours appliqués de manière satisfaisante par les autorités publiques, faute de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer le contrôle de la conformité ».

L'Ordre des agronomes du Québec déplore un manque de vision globale:

[...] on constate qu'il y a absence de vision globale de la situation et que plusieurs politiques adoptées en sont le reflet. Elles sont parfois incohérentes et entraînent des effets contradictoires. Il s'agit pourtant là d'un élément de première importance pour assurer une conciliation entre l'environnement et l'agriculture.

La même position est présentée par le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec, dont l'analyse met en évidence la situation difficile que font vivre aux producteurs le manque d'intégration des programmes et une certaine confusion quant aux niveaux des responsabilités :

Le manque d'intégration des programmes et le manque d'efficacité du transfert de l'information entre les différents ministères impliqués dans le dossier de l'agriculture nuisent non seulement aux producteurs, mais également aux relations entre eux et les différents ministères, notamment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. En effet, les producteurs doivent répondre promptement aux demandes des ministères (MAPAQ, MDDEP, MRNF [ministère des Ressources naturelles et de la Faune], etc.), mais ils ne bénéficient d'aucune mesure d'accompagnement, de service-conseil, pour la mise en œuvre des politiques édictées par le gouvernement. Par ailleurs, le grand nombre d'interlocuteurs gouvernementaux et municipaux, très présents dans le domaine agricole, ainsi que la limite parfois floue de leurs mandats respectifs, apporte beaucoup de confusion aux producteurs, et comporte des entraves importantes et des risques quant au développement des exploitations. Il n'est en effet pas rare d'obtenir une autorisation d'un intervenant qui n'est pas le bon et d'être rappelé à l'ordre par un autre pour non-respect d'un aspect réglementaire. La diminution des effectifs gouvernementaux engendre également des délais importants dans la délivrance des certificats d'autorisation que bien des producteurs n'attendent plus en regard du risque économique majeur que représente le non-développement de leurs exploitations.

Une « réglementation intelligente »

L'UPA rappelle qu'au fil des années les producteurs ont amélioré leurs pratiques par l'intermédiaire de divers programmes. Cela a conduit au Plan concerté de 2006, qui résulte d'une collaboration entre le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA et qui a permis d'établir une vision commune. L'UPA invite le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de ce plan.

L'UPA soutient cependant que par nature, la pollution agricole est difficile à maîtriser du fait qu'elle est essentiellement diffuse. Elle ajoute que le contexte économique qui a cours ne laisse que peu de marge aux agriculteurs alors qu'il v a un resserrement continu des normes environnementales. C'est pourquoi elle demande une nouvelle approche réglementaire qui suivrait les principes de la réglementation intelligente : plus efficiente, plus efficace et plus cohérente. « C'est la réglementation intelligente (smart regulation) telle qu'elle est déjà appliquée ailleurs », soutient-elle.

Une « réglementation intelligente » est également réclamée par la FPBQ, en référence aux avantages de l'entreposage des fumiers au champ et des enclos d'hivernage dans les milieux où se pratique une agriculture moins intensive.

Une responsabilité partagée

De façon générale, on admet que la protection de l'environnement est un choix de société et qu'à cet égard les efforts et les coûts ne doivent pas être assumés uniquement par les producteurs agricoles. C'est la position de principe avancée par plusieurs, dont l'Ordre des agronomes du Québec, qui, par ailleurs, nuance ses propos en faisant valoir qu'il demeure opportun de pouvoir distinguer entre ce qui relève du choix de société et ce qui relève plutôt d'une décision d'affaires.

Il y a unanimité sur le fait que les producteurs font face à des enjeux commerciaux importants et qu'ils doivent être soutenus dans leurs efforts de protection de l'environnement. La Fédération canadienne de l'agriculture en fait d'ailleurs un élément de son cadre stratégique : la baisse des revenus des producteurs agricoles ne devrait pas mettre en péril la protection d'un bien public qu'est l'environnement, nous rappelle-t-elle. C'est pourquoi les efforts et les initiatives pris en ce sens ont besoin d'incitatifs. Cette position rejoint celle des fédérations de producteurs qui ont abordé cette question.

L'ALTA fait des suggestions en ce sens :

Les gouvernements doivent par ailleurs être conscients de l'impact de l'adoption de réglementations sur la viabilité des entreprises. Des études d'impact doivent être menées et, au besoin, il faut prévoir des délais d'application réalistes. Dans certains cas, même, il faudra mettre en place des programmes de soutien technique et financier pour faciliter le passage vers de nouvelles exigences. Des groupes de travail pourraient être requis pour résoudre certaines problématiques particulières.

L'écoconditionnalité

Le principe d'écoconditionnalité recoit des appuis de divers acteurs. Cette approche, selon laquelle l'aide financière gouvernementale n'est accessible qu'à la personne qui se conforme à une réglementation environnementale donnée, est déjà appliquée par les États-Unis et par divers pays européens, nous dit le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec:

Les expériences européennes en matière d'écoconditionnalité nous ont appris que, pour être efficaces, les mesures utilisées doivent être assorties d'incitatifs financiers convaincants. L'efficacité de ces mesures est également accrue lorsqu'elles prennent en considération les préoccupations locales et nationales.

Le Regroupement signale que, depuis mai 2005, le gouvernement du Québec a implanté une première mesure de ce type par l'entremise du Programme de remboursement des taxes foncières. Ce programme prévoit un droit au remboursement de taxes foncières aux producteurs qui fournissent un bilan annuel de phosphore au MDDEP.

L'UMQ est aussi très favorable au principe. Elle recommande au gouvernement « d'appliquer intégralement le concept de l'écoconditionnalité et [de] faire connaître les indicateurs utilisés pour en évaluer [l']efficacité ».

À cet égard, l'Ordre des agronomes du Québec souhaite que la démarche gouvernementale actuelle se concentre sur l'ensemble des normes environnementales existantes:

L'aide de l'État à l'agriculture doit être liée au respect des normes environnementales existantes. Ce principe doit s'appuyer sur des mesures incitatives, des mesures de suivi et des mesures dissuasives. Par ailleurs, on ne devrait pas imposer de nouvelles normes réglementaires dans les prochaines années.

C'alimentation, la santé et les préoccupations des consommateurs

La Commission s'est penchée sur la problématique de la santé et des attentes des consommateurs en la matière.

Dans son document de consultation, elle demandait aux participants à ses consultations de réfléchir aux questions suivantes:

- Les normes qui encadrent le système d'inspection des aliments, notamment celles qui fixent les niveaux de résidus de pesticides, sont-elles suffisantes?
- · Comment pourrait-on améliorer le système d'inspection des aliments?

S'intéressant à la saine alimentation et aux habitudes de vie, la Commission a souhaité recevoir des avis et des commentaires portant également sur les questions suivantes:

- Quel est le rôle des consommateurs, des transformateurs, des distributeurs et de l'État dans l'adoption de saines habitudes alimentaires?
- L'information relative à la valeur nutritive des aliments est-elle suffisante et adéquate?
- Comment les politiques agricoles et agroalimentaires peuvent-elles favoriser de meilleures habitudes alimentaires?
- Comment informer les consommateurs d'une façon simple, crédible et cohérente?
- · Comment les politiques agroalimentaires peuventelles inciter les hôtels, les restaurants et les institutions (HRI) à se préoccuper activement de promouvoir de saines habitudes alimentaires chez leurs clients?

Enfin, la Commission a sollicité des opinions sur la santé des producteurs et des travailleurs agricoles ainsi que de ceux et celles qui travaillent dans la transformation alimentaire:

 Quelles mesures seraient susceptibles d'assurer une meilleure protection de la santé physique et mentale des ressources humaines du secteur agricole et agroalimentaire?

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle régionale

Les préoccupations relatives à la santé sont largement partagées dans toutes les régions du Québec. Elles animent, par exemple, la Direction de santé publique de l'Agence de services sociaux de Lanaudière et la Table des partenaires du développement social de cette région. Celles-ci formulent un ensemble de recommandations s'appliquant au domaine de la santé, qui consisteraient, par exemple, à « inciter le gouvernement canadien à réévaluer ses normes quant aux limites de pesticides, [...] à faire en sorte que Santé Canada exerce un contrôle plus étroit sur les nouvelles technologies (OGM, nanotechnologies, moléculture, etc.), [...] à poursuivre les recherches portant sur les effets de la contamination des aliments par des substances comme les hormones de croissance ou les antibiotiques et à sensibiliser les producteurs, transformateurs et distributeurs à l'importance des objectifs de santé publique en alimentation ».

LA SALUBRITÉ ET L'INNOCUITÉ

Avec les crises comme celle relative à la maladie de la vache folle qui se succèdent dans le monde de l'agroalimentaire, des consommateurs d'ici se posent des questions sur la qualité et sur l'innocuité des aliments qu'on leur fournit.

L'utilisation des pesticides

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent recommande que des études soient commanditées pour documenter les effets des pesticides sur la santé et l'environnement. Il préconise la réduction, voire l'élimination, de l'utilisation des pesticides à des fins agricoles.

La diététiste Anne St-Jacques exprime la même demande lorsqu'elle s'inquiète des effets des pesticides sur nous et, plus particulièrement, sur nos enfants :

L'alimentation constitue la principale source de contamination aux pesticides. Afin de minimiser l'exposition de la population générale aux résidus de pesticides, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) analyse régulièrement des échantillons de fruits et légumes. Cependant, les normes jugées acceptables sont établies en fonction des effets potentiels sur la santé d'un adulte moyen. Quels impacts de telles normes peuvent-elles avoir sur la santé des personnes plus vulnérables comme les enfants?

À Montréal, le groupe Aliments d'ici affirme que le secteur agricole utilise une gamme de pesticides contenant plus de 180 ingrédients actifs dont on ne connaît que très peu les effets potentiels sur l'environnement et la santé des populations. Le groupe s'inquiète en particulier des effets cumulatifs et de la synergie entre les éléments actifs ingérés. Ces effets seraient peu connus et documentés:

De plus, si l'on possède des connaissances scientifiques sur les risques pour la santé associés aux pesticides et à leurs dérivés de dégradation pris individuellement, les effets synergiques ou cumulatifs d'un mélange de ces substances restent à peu près inconnus. C'est ainsi que les aliments d'ici ne sont pas tous sans risques : par exemple, un plant de tomates recevrait de 7 à 12 traitements chimiques avant la cueillette et le taux de pesticides résiduels décelés dans les fruits et légumes cultivés au Canada a plus que doublé entre 1994 et 1998.

Dans la région voisine de Laval, la Conférence régionale des élus constate que l'utilisation de pesticides et d'engrais constitue toujours une source de préoccupation majeure pour la population :

Une utilisation abusive ou non conforme de pesticides et d'engrais contribue à l'augmentation constante de la contamination des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol, sans compter les effets négatifs que cela peut engendrer sur la santé humaine et animale.

Le Conseil régional de l'environnement de Laval recommande un meilleur encadrement de l'utilisation des pesticides et des engrais et l'utilisation des substances et produits ayant le moins d'impacts négatifs sur l'environnement, en accord avec le principe de précaution.

Dans le même sens, M^{me} Brigitte Pelletier et M. Jacques Dionne, des citoyens de l'Est du Québec, souhaitent l'inscription obligatoire et claire sur les contenants des aliments de la présence d'herbicides ou de pesticides.

Monsieur Jocelyn Michon, producteur agricole de la Montérégie, présente à la Commission les avantages de la technique du semis direct qui, en diminuant l'érosion des sols, empêcherait la propagation des herbicides et des pesticides dans l'environnement. Selon ce producteur agricole, le semis direct n'exige pas une plus grande utilisation d'herbicides:

La raison est bien simple. Les graines de mauvaises herbes, qui demeurent à la surface du sol en semis direct, sont plus facilement détruites par des événements climatiques. La pression des mauvaises herbes est alors moins forte, ce qui permet une réduction des doses d'herbicides.

De même, en Montérégie, les exploitants de la Ferme La Ruminante présentent les avantages de l'alimentation biologique. Les dérivés phénoliques de la plante (les flavonoïdes), produits naturellement par certaines plantes, auraient des propriétés anticancéreuses. Or, selon ces intervenants, des études démontrent que ces propriétés sont, de manière générale, plus élevées dans les produits biologiques que dans les produits conventionnels :

Par conséquent, l'agriculture biologique, qui a éliminé les épandages de pesticides synthétiques de routine et les fertilisants chimiques, peut permettre de créer les conditions en faveur d'une production de dérivés phénoliques de la plante bienfaisants pour la santé.

La traçabilité

Plusieurs intervenants croient qu'un bon contrôle de l'innocuité des aliments peut être exercé par l'intermédiaire des systèmes de tracabilité, qui permettent de reconnaître les denrées qui respectent les standards de qualité. En garantissant l'origine, les mouvements et l'emplacement exact d'un produit agroalimentaire, tout système efficace de tracabilité serait susceptible de rassurer les consommateurs.

Le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie note que « la traçabilité des produits et de leurs conditions de production et de fabrication semble être un incitatif de plus en plus important dans les décisions d'achat » des consommateurs. Selon le Conseil, « cette tendance ne peut que s'accentuer, étant donné les problèmes de contamination alimentaire soulevés de plus en plus fréquemment par les médias ».

Pour la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, il est important de fixer définitivement dans les plus brefs délais la réglementation concernant la traçabilité et l'innocuité des aliments afin que les consommateurs sachent ce qu'ils achètent et d'où viennent les produits.

Plusieurs syndicats agricoles souhaitent l'usage beaucoup plus élargi et pratique d'un système de tracabilité qui ne s'arrêterait pas à l'abattoir et qui informerait mieux les consommateurs tout en mettant en valeur les produits québécois:

Nous déboursons alors des sommes considérables pour un outil qui n'est pas utilisé à sa pleine valeur. Les autorités doivent exiger que le système d'identification permanente soit opérationnel tout au long de la chaîne alimentaire. (Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud)

Que la traçabilité des produits soit faite de l'étable à la table, tel qu'il avait été convenu lors de la mise en place d'ATQ [Agri-Traçabilité Québec]. Présentement, il n'y a que les producteurs agricoles qui s'y sont conformés. L'effort administratif requis pour la traçabilité des animaux n'a aucun écho dans le reste de la chaîne alimentaire [...] (Syndicat de base de l'UPA de Charlevoix)

Nos produits devraient avoir les mêmes critères que les produits équitables d'ailleurs. Il est question de produits équitables avec traçabilité. L'inspection des aliments serait beaucoup mieux perçue si elle représentait un revenu supplémentaire par une mise en marché locale, régionale ou provinciale axée sur la qualité des aliments produits parce qu'il y a traçabilité et des normes respectées. (Société d'agriculture du comté de L'Islet)

C'est également l'avis de producteurs, comme M. Gérard Lapointe, de Saint-André-de-Kamouraska, au Bas-Saint-Laurent, qui élève des veaux de grain :

La traçabilité est bien implantée dans les habitudes des producteurs de bovins, mais elle n'est pas encore rendue à la table, pour que le consommateur sache d'où viennent les produits qu'il achète. Les producteurs ont fait leur part du travail. Tous les animaux sont identifiés et suivis, il reste maintenant aux autres intervenants de la filière bovine (abattoir, transformateur, distributeur, chaîne d'alimentation...) à faire la leur!

De leur côté, les représentants de Metro suggèrent plutôt la prudence. Avant de penser à étendre la traçabilité plus qu'elle ne l'est actuellement au Québec, ce distributeur alimentaire souhaite que l'on concentre les efforts sur l'harmonisation des pratiques avec les paliers canadien et international et sur l'achèvement de la mise en place du système de traçabilité du bœuf :

Avant d'envisager d'accroître la portée de la réglementation sur la traçabilité à des produits autres que le bœuf, il importe de consulter nos partenaires à la fois sur les meilleures façons de faire et sur les échéanciers réalistes pour atteindre nos objectifs. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec ne saurait aller de l'avant en matière de traçabilité sans s'assurer que nos principaux partenaires commerciaux au Québec, au Canada et à l'étranger progressent dans la même direction. Agir autrement risquerait d'isoler le Québec.

Dans le même esprit, Agrobiopôle du Bas-Saint-Laurent propose qu'on mette en place des programmes de traçabilité et d'homologation des produits appliquant des normes reconnues au niveau international. Il s'agirait d'une stratégie gagnante, autant au niveau du marché intérieur qu'à l'extérieur :

L'État devrait déterminer les systèmes d'homologation internationale pouvant avoir un impact positif sur le positionnement des produits québécois et encourager les entreprises, surtout celles qui veulent exporter, à obtenir les homologations permettant de différencier leurs produits de la compétition internationale.

La Municipalité régionale de comté, le Centre local de développement ainsi que la Société d'aide au développement de la collectivité de La Matapédia se montrent sensibles aux coûts associés à la traçabilité et aux demandes des producteurs de leur région afin qu'on prenne davantage en compte les éléments qui affectent leur compétitivité:

On peut se demander, par exemple, si la traçabilité, dans un contexte de mise en marché régionale, garde toute son importance (bien que ses coûts restent les mêmes) et si elle ne pourrait pas être simplifiée sans nuire à l'atteinte de ses objectifs qui sont essentiellement, rappelons-le, de pouvoir retracer au besoin la provenance de tel aliment ou de tel produit, ce qui, à l'échelle d'une région, nous apparaît devoir être moins difficile.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES NOUVELLES TENDANCES

Plusieurs intervenants ont présenté à la Commission leur perception des attentes des consommateurs à l'égard des découvertes scientifiques les plus récentes en matière d'alimentation que sont les aliments fonctionnels, les nutraceutiques et les antioxydants, pour ne nommer que ceux-là.

De l'avis des étudiants en sciences de l'agriculture du Collège Macdonald de l'Université McGill, le Québec devrait tenter de profiter de l'intérêt grandissant pour les nouveaux aliments:

L'intérêt grandissant, quoique potentiellement temporaire, envers les oméga-3 ou les antioxydants, ont des répercussions à grande échelle, tout comme pourraient en avoir les nutraceutiques, les remèdes homéopathiques et la moléculture. La recherche dans ce secteur pourrait donc permettre au Québec de faire d'une pierre deux coups, en profitant tant aux producteurs qu'à la santé publique, sans compter les économies potentielles dans le régime d'assurancemédicaments.

Les représentants de la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides soutiennent que les nouvelles tendances en alimentation reflètent les contraintes de temps qui caractérisent le quotidien d'un grand nombre de ménages :

Ce facteur temps les amène à considérer des choix parfois rapides et moins sains. Bien entendu, le secteur s'est adapté à cette réalité en mettant sur le marché des aliments et mets préparés. De plus, une forte tendance de l'industrie est aux aliments fonctionnels, oméga-3, probiotiques, etc. qui sont favorables à notre santé. Malgré tout, les repas rapides (fast food) et les problèmes associés à l'obésité n'ont jamais été aussi importants.

Selon le Groupe d'agrotransformateurs de l'Abitibi-Témiscamingue, le courant en faveur d'une alimentation plus saine est bien installé. Les agrotransformateurs régionaux qui sauront différencier leurs produits et les inscrire dans les différents créneaux potentiels pourront en bénéficier.

Certains exploitent déjà cet attrait pour les nouvelles tendances. Ainsi, pendant que le docteur Carol Vachon souligne les pouvoirs antioxydants du lait cru, les exploitants de la Ferme Borealis mettent en valeur les qualités d'une alimentation du bétail à l'herbe :

Nous insistons de plus en plus sur les qualités nutritionnelles et nutraceutiques exceptionnelles de la viande issue d'une alimentation exclusive à l'herbe, à savoir le ratio, presque de 1/1, des oméga-6 et des oméga-3 et un apport naturel et important d'acide linoléique, conjugué à la haute teneur en fer, en vitamine E, etc. Nous insisterons également sur l'effet direct de ces composantes nutritionnelles et nutraceutiques sur l'amélioration de la santé, à savoir la prévention du cancer, la prévention de l'incidence de l'inflammation comme l'arthrite, l'amélioration des profils de gras et la prévention de maladies cardiaques, leur impact positif sur les diabètes de type 2, la diminution de l'obésité, la diminution des risques de problèmes rénaux et une meilleure santé osseuse.

De son côté, le Comité de relance de la laiterie de l'Outaouais base une bonne part de sa stratégie d'affaires sur l'offre d'un lait biologique, un lait contenant des oméga-3.

Selon la MRC des Maskoutains et le CLD Les Maskoutains, les choix des consommateurs sont à la fois fonction du rapport qualité-prix des aliments, de leur valeur santé et de leur facilité de préparation. L'industrie de la transformation alimentaire québécoise prendrait de plus en plus en considération les préoccupations des consommateurs qui recherchent des produits santé :

En collaboration avec les centres de recherche, les transformateurs pourront continuer à offrir des produits innovateurs tirant parti d'un ajout d'ingrédients tels que les oméga-3, le calcium, les probiotiques et les fibres alimentaires. Il est très important de faire connaître et reconnaître ses forces auprès des consommateurs.

L'information nutritionnelle

Encore faut-il que le consommateur soit bien quidé dans ce nouveau champ d'amélioration de sa santé, nous rappellent certaines personnes. Préoccupée de l'information au consommateur sur l'alimentation santé, l'Association coopérative d'économie familiale de Lanaudière explique que la réglementation autorise diverses inscriptions sur l'emballage telles que « pauvre en calories », « excellente source de protéines », « sans graisses », « sans sel » et « contient huit éléments essentiels ». Les entreprises agroalimentaires ont le droit d'utiliser ces termes lorsqu'elles répondent aux normes qui y sont rattachées, mais certaines inscriptions, qui s'apparentent à des informations nutritionnelles, sèment la confusion:

L'information « oméga-3 » sur un produit est exacte, mais la quantité représente-t-elle un avantage ou estelle si infime qu'il vaut mieux chercher ailleurs une meilleure source? L'inscription « riche en fibres » sur un muffin est exacte, mais on y trouve également une grande quantité de sucre. Les inscriptions ne sont pas fausses, mais elles présentent un portrait incomplet, partiel et partial du produit.

Étant donné que plusieurs des inscriptions des entreprises agroalimentaires sur leurs produits sont basées sur leurs propres critères, cette association de consommateurs demande un meilleur encadrement des icônes, des logos et des sceaux qui peuvent être apposés.

L'entreprise A. Lassonde recommande plutôt que l'on facilite la promotion de l'information sur les bénéfices santé. Elle souhaite que l'on accélère l'autorisation d'inscrire des renseignements sur la santé :

La réglementation actuelle nuit à la mise en marché d'aliments à valeur ajoutée, elle limite extrêmement l'innovation et la rapidité de la mise en marché de nouveaux produits différenciés. [...] Si la valeur d'un produit ne peut être communiquée, comment peuton parler de l'importance de créer des produits à valeur ajoutée? Le consommateur doit connaître la valeur et donc les bienfaits d'un produit par un message clair pour faciliter sa promotion.

La Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec recommande aussi un élargissement par Santé Canada des possibilités d'inscrire des allégations relatives à la santé :

Santé Canada autorise seulement cinq allégations relatives à la santé. Celles-ci décrivent les caractéristiques d'une alimentation qui réduit le risque de contracter une maladie liée à l'alimentation (exemple : Une alimentation adéquate en calcium peut aider à réduire le risque d'ostéoporose). Les cinq allégations permises sont celles qui relient le sodium et l'hypertension, le calcium et l'ostéoporose, les graisses saturées et trans avec les maladies du cœur, les fruits et légumes avec les risques de cancer, les glucides fermentescibles et la carie dentaire. L'État québécois devrait faire des pressions auprès de Santé Canada pour élargir les possibilités offertes en matière d'allégations nutritionnelles.

Les OGM

Par ailleurs, la Commission a reçu les représentations de coalitions et de groupes de citoyens particulièrement préoccupés de l'usage des organismes génétiquement modifiés (OGM). Ces citoyens réclament l'application plus stricte du principe de précaution et plus d'études sur les risques potentiels et avérés des OGM, certains allant jusqu'à demander qu'on interdise les productions d'OGM et leur utilisation. En outre, on requiert de l'État un engagement, une transparence et une sévérité accrus.

Le Réseau québécois contre les OGM, une coalition composée notamment de groupes de consommateurs, de groupes environnementaux et de syndicats, propose qu'on applique le principe de précaution. Pour lui, l'autorisation des OGM au Canada ne serait pas appuyée sur des approches scientifiques rigoureuses, non plus que sur des politiques publiques fondées sur la précaution. Il demande qu'on suive les recommandations en faveur de l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale.

Le Réseau québécois contre les OGM réclame également plus d'études scientifiques :

Le gouvernement canadien, présumant que les OGM sont sécuritaires, ne fait, ni n'exige d'études scientifiques poussées. Il n'existe par conséquent aucune étude démontrant si des risques pour la santé sont associés aux OGM, ce qui amène naturellement le gouvernement canadien à conclure que les OGM sont sécuritaires.

L'étiquetage obligatoire des produits alimentaires contenant des OGM serait pour le moins requis. Ainsi, M. Roméo Bouchard, coordonnateur de l'Union des citoyens du Québec et cofondateur de l'Union paysanne, affirme que devant les risques que comportent un grand nombre de pratiques, particulièrement la présence d'OGM dans l'alimentation des animaux et des produits de consommation, les critères d'innocuité et d'étiquetage des aliments doivent être révisés en fonction du principe de précaution.

Pour les agents de développement rural de la MRC de Rivière-du-Loup, les OGM ne font pas l'unanimité chez les consommateurs, à qui on les imposerait sans aucune mention qui permette de les identifier. Le lien de confiance entre les producteurs et les consommateurs s'en trouverait altéré.

Dans la région de la Capitale-Nationale, l'association régionale des retraités et retraitées de l'enseignement du Québec soutient que, puisque les OGM ont été introduits sans que l'on puisse s'appuyer sur une meilleure connaissance de leurs répercussions possibles à long terme sur la santé des animaux et des humains, ni de leurs effets sur les espèces végétales indigènes, il faut au moins en signaler la présence :

Chose certaine, le gouvernement du Québec doit impérativement voter une loi qui exige l'étiquetage des produits contenant des OGM. Ainsi, les consommateurs seront à même de choisir ce qui leur convient plutôt que d'être tenus dans l'ignorance : produit contenant ou pouvant contenir des OGM ou produit exempt d'OGM. Que les choses soient claires. Après, au citoyen-consommateur de décider.

Selon les Amis de l'environnement de Lanaudière, tous les produits contenant des OGM devraient être identifiés et taxés en raison des coûts probables qu'ils entraîneront sur la santé des populations. Ils demandent à l'État de soutenir davantage les entreprises agroalimentaires qui satisferaient à des critères environnementaux stricts à l'égard des pesticides, des antibiotiques et des OGM.

Des intervenants militent en faveur d'une utilisation prudente des OGM et des pesticides. Ainsi, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec favorise une utilisation plus rationnelle des pesticides par une surveillance attentive des champs et des applications, ciblée et effectuée en temps opportun.

Plusieurs personnes, qui voient dans l'agriculture biologique une réponse aux préoccupations de santé des consommateurs, s'inquiètent quant à la pérennité de l'agriculture biologique exercée dans des milieux où les cultures transgéniques sont fortement présentes.

Pour Mme Julie McDermott, une citoyenne du Bas-Saint-Laurent, l'utilisation d'OGM, de pesticides et de fertilisants chimiques serait généralisée, à un point tel que certaines fermes se seraient vu refuser la certification biologique parce que leurs cultures avaient été contaminées par le pollen de plants génétiquement modifiés. transporté par les insectes ou par le vent :

Nous connaissons encore peu les impacts qu'ont ces produits sur la santé humaine et sur la biodiversité. Il est tout de même logique de penser qu'une agriculture de plus petite dimension et plus diversifiée (comme les fermes ASC [agriculture soutenue par la communauté]) serait moins vulnérable aux intempéries et aux infestations d'insectes que les monocultures à grande échelle. Les pertes seraient aussi moins difficiles à assumer pour les agriculteurs dans des situations semblables.

À Rimouski, la Coalition au-delà de l'agriculture industrielle craint aussi que la pollinisation croisée et la contamination des semences, des champs et des récoltes par les OGM ne soient des menaces sérieuses pour les producteurs biologiques. Cette coalition donne l'exemple de la Saskatchewan où les producteurs biologiques ont perdu ainsi la certification de l'huile de canola.

L'Association des agriculteurs biologiques de la Gaspésie demande que les semenciers soient tenus responsables des pertes occasionnées par leurs semences génétiquement modifiées et qu'un mécanisme soit mis en place afin que les producteurs conventionnels soient tenus de déclarer et d'indiquer dans quels champs ils comptent semer des OGM.

Environnement Vert constate que peu de producteurs gaspésiens utilisent des produits OGM. Ses membres y voient une occasion de faire de la région une zone exempte de tels produits. Cet organisme fait valoir que la géographie même de la Gaspésie offre le potentiel d'y développer une marque alimentaire de qualité :

Ainsi, excepté à quelques endroits dans la Baie-des-Chaleurs, les champs sont tous vierges de ces cultures. Il est donc encore temps d'y établir une restriction et d'aider les producteurs utilisant des OGM à se tourner vers autre chose.

En Montérégie, les propriétaires des Fermes Longprés constatent que la pollution génique par pollinisation des maïs génétiquement modifiés environnants devient un problème de plus en plus difficile à gérer :

Un système de production de semences à la ferme (autoproduction) doit être soutenu ou à tout le moins accepté par le secteur assurances de la FADQ [La Financière agricole du Québec] (L'utilisation de semences commerciales est une condition préalable à l'assurance des cultures). Le libre choix doit être possible. Nous avons eu des contaminations de certains champs par des mauvaises herbes importées par la semence commerciale, [qui] nous étaient inconnues jusque-là. Nous voudrions pouvoir utiliser nos propres semences (sans OGM et sans risques d'importation de mauvaises herbes étrangères à la ferme) et pouvoir être assurés quand même.

LA SAINE ALIMENTATION ET LES HABITUDES DE VIE

Les directions régionales de santé publique (DSP) rappellent à la Commission que l'alimentation est largement reconnue comme un déterminant majeur de la santé. De même, l'alimentation serait le premier facteur explicatif des problèmes et des affections en émergence comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, l'hypertension, l'ostéoporose et divers types de cancers.

Pour mieux allier santé et alimentation, les DSP préconisent une approche socioéconomique large qui s'articule sur la sécurité alimentaire, le développement durable, la mise en place de circuits de distribution courts des aliments et la réduction des inégalités sociales. Elles insistent sur l'importance de la disponibilité et de l'accessibilité économique des fruits et des légumes, qui seraient les aliments contribuant le plus à prévenir la maladie.

Selon la DSP de la Capitale-Nationale, la sécurité alimentaire est tributaire de plusieurs facteurs, dont la disponibilité d'aliments santé, et « la sécurité alimentaire passe entre autres par un pouvoir d'achat adéquat, un meilleur accès, pour tous les citoyens, à des aliments sains et nutritifs à coût raisonnable ».

Dans le même sens, la DSP de Montréal mentionne que l'une de ses études récentes a révélé, entre autres, que plusieurs secteurs pauvres [...] à Montréal étaient mal approvisionnés en fruits et légumes à distance de marche, soit 500 mètres. En raison d'un faible taux de motorisation des ménages, ces secteurs seraient doublement pénalisés. L'étude démontre aussi que le coût moyen du panier d'alimentation s'élève à 5,50 \$ par personne par jour (6,11 \$, actualisé en 2007) et qu'il y a une différence allant jusqu'à 2 \$ selon les secteurs :

Ce coût de 6,11 \$ devient rapidement hors d'atteinte pour la famille disposant du seul revenu de l'aide sociale, une fois déduits les frais de logement, ou pour le travailleur pauvre à 20 000 \$ par année. De plus, ce panier de provisions destiné à répondre aux besoins nutritionnels d'une famille ne comprend aucun aliment préparé commercialement. Il faut tout cuisiner soi-même!

Les représentants de la DSP de Montréal déplorent la perte du savoir culinaire, dans la population en général, et chez les ménages défavorisés en particulier :

Si l'on peut déplorer que c'est l'ensemble de la société qui a amené graduellement individus et familles à se désintéresser de l'apprentissage culinaire - et de sa transmission - cette perte de savoir et de savoir-faire entraîne des conséquences beaucoup plus graves chez les familles pauvres. Il s'agit là d'une inégalité marquée.

Pour cet intervenant, la meilleure stratégie ne consisterait pas à promouvoir l'implantation de grandes surfaces dans tous les secteurs de Montréal. Il préconiserait plutôt de rétablir les liens avec les exploitants agricoles de la périphérie de la région métropolitaine.

De même, d'après les spécialistes de la DSP de la Capitale-Nationale, les interventions auprès des individus auraient une efficacité limitée. Un autre type d'intervention portant sur les milieux serait nécessaire :

Par exemple, une personne peut souhaiter manger davantage de fruits et de légumes, mais si elle n'en trouve pas dans son milieu, l'adoption du comportement sera difficile à maintenir.

Cette DSP met en évidence les données suivantes :

Le nouveau Guide alimentaire canadien recommande la consommation de 4 à 6 portions de fruits et légumes pour les enfants et de 7 à 10 portions pour les adultes. En 2003 au Québec, 44 % de la population âgée de 12 ans ou plus mangeait au moins 5 portions de fruits et de légumes par jour. Cette consommation variait selon le niveau de revenu et de scolarité des individus. Les mets transformés font partie des habitudes alimentaires des Québécois et les trois guarts en consomment de plus en plus. Ces aliments transformés contiennent souvent trop de sel, de sucre ou de matières grasses, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur la santé de la population.

Toujours selon cet intervenant, il est important de valoriser les producteurs de chez nous et de soutenir le développement économique régional tout en ayant des objectifs de promotion de la santé. À cet égard, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids irait dans le bon sens. Il préconise une alimentation de proximité et des circuits courts entre producteurs et consommateurs, par l'adoption par l'État d'une politique d'achat favorable aux produits locaux, notamment pour l'approvisionnement des cafétérias, des cantines et d'autres services alimentaires relevant du gouvernement. Ces stratégies devraient contribuer à assurer l'approvisionnement en produits frais, tout en sensibilisant le consommateur à la saine alimentation.

La DSP de la Mauricie préconise aussi une agriculture de proximité, soit la consommation locale d'aliments produits localement. Elle souhaite la pénétration des produits locaux dans les quartiers des villes et dans les villages. Selon elle, l'agriculture de proximité participe au dynamisme de la communauté rurale. En achetant des produits locaux, les consommateurs favorisent la création d'emplois dans les milieux ruraux.

La DSP de la Mauricie rappelle que les citoyens doivent être sensibilisés aux vertus d'une alimentation saine. Ses représentants affirment que les organismes publics devraient appuyer le développement des compétences culinaires des consommateurs et leurs habiletés à bien comprendre les informations et les appellations nutritionnelles des aliments.

Pour illustrer sa vision de l'avenir, la DSP nous propose d'explorer le quotidien d'un personnage fictif qu'elle nomme M. Leblanc:

[M. Leblanc] se préoccupe de son alimentation et de celle de ses deux jeunes enfants. Lorsqu'il se rend à l'épicerie, il garnit son panier avec des aliments qui ont une bonne valeur nutritionnelle et qui proviennent des fermes situées dans sa région. Il peut faire ce choix puisque les produits du Québec portent un logo qui les distingue des produits importés et que les informations sur leur provenance sont clairement indiquées. Il sait, pour l'avoir entendu à la télé, que les produits achetés localement sont bénéfiques pour la société québécoise pour une foule de raisons, dont la protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Monsieur Leblanc protège ainsi sa santé et celle de ses proches. Monsieur Leblanc se réjouit aussi des initiatives mises en place à la cafétéria de l'école de ses enfants. En effet, ils peuvent depuis peu se procurer des aliments sains dans les machines distributrices. De plus, ils peuvent manger de savoureux repas composés d'aliments nutritifs qui proviennent de producteurs et de transformateurs locaux.

LA SANTÉ DES RESSOURCES **HUMAINES DU SECTEUR**

En ce qui concerne la santé des producteurs agricoles eux-mêmes, ce sont principalement les problèmes de détresse psychologique qui retiennent l'attention.

L'Association des jeunes agriculteurs(trices) de la Beauce cite l'enquête menée par La Coop Fédérée en 2006, qui confirme que le problème est bien présent au sein de la population agricole. Selon cette enquête, un répondant sur deux (50,9 %) présente un niveau élevé de détresse psychologique. Les producteurs de porcs sont vraisemblablement les plus affectés par le problème.

La diminution des revenus, l'augmentation des dépenses, l'instabilité des marchés, la maladie, les obligations environnementales, l'endettement, la charge de travail, la bureaucratie, les coûts des quotas, la concurrence mondiale, les obligations de performance, la conciliation travail-famille, la rareté de la main-d'œuvre compétente et le manque de reconnaissance sont autant de sources de stress qui sont répertoriées par un grand nombre d'agriculteurs et d'associations de producteurs.

Le Groupe des Sept, un regroupement de producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent, soutient que la dévalorisation de leur profession est au centre des problèmes de détresse psychologique de plus en plus souvent observés. Il souhaite que plus de ressources en relation d'aide soient disponibles et que les producteurs se voient offrir des lieux et des moments pour partager leur vécu :

Plusieurs d'entre nous souffrons, en silence, de dépression très sérieuse. Il faudrait instaurer un programme qui permettrait à ceux qui en ont besoin, de parler de leurs problèmes à des gens qualifiés pouvant les guider pour retrouver une belle qualité de vie. Par la suite, publier des témoignages de producteurs qui ont vaincu leur détresse pour convaincre ceux qui gardent leur secret, d'aller consulter. De cette manière, peut-être aiderons-nous quelques personnes à voir la vie du bon côté.

Selon M^{me} Maria Labrecque Duchesneau, conseillère auprès de familles agricoles, les intervenants des services sociaux et de la santé doivent saisir toutes les occasions de se rapprocher des agriculteurs et, ainsi, adapter leurs services à leurs besoins, en tenant compte des spécificités régionales et en n'oubliant pas qu'« une agriculture forte passe par un agriculteur en santé » :

Rappelons que l'entreprise est l'artère principale du cœur de l'agriculteur. La relation est viscérale. Par opposition, tout ce qui se rapporte à sa santé est d'ordre secondaire. Il est urgent que les décideurs fassent de la santé des agriculteurs un enjeu de taille. Car leur besoin le plus fondamental est de sentir une ouverture et un appui qui les inciteront à consulter.

De l'avis de la Fédération des agricultrices du Québec, la situation économique instable et défavorable est le principal facteur de stress des productrices et des producteurs agricoles. Un tel niveau de stress entraînerait une hausse de la tension familiale, déjà exacerbée par la forte imbrication des sphères privée et professionnelle. Les femmes seraient plus affectées par le stress que les hommes en raison des multiples rôles qu'elles jouent au sein de l'entreprise.

Monsieur Denis Tanguay, travailleur en production agricole et en génie industriel dans la région de la Chaudière-Appalaches, souligne que pour la plupart des producteurs agricoles, le fait de ne pas « rentrer à l'ouvrage » un matin constitue une véritable catastrophe. Il estime que le niveau de détresse psychologique est plus élevé en agriculture que dans tous les autres secteurs d'emploi :

Le niveau d'endettement élevé, la charge et les heures élevées de travail n'aident pas la cause. De plus, les agriculteurs exercent un métier dangereux. Ils sont difficiles à remplacer, la bonne main-d'œuvre est rare.

Pour M. Bernard Marin, un producteur de céréales du Centre-du-Québec, le problème serait causé principalement par les stratégies de croissance et d'endettement des entreprises agricoles dans un contexte de crise des revenus. Ce sont les politiques gouvernementales en viqueur qui auraient conduit un grand nombre de producteurs à la détresse financière et psychologique :

Je crois que, pour certains, la seule manière de compétitionner avec les produits extérieurs, c'est d'accroître le volume. Je pense que ceux qui ont opté pour cette solution n'ont pas réfléchi aux conséquences. Actuellement, ce que je vois, c'est que le revenu net sur les fermes n'a jamais été aussi dramatique, que l'endettement est inégalé, que le taux de suicide est terrifiant et que nous vivons une détresse psychologique incroyable. Pour moi, il y a plusieurs coupables. En premier lieu : les politiques gouvernementales.

Pour M. Marin, il revient au gouvernement du Québec d'aider l'Union des producteurs agricoles (UPA) à créer de nouveaux services destinés aux producteurs agricoles afin qu'ils s'adaptent aux changements qui sont déjà arrivés et qui s'amplifieront dans l'avenir.

D'après M. René Chouinard, un producteur laitier de Saint-Jean-Port-Joli, on a exigé de l'agriculture qu'elle soit à la fois respectueuse de l'environnement et de ses habitants, productive et efficace pour offrir un produit de haute qualité, et le producteur agricole y aurait perdu au change:

Dans cette course vers l'efficacité et la rentabilité, certains d'entre nous ont perdu leur courage et leur entreprise. Les agriculteurs sont encore confrontés aux longues heures de travail, car la main-d'œuvre est toujours aussi rare. La perte des parts de marché amène une baisse de revenus. Cette situation, combinée à une faible reconnaissance sociale, a sans doute contribué à la hausse de la détresse psychologique chez les agriculteurs du Québec.

En Montérégie, le Syndicat de l'UPA Provençal dépeint le portrait suivant de l'évolution des conditions de vie et de travail du producteur agricole :

C'est reconnu, depuis pratiquement toujours, l'équipement agricole est dangereux. Rajoutez à cela la fatigue et l'empressement d'effectuer le travail dans les temps alloués par la nature, il est normal de retrouver l'agriculture au troisième rang des industries les plus dangereuses du Canada. Aujourd'hui, la santé des agriculteurs est menacée par un nouvel ennemi, la détresse psychologique. Il fut un temps où l'agriculteur n'avait comme souci que la température. Maintenant, il y a la concurrence, les bris d'équipements, les contraintes environnementales et les difficultés familiales. L'immense investissement en capital des fermes d'aujourd'hui amplifie chacun de ces petits problèmes d'autrefois.

Pour tenter d'améliorer la situation, la Fédération de l'UPA de la Mauricie mentionne qu'elle participe à la mise en place, au sein des corps professionnels mauriciens, de sentinelles qui pourront reconnaître les signes de détresse psychologique et identifieront les producteurs qui en souffrent.

Cette fédération affirme qu'il faut aussi mettre sur pied des comités régionaux d'intervention psychologique constitués de professionnels de la santé, d'intervenants du monde agricole et de producteurs agricoles, afin d'aider adéquatement les producteurs aux prises avec la détresse psychologique. Ses représentants réclament finalement une campagne d'information et de valorisation de la profession d'agriculteur.

Certains ou certaines s'attachent plus particulièrement aux problèmes des femmes en agriculture. Madame Nathalie Malo, copropriétaire de la ferme Barka et mère de six enfants, a fondé une garderie adaptée aux besoins du milieu agricole:

J'avais une peur viscérale quand j'effectuais mon travail en compagnie des enfants. Je voyais constamment tous les dangers : produits chimiques, sabots de vache, tracteur, machinerie, fosse à fumier, poussières, bruits... Impossible de faire mon travail sereinement. D'où l'idée de la garde à temps plein à l'extérieur et la création du Centre de la petite enfance Le rêve de Caillette. [...] Ma qualité de vie a été grandement améliorée et celle de mes enfants aussi.

Le syndicat de l'UPA Provençal propose une vision d'avenir où l'agriculture serait un métier plus répandu et mieux compris par la population. Idéalement, les risques pour la santé y seraient comparables à ceux qu'on enregistre dans n'importe quel autre domaine, donc bien inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Ce vœu paraît largement partagé.

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle nationale

La santé est un domaine qui concerne tout le monde. Si des organismes consacrés spécifiquement à la santé ont participé aux audiences nationales de la Commission, il faut mentionner que des représentants de chacun des grands domaines de l'industrie ont fait part de leurs vues sur ce sujet primordial. Tous conviennent qu'une relation directe peut être établie entre l'alimentation et la santé. L'alimentation peut être source de santé, mais elle peut aussi être source de maladie.

L'une des principales préoccupations exprimées par les acteurs concernés plus directement par la question a trait aux habitudes alimentaires, chez les jeunes en particulier, qui entraînent une prévalence d'obésité encore jamais vue. Cette situation pourrait avoir des impacts majeurs en matière de santé publique. On salue à cet égard le plan Investir dans l'avenir du gouvernement québécois.

LA SALUBRITÉ ET L'INNOCUITÉ

La question de la salubrité des lieux et de l'innocuité des aliments est d'autant plus importante que nous sommes dans un contexte de mondialisation, indique la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal :

Au cours des dernières années, la mondialisation des marchés a fait ressortir de manière criante le besoin de conserver des standards élevés afin d'assurer le maintien de la santé des animaux de consommation ainsi que celle de la population.

La traçabilité

En ce qui concerne les possibilités de transmission de maladies des animaux aux humains, le directeur national de santé publique, le Dr Alain Poirier, constate que la population du Québec est actuellement bien protégée grâce à la concertation des secteurs de l'agriculture et de la santé. Une prudence accrue devrait toutefois nous guider:

On ne saurait toutefois demeurer trop vigilant, en s'assurant que les mesures de prévention appropriées sont toujours appliquées rigoureusement, surtout dans le contexte de la production animale intensive. En ce sens, le système de traçabilité actuel devrait être étendu et renforcé. Plus spécifiquement, il convient de s'inspirer du principe de précaution pour étendre l'interdiction des farines animales dans l'alimentation, non seulement des bovins, mais aussi d'autres espèces animales dont l'alimentation naturelle n'est pas carnée.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) poursuit cette réflexion en suggérant qu'on instaure le droit et le devoir d'alerte. Pour renforcer le système de sécurité alimentaire du Québec et assurer une meilleure protection de la population, la CSN propose de donner le droit à un travailleur d'arrêter la production, la transformation ou la distribution d'aliments pour alerter l'employeur. Si cela est nécessaire, il devrait également pouvoir aviser un organisme réglementaire gouvernemental dans de situations à risque, et ce, sans encourir de représailles. Le devoir d'alerte, pour sa part, est la responsabilité que le travailleur doit lui-même exercer pour s'assurer que les aliments sont propres à la consommation humaine.

Cela dit, la CSN affirme que les systèmes québécois d'inspection, d'étiquetage et de traçabilité sont parmi les plus développés et les plus efficaces au monde, qu'ils sont des éléments-clés de l'innocuité des aliments et qu'à cet égard ils doivent continuer à être renforcés, complétés et modernisés. La Centrale suggère, entre autres, de compléter la réforme de l'étiquetage et de la certification obligatoire des produits biologiques. En matière de traçabilité, le Québec serait à l'avant-garde, mais il serait important de conserver, voire d'augmenter, cette avance en y consacrant davantage de ressources.

Agri-Traçabilité Québec, l'organisme sans but lucratif créé en 2001 pour élaborer et exploiter un système d'identification permanente et de tracabilité des produits agricoles animaux et végétaux, fait le compte rendu suivant de ses efforts de mise en place du système québécois de traçabilité :

L'identification massive de tout le cheptel des bovins de boucherie et des bovins laitiers du Québec s'est effectuée au printemps 2002. L'identification massive des agneaux et des moutons a eu lieu au printemps 2004. Quant au secteur porcin, la Fédération des producteurs de porcs et le MAPAQ [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec] travaillent présentement à l'écriture d'un référentiel relatif à l'identification permanente et à la traçabilité. À la suite d'un projet pilote effectué en 2005, les représentants de l'Association des éleveurs de wapitis du Québec et l'Association cerfs rouges du Québec poursuivent présentement leurs démarches avec le MAPAQ, afin de voir à la mise en place de la réglementation québécoise liée à la traçabilité des cervidés. Un autre projet pilote, cette fois dans le secteur des œufs de consommation, a été mis en place en 2005 afin de voir à l'évaluation de la faisabilité d'un système de tracabilité des lots d'oiseaux et des lots d'œufs de consommation. Le projet, qui s'est terminé en février 2007, aura également permis d'établir un système de codification unique de la ferme à la table, de tous les œufs produits, classés et commercialisés par les producteurs inscrits au programme d'assurance-qualité de la Fédération.

Agri-Traçabilité Québec croit que le travail doit se poursuivre. « Il reste encore beaucoup de travail à faire dans les années à venir et de nombreuses productions pourraient être intégrées dans la base de données multisectorielle, telles que celles de la volaille, des chèvres, des lapins, des chevaux, des bisons et des poissons », estime l'organisme. Agri-Traçabilité Québec croit aussi, notamment, qu'il faudra créer des liens entre les acteurs de la chaîne alimentaire et que des exigences analogues à celles imposées aux produits du Québec doivent s'appliquer aux produits importés.

Cette préoccupation de l'application des exigences d'innocuité aux produits importés est partagée par d'autres intervenants. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, l'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA) et l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), par exemple, préviennent que ces produits peuvent comporter un risque accru pour la santé publique et que les gouvernements doivent prendre les mesures requises pour empêcher l'entrée sur le marché québécois de produits non conformes aux standards québécois et canadiens. À cet effet, l'ALTA insiste sur l'importance qu'il faut accorder à la traçabilité:

L'industrie alimentaire, à la suite de la crise récente de la vache folle, est déjà sensibilisée à l'importance d'assurer la traçabilité. De plus, les échanges commerciaux hors du Québec inciteront les intervenants de la chaîne alimentaire à considérer la traçabilité non seulement comme un outil de gestion de crise, mais aussi, dans certains cas, comme une exigence commerciale. Cependant, il n'y a aucun avantage à ce que le Québec se dote d'un système de traçabilité différent de ce qui existe ailleurs au Canada. Au contraire, l'harmonisation est le mot clé [...]

Cette nécessité d'harmoniser les réglementations est également constatée par l'AQINAC qui y voit un moyen efficace d'éviter les chevauchements et, par conséquent, les coûts additionnels.

Danone décrit son propre processus de tracabilité :

Dans la plupart des pays où le Groupe Danone a implanté ce programme de qualité et de sécurité (DQS), par exemple Danone France, il est possible de connaître l'origine de chaque litre de lait entrant dans nos usines, et surtout d'assurer la conformité aux critères de qualité exigés. DQS porte aussi bien sur l'origine et l'identification des animaux dès leur naissance que sur leur alimentation, leur suivi sanitaire et leur bien-être, les conditions de traite et de conservation du lait.

L'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec mentionne que le secteur horticole, de concert avec ses partenaires, souhaite mettre en place un système de traçabilité harmonisé pour l'ensemble de la filière :

Appliqué à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, ce système permettra de connaître le lieu d'origine et les points de passage des produits, facilitant ainsi les procédures de rappels et évitant d'étendre la crise sur tout le territoire québécois.

Dans le secteur de la production, le groupe des producteurs maraîchers est particulièrement concerné par l'innocuité. L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement en témoigne :

La salubrité des produits est devenue un enjeu économique majeur pour les producteurs maraîchers. Les acheteurs ont dorénavant des exigences de plus en plus élevées, notamment quant à la qualité microbiologique de l'eau d'irrigation. Ces exigences sont parfois difficiles à satisfaire en région agricole et elles impliquent des coûts importants pour les producteurs. Des recherches sont donc essentielles pour bien connaître le niveau de risque réel et définir des normes et des pratiques de gestion qui soient sécuritaires tout en étant réalistes.

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec fait état de ces enjeux et des difficultés vécues sur le terrain. Résumant les résultats d'une enquête réalisée en mai 2007, elle indique les faiblesses les plus criantes du secteur maraîcher québécois. En voici trois exemples :

- Seulement 16 % des entreprises ont amorcé à ce jour la mise en place d'un système d'innocuité dans leur entreprise. Il en résulte un risque accru pour la santé.
- Seulement 51 % des fermes maraîchères possèdent un registre écrit qui permettrait de retracer les lots qui présenteraient des problèmes d'innocuité. En cas de rappel, on serait incapable de circonscrire la zone géographique problématique dans un cas sur deux.
- Près de la moitié des entreprises ne vérifient jamais la qualité des eaux de lavage.

Devant l'ampleur de la tâche, la Fédération suggère une gamme de mesures de soutien spécifiques à la production maraîchère.

Par ailleurs, l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes nous rappelle deux outils qui ont été conçus expressément pour favoriser l'innocuité des fruits et légumes. D'abord, sous l'égide du Conseil canadien de l'horticulture, le Guide de salubrité des fruits et légumes à la ferme a été élaboré pour le bénéfice des producteurs et des emballeurs. Ensuite, l'Association canadienne de la distribution des fruits et légumes propose aux gérants, aux coordonnateurs d'innocuité des aliments ou aux superviseurs des compagnies, un programme d'innocuité des fruits et légumes frais pour les secteurs du préemballage et du commerce en gros.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES TENDANCES ACTUELLES

Les nutraceutiques et les aliments **fonctionnels**

Les nutraceutiques et les aliments fonctionnels suscitent l'intérêt des transformateurs et sont de plus en plus présents dans les commerces de détail. Danone en convient :

Pour Danone, la santé ne se limite pas à réduire la proportion d'un ingrédient pour obtenir un produit plus équilibré sur le plan nutritionnel. Nous voulons proposer des produits dont la vocation est d'apporter un bénéfice à l'organisme : par exemple, contribuer à la croissance ou améliorer certaines fonctions du corps humain, comme le transit intestinal [...]

L'Association des aquaculteurs du Québec rappelle les études sur lesquelles Pêches et Océans Canada s'appuie pour promouvoir la consommation régulière de poissons sauvages ou d'élevage. Ces études démontreraient que les personnes qui mangent du poisson au moins une fois par semaine présentent un risque significativement plus bas de souffrir de maladies cardiaques ou d'un accident vasculaire cérébral. De plus, des études tendraient à montrer que la consommation de poisson favorise le développement du cerveau chez le fœtus et les jeunes enfants. Ces bienfaits pour la santé seraient liés aux acides gras oméga-3 contenus dans les poissons, en particulier les poissons gras comme les salmonidés.

Les Céréaliers du Québec soulignent que le secteur agroalimentaire québécois a effectué un virage dans la commercialisation de nouveaux produits à valeur ajoutée :

N'en donnons pour exemples, dans le secteur céréalier, que le soja IP, les céréales sans intrants et les céréales bio. Dans d'autres secteurs, on trouve le porc naturel, le porc oméga, le lait bio, le poulet de grain, etc.

Les nutraceutiques et les aliments fonctionnels en inquiètent tout de même quelques-uns. L'Union des consommateurs est particulièrement circonspecte. Devant les « prébiotiques et probiotiques » et les oméga-3, les consommateurs s'interrogent sur les allégations relatives à la santé, indique-t-elle. Même son de cloche de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), qui dit s'inquiéter de l'assouplissement possible de l'encadrement des aliments fonctionnels. Il rappelle qu'une alimentation saine est basée sur la variété, la fréquence et l'équilibre. Quant au directeur national de santé publique, il invoque le principe de précaution devant ces aliments qui ne sont pas essentiels.

Les aliments fonctionnels (aliments enrichis en oméga-3 ou en calcium, par exemple) sont souvent coûteux et donc peu accessibles à toute la population, tout en étant non essentiels à la santé. En vertu du principe de précaution, des études approfondies seraient nécessaires pour évaluer les risques associés à une consommation de tels produits à long terme pour la population.

La Filière des plantes médicinales biologiques du Québec juge que la commercialisation des plantes médicinales a un grand potentiel de sensibilisation des consommateurs à la santé par les aliments, que les gouvernements ne reconnaissent pas suffisamment :

L'ambivalence autour de la finalité des plantes médicinales sur des marchés autres qu'alimentaires a généré beaucoup de confusion concernant la responsabilité gouvernementale envers le secteur des plantes médicinales et a nui au développement de ce secteur. Pourtant, les experts reconnaissent assez aisément que les plantes médicinales ont une place prépondérante à prendre dans le soutien d'un axe de développement sur les produits de santé au Québec. Elles constituent en effet des ambassadrices de premier ordre auprès de la population en ce qui concerne la sensibilisation à l'aspect santé des aliments.

Les OGM, les pesticides, les antibiotiques et les hormones de croissance

Ces substances ne trouvent pas beaucoup d'adeptes parmi les organisations qui s'intéressent à la santé. Voici une citation qui paraît dans le mémoire de l'Union des consommateurs:

À mon avis, il faudrait immédiatement bannir cing éléments de notre agriculture et de l'élevage : les antibiotiques, les hormones de croissance, les pesticides, les farines carnées utilisées pour nourrir les animaux et les organismes génétiquement modifiés.

- Dr Shiv Chopra

L'Union des consommateurs met en évidence ici un propos qui met en question tout le système de gestion des risques. En fait, l'Union déplore que l'on fasse référence avec trop d'insistance aux concepts de salubrité sanitaire, de traçabilité et d'inspection alors qu'on se préoccupe trop peu des risques à long terme que font courir sur la santé et sur l'environnement « certaines pratiques agro-industrielles de plus en plus décriées par la communauté scientifique et par les autorités de santé publique ».

L'utilisation des OGM est la plus critiquée des pratiques, notamment par Greenpeace. L'organisme recommande au gouvernement du Québec de soutenir l'agriculture écologiquement durable, qui permettrait de réduire l'utilisation de produits chimiques agricoles et de ne pas recourir aux OGM. Selon Greenpeace, très peu d'études indépendantes ont été faites sur les OGM pour déterminer clairement leurs avantages et leurs inconvénients. Les OGM commercialisés actuellement seraient une solution technologique à court terme à certains des effets négatifs des pratiques de l'agriculture industrialisée.

À Montréal, cet intervenant a souhaité que le gouvernement du Québec adopte un ensemble de politiques, de lois et de règlements qui minimiseraient la dissémination des organismes transgéniques dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire jusqu'à ce que le gouvernement fédéral mette en place les recommandations de la Société royale du Canada et celles de la Vérificatrice générale du Canada et qu'il ratifie le protocole international de biosécurité.

Bon nombre d'autres acteurs s'expriment sur les OGM; ils souhaitent tous la plus grande prudence et une meilleure information.

Le directeur national de santé publique écrit :

Le développement et la mise en marché d'aliments génétiquement modifiés soulèvent plusieurs questions en santé publique et chez les consommateurs. D'un point de vue de santé publique, le principe de précaution met en garde contre l'inaction quand les risques pour la santé sont mal connus ou mal caractérisés.

Le directeur insiste par ailleurs sur la nécessité d'agir au moyen de l'étiquetage, affirmant :

Le gouvernement fédéral n'a pas jugé nécessaire de rendre obligatoire l'étiquetage des aliments élaborés à partir des biotechnologies. Les provinces ont le pouvoir d'adopter des lois régissant l'étiquetage de certains aliments produits ou vendus sur leur territoire. Le Québec devrait jouer un rôle de chef de file en matière d'étiquetage.

Le Comité de mobilisation politique déclare : « Les OGM n'ont jamais fait l'objet d'études indépendantes. »

L'Association coopérative d'économie familiale de Québec soutient : « Il faut être craintif quant aux aliments issus des biotechnologies. Les consommateurs ont le droit d'être informés du contenu des aliments. »

Option consommateurs pense ce qui suit : « Le gouvernement doit mettre en place des mesures pour assurer que les consommateurs puissent connaître l'origine et le contenu de ce qu'ils mangent. Les consommateurs en font part dans les sondages. »

Nature Québec réclame qu'il faut définir des aires de culture non OGM, qui seraient des aires agricoles protégées. L'organisme exprime cet avis :

[...] qu'outre la règle de prudence à adopter relativement à l'utilisation de semences transgéniques, plusieurs précautions supplémentaires doivent être prises. À savoir : la réduction des risques de dissémination; l'identification des champs ensemencés; l'identification des récoltes transgéniques et la responsabilisation des utilisateurs d'espèces transgéniques (imputabilité). Il s'agit en quelque sorte de définir des aires non OGM qui seraient des aires protégées agricoles.

L'utilisation abusive de pesticides, l'utilisation d'antibiotiques comme facteurs de croissance et le recours aux hormones anabolisantes font l'objet de mises en garde, en particulier par le directeur national de santé publique. Aux risques pour la santé se combinent des impacts sur l'environnement, s'inquiète le directeur.

Devant la multiplication des bactéries résistantes aux antibiotiques, le directeur national de santé publique est catégorique : il faut que soit interdite l'utilisation systématique des antibiotiques comme facteurs de croissance chez les animaux d'élevage. Il en va de même des hormones de croissance qui soulèvent des interrogations et qui sont déjà interdites en Europe.

LA SAINE ALIMENTATION ET LES HABITUDES DE VIE

Les habitudes de vie, les habitudes alimentaires surtout, sont l'objet d'une grande attention et, il faut le dire, de certaines préoccupations. On craint que les habitudes alimentaires actuelles soient le présage de problèmes de santé croissants. La Fédération des producteurs maraîchers du Québec donne un indice de l'évolution actuelle de la situation dans son mémoire :

Malgré la bonne presse dont jouissent les légumes (valeur nutritive, fonctionnalité, santé) et plusieurs initiatives pour augmenter leur consommation au Québec (de 5 à 10 portions par jour, etc.), on constate que la consommation de légumes frais au Québec n'augmente pas depuis 10 ans. Clairement, les campagnes de promotion actuelles ne permettent pas d'augmenter la consommation des légumes frais, malgré les qualités intrinsèques de ces aliments.

Cette donnée appuie les observations d'organismes voués à cette problématique des habitudes alimentaires et de leurs effets sur la santé. Le directeur national de santé publique confirme d'ailleurs que près de la moitié de la population québécoise de 12 ans et plus ne consomme pas 5 portions de fruits et de légumes par iour. Il aioute:

L'OMS [Organisation mondiale de la santé] relie un apport insuffisant de fruits et de légumes à près de 19 % des cancers du système digestif, à 31 % des cardiopathies ischémiques et à 11 % des accidents vasculaires cérébraux à l'échelle mondiale [...]

Un problème croissant : l'obésité

L'obésité est l'une des conséquences graves des mauvaises habitudes alimentaires et elle est en forte croissance dans la population.

La Coalition québécoise sur la problématique du poids signale que les personnes qui ont un excès de poids s'exposent à diverses maladies et affections graves et que le problème de l'obésité connaît une croissance constante à travers le monde. Elle aurait même été qualifiée d'épidémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Canada et le Québec seraient directement concernés et auront tôt fait de rejoindre les États-Unis au chapitre de l'obésité. L'INSPQ nous prévient des conséquences sérieuses à venir :

La croissance est encore plus marquée dans la population masculine, où le taux d'obésité a augmenté de 110 % par rapport à 1987. Cette situation est particulièrement troublante considérant le lien entre l'obésité et le risque accru de développement de maladies chroniques qui, couplé au vieillissement de la population, fait office de bombe à retardement pour le système de santé de la province.

La Fondation Lucie et André Chagnon se penche tout particulièrement sur ce problème de l'obésité et tente d'y trouver des solutions. « Pour éviter à nos enfants des problèmes de santé, indique-t-elle, il faut intervenir dès le plus jeune âge notamment pour lutter contre le surpoids. » Cette Fondation pointe du doigt, par exemple, la publicité destinée aux enfants à laquelle il faudrait faire contrepoids.

Cette position est partagée. La Coalition québécoise sur la problématique du poids relève à ce sujet que les trois quarts des produits alimentaires annoncés à la télévision ne font pas partie du Guide alimentaire canadien. L'obésité serait ainsi une conséquence non pas uniquement d'un choix individuel, mais davantage d'un « environnement alimentaire ». La Coalition rapporte la position de l'OMS à cet égard :

Selon l'OMS, une croissance aussi rapide et globale de l'obésité est difficilement explicable par des facteurs individuels. Il ne s'agit plus d'un problème issu de la responsabilité individuelle, mais d'un véritable problème de société et de santé publique qui requiert des solutions environnementales, sociales et politiques, c'est-à-dire l'intervention de tous les acteurs sociaux.

Cette responsabilité collective est également indiquée par d'autres acteurs qui se sont présentés à la Commission. L'INSPQ soutient, par exemple, que la qualité nutritionnelle des aliments offerts sur le marché a une grande influence sur la santé des consommateurs. L'Institut ajoute : « Certains auteurs vont encore plus loin en estimant que plus les aliments sains sont disponibles dans un milieu, meilleure est la qualité de la diète de la population concernée. » Position à laquelle adhère le directeur national de santé publique, qui affirme : « La visibilité des produits sains est un incontournable pour créer une norme sociale positive de la saine alimentation au Québec. »

L'accessibilité des produits sains ne serait pas seulement fonction de leur accès physique, mais également de leur prix, nous dit Danone, qui nous rappelle que plusieurs consommateurs peuvent être influencés par le prix de deux litres de cola à 0,99 \$ en comparaison de deux litres de lait à 4,00 \$. Le prix du lait canadien est l'un des plus élevés de la planète, fait remarquer Danone qui invite à réfléchir à l'importance de maintenir le coût des matières premières à un niveau permettant d'offrir au consommateur un produit accessible, lorsqu'il est indispensable à une bonne alimentation.

Le directeur national de santé publique remarque que les aliments à forte densité énergétique sont plus accessibles aux populations à faibles revenus :

Au Québec, ce sont les problèmes liés à l'accès physique et économique aux aliments qui dominent, compromettant la qualité et la variété. Les ménages à faible revenu achètent significativement moins de fruits et de légumes et de produits laitiers. Les aliments à forte densité énergétique seraient moins coûteux et donc plus accessibles pour les populations à faible revenu. La fréquence de l'obésité est plus grande chez les individus qui bénéficient d'un plus faible revenu comparativement au groupe de revenu supérieur (18 % comparativement à 12 %).

La Coalition québécoise sur la problématique du poids signale au passage que les produits alimentaires pour lesquels les marges de profit sont les plus importantes sont des produits transformés à haute teneur énergétique, riches en sel et dont la valeur nutritionnelle est souvent faible. Ces marges de profit avantageuses inciteraient donc fortement l'industrie agroalimentaire à créer toujours plus de produits de ce type et à en faire la promotion. Cette promotion se fait également à l'endroit des enfants, selon la Coalition, qui demande à l'industrie agroalimentaire de respecter l'esprit de la Loi sur la protection du consommateur qui défend la publicité commerciale adressée aux enfants.

De son côté, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) déplore l'impact négatif lié à l'abandon des programmes éducatifs en nutrition. Cette situation contribuerait au fait que les jeunes ne sont pas sensibilisés aux pratiques de transformation des aliments ni aux stratégies de marketing qui leur sont destinées. Cela s'ajouterait à la perte de compétence culinaire des parents.

L'OPDQ met l'accent sur le besoin qu'a l'industrie de la transformation alimentaire de développer son expertise en matière de contenu des aliments et de contrôle de la qualité pour être à même de répondre à ce nouveau type de besoin des consommateurs. Ainsi, précise l'Ordre :

Cette industrie doit procéder à un virage qui l'amènera à voir l'aliment non pas seulement comme une seule commodité commerciale, mais également et surtout comme un élément essentiel à la vie et au bien-être de l'ensemble de la population. Pour y arriver, elle devra se doter des compétences notamment en matière de qualité de contenu, compétence détenue par les diététistes-nutritionnistes. La contribution des diététistes-nutritionnistes, professionnels du contenu des aliments et de ses impacts sur la santé, est précieuse afin d'orienter l'industrie dans ses choix de développement de produits.

Des solutions

Devant les conséquences sérieuses des habitudes alimentaires actuelles, on apprécie en général les actions du gouvernement québécois. Si certains formulent des critiques, on salue généralement le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012.

L'une des critiques de l'action gouvernementale provient de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes. L'Association juge que les diverses initiatives de sensibilisation publique sont menées sans réelle cohésion, avec des campagnes sans lien suffisant pour soutenir un message fort.

D'autres saluent des actions récentes du gouvernement québécois. Parmi eux, le Comité de mobilisation politique accueille très favorablement le Plan d'action gouvernemental 2006-2012. Ce plan, intitulé *Investir pour l'avenir*, a été annoncé à l'automne 2006. Le Comité apprécie l'importance qu'on y accorde à l'information aux consommateurs tout en souhaitant que le Plan s'accompagne de campagnes d'éducation plus vastes sur les saines habitudes alimentaires.

L'INSPQ précise que le plan Investir pour l'avenir comporte un objectif explicite de réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité et de 5 %, celui de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes québécois. Cet objectif, souligne l'Institut, nécessite des changements profonds qui ne pourront être réalisés que dans un processus d'action concertée.

Le directeur national de santé publique tient à souligner que le Plan détermine des actions pour réduire les problèmes de poids et pour améliorer les habitudes alimentaires et le niveau d'activité physique au sein de la population. Il y est clairement énoncé que tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire ont un rôle à jouer pour rendre plus faciles les bons choix alimentaires. Plusieurs actions interpellent directement l'agroalimentaire.

Des suggestions très concrètes sont faites par la Fondation Lucie et André Chagnon, selon laquelle l'information et la sensibilisation de la population sont les principaux moteurs d'une meilleure alimentation. La Fondation note que l'information sur les valeurs nutritives qui paraît sur les emballages pose des problèmes de compréhension.

Pour les consommateurs, la consultation de ces tableaux rend difficile la comparaison rapide entre les produits. De plus, on voit divers logos santé qui ajoutent à la confusion. La Fondation préconise un système simple qui résumerait en un coup d'œil la valeur nutritive des principaux paramètres (sucre, sel, gras, calories). Ce système, déjà présent en Grande-Bretagne, utilise un code de couleurs semblable aux feux de circulation. Cette signalisation pourrait également être utilisée dans la description des menus des restaurants.

Le directeur national de santé publique invite les restaurateurs et les concessionnaires à participer à l'effort, notamment dans les cafétérias en milieu scolaire. Le directeur appuie la suggestion de certains, dont celle de la Fondation Lucie et André Chagnon, qui souhaitent l'interdiction de nouveaux commerces de restauration rapide près des écoles primaires et secondaires.

LA SANTÉ DES RESSOURCES **HUMAINES DU SECTEUR**

Quelques intervenants expriment leurs préoccupations concernant l'état de tension auquel sont soumis les agriculteurs et agricultrices. Le directeur national de santé publique est de ceux-là:

En effet, une étude comparant les taux de suicide chez les exploitants agricoles à ceux de l'ensemble de la population masculine canadienne révélait que pour le Québec, les taux de suicide chez les agriculteurs étaient plus élevés que dans la population générale. Cette situation diffère de celle des autres provinces canadiennes. Par ailleurs, il est inquiétant de constater que les agriculteurs utilisent peu les ressources d'aide psychologique disponibles.

Pour le directeur national de santé publique, cela pose le besoin pressant de rendre des services d'aide psychologique accessibles à cette clientèle.

La Fédération des agricultrices du Québec partage ce diagnostic, en ajoutant toutefois que les femmes agricultrices sont peut-être davantage victimes du stress :

La situation économique instable et défavorable est le principal facteur responsable du stress entraînant une hausse de la tension familiale parfois déjà exacerbée par la forte imbrication de la vie privée et professionnelle. Les femmes sont plus affectées par le stress que les hommes en raison des multiples rôles qu'elles jouent au sein de l'entreprise. Selon une enquête réalisée pour La Coop fédérée, la proportion des femmes (59,2 %) faisant partie de la catégorie de détresse psychologique élevée est supérieure à celle des hommes (49,5 %).

La protection du territoire agricole et le développement régional

L'agriculture et le monde rural québécois ont toujours été indissociables, écrit la Commission au début du neuvième chapitre de son document de consultation.

La Commission a donc souhaité recevoir des commentaires et des avis portant sur les questions suivantes :

- Comment les politiques agricoles peuvent-elles soutenir une agriculture qui contribuera davantage au développement rural?
- Comment tenir compte du potentiel agricole et agroalimentaire régional dans l'élaboration des politiques publiques?
- Quelles opportunités de développement une agriculture moderne peut-elle offrir?
- Comment faire pour mieux répondre au problème de transfert des fermes entre générations et comment inciter les jeunes à miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire?

De plus en plus de communautés rurales doivent gérer des problèmes de cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles, poursuit la Commission, qui pose alors les questions suivantes :

- Quels sont les moyens à mettre en place pour faciliter la conciliation et la cohabitation des usages en milieu rural?
- Quels rôles devraient jouer les différents acteurs : la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le milieu municipal, le gouvernement du Québec et ses ministères et organismes ainsi que les autres intervenants?
- Le cadre et les modalités de gestion utilisés par la CPTAQ sont-ils adéquats?

Au regard des perspectives de développement qui se présentent aux milieux ruraux et régionaux, la Commission a enfin sollicité des avis et des commentaires sur les questions suivantes:

- · Comment favoriser le maintien, l'implantation et le développement en région d'entreprises de transformation alimentaire?
- Comment favoriser l'essor et la viabilité financière de nouveaux types de production?
- Comment faire en sorte que les nouvelles productions trouvent des débouchés suffisants et soient rentables, et qu'elles favorisent une occupation dynamique du territoire rural?



L'AGRICULTURE ET LA RURALITÉ

Plusieurs personnes constatent la dévitalisation de nombreuses communautés rurales, leur déclin démographique, l'exode de leurs jeunes et le vieillissement de leur population.

A cet égard, le témoignage de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en Montérégie est particulièrement éloquent. Bien située au cœur du centre économique et démographique du Québec, cette municipalité, qui a déjà compté près de 900 habitants, n'en comptait plus que 630 en 2001 et 580 en 2006 :

Cette décroissance démographique n'est pas sans être très préoccupante à plusieurs égards, car c'est de toute la vitalité sociale et économique de notre communauté dont il est question.

Son déclin se serait amorcé au début des années 1970. avec la spécialisation et la consolidation des exploitations agricoles:

Nos fermes sont de plus en plus grosses, très fortement capitalisées et mécanisées, propriétés d'un nombre restreint d'entrepreneurs à la fois progressifs et soucieux de l'avenir de leur profession.

Dans la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources, en Estrie, on constate la même tendance au déclin démographique et à l'augmentation de la taille des fermes, qui interpelle les élus. La MRC révèle à cet égard :

Le milieu rural et agricole occupe généralement une grande partie, sinon la majeure partie, des municipalités du sud du Québec. Toutefois, une faible proportion des citoyens y habitent. Dans un contexte où certaines municipalités voient leur nombre d'habitants diminuer d'année en année et leurs services être menacés, l'occupation du territoire peut être perçue comme un enjeu majeur.

La Conférence régionale des élus de la Mauricie souligne pour sa part quelques faits démographiques qui l'amènent à réagir afin de protéger son développement :

La Mauricie est confrontée à une baisse démographique et son poids relatif par rapport au Québec est en chute depuis 1991. [...] Nous dénombrons la population la plus âgée du Québec. Nous constatons un très faible apport d'immigrants. [...] Nos analyses nous ont bien démontré jusqu'à quel point ce phénomène nous rend fragiles et [...] les territoires ruraux souffrent encore plus de ce mal.

Plusieurs, comme le producteur forestier et consultant en zonage agricole charlevoisien, M. Pierre Laterrière, souhaitent des ajustements au fonctionnement de la CPTAQ afin que soient mieux respectés l'autonomie régionale et municipale ainsi que les potentiels locaux de développement. Couplée à la diminution du nombre de fermes et à l'augmentation de la taille de celles-ci, une application trop rigide de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles causerait la dévitalisation des municipalités et le dépeuplement de la zone agricole :

Nous proposons que la législation tienne compte de la diversité du territoire et que la loi reconnaisse que les régions ne sont pas toutes constituées géographiquement de la même façon tant par leur position, que par leur climat, etc., et que les décisions soient rendues en conséquence. [...] Nous proposons que le citoyen soit représenté dans les instances décisionnelles des organismes impliqués dans le processus décisionnel au même titre que l'UPA [Union des producteurs agricoles] qui est présentement reconnue comme personne intéressée.

LA COHABITATION DES USAGES

Plusieurs intervenants soulignent l'impact de l'arrivée des nouveaux résidants en provenance des milieux urbains, dont ceux et celles qui ne pratiquent pas l'agriculture à grande échelle ou qui pratiquent simultanément d'autres métiers ou activités professionnelles.

Selon la MRC d'Acton, par exemple, cette nouvelle tendance – le nouvel apport démographique – ne pourra se maintenir sans un contexte d'ouverture et de souplesse réglementaire favorisant l'occupation dynamique et les multiples usages du territoire :

Nous ne voulons aucunement assister à une « désertification » des rangs de certaines de nos municipalités à caractère rural. Les conséquences de la consolidation des fermes (la baisse du nombre de fermes et l'augmentation de leur taille) ont-elles été prévues dans la gestion actuelle de la loi? Dans la MRC d'Acton, bien que plus de 30 % du territoire ne soit pas utilisé à des fins agricoles, la presque totalité de son territoire est actuellement sous gestion de la Commission de protection du territoire agricole [du Québec] (CPTAQ). Et, malgré que quelques légères adaptations à saveur locale soient permises à l'intérieur des schémas d'aménagement, l'application de la loi se fait trop souvent d'une façon mur à mur.

Dans le même esprit, les représentants de la MRC des Sources souhaitent que des assouplissements soient apportés à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin que soit permise une plus grande prise en charge du développement par le milieu :

Il serait intéressant que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permette davantage l'implantation de résidences en rapport avec une activité agricole de proximité, de diversification ou à mi-temps de même que pour les activités de foresterie ou de transformation. Pour favoriser les exploitations de proximité, la construction de résidences pourrait être autorisée sur des terrains plus petits; cela rejoindrait le souhait émis [...] de mettre en valeur l'agriculture à petite échelle pour favoriser la relève agricole.

Pour M. Roméo Bouchard, coordonnateur de l'Union des citoyens du Québec et cofondateur de l'Union paysanne. si la priorité accordée aux usages agricoles en zone verte doit être maintenue, elle doit être revue pour « éviter de faire de la zone agricole un monopole et un ghetto pour l'agriculture industrielle et préserver des pouvoirs réels d'aménagement du territoire aux MRC et aux municipalités ».

Ce dernier, comme plusieurs autres, affirme qu'un des obstacles majeurs à la revitalisation des milieux ruraux en déclin est la difficulté pour ceux et celles qui veulent s'y établir de trouver des lieux appropriés pour lancer de nouvelles productions agricoles. Selon M. Bouchard, ces difficultés seraient notamment liées à l'application d'une définition stricte des conditions de rentabilité.

À titre d'illustration, M. Guy Boissé, de la Mauricie, relate sa tentative, infructueuse et longue de 17 années, d'obtenir de la CPTAQ l'autorisation de bâtir sa résidence en zone verte et d'y développer une entreprise agricole. Il déplore que le territoire agricole, qui constitue une large part des milieux ruraux, profite principalement à ce qu'il appelle l'agriculture industrielle. Selon lui, de moins en moins de gens occupent de plus en plus d'espace. Il constate qu'en zone verte, même pour des sites impropres à l'agriculture, les requérants n'obtiennent pas les autorisations requises de la CPTAQ:

La CPTAQ a sa raison d'être si elle est là pour défendre l'agriculture. Si on ne veut pas fractionner les terres agricoles, on se crée des problèmes pour qu'il se poursuive une agriculture même à temps partiel. On devrait permettre une construction dans des zones impropres à l'agriculture. S'il n'y a pas d'objection de type environnemental, par exemple. J'aimerais une étude sur les effets démographiques du zonage agricole pour assurer la relève. Je plaide en faveur d'une nouvelle façon d'appliquer les règles pour permettre aux urbains d'accéder au territoire.

Pour Avenue BIO de l'Est, lorsque le maintien de communautés rurales l'exige, les règles pourraient être assouplies pour favoriser l'occupation dynamique du territoire. Cet intervenant décrit les difficultés éprouvées notamment pour mettre sur pied de nouvelles fermes biologiques:

Le développement d'entreprises biologiques requiert du sol. Il n'est pas besoin de grandes surfaces pour démarrer une entreprise dans le secteur horticole. Toutefois, le cadastre et les règles de protection du territoire agricole semblent conçus pour les établissements de production animale et les grandes cultures. Ceci a comme effet pervers de limiter l'accès à des terres de bonne qualité et à un prix abordable pour les nouvelles petites entreprises.

De la même façon, le Forum jeunesse Estrie indique que des projets agricoles structurants sont bloqués par les règles sur le morcellement des terres :

Pourtant, de nombreux jeunes souhaitent s'établir en milieu rural dans des entreprises de plus petite taille, travaillant dans des créneaux spécialisés.

Selon les représentants de la MRC de Témiscouata, la transformation artisanale est une planche de salut pour les milieux ruraux. Elle génère de bons emplois, créés à partir d'une matière première abondante. Or, la Loi ferait une distinction trop tranchée, voire réductrice, entre la production agricole et la transformation alimentaire. Cet intervenant propose d'inclure le volet agroalimentaire aux objectifs de la Loi:

Le niveau de transformation qu'on y permet et les seuils de produits de l'extérieur qu'on peut intégrer à sa production ne permettent pas une souplesse suffisante pour encourager l'innovation de nos entrepreneurs agricoles. Pourquoi ne pas en faire une Loi sur la protection du territoire agricole, des activités agricoles et de l'agroalimentaire? Pourquoi ne pas considérer nos producteurs comme des entrepreneurs et leur donner une marge de manœuvre - relative - qui leur permettrait de développer le plein potentiel de leurs entreprises? Cette marge de manœuvre créerait de la richesse et des emplois en région, ce dont nous avons grandement besoin.

Plusieurs intervenants constatent des tensions entre les milieux municipaux qui souhaitent accueillir de nouveaux résidents et les producteurs agricoles dont le revenu est directement associé à l'exploitation de la terre. Les problèmes liés à la cohabitation avec l'industrie porcine attirent notamment un nombre important de commentaires.

La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean constate que la cohabitation a été particulièrement difficile au cours des dernières années :

Une série de règlements de la part des municipalités dans le dossier de la filière porcine et le transfert des responsabilités du MDDEP [ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs] vers le monde municipal, notamment en matière de distances séparatrices régissant les odeurs, ont apporté leur lot de confrontations, de difficultés de cohabitation et de conflits d'usage dans la zone agricole.

Selon les représentants de la MRC d'Arthabaska, « de l'avis de plusieurs, le résidant d'une nouvelle habitation qui s'implante dans un rang est perçu comme un futur plaignant en matière d'odeur et constitue une menace pour le développement de l'agriculture ».

C'est ce qui amène certaines instances comme la MRC des Sources à souhaiter qu'on sensibilise les gens sur le fait que le mode de vie rural peut parfois différer du mode de vie urbain:

La MRC considère qu'il serait souhaitable que l'implantation de nouvelles résidences en milieu rural s'accompagne, pour les nouveaux arrivants, d'une sensibilisation à la cohabitation harmonieuse avec les activités agricoles. Cela pourrait être rendu possible, par exemple, par des visites à la ferme et même par une forme de « contrat » dans lequel les nouveaux arrivants acceptent les contraintes liées à l'activité agricole environnante.

D'après la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, les pouvoirs actuels en matière de taxation accordés aux élus municipaux encouragent l'accueil de nouveaux arrivants qui ne pratiquent pas l'agriculture, ce qui crée « de la pression sur la zone agricole » :

Dans un contexte de croissance et de sousfinancement, on ne peut blâmer les administrations municipales de chercher à promouvoir chez elles le développement résidentiel, commercial et industriel. En attirant de nouveaux résidants et de nouvelles entreprises, elles augmentent leurs revenus et leur marge de manœuvre sans avoir à augmenter le niveau de taxes foncières.

De bonnes pratiques

Cependant, de nombreux exemples de bonnes pratiques. fondées sur le dialogue entre les mondes agricole et municipal et sur la pleine utilisation des outils de gestion du territoire déjà disponibles, sont rapportés.

D'après la Fédération de l'UPA de la Mauricie, il est possible de créer plus d'harmonie en travaillant étroitement avec les élus locaux et régionaux :

Nous avons donc fait le choix dans notre région, avec les MRC et les villes avec qui nous discutons, d'avoir des rapports gagnant-gagnant. Cela porte des fruits, car nous n'avons pas ici de règlements abusifs et restrictifs pour le monde agricole. Une communication directe évite de nombreux conflits.

Les représentants de la MRC des Sources croient également au rôle primordial des élus et des dirigeants agricoles pour veiller à la bonne harmonie en milieu rural :

[...] la MRC des Sources désire également exprimer le vœu que les milieux municipal et agricole établissent des relations harmonieuses pour travailler de concert à l'élaboration d'outils de planification ayant un impact sur le monde rural (schéma d'aménagement et de développement, règlement de contrôle intérimaire sur la production porcine...). Dans un contexte où les régions et les agriculteurs doivent faire valoir au gouvernement leurs besoins en financement et en ressources pour continuer à développer le monde rural et agricole, une telle alliance ne pourrait que fortifier les contributions du milieu.

Dans Lanaudière, les représentants du Centre local de développement (CLD) de Montcalm citent en exemple leur MRC, qui serait caractérisée par une acceptation mutuelle des ménages agricoles et non agricoles. Selon ces intervenants, une utilisation dynamique des outils de gestion du territoire y serait pour beaucoup. La bonne marche des dossiers agricoles repose sur une consultation préalable, qui garantit un climat positif entre la MRC et les représentants du secteur agricole, disent-ils. Le comité consultatif agricole de la MRC serait très actif :

Le bon fonctionnement du comité est un gage de succès pour une cohabitation harmonieuse dans la MRC et pourrait servir de modèle à d'autres MRC. De plus en plus, la MRC consulte le MAPAQ [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec], le MAMR [ministère des Affaires municipales et des Régions], le MDDEP et l'UPA dans les dossiers majeurs concernant la zone agricole.

Le CLD, la MRC et la Société d'aide au développement des collectivités de La Matapédia soulignent que des MRC sont parvenues à des ententes à long terme dans le cadre des dispositions prévues à l'article 59 de la Loi pour répondre, autrement qu'au cas par cas, à des demandes dites « à portée collective » qui visent à permettre le développement résidentiel en zone agricole, à certaines conditions. Avec ces ententes, les municipalités peuvent délivrer des permis de construction à l'intérieur des îlots déstructurés de la zone agricole, ces secteurs de faible superficie bien délimités déjà occupés majoritairement par des usages non agricoles, sans avoir à adresser de demandes à la CPTAQ :

Cette approche montre que, dans le cadre des dispositions de l'article 59, il est possible de régler la question du développement résidentiel en zone agricole, à la satisfaction de tous. Elle montre aussi qu'il est possible de confier des responsabilités supplémentaires aux MRC, sans qu'elles ne dérogent aux objectifs de la Loi.

Les représentants de la MRC de La Matapédia rappellent que leur schéma d'aménagement révisé, en vigueur depuis cinq ans, contient des orientations visant à circonscrire les îlots déstructurés et à combler les terrains vacants, conformément aux orientations gouvernementales.

La MRC de Montcalm possède un règlement de contrôle intérimaire sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles. Ce règlement définit des normes d'implantation des nouvelles installations d'élevage au pourtour des périmètres urbains et des mesures d'atténuation des odeurs. Par ailleurs, en 2006, cette MRC a présenté une demande à portée collective (article 59) portant sur les îlots déstructurés :

Après que la MRC a officiellement introduit sa demande, la CPTAQ a convoqué une rencontre avec les représentants de la MRC et de l'UPA. Au cours de cette rencontre, la MRC a présenté sa demande et, par la suite, un échange relatif à chaque îlot s'en est suivi. À nouveau, les parties ont discuté et sont parvenues à une entente.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est mène également des démarches pour assurer une cohabitation harmonieuse :

La MRC a adopté, en 2005, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable à la zone agricole et ayant pour but de favoriser la cohabitation des usages. Trois principaux moyens sont utilisés pour l'atteinte de ce but, soit l'imposition de distances séparatrices. le zonage des productions et le contingentement des usages. Si les distances séparatrices sont imposables à l'ensemble des productions animales, le zonage des productions ne s'applique qu'aux élevages à forte charge d'odeur et le contingentement des usages ne s'applique qu'à la production porcine. La MRC ne limite pas indûment les élevages

porcins et les autres élevages à forte charge d'odeur sur son territoire. Ces élevages sont interdits uniquement dans des secteurs situés très près des périmètres urbains où aucun producteur n'aurait songé à s'établir. Pour ces raisons, le RCI a été bien accueilli par le monde agricole.

La protection du territoire agricole

Par ailleurs, l'importance de soustraire la zone agricole aux pressions de l'étalement urbain est affirmée presque unanimement par ceux et celles qui se prononcent sur la guestion. La superficie limitée du territoire agricole québécois et l'ampleur des espaces propices au développement dans les périmètres urbains renforcent les convictions des participants.

Le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud réclame avec force une protection accrue des terres agricoles:

Le morcellement que nous connaissons actuellement ne peut plus continuer. Les autoroutes, les périmètres urbains et industriels doivent cesser immédiatement leur empiètement sur la zone verte.

Tout en soulignant l'importance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, M^{me} Julie McDermott rappelle que le territoire agricole est concentré dans la plaine du Saint-Laurent. Elle décrit la pression exercée par l'étalement urbain sur les terres agricoles :

Beaucoup de gens travaillant à Montréal habitent en milieu rural, soi-disant pour la tranquillité et la qualité de vie. Cela a évidemment des répercussions sur les zones agricoles ainsi que sur l'étalement urbain, et a comme conséquence l'augmentation des gaz à effet de serre, vu l'utilisation accrue des voitures.

Monsieur Claude Marois, professeur titulaire au Département de géographie de l'Université de Montréal, rappelle que le territoire agricole est une ressource non renouvelable et précieuse pour assurer le développement durable du territoire périurbain. Il ajoute que l'espace disponible pour le développement urbain dans la zone blanche est important :

La vocation de ces terres autour de Montréal est souvent remise en question, soit pour l'agrandissement d'un périmètre d'urbanisation ou pour le dézonage à l'intérieur de la zone agricole. Les pressions urbaines sont toujours présentes, particulièrement dans les municipalités périphériques. Il faut cesser de considérer les espaces périurbains comme des « espacespoubelles » où seules les activités urbaines sont valorisées. Ainsi, la protection de ces terres est plus que jamais nécessaire pour la survie et la promotion de l'agriculture périurbaine et la conservation du patrimoine bâti et paysager.

D'après les syndicats de base UPA Laurentien et du Portage, la pression sur la zone agricole québécoise est bien réelle au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Entre 1986 et 2007, la zone agricole de la MRC des Moulins aurait perdu au-delà de 5500 hectares. soit plus de 27 % de son territoire. La zone verte de la MRC L'Assomption aurait perdu, pour sa part, au-delà de 2000 hectares pendant la même période, soit plus de 10 % de son territoire:

En tant que producteurs agricoles de la CMM, nous nous posons cette question : s'il reste tant d'espace disponible en zone blanche, sur le territoire de la CMM, alors pourquoi convoiter la zone agricole?

La Fédération de l'UPA de Lanaudière, dont le territoire est adjacent à la région métropolitaine de Montréal ou inclus dans celui-ci, s'exprime de la façon suivante sur ce sujet:

La population de Lanaudière ayant plus que doublé au cours des 30 dernières années, l'urbanisation s'est déployée tantôt de façon bien planifiée, tantôt de façon anarchique. Les espaces verts sont bien souvent considérés comme des réserves d'urbanisation à plus ou moins long terme; la ville est en effet presque toujours développée au détriment des meilleurs espaces agricoles et forestiers.

Dans ce contexte, la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord, de la Capitale-Nationale, estime qu'il faut porter attention à la problématique des terres agricoles laissées en friche:

L'agriculture demeure, selon nous, la meilleure façon d'occuper et de mettre en valeur le territoire, tout en assurant la sécurité alimentaire de la population. Il existe dans plusieurs municipalités des superficies cultivables encore boisées ou laissées en friche depuis plusieurs années.

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Plusieurs intervenants souhaitent qu'une future politique agricole reconnaisse explicitement la multifonctionnalité de l'agriculture et sa contribution au développement local. La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec décrit en quoi l'agriculture est multifonctionnelle :

En plus de contribuer potentiellement à la sécurité alimentaire, l'agriculture contribue à plusieurs autres fonctions économiques, sociales, culturelles et environnementales dans les régions où elle est présente. Par leur nature, ces fonctions de l'agriculture échappent partiellement ou complètement aux lois du marché, alors qu'elles peuvent jouer un rôle déterminant dans un développement régional durable.

La Chaire soutient que l'intégration de la multifonctionnalité dans les politiques publiques liées à l'agriculture répond, d'une part, aux pressions de plus en plus pressantes entourant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture et la libéralisation du commerce et, d'autre part, à la prise en compte de la dimension environnementale.

Partageant cette approche, la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches affirme :

À l'heure où le développement durable envahit tous les discours, les producteurs agricoles sont trop modestes sur les réponses locales et concrètes qu'ils apportent à ces enjeux globaux.

L'Union paysanne de Lanaudière croit qu'il faut orienter la politique agricole et agroalimentaire en fonction du principe de la multifonctionnalité de l'agriculture :

Selon nous, les autres fonctions de l'agriculture sont de préserver l'environnement et le paysage, de contribuer à la bonne santé de la population en lui fournissant des aliments frais et sains, de participer à l'occupation du territoire et à l'enracinement des occupants, à la structuration d'emplois locaux et stables, ainsi qu'à la revitalisation, à la dynamique et à la cohésion sociale de la ruralité. Donc, des fonctions écologiques et socioécologiques. Nous croyons que le Québec devrait placer le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture au cœur de sa prochaine politique agricole et agroalimentaire, comme l'a fait, par exemple, la France. Nous croyons que l'État devrait soutenir les pratiques agricoles en fonction de ce principe.

La Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud mentionne l'apport social des agriculteurs à leur milieu, l'aménagement et l'entretien qu'ils font des espaces verts et des paysages, l'agrotourisme, les activités récréotouristiques (véhicules hors route, sentiers pédestres, pistes cyclables, etc.) ainsi que la production et le transport d'énergie (lignes de transport électrique, gazoducs, éoliennes, etc.). Elle réclame en échange plus de considération pour les agriculteurs et les agricultrices :

Au cours des prochaines années, le secteur agricole devra être soutenu techniquement et financièrement par le gouvernement pour son entière contribution au développement économique et social afin qu'il puisse saisir toutes les opportunités du marché et demeurer compétitif. Il faut reconnaître cet apport au-delà de la production et respecter la propriété privée. En partenariat avec tous les acteurs du milieu, il faut bâtir une vision intégrée du développement des différents usages afin d'éviter l'élaboration des projets à la pièce, sans vision d'ensemble, causant le plus souvent des frictions entre le droit légitime des producteurs d'être maîtres de leur espace foncier et les ambitions de divers promoteurs ou groupes d'intérêt.

Pour le Réseau des jeunes maraîchers biologiques, cultiver la terre n'est pas seulement un moyen de produire des aliments : c'est aussi une manière d'entretenir et de vitaliser le Québec rural. Ses représentants citent eux aussi comme exemple la politique agricole européenne, qui reconnaît et soutient financièrement la multifonctionnalité de l'agriculture, et revendique du soutien financier pour les rôles multiples de l'agriculteur québécois :

Nous croyons qu'en tant qu'agriculteurs appliquant des bonnes pratiques agricoles, nous prenons soin des nappes phréatiques, des cours d'eau, des sols et de la biodiversité de la campagne québécoise. Qu'en tant que producteurs à petite échelle et consacrés à une mise en marché locale, nous contribuons à redynamiser l'économie rurale du Québec et à fournir une alimentation fraîche et de qualité à la population. Nous sommes des artisans de la terre qui méritent d'être reconnus et soutenus financièrement par le gouvernement.

De l'avis des AmiEs de la Terre de Québec, c'est au nom de la multifonctionnalité de l'agriculture qu'on peut convaincre les contribuables et les gouvernements de la pertinence d'appuyer financièrement l'agriculture :

Certaines fonctions sont plus ou moins bien rémunérées par le marché (production d'alimentation et d'énergie), d'autres ne le sont pas assez actuellement (protection de l'environnement), c'est pourquoi l'État québécois doit faire preuve de leadership et soutenir les fonctions de l'agriculture qui permettront d'assurer la pérennité des ressources et le développement social de notre société.

Pour la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield, puisque les négociations commerciales en cours à l'OMC tendent vers une réduction des formes d'aide à la production, il est tentant de chercher de nouveaux moyens d'aider l'agriculture. En ce sens, « la multifonctionnalité pourrait bien être un moyen de puiser dans d'autres enveloppes budgétaires, notamment celle de l'environnement, pour réduire l'aide à la production ». C'est ce que font le Japon et l'Union européenne, dit-elle, en encourageant la multifonctionnalité de l'agriculture. Elle invite le Canada à prendre certaines précautions puisqu'il dit s'être déjà engagé dans cette voie, notamment au moyen du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural :

Il faut s'assurer que l'appui à la multifonctionnalité n'entre pas en conflit avec d'autres objectifs que le pays s'est fixés pour cette industrie. Il faut notamment couper tout lien entre la production et l'aide à la multifonctionnalité proprement dite pour ne pas créer d'incitatif à produire davantage.

Des pistes d'avenir : l'agrotourisme et la transformation à l'échelle locale

Le Québec devrait accroître ses efforts pour le développement de l'agrotourisme, entend-on. Plusieurs organismes de développement s'engagent dans cette voie, dont la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides, qui en fait l'un des cing axes du développement du secteur agroalimentaire régional au cours des prochaines années.

Bien que cette piste présente des défis en matière de réglementation, de promotion, de commercialisation, de qualité et d'organisation, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière juge qu'elle mérite d'être exploitée:

Autrefois jugé comme marginal, le secteur agrotouristique gagne de plus en plus d'adeptes au Québec. si bien que des entreprises en font maintenant leur principale source de revenus. Depuis plus de cinq ans, les intervenants économiques de la région de Lanaudière se concertent dans le but de dynamiser l'agrotourisme. Quelques autres régions se mobilisent également pour développer ce secteur.

Pour le Centre intégré de développement touristique des Îles de la Madeleine, l'agrotourisme constitue une avenue prometteuse pour l'allongement de la saison touristique et la rentabilité de plusieurs entreprises en plus d'une bonne façon de retenir la population aux Îles :

L'agriculture, qui était jusqu'à tout récemment marginale, devient donc un outil de développement de l'industrie touristique et permet à de plus en plus de Madelinots de s'installer ou de demeurer aux Îles. Il y a dix ans, on ne comptait aucune entreprise de transformation de produits agricoles issus du terroir madelinot. Aujourd'hui, elles sont nombreuses et fières d'offrir à leur clientèle des produits du terroir transformés à la manière madelinienne et dont la réputation n'est plus à faire.

Il semble que le développement agroalimentaire pourrait ajouter à la contribution de l'agriculture au développement local et régional. La diversification du revenu des entreprises agricoles et des communautés rurales passe, pour certains, par la transformation à l'échelle locale.

Pour le Comité de relance de la laiterie de l'Outaouais. l'industrie agroalimentaire est le lieu de rencontre de deux phénomènes contradictoires : d'une part, l'émergence de grandes concentrations qui permettent aux acteurs de faire face à une concurrence mondiale; d'autre part, celle de milliers de projets locaux qui permettent d'occuper le territoire, de l'embellir, d'encourager la consommation de proximité et de façonner des identités locales fortes. La relance de la laiterie de l'Outaouais s'inscrirait dans ce deuxième bloc.

Le comité de relance voudrait faire de la nouvelle laiterie un instrument de développement régional avec des produits à valeur ajoutée et une collaboration intense avec les producteurs locaux. Ses représentants croient que le projet illustre la capacité d'une population mobilisée d'influer positivement sur la pérennité de la transformation alimentaire dans sa région :

La population affirmait perdre une institution, une source de fierté pour la région et un instrument de développement pour la région. Elle semblait prête à se mobiliser. Rapidement, un comité de relance a été constitué. Depuis des années, l'Outaouais a comme priorité de diversifier son économie, de développer la transformation dans le domaine agroalimentaire et de raffermir le sentiment d'appartenance à la région. Notre projet rejoignait ces trois priorités majeures. De plus, pour bon nombre de gens, il était inacceptable que tout le lait produit et consommé en Outaouais soit transformé ailleurs, ils voyaient cela comme une occasion ratée de créer des emplois chez nous et comme une source de pollution inutile.

Selon le Groupe d'agrotransformateurs de l'Abitibi-Témiscamingue, pour développer la transformation alimentaire dans les régions, il faut miser sur la différenciation des produits et sur le développement des appellations réservées, notamment par un encadrement normatif efficace et une stratégie dynamique de promotion.

C'est ce que fait la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, appuyée en cela par plusieurs groupes de sa région, quand elle préconise le concept d'un produit régional identifié « l'Abitibi dans notre assiette » et certifié comme tel. Les produits y seraient identifiés comme faisant partie d'une filière de proximité régionale, qui réduirait les transports et qui garantirait la tracabilité de la ferme à la table :

L'étiquette serait claire : « Le produit que vous achetez est produit et transformé en Abitibi-Témiscaminque et a parcouru 100 kilomètres. »

À l'exemple de plusieurs organismes de développement et de concertation régionaux, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent formule un ensemble de recommandations pour soutenir et développer la transformation alimentaire en région :

Maintenir les crédits d'impôt en soutien au développement des activités manufacturières dans les régionsressources; renforcer les mesures d'appui à l'investissement, notamment celles visant une meilleure organisation du transport des produits; assurer des moyens de financement de petits projets par un programme de garantie de prêts; continuer de soutenir financièrement la réalisation de plans d'affaires ou de plans stratégiques structurants de projets et d'entreprises; développer davantage le réseautage des ressources de TRANSAQ [Transformation alimentaire Québec] avec les autres acteurs du milieu, incubateurs d'entreprises agroalimentaires et centres d'expertises; soutenir le développement de l'expertise et des compétences des entrepreneurs.

Selon les représentants de la Table de concertation, les entreprises de transformation alimentaire des régionsressources éprouvent des difficultés à se positionner sur les marchés. Elles seraient peu outillées pour faire face à la concurrence. Le retour sur investissement nécessaire à la conception de nouveaux produits y serait trop lent. Il faudrait regrouper les forces et les expertises. Cela faciliterait la conception de produits et l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs :

Plusieurs travaillent en vase clos, négligeant ou refusant ainsi de regarder comment un autre entrepreneur de la même industrie pourrait les aider, alors que tous pourraient bénéficier de démarches collectives.

D'après la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent, la transformation des produits agroalimentaires a beaucoup progressé dans la région. Natur'BŒUF, un bœuf à l'herbe, est cité en exemple. Les productions de fourrage, l'abattage, la transformation et la distribution du bœuf étant assurées par des entreprises du Bas-Saint-Laurent, cette production à valeur ajoutée aurait un effet structurant sur l'économie régionale. Le Domaine Acer, qui fait la transformation des produits de l'érable à Dégelis, est aussi cité en exemple. Selon les représentants de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, l'arrivée prochaine d'un centre de découpe de viande ovine et bovine aura également un effet structurant pour l'économie du Bas-Saint-Laurent.

D'après cet organisme, il est essentiel que les activités de transformation et de production soient accompagnées d'une aide à la commercialisation. Malgré un engouement de plus en plus marqué pour les produits agroalimentaires régionaux, de spécialité ou de niche, les producteurs et les transformateurs n'auraient pas suffisamment l'occasion de présenter leurs produits régionaux aux entreprises de vente au détail ou aux restaurateurs:

Dans les régions-ressources, les entreprises de transformation doivent surmonter des difficultés spécifiques telles que l'éloignement des marchés, un accès plus limité aux services, aux fournisseurs et aux réseaux de distribution ainsi que l'attrait exercé sur la main-d'œuvre potentielle par les grands centres.

Plusieurs encouragent la deuxième et la troisième transformation. Madame Cyndy Rivard, qui consacre beaucoup d'efforts à l'implantation d'une malterie au Témiscouata, soutient qu'il faudrait « apporter une attention particulière aux très petites entreprises de première et de deuxième transformation alimentaire qui visent les marchés extérieurs à leur région et qui amènent de l'argent neuf, tout en mettant en valeur des petites fermes vouées à l'abandon ».

D'après M^{me} Rivard, la réalité agricole du Québec – son climat, ses coûts de production élevés, ses normes à respecter et ses concurrents internationaux - oblige à élaborer des approches novatrices. Cette intervenante et son conjoint ont décidé d'aller de l'avant après avoir considéré les facteurs de réussite de leur projet, et ce, malgré les obstacles (« produit inconnu, marché fluctuant, manque d'antécédents, nouvelle technologie de fabrication »):

Les terres étaient propices à la culture d'orge brassicole, c'était un défi à la mesure des compétences de Dany, qui a une formation en ingénierie mécanique, le domaine brassicole est en pleine effervescence et nous intéressait; personne au moment où nous avons défini notre projet ne pouvait offrir du malt produit au Québec aux brasseurs d'ici.

Pour Les bleuets sauvages du Québec, la transformation de ce petit fruit des régions nordiques du Québec a permis de consolider la place de la région sur le marché du bleuet :

Alors que la transformation a été limitée uniquement pendant plusieurs années à la congélation du bleuet, les transformateurs proposent maintenant différents produits à valeur ajoutée comme la purée et le concentré et le marché du détail. De plus, nous procédons à l'emballage en produits finis destinés aux consommateurs selon les spécifications de la clientèle internationale.

CE QU'ON NOUS A DIT... à l'échelle nationale

Pour plusieurs intervenants qui travaillent à l'échelle nationale, le développement local et régional constitue une voie à privilégier. L'agriculture peut et doit faire partie de la solution, disent-ils.

L'AGRICULTURE ET LA RURALITÉ

Seulement moins d'un rural sur dix vit de l'agriculture, nous rappelle l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Selon l'organisme, cette donnée altère l'image traditionnelle des campagnes, mais elle met surtout en perspective la place de l'agriculture sur l'ensemble du territoire québécois. L'agriculture demeure l'une des pièces maîtresses des régions, même si elle n'est plus le seul pôle économique, souligne par ailleurs la Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

Au Québec, l'agriculture est un moteur économique pour les régions rurales, mais elle ne peut à elle seule assurer leur prospérité économique. En effet, elle fournit moins de 8 % des emplois dans chaque région du Québec, comme en font foi les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'UMQ fait un constat similaire : « Le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire n'est plus le moteur économique des régions, mais demeure un facteur majeur d'occupation des territoires », affirme-t-elle.

Devant l'économie des régions qui est mise à l'épreuve sous l'effet des ajustements structuraux provoqués par la mondialisation, le Mouvement des caisses Desjardins croit lui aussi au potentiel des régions et à l'approche régionale:

La concentration de plus en plus grande de la production agricole se fait au détriment de certaines régions qui se trouvent progressivement dévitalisées. Cette pression exercée par ce qui devient un modèle économique dominant ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas d'alternative viable. [...] Le développement des régions passe également par la promotion de modèles économiques favorisant un solide ancrage dans le milieu.

Dans ce contexte où l'agriculture est moins présente, Solidarité rurale du Québec observe que l'économie rurale d'aujourd'hui est plus diversifiée. Cette évolution serait même porteuse d'avenir, selon cet organisme, car la diversification créerait un potentiel de développement économique supérieur. En effet, la prédominance de la fonction de production sur les autres pourrait davantage fragiliser le territoire en le rendant moins attrayant.

La spécialisation excessive exercerait une pression sur les ressources tout en amplifiant les problèmes de cohabitation des usages. En cela, Greenpeace fait un diagnostic clair:

[...] l'agriculteur des pays du Nord est devenu au fil des ans un « producteur » agricole spécialisé, constamment en train d'adopter de nouvelles technologies, des machines toujours plus performantes [...] Cela a entraîné des bouleversements dans la géographie et la physionomie des territoires agricoles (plus de grands champs et de monocultures, moins de haies, des fossés d'écoulement des eaux rectilignes, etc.). Aujourd'hui, l'accumulation de ces différents facteurs a engendré des changements profonds dans les communautés rurales qui souffrent de vieillissement et d'un déclin démographique qui menace leur dynamisme et même leur survie.

Comment maintenir une agriculture en santé dans les diverses régions du Québec? Pour plusieurs, la réponse se trouve dans la diversité à préserver dans les régions.

Les Tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) considèrent que l'agriculture ainsi que tous les acteurs de la filière en amont et en aval jouent un rôle très important dans la dynamique des régions. À sa façon, chacun participe au maintien des services dans les petites municipalités, à la diversification des revenus, à l'occupation active du territoire et à l'entretien du paysage rural.

C'est pourquoi les TCAQ croient à l'engagement de tous les acteurs concernés. Elles croient plus précisément qu'il faut privilégier une approche faisant appel à la planification stratégique régionale :

Chaque région possède ses forces et ses contraintes qu'elle doit pouvoir exploiter au mieux. Les TCAQ pensent ainsi que les planifications stratégiques régionales permettent les meilleurs résultats, car elles reposent sur l'implication des acteurs directement concernés. Ces exercices de planification stratégique sont la base de tout développement régional. Ils doivent donc être multipliés. Les exercices de planification stratégique constitueraient à leurs yeux des outils précieux à la base de tout développement régional.

Cette nécessité d'une approche globale du développement régional est grandement partagée par Solidarité rurale du Québec. Cependant, l'organisme veut déborder la filière proprement dite et propose sa vision du développement sous l'angle territorial. Pour Solidarité rurale du Québec, le territoire devrait être le fondement essentiel à partir duquel construire un développement régional dynamique. Cet organisme y voit la base d'analyse et d'action permettant « d'axer l'agriculture sur la pleine exploitation des ressources du territoire, de gérer à une échelle pertinente et adaptée les impacts sur l'environnement (bassins versants, notamment), de baser sa compétitivité sur des bases locales qui font sa différence pour mieux la projeter sur les marchés, entre autres ».

Solidarité rurale du Québec propose ainsi une occupation plus équilibrée en donnant à chaque territoire la possibilité de développer son plein potentiel en fonction de ses particularités propres : particularités géographiques, physiques, historiques, culturelles, d'appartenance, etc. C'est de cette façon qu'on arriverait à renverser la concentration spatiale des entreprises agricoles, disent ses représentants.

L'approche territoriale permettrait notamment de mieux saisir les occasions qu'apportent l'évolution du marché et les nouvelles demandes sociales tout en favorisant les synergies à l'échelle locale comme le tourisme, la foresterie, la faune et la culture. Solidarité rurale du Québec explique à ce sujet :

Durant des décennies, le développement sectoriel a mis l'accent sur l'émergence et le développement de plusieurs filières de production et sur une certaine spécialisation sectorielle. Peu d'efforts ont porté sur une approche horizontale et intégrée du développement qui tire profit de l'imbrication et des synergies entre les secteurs. L'agriculture peut trouver de nouveaux débouchés, mais aussi de nouveaux potentiels de développement en tissant des liens avec les autres secteurs et, ce faisant, elle pourra contribuer à la diversification de l'économie rurale et à l'émergence de nouveaux créneaux.

Plusieurs organisations expriment leurs vues sur les usages multiples des territoires agricoles. C'est le cas de Quebec Farmers' Association et de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, cette dernière posant comme essentiel le développement de l'industrie dans un cadre régional en affirmant qu'« il faut voir l'avenir de ce secteur comme imbriqué dans une dynamique régionale de développement ».

LA COHABITATION DES USAGES

La multiplication des usages en milieu rural a des effets positifs comme le ralentissement du déclin de la démographie rurale et le maintien de services en région, estime l'UMQ, mais elle s'accompagne également de conflits d'usages :

Les problèmes d'usages conflictuels du territoire occasionnés, entre autres, par la spécialisation de l'agriculture, la diversification des activités économigues et la présence des néo-ruraux, font en sorte que plusieurs municipalités vivent des situations de confrontation entre groupes de citoyens, contribuant ainsi à désolidariser un milieu rural déjà fragilisé et à freiner la croissance du secteur agricole.

Plusieurs intervenants estiment que la clé d'une saine cohabitation est liée à l'adoption d'une approche de développement durable. L'UMQ reconnaît ainsi « qu'une saine cohabitation passe par une ouverture et une responsabilisation des entreprises du secteur agricole ainsi qu'une adaptation des pratiques ou des façons de faire au développement durable ». L'organisme estime néanmoins qu'il faut aussi que les néo-ruraux reconnaissent l'importance de l'agriculture dans leur communauté pour l'économie et l'occupation dynamique du territoire.

La FQM appuie aussi cette vision de l'approche de développement durable, mais croit qu'elle doit s'accompagner d'une responsabilité accrue des municipalités en matière d'aménagement du territoire :

La FQM a demandé au gouvernement de [...] permettre aux MRC d'adopter des règlements de contrôle intérimaire et des schémas d'aménagement et de développement qui tiennent véritablement compte des particularités de leur territoire et des préoccupations de leurs citoyens. Cette demande va dans le sens du principe de la subsidiarité énoncé dans le cadre du projet de loi sur le développement durable et permettrait aux municipalités d'assumer pleinement les responsabilités qui leur sont confiées. [...] les modifications proposées favoriseraient significativement la cohabitation harmonieuse entre les agriculteurs et l'ensemble des citoyens, tout en contribuant au développement de la production porcine au Québec dans une perspective de développement durable.

Le monde agricole, de façon générale, abonde dans le même sens. La Fédération des producteurs de porcs du Québec évoque les actions que les producteurs porcins entendent mener dans cet esprit:

Pour une meilleure cohabitation, les producteurs de porcs s'engagent à mettre en place des actions concrètes pour optimiser la régie au champ et aux sites d'élevage pour réduire les odeurs et les inconvénients. Ces actions visent la mise en place de pratiques agronomiques qui s'avèrent efficaces pour

réduire les odeurs. La Fédération a aussi élaboré des outils pour favoriser la résolution de conflits en rapport avec des problèmes d'odeurs. Des projets de cohabitation ont connu un succès et la Fédération entend poursuivre ses interventions en ce domaine.

L'UPA se prononce en faveur d'une approche de développement durable, mais s'interroge sur la portée de la Loi sur le développement durable :

La recherche des équilibres préconisés par la Loi reste toutefois un exercice complexe à réaliser. Il implique, à la base, que les entreprises agricoles s'adaptent pour se développer et survivre dans un environnement constamment en mouvance et puissent demeurer compétitives. Or, la gestion d'une entreprise agricole comporte d'importants risques, et la rentabilité est souvent précaire, compte tenu des aléas climatiques, de l'instabilité des prix payés à la ferme et de la forte compétition des denrées sur le marché à l'échelle internationale.

Monsieur Bernard Ouimet, ancien président de la CPTAQ, estime aussi que le développement durable doit être le point d'appui d'une cohabitation harmonieuse des usages:

L'occupation du territoire agricole et sa mise en valeur dans une perspective de développement durable s'avèrent un des meilleurs remparts pour contrer l'intrusion d'usages incompatibles avec l'agriculture en zone agricole. On voit donc ici la place stratégique que doivent occuper l'agriculture et l'agroalimentaire au sein de toute planification du développement économique et social des régions, particulièrement dans le territoire de la CMM [Communauté métropolitaine de Montréal], compte tenu de l'importance économique que représentent ces secteurs d'activités et des enjeux liés au développement.

La problématique associée à la multiplicité des usages serait encore plus vive en ce qui a trait à l'agriculture périurbaine. Dans ce contexte, signale l'UMQ, l'agriculture s'exerce dans un milieu où l'ensemble des acteurs la considère comme un épiphénomène qui se déroule en parallèle de la vie sociale et économique dominante. Ce fait illustre bien le rôle fondamental que peuvent jouer les autorités municipales, même si, pour le moment, on leur laisse peu de place, pense l'Union :

À la lumière du Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA se sont engagés cette année dans une nouvelle démarche de partenariat visant la réalisation de quelques actions concrètes qui doivent conduire à des améliorations en agroenvironnement et en cohabitation harmonieuse. L'Union considère le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse comme un signal positif et un pas dans la bonne direction, mais déplore

que le milieu municipal n'y soit pas directement associé, particulièrement au chapitre de la cohabitation harmonieuse.

Dans le même ordre d'idées, la FQM soulève un aspect qui lui apparaît particulièrement irritant. Il s'agit du processus d'autorisation des projets de production porcine au cours duquel une consultation publique doit être tenue par la municipalité. La Fédération dénonce le fait que le plan d'action gouvernemental ne permette la tenue d'une consultation publique qu'une fois le certificat d'autorisation déjà délivré par le MDDEP. Cela ne laisse aux municipalités que la possibilité d'imposer certaines mesures de mitigation.

Cette façon de faire est critiquée par la FQM qui a demandé au gouvernement du Québec de modifier l'actuel processus afin que le certificat d'autorisation soit délivré, non pas avant, mais après la consultation publique tenue par la municipalité. De cette façon, la décision ministérielle pourrait véritablement tenir compte des conclusions du rapport de la consultation publique tenue par la municipalité.

Les pouvoirs des municipalités et des MRC

L'UMQ insiste sur l'impact négatif des modifications apportées en 2001 à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et à d'autres dispositions législatives. Ces modifications, estime l'organisme, se traduisent dans les faits par une limitation du pouvoir de la municipalité de zoner en territoire agricole; elles réduisent l'efficacité des normes municipales existantes. L'organisme souhaite que les pouvoirs des municipalités soient élargis, resituant ainsi l'agriculture dans le contexte global de l'aménagement. L'UMQ croit ainsi que :

[...] il serait fortement souhaitable d'élargir les pouvoirs des municipalités en matière de gestion des territoires agricoles, de protection de l'environnement et d'harmoniser, voire d'intégrer, les deux principales lois, soit la LPTAA et la LAU [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme]. Cette dernière vise la gestion du territoire d'une municipalité et des activités qui y sont exercées, d'une part, en favorisant la protection du territoire et l'optimisation des activités agricoles et, d'autre part, en préservant les pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme de même que l'autonomie politique des institutions municipales.

L'UMQ évoque par ailleurs le besoin qu'éprouvent les municipalités de diversifier leurs sources de revenus pour être moins dépendantes de la taxe foncière. Cette « dépendance » pourrait contraindre les municipalités à accepter des projets qui vont à l'encontre d'un développement durable des territoires, pense-t-elle.

Pour la FQM, le moment est venu de décentraliser réellement l'aménagement du territoire agricole pour le confier davantage aux MRC. Elle réclame plus de latitude pour les MRC et les municipalités locales afin de leur permettre d'aménager le territoire agricole de manière à assurer une cohabitation harmonieuse des usages et de contribuer plus efficacement au développement durable de l'agriculture. L'analyse des schémas par le ministère des Affaires municipales et des Régions, précise-t-elle, s'apparente à une forme de tutelle. Elle énonce à cet égard que :

La gestion de l'aménagement du territoire doit être décentralisée. Le gouvernement doit faire confiance aux MRC qui, avec l'aide de comités consultatifs agricoles, sont à même d'établir les consensus nécessaires pour assurer la gestion harmonieuse et simplifiée des usages.

La FQM déplore la faiblesse de moyens dont disposent les MRC en aménagement du territoire et revendique une plus grande autonomie de telle façon que les MRC puissent véritablement accomplir leur rôle. Pour elle, le gouvernement ne devrait exercer qu'un rôle d'accompagnateur auprès des élus plutôt que de dicter sa volonté.

La FQM fait appel aux engagements gouvernementaux qui ont été pris en faveur d'une décentralisation au bénéfice des régions du Québec. Elle rappelle l'entente intervenue en 1995 et qui portait sur la protection et le développement durable des activités agricoles ainsi que sur une harmonisation accrue avec l'aménagement du territoire:

Cette entente mettait l'accent sur une plus grande concertation entre le monde agricole et les autres intervenants du monde municipal au sein des MRC, notamment par la mise en place de comités consultatifs agricoles. Ces intervenants se sont alors vu confier un rôle plus important dans la planification des utilisations du sol en zone agricole et l'encadrement de la réglementation municipale locale. En endossant cette entente, la FQM souscrivait à des objectifs respectant la nature décentralisée de la fonction d'aménagement du territoire en assurant une concertation accrue à la base, reconnaissant ainsi l'apport important de l'agriculture à l'économie de toutes les régions du Québec.

Or, déplore la FQM, la fonction d'aménagement est maintenant liée à la poursuite d'un objectif unique en zone agricole et celui-ci est encadré par des orientations gouvernementales précises qui sont imposées directement dans la réglementation locale. C'est pourquoi la Fédération soumet une recommandation : la création d'une table de concertation réunissant des représentants institutionnels et politiques des principaux organismes concernés du monde agricole et du monde municipal.

Dans cette optique de décentralisation et d'élargissement des pouvoirs des élus locaux, la FQM propose également l'élargissement du concept de schéma d'aménagement, qui deviendrait un schéma d'aménagement et de développement durable et qui intégrerait l'ensemble des composantes économiques, sociales et environnementales des communautés.

Par ailleurs, la FQM salue la Politique nationale de la ruralité qui, dans sa première phase, a permis à diverses communautés rurales, par l'intermédiaire de 91 pactes ruraux, d'innover et de mettre en œuvre des projets de diversification de leur économie et de mise en valeur de leurs ressources. L'organisme se réjouit en particulier du fait que la Politique reconnaisse la MRC comme territoire d'intervention, d'appartenance et de prise de décision pour tout ce qui a trait aux pactes ruraux. Une telle reconnaissance, déclare la FQM, permet à la fois de renforcer le rôle des élus municipaux et de consolider celui des MRC. L'organisme va maintenant veiller à ce que la mise en œuvre des programmes ait lieu de façon modulée, de manière à respecter la spécificité de chaque région.

Pour la FQM, la deuxième phase de la Politique, avec les 280 millions de dollars ajoutés, permettra d'aller encore plus loin et de réaliser des projets concrets qui donneront un nouvel élan au monde rural. De plus, comme cette nouvelle phase sera d'une durée de sept ans, elle fournira aux communautés rurales la capacité de voir à long terme et de mettre en œuvre des changements ayant des effets durables.

La protection du territoire agricole

D'après plusieurs intervenants, la présence d'usages multiples du territoire demeure évidemment liée à la gestion du territoire et à sa protection :

- La multiplicité des usages doit se faire en relation avec les besoins de protection du territoire, nous dit l'Union biologique paysanne.
- L'occupation du territoire agricole doit passer d'abord et avant tout par sa protection et par une utilisation prioritaire des sols productifs, affirme l'Ordre des agronomes du Québec.
- Le développement des usages doit se faire en partenariat avec les producteurs, sur la base d'une vision intégrée, soutient l'UPA.

En ce domaine, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, en particulier, suscite des avis et des commentaires, dont ceux de M. Bernard Ouimet, ancien président de la CPTAQ, pour qui la Loi demeure un outil de grande valeur qui gagnerait à s'inscrire dans une dynamique plus efficace dans son application.

Monsieur Ouimet trace un bilan positif du travail accompli par la CPTAQ, mais propose néanmoins des améliorations pour l'amener à mieux s'adapter aux défis actuels du monde agricole. La Loi, dit-il, a démontré son utilité et il ne faudrait pas l'affaiblir ni enlever des moyens à l'organisme qui l'administre et en surveille l'application. Elle a permis un meilleur contrôle de l'empiètement de l'urbanisation sur les terres agricoles sans toutefois, nuance-t-il, avoir pu à elle seule renverser cette tendance lourde. Elle a également contribué à maintenir, dans la zone agricole, une base territoriale propice au développement des activités et des entreprises agricoles par le contrôle du morcellement des terres et des utilisations non agricoles. Elle a bien évolué et peut continuer à le faire.

L'évolution souhaitée par M. Ouimet concerne une plus grande prise en compte de la diversité des milieux et du soutien à donner aux instances municipales :

J'ai plutôt la conviction qu'il faudrait dans l'avenir permettre au régime actuel (la Loi, les moyens confiés à la Commission et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire) d'évoluer de façon à jeter les bases d'une dynamique plus efficace dans l'application de la Loi. Et ce, dans le but de mieux protéger le territoire et les activités agricoles à long terme, de mieux prendre en compte les particularités et la diversité des milieux et d'accroître la responsabilité et l'engagement des instances municipales, responsables au premier chef de l'aménagement et du développement de leur territoire. Il faudrait également mieux épauler la Loi par des mesures gouvernementales plus efficaces permettant d'endiguer l'empiètement de l'urbanisation sur les terres agricoles dans les grandes agglomérations urbaines du Québec et au pourtour de celles-ci.

Pour sa part, devant les conflits d'usages croissants à prévoir dans les zones plus densément peuplées, le Barreau du Québec émet des réserves sérieuses sur le statut accordé au producteur agricole dans le cadre de la Loi:

[...] le législateur a choisi d'imposer le concept connu comme étant celui du droit de produire au bénéfice des agriculteurs en zones agricoles, selon la Loi sur la protection du territoire [et des activités agricoles]. Cette approche, qui procure certains avantages aux producteurs agricoles, réduit d'autant les droits des autres citoyens, notamment en réduisant leur accès aux tribunaux.

Pour la gestion et la protection du territoire, M. Bernard Ouimet a identifié une avenue prioritaire : la révision des schémas d'aménagement des MRC. Monsieur Ouimet rappelle que la plupart des schémas d'aménagement étaient en vigueur en 1988 et qu'ils devaient être révisés cinq ans plus tard. Or, en 2007, à peine la moitié des MRC ayant une zone agricole disposent d'un schéma révisé en vigueur et conforme aux orientations gouvernementales. Cette situation doit être déplorée, penset-il, vu la grande valeur administrative de cet outil.

Pour se dégager de la gestion au cas par cas, M. Ouimet recommande que les MRC utilisent un outil prévu dans la Loi : la demande à portée collective inscrite à l'article 59. Déjà quelques MRC s'en sont servi. Ces demandes peuvent être d'une grande utilité, car elles permettent des interventions ponctuelles inscrites dans une vision d'ensemble et une perspective de développement durable :

Ces demandes peuvent porter sur des îlots déstructurés de la zone agricole ou sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, localisés dans des secteurs agricoles moins dynamiques, identifiés au schéma d'aménagement ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma.

La zone agricole du Québec représente 6,3 millions d'hectares, mais la moitié seulement serait occupée par des exploitations agricoles, nous dit M. Ouimet. Selon l'ancien administrateur, il faut être conscient du fait que cette sous-utilisation entraîne inévitablement une certaine pression avec le temps. On peut être tenté de combler ce « vide » par des changements d'usage ou par l'implantation d'autres activités - ce qui pourrait avoir pour effet à long terme de changer complètement la vocation d'un secteur ou de décourager toute tentative de mise en valeur pour des fins d'activités agricoles.

L'UPA constate elle aussi qu'une bonne partie du potentiel agricole est encore sous-exploitée. Cette situation, particulièrement notable dans les milieux périurbains et périphériques, favorise le maintien, voire l'augmentation, de superficies en friche et la tenure des terres par des non-agriculteurs ou des spéculateurs. Pour l'UPA, il est essentiel de concevoir des outils afin de renverser cette tendance et de mettre en place les conditions propices à un développement optimal de l'espace agricole :

L'UPA préconise une approche concertée au moyen de plans de développement socioéconomique du territoire agricole, une option préconisée dans les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement de 2001 que, malheureusement, très peu de MRC ont adoptées à ce jour alors que de tels outils présentent énormément de potentiel, comme en font foi les plans de développement du territoire agricole instaurés dans certaines municipalités. La reconnaissance de l'agriculture dans le schéma d'aménagement comme composante à part entière de l'ensemble régional ou métropolitain permettrait ainsi de passer à une logique de développement et de mise en valeur de ces espaces plutôt que de demeurer dans une logique d'attente et de spéculation.

LA MULTIFONCTIONNALITÉ **DE L'AGRICULTURE**

Nombre d'intervenants indiquent que l'agriculture peut remplir plusieurs rôles, autres que celui de produire des denrées alimentaires, qui peuvent contribuer au bien-être de la société.

L'UPA soutient, par exemple, que le développement des régions passe par la mise en valeur des activités agricoles et forestières traditionnelles, mais aussi par celle de produits à valeur ajoutée. Les possibles usages multiples des territoires agricoles ajoutent au potentiel de développement des communautés rurales, affirment ses représentants :

La multifonctionnalité des espaces agricoles, un concept relativement récent, nous fournit [...] un autre aperçu pour bien saisir toute la portée des nombreuses fonctions remplies par l'agriculture au sein des communautés rurales. D'autres usages associés à l'agriculture et aux charmes des campagnes favorisent en effet la vitalité des communautés rurales et le rapprochement entre les citadins et les ruraux : l'entretien des paysages, l'agrotourisme, la culture patrimoniale ou encore les attributs environnementaux et énergétiques.

En ce sens, les étudiants et étudiantes de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval endossent le concept de multifonctionnalité, qu'ils comprennent comme étant la reconnaissance du fait qu'au-delà de sa fonction première qui consiste à produire des denrées alimentaires et à fournir des matières premières, l'activité agricole peut contribuer à la viabilité socioéconomique des zones rurales et procurer des avantages environnementaux tels que la conservation des sols, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité (Organisation de coopération et de développement économiques, 2001). En conséquence, soutient le groupe d'étudiants :

[...] il nous semble difficile d'envisager seulement l'avenir de l'agriculture au Québec dans des productions de masse qui, d'un côté, offrent bien sûr la sécurité alimentaire à la population québécoise, mais où les contraintes liées à notre climat et à notre géographie seront toujours compensées par des fonds publics permettant de rendre nos produits concurrentiels sur les marchés étrangers. Ainsi, favoriser la diversification de notre production avec des produits à valeur ajoutée et non seulement favoriser les productions de masse font aussi partie de la multifonctionnalité à reconnaître.

D'autres intervenants expriment le souhait que le concept de multifonctionnalité de l'agriculture soit reconnu par les autorités publiques et qu'il soit considéré dans le soutien financier à apporter. C'est le cas notamment du Barreau du Québec, de la Quebec Farmers' Association, du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec et des Tables de concertation agroalimentaire du Québec.

L'une des façons de favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture, selon les étudiants de la FSAA, c'est de susciter la diversification de la production agricole avec des produits à valeur ajoutée. Le secteur de la transformation serait un élément-clé du développement régional, d'après la FQM. Cette dernière propose d'ailleurs de favoriser la transformation locale et l'enracinement de la valeur ajoutée et des retombées économiques dans les territoires.

Le Mouvement des caisses Desjardins abonde dans le même sens:

Il est clair que l'occupation adéquate du territoire agricole passe par la diversification des activités agricoles, incluant les activités de transformation à l'échelle locale qui favoriseront l'établissement de la relève en région et la présence d'un « marché de proximité ». La tendance actuelle, qui consiste à centraliser la transformation et la distribution des aliments dans les grands centres, se fait au détriment des régions [...]

Le terroir et la couleur locale constituent d'ailleurs un levier économique dont plusieurs mentionnent le potentiel. Des obstacles demeurent à ce niveau, en ce qui a trait entre autres à la protection des appellations et à l'identification des produits. Pour le Comité de mobilisation politique, qui regroupe des associations représentant les consommateurs, le transport de bleuets vers Montréal pour les retourner ensuite au Lac-Saint-Jean devrait être évité. En plus de la grande dépense énergétique, « ces pratiques mettent en péril la préservation de la diversité alimentaire et de la culture liée à l'alimentation. En effet, reconnaître et encourager l'expertise alimentaire de chaque région constitue un gage de préservation du terroir québécois », estime le Comité.

Le tourisme représente également une diversification prometteuse pour l'économie des régions. La Fédération des Agricotours du Québec témoigne de l'effervescence que connaissent l'agrotourisme et le tourisme gourmand. La nouvelle certification qui a vu le jour en 2007, « Tables aux Saveurs du Terroir », s'ajoutera aux autres identifications existantes permettant de reconnaître les établissements certifiés.

Par ailleurs, certains intervenants suggèrent qu'une agriculture respectant les paysages acquière un potentiel de développement régional. Voilà l'une des prémisses qui fondent certains travaux de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

La Chaire propose d'utiliser le concept de paysage pour agir dans les territoires. Selon ses représentants, le paysage peut devenir un instrument d'analyse apte à guider une gestion modulée en fonction des types de territoires. Plus précisément, on pourrait intervenir de façon différenciée selon les trois grandes situations types des zones agricoles : en zone de déprise, il importe de maintenir des paysages vivants pour l'attrait des territoires; en zone d'intensification agricole, il faut requalifier les paysages pour le dynamisme des communautés rurales; en zone périurbaine, l'orientation à privilégier serait de maintenir le territoire agricole et de redynamiser l'activité agricole :

L'examen fin de la situation des territoires ruraux québécois révèle la grande diversité de contextes qui traversent aujourd'hui les milieux et les paysages. [...] Ainsi, traversées par des dynamiques agricoles et paysagères opposées, ces situations ne peuvent plus se contenter d'une réponse unique, appliquée uniformément à l'échelle du Québec.

Le Conseil du paysage québécois rappelle que l'activité agricole a façonné les paysages ruraux de la plupart des régions : elle a transformé les paysages naturels en créant de nouveaux paysages qui exprimaient les modes de production, les technologies et les valeurs de chaque époque. Malheureusement, les changements les plus récents dans les pratiques agricoles, qui s'inscrivent dans la modernisation et l'industrialisation de l'agriculture, ont apporté des transformations dont l'envergure et l'échelle représentent une rupture avec les paysages ruraux existants, disent les représentants du Conseil, qui résument ainsi les défis qui les attendent dans ce contexte :

Les paysages agricoles continueront à se modifier, mais il est essentiel d'accorder une plus grande importance à l'évaluation de l'impact de ces changements et de favoriser une meilleure harmonisation avec le milieu existant [...]

La gouvernance

Comme le rappelle la Commission au dernier chapitre de son document de consultation, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, les administrations locales et régionales, La Financière agricole du Québec (FADQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les coopératives représentent des acteurs clés de la gouvernance du secteur agricole et agroalimentaire.

À l'égard de ces instances clés, la Commission a voulu recevoir des commentaires et des avis sur les questions suivantes:

- Quelles réflexions l'équilibre actuel des rôles et des pouvoirs des acteurs vous inspire-t-il?
- · Les politiques canadiennes font-elles une place suffisante aux particularités, problématiques, orientations et structures du Québec?
- · Le mandat et les politiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) devraient-ils s'ouvrir davantage aux préoccupations et aux objectifs touchant la ruralité, l'environnement et la nutrition?
- Comment entrevoyez-vous l'avenir pour les coopératives?

Soulignons que le rôle des instances régionales et locales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme a été abordé au chapitre précédent sur la protection du territoire agricole et le développement régional. Quant au rôle de l'État, il a été commenté dans tous les chapitres du présent document.



LE RÔLE DE L'ÉTAT

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Dans les chapitres précédents, l'opinion d'intervenants de tous ordres a été présentée. Plusieurs de ces avis et commentaires interpellent Agriculture et Agroalimentaire Canada. On y trouve des passages sur les négociations en cours avec l'Organisation mondiale du commerce, sur l'innocuité des aliments, sur la traçabilité des produits alimentaires ainsi que sur l'inspection des aliments, sans oublier les extraits portant sur le Programme canadien de stabilisation des revenus agricoles (ou PCSRA).

Sont plutôt présentées ici les opinions entendues à l'égard des programmes fédéraux. En effet, comme l'indique le document de consultation de la Commission, certains mettent en question le caractère trop rigide des politiques canadiennes. Ils souhaitent que ces politiques tiennent mieux compte des spécificités québécoises.

Ainsi, le producteur céréalier M. Sylvain Joyal, du Centredu-Québec, demande qu'on revoie l'application du PCSRA afin de s'assurer que les protections offertes sont avantageuses pour le Québec :

La façon dont a été développée la sécurité de revenu au fédéral, c'est-à-dire le PCSRA, fait qu'on a eu peu d'aide par rapport à notre situation financière, alors qu'en parallèle il y a des productions qui avaient atteint leurs coûts de production et qui ont eu une aide substantielle, ce qui, à mes yeux, est inadmissible. La marge [moyenne] olympique des revenus, c'est le point sur lequel ils se basent pour te payer un écart; en grandes cultures, elle est très basse parce que les prix ont toujours été bas. On a eu pendant beaucoup d'années des céréales à bas prix. Je considère que si La Financière agricole du Québec [administrait] cela, elle serait beaucoup mieux placée pour comprendre la situation des producteurs dans chacune des productions et elle pourrait cibler plus particulièrement la ferme familiale - de type familial, qu'elle connaît mieux, au Québec.

De son côté, les horticulteurs MM. Guillaume Boulanger, Bernard Morin et René Simoneau, qui font de l'entretien de végétaux urbains, demandent au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'« intensifier la pression sur le ministère de la Santé à Ottawa pour que des produits efficaces, naturels et biologiques soient homologués rapidement ».

Le Groupe conseil agricole Matapédia-Matane espère que soit prolongé le programme des services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes (SCEAC):

Les SCEAC (programme fédéral) sont une belle porte d'entrée pour s'initier à la gestion. Il faut faire promouvoir davantage le programme par les intervenants du milieu. De plus, ce programme devrait être reconduit au-delà de mars 2008 (dans une forme modifiée à la suite des recommandations des conseillers) et en réduisant les exigences narratives qui augmentent la facture et qui, souvent, n'apportent rien de plus à l'étude du projet. Faire confiance aux payeurs... Actuellement, les conseillers produisent des documents qui leur demandent du temps (de 10 à 20 heures) supplémentaire et souvent, nous ne les lisons même pas.

De Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'éleveur M. Daniel Lajoie, propose de rendre accessible le programme de paiements anticipés du Canada aux producteurs de veaux de lait.

Quant au Syndicat des producteurs acéricoles de la Côte-du-Sud et au Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent, ils exigent une plus grande implication d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour assurer la gestion des stocks stratégiques de sirop d'érable:

Pour mieux répondre à la demande, les producteurs acéricoles ont décidé de constituer une réserve stratégique de sirop. Cette réserve est financée par les producteurs acéricoles, et La Financière agricole [du Québec] qui fait aussi son bout de chemin, alors qu'elle profite à toute la filière. Nous demandons une plus grande implication du gouvernement fédéral, en particulier d'AAC [Agriculture et Agroalimentaire Canada], pour assurer la gestion des inventaires stratégiques afin de sécuriser les revenus acéricoles et d'assurer un approvisionnement adéquat des marchés. (Côte-du-Sud)

Enfin, le Groupe Dynaco désire que le fédéral imite le gouvernement du Québec en rendant son régime d'investissement coopératif (RIC) accessible aux membres et aux employés des coopératives :

Les coopératives doivent obtenir leur financement au moyen d'emprunts auprès des institutions financières, ce qui limite leur développement et leur fait parfois perdre des occasions stratégiques pour leur avenir et profitables pour les producteurs membres.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

De façon générale, les producteurs agricoles et les autres acteurs du secteur agricole et agroalimentaire demandent une plus grande présence du MAPAQ sur le terrain.

Parmi eux, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, entre autres, proposent « d'impliquer davantage le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le développement des collectivités rurales agricoles, en lui confiant directement la gestion de mesures structurantes d'appui aux communautés locales, complémentaires à ses programmes d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire ».

Dans le même sens, quelques acteurs, tel le Syndicat des producteurs d'ovins du Bas-Saint-Laurent, aimeraient que la responsabilité du MAPAQ soit élargie pour englober les notions d'occupation du territoire :

Le gouvernement provincial doit absolument relancer le MAPAQ en haussant ses budgets et en mettant sur pied des programmes d'aide. Dans le futur, ces programmes devront contribuer à favoriser l'occupation du territoire pour que cesse la déstructuration des milieux ruraux.

Certains, comme le Groupe Dynaco, suggèrent d'accentuer le rôle du MAPAQ dans les processus de transfert des connaissances aux producteurs et aux productrices agricoles:

Nous souhaiterions que l'État soit un accompagnateur proactif dans le développement et la mise en place de nouvelles technologies à la ferme. Trop souvent, le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est réduit à un rôle administratif; ainsi, ces employés gèrent des programmes ne leur permettant pas de jouer un vrai rôle d'accompagnement dans l'avancement de l'agriculture.

D'autres souhaitent actualiser la mission des bureaux locaux du MAPAQ en leur confiant de nouvelles ressources qui leur permettraient de jouer à nouveau un rôle-conseil auprès des producteurs agricoles. C'est le cas de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches:

Il est nécessaire de pouvoir compter sur des effectifs professionnels suffisants dans les régions du Québec pour, d'une part, être en mesure d'accompagner les entreprises dans leurs besoins de développement et, d'autre part, pouvoir appliquer et contrôler les règlements en vigueur. Le maintien des services et des effectifs gouvernementaux en région permet de soutenir les régions productrices de denrées alimentaires et de se préoccuper du développement régional en protégeant adéquatement l'environnement.

La Financière agricole du Québec

Ce qui a surtout retenu l'attention au sujet de La Financière agricole du Québec, c'est la composition de son conseil d'administration.

Ainsi, le coordonnateur de l'Union des citoyens du Québec et cofondateur de l'Union paysanne, M. Roméo Bouchard, recommande que l'État québécois reprenne le contrôle de l'organisme :

La composition du conseil d'administration de La Financière agricole doit être modifiée de façon à lui assurer une représentation démocratique et à éviter qu'elle soit contrôlée par les agriculteurs ou, du moins, par l'UPA.

Le rôle de l'UPA au sein de La Financière agricole du Québec déplaît également au Comité de citoyens de Lacolle qui requiert que « l'administration de La Financière agricole soit retirée à l'UPA qui est à cet effet en conflit d'intérêt ».

La Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ)

A. Lassonde, transformateur de jus et de boissons aux fruits au Québec, demande que, devant la baisse des prix qu'engendre la mondialisation des marchés, on élargisse le rôle de la RMAAQ pour intégrer celui de favoriser la croissance des différents secteurs de l'agroalimentaire :

Les grands réseaux de distribution sont évidemment attirés par ces offres et n'hésitent pas à les utiliser stratégiquement sous leurs marques privées ou maison comme référentiel de prix pour négocier avec les transformateurs du Québec. Il apparaît évident que cette réalité doit être prise en considération par la Régie des marchés, qui doit aussi élargir ses horizons dans la prise de décision pour trancher sur le juste prix des denrées.

Le mémoire des Croustilles Yum-Yum présente une argumentation similaire. Selon cet intervenant, au début des années 1960, les outils de commercialisation ainsi que la composition et le mode de fonctionnement de la RMAAQ convenaient aux problématiques d'alors. À la suite des changements survenus, notamment par l'ouverture des marchés, on devrait maintenant adapter le cadre législatif dans son contenu (la Loi) ainsi que dans son fonctionnement (la Régie). Il faudrait ajouter, par exemple, une reconnaissance officielle de l'importance des transformateurs et la flexibilité nécessaire à leur compétitivité :

Sans une adaptation par l'entremise d'une nouvelle révision de la Loi et de ses outils, basée sur les principes d'équilibre des forces économiques, d'équité et de flexibilité, le secteur agroalimentaire québécois aura des difficultés à satisfaire et à protéger les marchés domestique et international.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Le rôle de la CPTAQ est l'objet d'avis et de commentaires de plusieurs natures, dont voici les principaux.

De nombreux intervenants désirent qu'on maintienne la juridiction de la CPTAQ afin d'éviter l'étalement urbain et qu'on protège les terres les plus propices à l'agriculture au Québec. Par exemple, le Conseil régional de l'environnement de Laval demande qu'on accorde des pouvoirs appropriés et accrus à la CPTAQ :

Le CRE de Laval considère que la Commission de protection du territoire agricole doit veiller à assurer la pérennité du territoire agricole reconnu par décret, et à favoriser la mise en valeur optimale de son potentiel agricole sur le territoire métropolitain de Montréal, dans une perspective de protection de l'environnement et de croissance économique.

Ainsi en est-il également du Syndicat des producteurs de bovins du Bas-Saint-Laurent :

En ce qui a trait au zonage agricole, il faut maintenir la loi actuelle et qu'elle soit administrée par un organisme provincial. Toutefois, cet organisme pourrait assouplir la loi afin de permettre le développement dans un milieu déstructuré.

Un grand nombre de représentants et de représentantes demandent que la CPTAQ facilite le processus de transfert des terres d'un lot par un agriculteur qui conserve ses droits sur un terrain contigu, ce qu'on nomme le morcellement. Ainsi, l'association Agriculture biologique Gaspésie croit que cette possibilité pourrait faire en sorte que des jeunes s'intéressent à l'agriculture biologique et désirent s'établir en tant qu'agriculteurs. Elle demande :

Que la CPTAQ permette le morcellement des terres à l'intérieur de la zone verte pour permettre la production agricole sur de petites superficies (20 hectares et moins). Il est possible de retirer un revenu intéressant sur des petites superficies, tout particulièrement en productions maraîchères.

Par ailleurs, certains, comme la CRÉ de l'Abitibi-Témiscaminque, désirent que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, qu'administre la CPTAQ, « permette une occupation du territoire plus harmonieuse par la venue de nouveaux arrivants, le développement des activités récréotouristiques, le développement de projets économiques, et ce, dans le respect des objectifs que poursuit cette loi ». Les représentants de la CRÉ croient qu'en raison des modalités d'application de cette loi sa portée dépasse le secteur agricole et affecte de nombreux aspects de la vie rurale en touchant autant les individus que les entreprises et les organismes:

La Commission sur la ruralité de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue déplore l'application sans discernement de la loi sur le zonage agricole qui affaiblit à la longue le dynamisme et le développement des collectivités rurales.

L'UNION DES PRODUCTEURS **AGRICOLES**

D'abord, les fédérations de l'UPA affirment que le système actuel, en faisant de l'UPA la seule association accréditée et en stipulant une cotisation obligatoire en sa faveur, est celui qui permet la meilleure représentation des producteurs agricoles, en raison notamment de l'importance au point de vue qualitatif et quantitatif de la participation des agriculteurs et des agricultrices. La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec s'exprime ainsi:

[...] en regard de notre propre organisation, nous sommes fiers d'affirmer que près de 95 % des producteurs et productrices de la région Centre-du-Québec sont membres de leur union. Ce taux de participation illustre clairement toute la confiance que les productrices et producteurs agricoles de la région accordent à l'UPA, mais l'organisation est loin de dormir sur ces résultats et travaille sans relâche à la défense des intérêts socioéconomiques de tous les producteurs et productrices agricoles du Centre-du-Québec.

Pour la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, l'UPA est « un véritable partenaire » de l'État, qui lui a confié « des responsabilités de gestion à La Financière agricole ainsi que dans le système de mise en marché » :

Il s'agit d'un partenariat qui profite à toute la société et dont la légitimité a été reconnue par les juges de nos tribunaux.

Toutefois, des intervenants déplorent que la législation actuelle place l'UPA en situation de monopole syndical.

Le Réseau des jeunes maraîchers écologiques affirme que, pour faire de la place à des modèles alternatifs, on doit leur permettre d'être représentés par d'autres instances que I'UPA:

Avec le modèle d'agriculture que nous pratiquons, nous ne nous reconnaissons pas du tout à l'intérieur de l'UPA, même si celle-ci, de par la loi lui conférant le monopole de la représentation, doit nous représenter. Il est difficile, dans un contexte où plusieurs modèles agricoles coexistent, de penser qu'une seule organisation peut tous les représenter adéquatement.

Selon Les Céréaliers du Québec, le contexte actuel contribue à l'accroissement des différences entre les structures de ferme, les méthodes de production, les produits fabriqués par les entreprises et, surtout, le profil de leurs gestionnaires, alors que, parallèlement, le syndicalisme agricole demeure le gestionnaire exclusif et unique des plans conjoints.

De l'avis de ceux qui demandent la liberté d'association pour les producteurs agricoles, le principe de la cotisation obligatoire à un syndicat devrait continuer de s'appliquer. Par contre, l'agriculteur devrait avoir la liberté de choisir de payer une cotisation au syndicat de son choix :

Au-delà des parallèles théoriques de droit, la liberté d'association devrait être une valeur sociale reconnue dans le monde agricole du Québec comme dans toutes les autres sphères d'activité. C'est une guestion de principe et de philosophie afin que d'autres pistes de solutions à la crise actuelle vécue dans le monde agricole soient entendues. (Perry Bisson, Union paysanne)

D'autres font observer qu'outre son mandat syndical l'UPA exerce un cumul des fonctions. Par l'entremise de ses fédérations spécialisées, dit-on, elle assume des pouvoirs délégués par l'État en assurant la gestion des offices de commercialisation. De plus, par un ensemble de mécanismes formels, fait-on remarquer, l'UPA bénéficie d'une présence institutionnelle forte au sein de plusieurs organismes panquébécois et régionaux ainsi que dans la gestion des services-conseils.

Cette situation placerait l'UPA en situation de cogestion avec l'État. Elle empêcherait la tenue de véritables débats sur les diverses approches à privilégier pour assurer l'avenir de l'agriculture au Québec. Monsieur Roméo Bouchard défend cette thèse :

Ce monopole syndical, établi pour assurer idéalement une défense plus efficace des agriculteurs, a engendré avec le temps un pouvoir démesuré du syndicat unique et obligatoire à tous les niveaux de décision qui touchent l'agriculture, l'alimentation et la société rurale. Il a rendu pratiquement impossible la diversification de notre agriculture et un débat sain entre diverses approches en agriculture. Il a conduit à un contrôle total du syndicat sur les politiques agricoles du gouvernement et les institutions qui les appliquent, tels que la CPTAQ, La Financière agricole [du Québec], la Régie des marchés agricoles [et alimentaires du Québec], les services-conseils, les plans conjoints de mise en marché, les fonds de recherche et développement, l'inspection des aliments, etc.

Maître Clément Massé fait valoir, quant à lui, que la présente situation porte atteinte aux droits individuels. Selon cet avocat, le producteur agricole paie une cotisation obligatoire pour être membre de son syndicat, mais il ne peut pas compter sur lui pour faire valoir des arguments en vue d'obtenir des aménagements à l'égard d'une réglementation gouvernementale ou de remettre en question, voire de contester, une telle réglementation ou l'interprétation qui en est faite :

[...] à cause des fonctions de mise en marché qu'il assume, le syndicat, au lieu d'être l'outil des producteurs, que ce soit un grand nombre, un petit nombre ou un individu, afin de négocier les effets pervers d'une réglementation ou de trouver des adaptations, devient le plaignant, l'enquêteur et l'accusateur de son membre.

LES COOPÉRATIVES

Des coopératives mettent en relief leur contribution présente et potentielle à la rentabilité des exploitations agricoles. Par exemple, Coop Plus, une coopérative de la Mauricie, explique que les intrants (moulée, serviceconseil, engrais, semences, etc.) constituant une portion importante du coût de toute production agricole, toute la chaîne de valeur en amont de la ferme joue un rôle important dans le résultat financier net des fermes. La Coop Pont-Rouge du comté de Portneuf s'exprime en ces termes:

Les défis qui nous attendent sont de taille pour l'avenir de notre agriculture, nous serons tous confrontés à améliorer les performances en amont de la production afin d'aider les producteurs à assurer la pérennité de leur entreprise afin qu'ils puissent assurer leur rentabilité.

Nutrinor, une coopérative agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, s'interroge sur les modèles coopératifs traditionnels du secteur agricole et agroalimentaire et souhaite une meilleure contribution des coopératives à la mise en marché des produits agricoles :

Les coopératives agricoles ont été créées pour regrouper des achats d'intrants et pour favoriser la distribution et la vente en commun des produits de la ferme; dans ce dernier rôle, l'approche a longtemps été orientée des producteurs vers les transformateurs, sans grand souci pour les besoins des consommateurs. Cette approche est révolue et il faut dorénavant penser en termes de marché, c'est-à-dire produire pour une demande. La coopérative devra jouer dans le futur un plus grand rôle pour orienter la production.

Par ailleurs, Citadelle, la coopérative de producteurs de sirop d'érable du Centre-du-Québec, déplore que La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ait modifié considérablement la réalité associative et économique des coopératives. Pour ses représentants, la réalité des offices de commercialisation et des plans conjoints entraîne la rupture du lien d'usage entre la coopérative et ses membres et conduit inévitablement à la mort d'une coopérative :

Une coopérative devient alors une simple entreprise commerciale sans autre objectif que de procurer une plus-value financière. Cela est certes important, mais la seule préoccupation du retour de capital conduit à briser l'équilibre qui fait que tous les membres sont égaux et ont le même pouvoir dans la coopérative.



LE RÔLE DE L'ÉTAT L'aide financière

Si certains demandent une réduction de l'intervention de l'État, la plupart des positions exprimées sur cette question militent dans le sens d'un appui dynamique, voire d'un accroissement, du rôle de l'État.

Le Mouvement des caisses Desjardins indique que la majorité des pays soutiennent leur agriculture et que l'agriculture canadienne demeure moins subventionnée que ses principaux compétiteurs :

Il faut d'abord prendre en compte la nécessité de composer avec des caractéristiques internes (climat, coût de main-d'œuvre, étendue du territoire) qui rendent difficile la bataille dans la course au plus bas coût de production. Aussi, quelles que soient les orientations prises, il faut se faire à l'idée qu'un certain niveau de soutien devra toujours être consenti à notre agriculture, si l'on ne veut pas dépendre davantage de l'étranger pour se nourrir.

Il faudrait prendre en considération le contexte de la mondialisation. En effet, estime le Mouvement, « considérant le faible poids du Canada dans les négociations qui se déroulent sur le plan mondial, il importe d'en mesurer les enjeux ». Agropur, pour sa part, ajoute que :

Le prochain défi du gouvernement pourrait bien être imposé par les négociations actuelles à l'OMC [Organisation mondiale du commerce]. Le gouvernement provincial sera-t-il prêt à adapter ses mécanismes de soutien à l'industrie au nouveau contexte ou aux nouveaux défis que représente l'OMC? Au même titre que les producteurs et les transformateurs devront s'ajuster à cette nouvelle réalité d'affaires pour survivre et se développer dans ce nouveau contexte, nos gouvernements, provincial et fédéral, devront eux aussi faire les changements qui s'imposent.

Dans l'ensemble, les intervenants conviennent de la difficulté qu'auront les gouvernements à faire ces choix, surtout dans un contexte de resserrement des finances publiques. Les représentants d'organismes tels que Solidarité rurale du Québec et La Coop fédérée proposent d'appuver cette allocation des deniers publics sur un contrat social à définir et dont ils tracent les paramètres. De son côté, l'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA) parle d'adopter une « approche stratégique », concept qui suggère également l'établissement de priorités pour déterminer ces choix.

Nature Québec propose de lier l'aide consentie à des contrats territoriaux:

Des corridors et des ceintures vertes autour des agglomérations urbaines devraient devenir des aménités rurales dont le service devrait être rémunéré. Il revient aux différents paliers de gouvernement de concevoir des modes de rétribution des propriétaires s'engageant en vertu de contrats territoriaux d'exploitation et d'aménagement du territoire. Plusieurs formes de gouvernance sont possibles, des fiducies foncières aux programmes régionaux de conservation et de régénération des biotopes.

Les exigences réglementaires

Les représentants de plusieurs milieux soulignent à différents égards le poids croissant des exigences réglementaires de tous les paliers de gouvernement et en réclament un allègement, une rationalisation et une harmonisation. Le monde agricole dans son ensemble partage cette vision. L'UPA soutient ainsi, concernant plus spécifiquement la réglementation environnementale :

[...] l'État a procédé à l'adoption de règlements à un rythme accéléré, même en l'absence de consensus de la communauté scientifique sur les contraintes imposées. Ce resserrement continu des normes, le plus souvent sous l'impulsion d'une opinion publique de plus en plus exigeante en matière de protection de l'environnement, a fait qu'en très peu de temps le monde agricole s'est retrouvé dans un environnement réglementaire très coercitif. C'est ce constat qui, aujourd'hui, amène le monde agricole à réclamer une nouvelle approche sur le plan réglementaire qui soit à la fois plus efficiente, plus efficace et plus cohérente, suivant en cela les principes préconisés par la réglementation intelligente (smart regulation).

Le message de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est du même ordre :

Le fardeau réglementaire continue de toucher les entreprises en nuisant à leur productivité [...] le Québec est la province où les coûts de la réglementation par employé sont les plus élevés [...] l'allègement du fardeau réglementaire est une méthode très efficace d'augmenter la productivité des entreprises agricoles. Le fardeau réglementaire réduit les possibilités de revenu et de croissance et impose un important coût social, ce qui s'avère être un obstacle pour les entrepreneurs potentiels.

Selon l'organisme, il faut aussi mettre en place une stratégie pour une « réglementation intelligente », qui s'articulerait autour des axes suivants : mesurer le fardeau réglementaire et institutionnaliser la stratégie d'allégement; établir une approche client et améliorer les outils de communication; accorder la priorité aux domaines les plus productifs sur le plan économique. Cette vision d'une réglementation intelligente trouve également écho dans les milieux de la transformation alimentaire, notamment auprès de certaines entreprises et de l'ALTA.

Le gouvernement fédéral

Les commentaires concernant l'administration fédérale portent tout d'abord sur le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), qui constitue le plan que se donne ce palier gouvernemental pour appuyer le développement de l'industrie. Deux types de commentaires sont principalement formulés à son égard.

D'une part, Les Aliments Maple Leaf soulignent que le CSA doit être revu pour tenir compte davantage des besoins de la transformation alimentaire :

Le cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), programme fédéral, doit être revu pour favoriser la compétitivité de l'industrie agroalimentaire, la diversification, l'innovation et la croissance, plutôt que de se concentrer sur les revenus agricoles.

D'autre part, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) soulève que, dans l'élaboration des grandes politiques et des programmes comme le CSA, la vision pancanadienne du développement bioalimentaire s'oppose à la vision québécoise. Elle souligne ainsi :

Par le passé, cette opposition a été manifeste, comme en témoignent les négociations sur la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole fédéral (CSA), en vigueur depuis 2003, où le Québec a eu beaucoup de difficulté à faire reconnaître ses programmes et son autonomie d'action. Et il est à craindre que le fossé entre les visions pancanadienne et québécoise ne s'accentue à l'avenir.

Les commentaires portent également sur la législation fédérale. Certains intervenants insistent sur la responsabilité qu'a le gouvernement fédéral d'intervenir pour assurer l'harmonisation des réglementations canadiennes. Les Aliments Maple Leaf, comme nous l'avons déjà mentionné, soulignent l'inconfort des entreprises pancanadiennes devant les conflits de responsabilités entre les paliers de gouvernements et l'incohérence des différentes prescriptions d'une province à l'autre. Le besoin d'harmoniser les réglementations est aussi largement abordé par les représentants de la transformation alimentaire, soit par l'ALTA, l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) et le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ).

Le même message est véhiculé par les porte-parole de différentes productions agricoles, dont celle de l'agriculture biologique. La Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ) exprime les craintes suivantes :

Les préoccupations de la FABQ devant la mise en vigueur du cadre réglementaire fédéral non harmonisé à celui qui a été établi par le Québec sont les suivantes:

- Émergence d'une concurrence déloyale sur les marchés interprovinciaux en raison des normes différentes s'appliquant sur les différents territoires.
- Complexification des échanges commerciaux interprovinciaux.
- Banalisation de la notoriété du système de contrôle de l'appellation biologique du Québec.
- Augmentation des coûts liés à l'adaptation des entreprises québécoises aux normes canadiennes.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plusieurs commentaires sont émis à l'égard du MAPAQ, notamment quant à sa mission. Nombre d'observateurs remettent en cause la mission du Ministère, qu'ils jugent trop axée sur une vision économique. Quelques commentaires sont aussi formulés à l'égard d'organismes que chapeaute le ministre responsable du MAPAQ ou auxquels le MAPAQ est associé, spécialement Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ).

Solidarité rurale du Québec, sur la base de sa proposition d'élaborer un nouveau contrat social, relève la « nature fortement économique et sectorielle » de la mission du Ministère et indique que celle-ci, telle qu'elle est exercée, laisse peu de place à la ruralité. L'organisme exprime ainsi sa position:

De nature fortement économique et sectorielle, cette mission est tournée vers les acteurs de l'industrie [...] Pour que la politique agricole serve un nouveau contrat social, il faudrait que la mission du MAPAQ soit réorientée vers les finalités collectives de ce contrat et qui justifient l'action de l'État, à savoir la souveraineté alimentaire et l'occupation du territoire [...] cette nécessaire redéfinition de la mission du MAPAQ doit s'inscrire dans une cohérence entre la politique agricole et le développement rural, et ce, afin de favoriser la prospérité des communautés rurales et l'occupation des territoires par le maintien des fermes et le développement de la valeur ajoutée.

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec signale aussi la trop forte coloration économique de la mission du Ministère. Il affirme ainsi :

[...] lorsqu'on étudie les missions des ministères, fédéral et provincial, de l'agriculture, on constate que l'aspect de la commodité commerciale, qui contribue à un certain accroissement de richesse, prime sur la raison première de ce secteur : nourrir une population donnée afin de lui permettre de s'épanouir.

De façon générale, les porte-parole du secteur de la transformation alimentaire avancent que la mission du MAPAQ est trop centrée sur la production agricole et qu'elle peut difficilement assurer le développement de leur industrie. Certains considèrent ainsi que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE) serait un partenaire public plus approprié, étant donné sa vocation.

Cette appréciation des milieux de la transformation s'exprime notamment à l'égard du statut de l'organisme TRANSAQ qui, selon leurs répondants, a un leadership déterminant à exercer pour le développement de l'industrie. Plusieurs intervenants, dont le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), le CILQ et l'AQINAC, regroupés au sein de l'ALTA, jugent qu'il serait opportun d'envisager un transfert de TRANSAQ sous la gouverne du MDEIE. L'ALTA soutient ainsi :

Le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est, quant à lui, par définition, le ministère le plus à même de soutenir les efforts d'exportation et d'innovation d'une industrie. Cela est vrai non seulement en matière de budget, mais aussi en matière de programmes d'assistance. Ainsi, pour soutenir adéquatement le développement industriel de la transformation agroalimentaire, il faut transférer TRANSAQ, organisme voué au développement de la transformation agroalimentaire, sous la responsabilité du MDEIE.

L'ALTA remet également en cause le mode de gouvernance de TRANSAQ, à qui elle reproche un manque d'équilibre pour assurer une juste représentation de l'industrie de la transformation alimentaire. Elle affirme par ailleurs que cette « lacune » dans l'équilibre de la gouvernance s'applique également à La Financière agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Elle indique ainsi :

[...] pour que TRANSAQ joue le rôle de leader décrit précédemment de façon viable à long terme, il faut s'assurer qu'il soit écouté et respecté par l'industrie de la transformation agroalimentaire dans son ensemble ainsi que par les autres intervenants gouvernementaux. La mise en place de règles de gouvernance claires, transparentes et soucieuses de l'équilibre des forces recherché est un enjeu s'appliquant aussi à La Financière agricole et à la Régie des marchés agricoles entre autres.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) émet une opinion différente quant à la gouvernance de TRANSAQ, mais précise néanmoins que sa position pourrait rejoindre celle de l'ALTA si certains correctifs n'étaient pas apportés :

[...] compte tenu de l'importance de maintenir des liens étroits entre les différents acteurs de la filière agroalimentaire, le MAPAQ est le ministère qui peut le mieux assumer la responsabilité de TRANSAQ. Toutefois, le MAPAQ n'a pas été en mesure jusqu'à maintenant de mettre à la disposition de TRANSAQ les ressources financières lui permettant de jouer son rôle. À défaut de corriger rapidement cette situation, la FCCQ appuiera l'Alliance de la transformation agroalimentaire du Québec (ALTA) dans sa revendication de transférer TRANSAQ sous la responsabilité du MDEIE, afin que les entreprises agroalimentaires puissent bénéficier d'une meilleure part des grands programmes de développement économique offerts par ce ministère.

Ce point de vue quant au rôle du MAPAQ et des organismes qui en relèvent n'est toutefois pas partagé par tous. Certains intervenants soutiennent au contraire que le Ministère et ces organismes servent de base indispensable à la concertation de l'ensemble de l'industrie. Agropur abonde dans ce sens, alors qu'elle déclare :

Nous croyons fermement que le MAPAQ est le ministère tout indiqué pour chapeauter la transformation alimentaire au Québec. Il doit agir de façon structurante et concrète. Avec la libéralisation des marchés et les défis qui attendent les transformateurs alimentaires d'ici, nous avons avantage à ce que les maillons de la chaîne alimentaire puissent travailler en concertation afin de mettre en place des structures pour notre secteur d'activité. Tout comme le Ministère l'a fait dans le passé, il doit jouer un rôle proactif au sein de l'industrie afin de favoriser les échanges entre chacun des acteurs.

La Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec

En tant qu'organisme gouvernemental, la RMAAQ voit à la mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires. Elle vise aussi le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants et la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la mise en marché en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

La Régie intervient pour favoriser la croissance des différents secteurs de l'agroalimentaire. Pour la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, la RMAAQ doit être soutenue et doit « compter sur des ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première, soit d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée ».

L'importance de reconnaître, au sein de la Régie, le rôle de chacun des acteurs de l'industrie agroalimentaire dans la mise en marché ordonnée et efficace a aussi été soulevée. L'AQINAC en fait une recommandation formelle :

Que la composition des régisseurs de la Régie reflète adéquatement les parties prenantes de l'agroalimentaire et que le processus de nomination des régisseurs soit d'une grande transparence. Il faut redonner à la Régie son essentielle neutralité et la gérance de cette instance devrait revenir uniquement au gouvernement.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec

On sait que la CPTAQ, qui a comme mission de gérer les demandes d'autorisation d'activités non agricoles en zone agricole, doit souvent arbitrer des demandes formulées par des municipalités. Or, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) estime que l'organisme, de par le mandat même que lui confère la loi, n'est pas en mesure de « voir la globalité des problématiques des territoires. La CPTAQ rend partiellement inefficace l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ».

L'UMQ souhaite que le gouvernement intervienne pour s'assurer que l'analyse des dossiers par la CPTAQ s'effectue dans une perspective locale et régionale intégrée de l'aménagement du territoire rural et urbain. Par ailleurs, tel qu'il est mentionné dans le chapitre précédent, des intervenants du monde agricole et de la ruralité indiquent également que certaines des décisions de la CPTAQ font obstacle à l'établissement d'une relève en milieu agricole, par exemple lorsque l'organisme refuse d'autoriser des activités complémentaires à la pratique agricole.

Les autres ministères et organismes gouvernementaux

L'action des autres ministères et organismes du gouvernement québécois suscite quelques commentaires. Sur un plan général, quelques observateurs d'associations de consommateurs formulent le souhait que les consommateurs aient un plus grand accès au processus décisionnel menant à l'adoption des politiques alimentaires. Ils déplorent par ailleurs le manque d'intégration des politiques gouvernementales. Option consommateurs soutient à cet effet que :

Les politiques actuelles sont fragmentées. Il faut mieux concilier les mandats divergents des divers ministères et agences gouvernementales. Les programmes semblent souvent contradictoires (ex. : Guide Santé du MSSS qui prône des aliments frais vs le MAPAQ dont l'appui est donné majoritairement à la transformation).

L'Association poursuit en mettant en relief le besoin de réorienter les politiques et les règlements du MAPAQ, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs et du ministère des Services sociaux et de la Santé de façon à donner la priorité à un approvisionnement en aliments sains pour toute la population.

De son côté, la FCCQ juge que l'intervention gouvernementale en agriculture et en agroalimentaire manque d'intégration horizontale. Elle s'inquiète quant aux conséquences qui peuvent s'ensuivre :

Les gens d'affaires du secteur agroalimentaire reconnaissent un relatif éparpillement de l'offre de services gouvernementale entre les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. Le même constat est fait pour les instances fédérales. Il en ressort une efficacité réduite des services gouvernementaux, particulièrement les services aux entreprises de petite taille faisant affaire en dehors des grands centres. Par ailleurs, un manque de ressources pour répondre aux principales préoccupations des consommateurs, à savoir la sécurité des aliments et la nutrition-santé, est constaté.

Enfin, le Carrefour Bio local Emploi déplore que la responsabilité d'intégrer les immigrants au marché du travail du secteur agricole et agroalimentaire soit assumée seulement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et non par l'ensemble des ministères concernés.

L'UNION DES PRODUCTEURS **AGRICOLES (UPA)**

Plusieurs observateurs se sont intéressés au syndicalisme agricole, particulièrement à la formule accréditant l'UPA comme syndicat agricole unique. Les avis sont partagés sur cette question.

L'UPA soutient avec fermeté que cette formule d'accréditation unique a donné d'excellents résultats et qu'elle doit être maintenue, surtout dans le contexte de mondialisation qui s'annonce. Elle souligne la forte participation qu'elle enregistre :

[...] il convient toutefois de signaler la chose la plus fondamentale de toutes, qui est l'expression même de l'essence démocratique à la base de notre organisation: 94 % des producteurs et productrices agricoles du Québec ont fait le choix d'adhérer volontairement à l'UPA parce qu'ils souscrivent à ses valeurs et croient résolument que, outre un ardent défenseur de leurs intérêts, elle représente un formidable catalyseur de changements.

Cette position de l'UPA est partagée par plusieurs intervenants, entre autres du monde agricole et coopératif ainsi que des syndicats de travailleurs. Par exemple, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité souliane:

[...] il est important de préserver la force de l'organisation syndicale qu'est l'UPA, principalement dans le contexte de négociation avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenant compte du modèle de développement agricole québécois.

Des voix s'élèvent néanmoins pour contester cette situation d'accréditation unique. C'est le cas, par exemple, de groupes agricoles qui se considèrent ainsi marginalisés. L'Union paysanne est de ceux-là. Elle exprime ainsi :

Loin de vouloir nier le rôle de l'UPA, nous croyons toutefois qu'elle ne représente qu'une partie du monde agricole. Travailleurs agricoles, petites fermes, artisans d'une agriculture différente, autant d'éléments qui n'ont pas droit au chapitre.

L'Union paysanne critique ainsi la situation de « monopole » de l'UPA et croit « qu'il doit être aboli pour donner le droit à une représentation démocratique aux laisséspour-compte ainsi qu'à tous ceux qui ont une vision différente [...] ».

Par ailleurs. l'Union biologique paysanne reproche à l'UPA de confiner les producteurs agricoles dans un rôle économique, alors que l'agriculture a un caractère davantage social. Elle recommande ainsi de rétablir la liberté d'association syndicale et de redonner préséance aux coopératives sur les plans conjoints. Elle s'exprime ainsi:

En considérant l'ensemble de ses composantes, l'agriculture revêt un caractère plus social qu'économique, ce qui justifie pour l'État le droit d'intervenir, car c'est le droit de nourrir de façon responsable qui est en jeu. Au Québec, l'UPA, par son lobby actif, a galvaudé le sens et confiné les agriculteurs dans un rôle économique coupé du reste de la population : le droit de produire. Cette loi a été très dommageable et préjudiciable pour la population comme pour les agriculteurs, nous faisant reculer très loin dans notre relation avec la société civile.

Le Barreau du Québec rejoint aussi cette vision, en déclarant que l'UPA constitue un monopole de représentation doté de privilèges dont aucun organisme québécois ne bénéficie. Il affirme ainsi :

L'UPA joue un rôle important dans la promotion des intérêts des producteurs agricoles et forestiers du Québec. Mais les intérêts et le point de vue de cet organisme ne coïncident pas nécessairement avec ceux de tous les agriculteurs. En outre, le statut juridique privilégié de l'organisme tend à le placer au même niveau que des organismes publics dirigés par des personnes élues par la population et chargés d'appliquer la loi et sur un pied d'égalité avec eux. [...] Est-il encore souhaitable que l'ensemble du monde agricole québécois ne puisse parler que d'une seule voix? Est-il sage de forcer au maintien de ce monopole de représentation par voie législative? Un régime à interlocuteur unique permet-il vraiment l'épanouissement de toutes les forces créatrices et innovatrices dans le monde agricole et agroalimentaire québécois?

Plusieurs acteurs du monde de la transformation alimentaire et des affaires endossent ce jugement, mettant en relief la situation de déséquilibre qui a cours au sein des mécanismes de mise en marché, de La Financière agricole du Québec et de l'administration de plusieurs programmes gouvernementaux.

Enfin, l'Union des consommateurs soutient seulement que les associations agricoles doivent démontrer une plus grande ouverture:

Nous croyons que les organisations d'agriculteurs ont tout intérêt à favoriser le dialogue et à se montrer ouvertes aux changements. Elles doivent encourager la participation citoyenne et l'expression démocratique de la pluralité des points de vue.

LES COOPÉRATIVES

Selon le monde coopératif, la formule coopérative comporte maints avantages, qui en font l'un des meilleurs outils pour se mesurer aux défis actuels de l'agroalimentaire. C'est un modèle parfaitement adapté à la réalité de demain, d'après La Coop fédérée :

Comme hier, les points cruciaux pour l'avenir des coopératives agricoles sont : de s'adapter à la concurrence avec le secteur capitaliste tout en sauvegardant ses liens avec l'agriculture familiale; de puiser dans son bagage génétique pour garantir une agriculture durable; de devenir un lieu privilégié d'échange, de débats et de démocratie participative entre agriculteurs indépendants et « mangeurs ».

Malgré l'importance historique des coopératives au Québec et leur position sur l'échiquier de l'agroalimentaire, il semble néanmoins que leur situation soit menacée. Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité fonde ce jugement sur le fait que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche a pour conséquence de réduire l'utilité de la coopérative à ses membres. Ainsi, soutient le Conseil :

[...] comme les agriculteurs peuvent obtenir les mêmes possibilités de la transformation, qu'ils soient membres ou non-membres, ils adoptent un comportement d'investisseurs. Dès lors, ils sont peu intéressés à intégrer de nouveaux membres et à renouveler leurs effectifs (membership). Cette tendance lourde est susceptible d'occasionner des impacts majeurs.

L'organisme en conclut que des choix politiques doivent être faits avant que la situation ne dégénère. L'impact serait majeur:

Devons-nous le rappeler, l'affaiblissement ou le démantèlement des grandes coopératives agroalimentaires aurait un effet direct majeur sur le développement local et régional. Le transfert de centres de décision hors Québec se traduirait par des rationalisations très importantes et particulièrement en région et cela affecterait négativement toute la chaîne de production et de transformation alimentaire québécoise. L'enjeu est de taille, tant pour l'agriculture dans son ensemble que pour l'avenir des coopératives.

Le Conseil réitère sa foi dans le mouvement coopératif. convaincu que le gouvernement doit mettre en place les conditions pour faciliter le développement de l'agriculture de proximité qui s'appuie sur des valeurs coopératives. En ce sens, suggère le Conseil, l'avenir de l'agriculture constitue également l'avenir du mouvement coopératif:

Depuis une quinzaine d'années, l'on voit naître des coopératives porteuses d'un modèle alternatif d'agriculture. Ce modèle s'inscrit dans un mouvement de transformation sociale où le citoyen, lorsqu'il achète, fait un geste responsable face à l'environnement, évalue les impacts de ses choix de consommation et prend position relativement aux valeurs que l'entreprise applique dans son processus de production et sur le marché.

UNE APPROCHE DE CONCERTATION

L'industrie agroalimentaire regroupe un ensemble d'acteurs et d'intervenants aux objectifs et aux intérêts distincts, mais néanmoins interdépendants. Tous reconnaissent d'emblée le besoin de se concerter. Pour répondre à cette réalité, les tables filières sont apparues au début des années 1990 et se sont progressivement étendues à la plupart des productions. Plus tard, était créée une table filière de l'agroalimentaire, chapeautant l'ensemble des tables filières sectorielles. En 1995, le concept a été adapté aux régions avec la création des tables de concertation agroalimentaires.

Les témoignages formulés à l'égard de cette démarche de coordination de « type vertical » sont dans l'ensemble très positifs. L'UPA croit que, de cette approche, « résulte une synergie et une vision stratégique qui profite à l'ensemble du secteur de production ou d'une région, tout en tenant compte du rôle, des responsabilités et de l'expertise de chacun ». Plusieurs autres acteurs liés au monde de la production agricole - fédérations spécialisées, coopératives agricoles, etc. - abondent dans le même sens. On estime ainsi que les tables filières permettent de réunir divers partenaires, publics et privés, et qu'elles favorisent le partage de l'information.

Ce besoin d'implanter une table filière est particulièrement évident pour les productions émergentes, comme le souligne le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec:

Notre table filière incorporée a permis aux intervenants de l'industrie caprine québécoise [...] de se connaître, de collaborer et de mettre sur pied des projets conjoints. Elle s'est donc positionnée comme un acteur stratégique du développement de l'industrie caprine et a contribué à son succès et à sa croissance. Il est primordial pour des industries en émergence de pouvoir bénéficier de soutien de la part du gouvernement pour créer et animer des filières dynamiques et stratégiques.

Certains observateurs remarquent néanmoins que la difficulté de ces mécanismes de concertation, c'est de pouvoir maintenir un climat de confiance et de cohésion entre les participants. L'UPA estime que les autorités ont un rôle déterminant à jouer, en exerçant leur leadership. Autre considération, formulée celle-là par les transformateurs alimentaires : pour assurer une réelle concertation, il faut que s'établisse au sein des mécanismes voués à la concertation un rapport de force équilibré entre les acteurs participant à l'exercice. Ce n'est malheureusement pas le cas dans bien des situations actuelles, soulignent l'ALTA et plusieurs de ses membres (dont l'AQINAC) ainsi que le CILQ.

Par ailleurs, de nouveaux concepts de concertation sont apparus dernièrement. À cet égard, La Coop fédérée a tenu notamment à préciser :

[...] de nouvelles formes de coordination verticale entre acteurs au sein de la filière ont vu le jour. Des filières de plus en plus intégrées et performantes se sont imposées sur les marchés. La contractualisation nous apparaît un moyen permettant d'atteindre cet objectif, et ce, dans le respect de la mise en marché collective. En effet, dans le but de répondre aux besoins des marchés, il est impératif de permettre une certaine flexibilité pour assurer la fabrication de produits qui requièrent une forme quelconque de cahier des charges (produits spécifiques, biologiques, d'appellations, etc.).

Un autre concept véhiculé récemment est celui de la chaîne de valeur, qui décrit une séquence d'actions permettant de servir le client final. Largement endossé par les acteurs de l'industrie, notamment dans le secteur de la transformation alimentaire, ce concept pourrait devenir le point d'ancrage des différents mécanismes de concertation existants, qu'il s'agisse des tables filières, des plans conjoints ou d'autres mécanismes.

La Coop fédérée formule toutefois deux suggestions :

Nous allons devoir reconnaître et accepter que la gestion de la chaîne de valeur doit partir du consommateur et non de la ferme. Il s'agit là de la toute première condition à remplir pour que nous puissions nous qualifier comme un joueur sérieux au sein du segment de moyen de gamme... Les tables filières, celles-mêmes qui ont fait notre renommée il y a une quinzaine d'années, ont très certainement besoin d'un remodelage (lifting). Pourquoi ne pas en faire le lieu par excellence d'une démarche devant nous mener à la mise en place d'un centre sur les chaînes de valeur?

Une autre façon d'exprimer ce lien intrinsèque qui devrait s'établir entre tous les maillons de la chaîne de production dans le but exprès de servir un client, c'est celle du « contrat social ». Jusqu'à maintenant, juge encore La Coop fédérée, le contrat social qui a lié l'agriculture à la société a été dominé par les organisations agricoles, les responsables gouvernementaux et quelques spécialistes. Les consommateurs-citoyens sont restés en marge de l'exercice. Ces derniers redécouvrent maintenant leur agriculture, celle qui fournit une alimentation saine, de qualité et diversifiée, celle qui occupe et entretient le territoire. « Le contrat social, conclut La Coop fédérée, devient l'affaire de tous. Les préoccupations environnementales et celles relatives à la santé auront servi à refaire de l'agriculture un enjeu de société. »